

Rapport de visite d'évaluation

**SESSAD - APF**  
**SESSAD FERNEY VOLTAIRE**

02/04/2025 - 04/04/2025

ACS CONSULTANTS

23 RUE VACON 13001 MARSEILLE 1

Statut : Accréditation Cofrac Inspection, n°3-2021, liste des implantations et portée disponibles sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

# Table des matières

Introduction	3
Présentation des ESSMS	4
Déroulé de la visite	6
Résultats	7
Synthèse des cotations	7
Focus sur les critères impératifs	85
Cotation des chapitres par thématiques	90
Chapitre 1 - La personne	90
Chapitre 2 - Les professionnels	115
Chapitre 3 - L'ESSMS	126
Niveau global atteint par les ESSMS	139
Observations des ESSMS	141
Annexes	142
Annexe 1 : Formulaire(s) critère(s) impératif(s)	142
Annexe 2 : Evolutions apportées au rapport suite aux observations faites par les ESSMS	143

# Introduction

Chaque établissement ou service social ou médico-social (ESSMS) doit faire l'objet d'une évaluation tous les 5 ans par un organisme figurant sur la liste des organismes autorisés à réaliser des évaluations en ESSMS publié sur le site de la Haute Autorité de santé (HAS). Cette évaluation a pour objectif d'apprécier la qualité des activités et prestations délivrées par ces structures aux personnes accueillies.

Le dispositif d'évaluation construit par la HAS, s'appuie sur un référentiel national commun à tous les ESSMS et centré sur la personne accompagnée. C'est le socle du dispositif d'évaluation. Il répertorie les exigences à satisfaire par l'ESSMS et les éléments nécessaires à leur évaluation.

Les méthodes d'évaluation déployées lors de la visite d'évaluation se traduisent notamment par des entretiens avec les personnes accompagnées, les membres du conseil de la vie sociale, les professionnels et la gouvernance des ESSMS.

Au terme de la réalisation de la visite, une cotation est obtenue pour chaque élément d'évaluation du référentiel investigué dans la structure, des axes forts et de progrès seront identifiés pour l'ESSMS évalué

Le rapport qui en résulte permettra à la structure d'alimenter son plan d'actions qualité et devra être transmis à l'autorité compétente et à la HAS. Il a également vocation à être diffusé publiquement.

## Les principes de cotation

En utilisant les grilles d'évaluation, les intervenants cotent chaque élément d'évaluation d'un critère.

Les cotations possibles sont les suivantes :

Cotation	Légende
1	Le niveau attendu n'est <b>pas du tout satisfaisant</b>
2	Le niveau attendu n'est <b>plutôt pas satisfaisant</b>
3	Le niveau attendu est <b>plutôt satisfaisant</b>
4	Le niveau attendu est <b>tout à fait satisfaisant</b>
★	Le niveau attendu est <b>optimisé</b>
NC	L'ESSMS est <b>non concerné</b> par l'(les) élément(s) d'évaluation d'un critère
RI	La personne accompagnée donne une <b>réponse inadaptée</b> à l'évaluateur (chapitre 1)

## Présentation des ESSMS

Nom du responsable	BAUDIER Ludovic
FINESS juridique	750719239
Adresse de l'entité juridique	38 RUE DU POINT DU JOUR - 01000 SAINT DENIS LES BOURG
Date d'ouverture	02/07/1991
Date du CPOM (Contrat pluriannuelle d'objectifs et de moyens)	29/04/2024
Statut juridique	Privé
Organisme gestionnaire	APF France Handicap
Autres informations	Date d'ouverture initiale : S.E.S.S.A.D Bourg-en-Bresse : 03 Juillet 1991 - S.E.S.S.A.D Ferney Voltaire : 25 Mars 2002

### SESSAD - APF

FINESS géographique	010789105
SIRET	77568873206761
Adresse du site évalué	12 DE L'HIPPODROME 01000 BOURG EN BRESSE
Département / Région	AIN / AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
Catégorie FINESS	Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile
Activités	Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (S.E.S.S.A.D) – Discipline : Tous projets éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques - Fonctionnement : Prestation en milieu ordinaire
Modalités d'accueil	Externat
Nombre de places	35
Nombre d'ETP	12.91

### SESSAD FERNEY VOLTAIRE

FINESS géographique	010009348
SIRET	77568873207140
Adresse du site évalué	13 DU LEVANT 01210 FERNEY VOLTAIRE

Département / Région	AIN / AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
Catégorie FINESS	Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile
Activités	Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (S.E.S.A.D) – Discipline : Tous projets éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques - Fonctionnement : Prestation en milieu ordinaire
Modalités d'accueil	Externat
Nombre de places	40
Nombre d'ETP	11.05

## Déroulé de la visite

Champs d'application	
Secteur(s)	Médico-Social
Structure(s)	Service
Public(s)	PHE - Personne en situation de handicap enfant

Nombre d'accompagnés traceurs réalisés
4

Evaluation réalisée par	
Nom de l'organisation	ACS CONSULTANTS
Siret de l'organisation	37922793700099
Adresse complète	23 RUE VACON 13001 MARSEILLE 1
Statut	Accréditation Cofrac Inspection, n°3-2021, liste des implantations et portée disponibles sur <a href="http://www.cofrac.fr">www.cofrac.fr</a>
Nom du coordonnateur de la visite	Bénédicte HAUET
Noms des évaluateurs	Bénédicte HAUET Rachel MONTEIL

Dates de transmission	
Pré-rapport	05/05/2025
Observations	19/05/2025
Rapport final	19/05/2025

# Résultats

## Synthèse des cotations

Le tableau ci-dessous synthétise l'ensemble des cotations retenues lors de la visite d'évaluation, ainsi que les éléments de preuve consultés et les éléments justificatifs associés à toute cotation « NC ».

		Cotation
Chapitre 1	La personne	3,99
Thématique	Bienveillance et éthique	4
Objectif 1.1	La personne accompagnée s'exprime sur la bienveillance.	4
Critère 1.1.1	<b>La personne accompagnée exprime sa perception de la bienveillance.</b>	<b>4</b>
	EE : La personne accompagnée est sollicitée pour exprimer sa perception de la bienveillance.	4
	EE : La personne accompagnée est écoutée et respectée dans cette expression au quotidien.	4
Thématique	Droits de la personne accompagnée	4
Objectif 1.2	La personne accompagnée est informée de ses droits de façon claire et adaptée. Sa compréhension est recherchée et favorisée.	4
Critère 1.2.1	<b>La personne accompagnée et son entourage sont informés du rôle des professionnels et autres intervenants et peuvent les identifier.</b>	<b>4</b>
	EE : La personne et son entourage sont informés du rôle des différents professionnels et autres intervenants qui l'accompagnent.	4
	EE : La personne accompagnée peut identifier les professionnels et autres intervenants.	4
Critère 1.2.2	<b>La personne accompagnée est informée de ses droits et devoirs dans le cadre de la vie collective ou du fonctionnement du service.</b>	<b>4</b>
	EE : La personne accompagnée reçoit toutes les informations sur ses droits et devoirs dans le cadre de la vie collective ou du fonctionnement du service.	4
	EE : La personne accompagnée a reçu les documents et explications associés.	4
	EE : La personne accompagnée a la possibilité de poser toutes les questions facilitant sa compréhension.	4
Critère 1.2.4	<b>La personne a accès aux informations relatives à son accompagnement.</b>	<b>4</b>
	EE : La personne a accès aux informations relatives à son accompagnement.	4
	EE : La personne accompagnée est informée des modalités d'accès à son dossier.	4
Critère 1.2.5	<b>La personne peut s'adresser aux professionnels qui l'accompagnent pour être orientée, accompagnée et soutenue dans l'exercice de ses droits individuels.</b>	<b>4</b>
	EE : La personne peut s'adresser aux professionnels qui l'accompagnent en cas de besoin pour être orientée dans l'exercice de ses droits individuels.	4
	EE : La personne peut s'adresser aux professionnels pour être accompagnée et soutenue dans sa démarche.	4

	<b>Les professionnels informent la personne accompagnée de ses droits et de leurs modalités d'exercice, ou l'orientent vers le bon interlocuteur.</b>	<b>4</b>
	EE : Les professionnels informent la personne accompagnée de ses droits et de leurs modalités d'exercice.	4
	EE : Les professionnels savent orienter la personne accompagnée vers les personnes ressources.	4
	<hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>C.rendu visite admission 13/05/19 – Document de prise en charge 13/05/19 – Droit à l'image 14/05/19 – 02/04/19 -02/05/23 - 26/03/25 - Autorisation transport 2019 + droit au collecte des données personnelles - Livret d'accueil (livret mémo) + Charte des droits et libertés + règlement de fonctionnement avril 2024 p.3 et 4 (les droits et libertés de la personne) + charte Bientraitance + liste personnes qualifiées - Signature récépissé 13/05/219 - Consultation médicale 11/06/19 - Procédure d'admission 24/03/23 - Courrier parents évaluation externe 23/12/24 - Réunion d'information 21/01/25 (évaluation externe) + Questionnaire fév. 2025 reçu 2/04/25 - Notification Maison départementale des personnes handicapées 2025 (1/08/23 au 31/07/25 - 1/08/25 au 31/07/28) - Projets personnalisés 11/11/19 – 26/11/19 - 6/10/20 - 24/08/21 - 07/06/22 - 06/06/23 - 21/05/24 - 15/01/25 -</p> <p>Procédure d'admission 24/3/23</p> <p>Livret d'accueil Mai 2024</p> <p>Règlement de fonctionnement - Avril 2024</p> <p>Informations- Affichage : Charte des droits et libertés de la personne accompagnée - Arrêté des personnes qualifiées</p> <p>Dossier de la personne :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Annexes Document Individuel de Prise en Charge (DIPC) le 4/9/24 : Charte des droits et libertés – Règlement de fonctionnement - Autorisation transmission comptes-rendus médicaux, échange partenaires – Autorisation au droit à l'image – Livret d'accueil, coordonnées personnes qualifiées – Transport (véhicule de service) – Voies de recours</li> <li>- Notifications : SESSAD – SAVS, SAMSAH</li> <li>- Compte-rendu entretien individuel le 27/2/25</li> </ul> <p>- Support pour la personne : Livret "Futures étapes" – Droits (site service public – Formulaires demandes à la MDPH – Mesure de protection des majeurs – Affiliation au régime de la sécurité sociale)</p> <p>Affichage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Charte des droits et libertés de la personne accompagnée</li> <li>- Règlement de fonctionnement - Avril 2024 - p3 - 4 « Droits et libertés de la personne »</li> <li>- Projet établissement 2023-27 : Process admission p.20 à 22 - Fin accompagnement p.40</li> <li>- Liste personnes qualifiées</li> </ul> <p>Livret d'accueil Mai 2024</p> <p>Procédure d'admission 24/3/23</p> <p>Procédure Projet Personnalisé pour l'Enfant : 24/2/23</p> <p>Dossier de la personne :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Notifications MDPH : SESSAD (31/7/27) – Accompagnement des Elèves en Situation de Handicap individuelle : 31/7/27 (4h/semaine) – Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire Troubles des Fonctions Motrices + Troubles des Fonctions Cognitives : 31/7/27) – Carte Mobile Inclusion (stationnement – invalidité : 31/7/27) – Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé de base – Complément 3 – MPA (aide informatique, numérique)</li> <li>- Autorisation droit à l'image : 12/7/24 – 2/4/25</li> <li>- Autorisation transmission comptes-rendus médicaux, échange partenaires : 10/10/24</li> <li>- Autorisation de sortie / Groupe ouverture</li> </ul> <p>Note d'informations à la protection des données</p> <p>Notification : 1er/08/22 au 31/07/24 et du 1er/08/24 au 31/07/25 - 1er Entretien admission</p>	

03/03/21 – 1ère consultation médicale 23/03/21- 1er entretien psychologique 24/03/21 – Pré projet 30/03/21 – Document individuel de prise en charge 3/03/21 – Projet personnalisé de l'enfant 29/06/21 - 08/02/22 - 24/01/23 - 13/12/23 - 17/12/24 - Droit à l'image 03/03/21 - 27/03/25 pour 2025-2026 - Livret d'accueil (livret mémo) + charte des droits et libertés + charte Bientraitance + liste personnes qualifiées + note d'information à la protection des données- Règlement de fonctionnement avril 2024 p3 et 4 (les droits et libertés de la personne) - Organisation fonctionnement du service p4 à 13 - Procédure d'admission 24/03/23 - Courrier parents évaluation externe 23/12/24 - Réunion d'information 21/01/25 (évaluation externe).- Questionnaire fév. 2025 reçu 2/04/25 -

**Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la connaissance des droits de la personne accompagnée.**

4

EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la connaissance des droits de la personne accompagnée.

4

*Eléments de preuve :*

Fiches émargements : 31/01/23 livret accueil - 04/02/25 sensibilisation à la bienveillance - présentation projet de service 18/03/25 - 27/02/25 (droits respect de la dignité, vie privée et intimité) - 27/02/25 démarche qualité - 25/02/25 exercice des droits et des libertés - 25/12/24 Note d'information « Confidentialité des données -email » - 20/03/25 sensibilisation protection des données - Note d'information : 06/09/24 « Droit à la vie privée et droit à l'image » - Livret Mémo APF «focus sur 5 droits et libertés des personnes accompagnées» (aller et venir, respect dignité et intégrité, vie privée et de l'intimité, respect des opinions, croyances et vie spirituelle, respect du droit à l'image). Plan de développement des compétences 2025 : 04/02 au 06/02/25 autodétermination.

Plan de développement de compétences 2024-25 – Formation, sensibilisations (justificatifs) : Projet de service 2023-27 : 18/3/25 - Autodétermination : 4 au 6/2/25 - Dignité intégrité – Opinions, croyances, vie spirituelle – Vie privée, intimité (27/3/25 – 25/2/25) - Droits et libertés : 27/2/25 - Droit à l'image : 27/2/25 - Protection des données : 20/03/25

Ressources :

- Projet de service 2023-27 : Process admission p.20 à 22 - Fin accompagnement p.40
  - Charte des droits et libertés - Liste personnes qualifiées
  - Règlement de fonctionnement avril 2024 p3 et 4 (les droits et libertés de la personne)
  - Livret d'accueil (2023) - Livret Mémo APF «focus sur 5 droits et libertés des personnes accompagnées» (aller et venir, respect dignité et intégrité, vie privée et de l'intimité, respect des opinions, croyances et vie spirituelle, respect du droit à l'image)
  - Formulaire DIPC - Voies de recours p.3
  - Notes d'informations : « Droit à la vie privée et droit à l'image » (6/9/24) – « Protection – Confidentialité des données »
  - Affiche sur « le respect des opinions, croyances et vie spirituelle »
  - Support « personne accompagnée » : Livret pour les futures étapes – Droits (site service public – formulaires demandes à la MDPH – Mesure de protection des majeurs – Affiliation au régime de la sécurité sociale)
- Plan de développement de compétences 2024-25 - Attestations de formation – Feuilles émargement - Sensibilisations :
- Dignité intégrité – Opinions, croyances, vie spirituelle – Vie privée, intimité : 27/3/25 – 25/2/25
  - Exercice des droits et libertés : 27/2/25
  - Droit à l'image : 27/2/25
  - Projet de service 2023-27 : 18/3/25 (Cadre réglementaire p.15)
  - Autodétermination : 4 au 6/2/25
  - Protection des données 20/03/25
  - Livret d'accueil : 31/3/23

Ressources :

Critère 1.2.7

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet de service 2023-27 : Process admission p.20 à 22 - Fin accompagnement p.40</li> <li>- Charte des droits et libertés</li> <li>- Règlement de fonctionnement avril 2024 p3 et 4 (les droits et libertés de la personne)</li> <li>- Liste personnes qualifiées</li> <li>- Livret Mémo APF «focus sur 5 droits et libertés des personnes accompagnées» (aller et venir, respect dignité et intégrité, vie privée et de l'intimité, respect des opinions, croyances et vie spirituelle, respect du droit à l'image)</li> <li>- Note d'informations : 6/9/24 « Droit à la vie privée et droit à l'image »</li> <li>- Note d'information « Confidentialité des données »</li> <li>- Affiche sur « le respect des opinions, croyances et vie spirituelle »</li> <li>- Organigramme : Assistant social</li> </ul> <p>Fiches émargements : 31/01/23 livret accueil - 04/02/25 sensibilisation à la bientraitance - présentation projet de service 18/03/25 - 27/02/25 droits respect de la dignité, vie privée et intimité - 27/02/25 démarche qualité - 25/02/25 exercice des droits et des libertés - Note d'information « Confidentialité des données -email » 25/12/24 + sensibilisation protection des données 20/03/25 - Note d'information : 06/09/24 « Droit à la vie privée et droit à l'image » - Livret Mémo APF «focus sur 5 droits et libertés des personnes accompagnées» (aller et venir, respect dignité et intégrité, vie privée et de l'intimité, respect des opinions, croyances et vie spirituelle, respect du droit à l'image). Plan de développement des compétences 2025 : 04/02 au 06/02/25 autodétermination.</p>	
Objectif 1.3	La personne accompagnée est associée à la révision des règles de vie collective ou des modalités de fonctionnement du service.	4
Critère 1.3.1	<b>La personne accompagnée est associée à la révision des règles de vie collective ou des modalités de fonctionnement du service et des outils favorisant leur compréhension.</b>	<b>4</b>
	EE : La personne accompagnée est associée à la révision des règles de vie collective ou des modalités de fonctionnement du service.	4
	EE : La personne accompagnée est associée à la révision des outils favorisant leur compréhension.	4
Critère 1.3.2	<b>Les professionnels coconstruisent les règles de vie collective ou les modalités de fonctionnement du service dans le respect des droits et libertés de la personne accompagnée.</b>	<b>4</b>
	EE : Les professionnels coconstruisent les règles de vie collective ou les modalités de fonctionnement du service avec la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels s'assurent que les règles de vie collective ou les modalités de fonctionnement du service respectent les droits et libertés de personne accompagnée.	4
	<p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Observations du 2/04/25 : Classeur « livret mémo » mis à disposition avec : n° vert d'appui personnes en situation de handicap – Déclaration des Evènements Indésirables V5 10/24 – Formulaire de déclaration en "Facile à lire et à comprendre" pour les plaintes et réclamations et les Evènements indésirables. Boite à lettres suggestions + plaintes et réclamations + charte d'engagement sept 2024 - Autorité Régionale de Santé "la personne qualifiée + arrêter liste des personnes qualifiées de l'Ain" 3/12/24 - Projet de service 2024 - 2026 - Livret des résultats de l'enquête de satisfaction 2024 - Règlement de fonctionnement avril 2024 signé - Dossier de la personne : Annexe DIPC le 4/9/24 : Règlement de fonctionnement MAJ Avril 2024 p.10 – Temps de co-construction projet personnalisé – Point de coordination le 9/1/25</p> <p>Observation : Boite à lettres suggestions, plaintes et réclamations - Formulaire réclamation</p> <p>Affichage : Projet de service 2023-27</p> <p>Enquête de satisfaction 2024</p>	

	<p>Traçabilité « préparation évaluation qualité » : Invitation famille : 23/11/24 - Questionnaires : février 2025</p> <p>Règlement de fonctionnement - Avril 2024</p> <p>Co-construction Projet établissement 2023-27 p.10 (personnes accompagnées – famille)</p> <p>Observation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formulaire réclamation</li> <li>- Boite à lettres suggestions, plaintes et réclamations</li> <li>- Charte d'engagement : 9/24</li> </ul> <p>Dossier de la personne :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Groupe ouverture : 18/10/24 : Charte du groupe (respect horaires – être agréable avec l'autre, ne pas se moquer)</li> <li>- Questionnaire de satisfaction – Mini séjour « La Ferme Léonie » – 11 au 14/4/24</li> </ul> <p>Observations du 2/04/25 : Classeur « livret mémo » mis à disposition avec : n° vert d'appui personnes en situation de handicap – Déclaration des Evènements Indésirables V5 10/24 – Formulaire de déclaration en Facile à lire et à comprendre pour les plaintes et réclamations et les Evènements indésirables. Boite à lettres suggestions + plaintes et réclamations + charte d'engagement sept 2024 - ARS la personne qualifiée + arrêter liste des personnes qualifiées de l'Ain 3/12/24 - Projet de service 2024 - 2026 - Livret des résultats de l'enquête de satisfaction 2024 -</p>	
Objectif 1.4	La personne bénéficie d'un cadre de vie ou d'accompagnement adapté et respectueux de ses droits fondamentaux.	4
Critère 1.4.1	<b>La personne est assurée que les choix qu'elle exprime sur son cadre de vie ou d'accompagnement sont pris en compte.</b>	<b>4</b>
	EE : La personne exprime ses choix sur son cadre de vie ou d'accompagnement.	4
	EE : Les choix de la personne accompagnée sont pris en compte.	4
Thématique	Expression et participation de la personne accompagnée	3,99
Objectif 1.5	La personne accompagnée est actrice des instances collectives ou de toutes autres formes de participation. Sa participation effective est favorisée.	3,97
Critère 1.5.1	<b>La personne accompagnée participe aux instances collectives ou à toutes autres formes de participation.</b>	<b>3,92</b>
	EE : La personne accompagnée est impliquée dans les instances collectives, ou autres formes de participation.	4
	EE : La personne accompagnée connaît ses représentants et peut les solliciter.	4
	EE : La personne accompagnée est sollicitée pour exprimer sa satisfaction.	3,75
Critère 1.5.2	<b>La personne accompagnée est informée de la suite donnée aux demandes formulées dans le cadre des instances collectives ou à toutes autres formes de participation.</b>	<b>4</b>
	EE : La personne accompagnée a connaissance des réponses apportées aux questions qu'elle a posées dans le cadre des instances collectives ou à toutes autres formes de participation.	4
	EE : La personne accompagnée a accès au relevé des échanges.	4
	<b>Les professionnels facilitent l'accès à la traçabilité des échanges et réponses apportées dans le cadre des instances collectives ou à toutes autres formes de participation.</b>	<b>4</b>
	EE : Les professionnels facilitent l'accès de la personne accompagnée au contenu des échanges dans les instances collectives ou toutes autres formes de participation.	4

Critère 1.5.3	<p>EE : Les professionnels connaissent les lieux d'affichage et/ou d'enregistrement des relevés des échanges. <span style="float: right;">4</span></p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i>  Observations du 2/04/25 : résultat de l'enquête 2024 - Questionnaire "évaluation de l'accompagnement" 2/04/25 -  Affichage :  - Livret des résultats de l'enquête de satisfaction 2024  - Projet de service 2023-27  - Evaluation qualité 2025  Affichage :  - Livret des résultats de l'enquête de satisfaction 2024  - Projet de service 2023-27 p.10  - Communication Evaluation qualité 2025  Dossier de la personne : Traçabilité transmission Projet Personnalisé  Observations du 2/04/25 : résultat de l'enquête 2024 - Questionnaire "évaluation de l'accompagnement" 2/04/25 -</p>
Objectif 1.6	L'expression de la personne est recueillie tout au long de son accompagnement. <span style="float: right;">4</span>
Critère 1.6.1	<p><b>La personne accompagnée est soutenue dans son expression. Le partage de son expérience est favorisé et l'expression de ses préférences prise en compte.</b> <span style="float: right;"><b>4</b></span></p> <p>EE : La personne accompagnée est soutenue dans son expression. <span style="float: right;">4</span>  EE : La personne accompagnée partage son expérience. <span style="float: right;">4</span>  EE : Ses préférences sont prises en compte. <span style="float: right;">4</span></p>
Critère 1.6.2	<p><b>Les professionnels facilitent l'expression de la personne accompagnée grâce à l'utilisation de moyens et outils adaptés.</b> <span style="float: right;"><b>4</b></span></p> <p>EE : Les professionnels facilitent l'expression de la personne accompagnée. <span style="float: right;">4</span>  EE : Les professionnels utilisent des moyens et outils qui facilitent leur expression. <span style="float: right;">4</span></p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i>  Projets personnalisés 11/11/19 – 26/11/19 - 6/10/20 - 24/08/21 - 07/06/22 - 06/06/23 - 21/05/24 - 15/01/25 - Recueil : 30/9/20 – 23/08/21 – 12/05/22- 30/05/23- 15/05/24 -11/12/24 - Séances éducatives : 08/01, 15/01, 22/01/25 - 05/02, 12/02, 19/02, 25/05/25 - 12/03, 19/03, 26/03/25 - séances ergothérapie 06, 13, 20, 27/01/25 - 3, 10, 17/02/25 - 17 et 24/03/25 - séances psychomotricité 27/04/23 - séance psychologique 2/10/24 - groupe cuisine 18/04/25 - séance hippothérapie mail 12/06/23 ( 10 séances) - Escape game 22/02/24 -  Observations du 2/04/25 : groupe danse théâtre de Bordeaux 24- 25 (12/02, 19/02, 12/03, 26/03, 7/05, 28/05, 4/06, 25/06/25 (finale au théâtre) - Cartes support (OT "occupationnel thérapie" et capacités) -  Observation : communication « professionnels – personne accompagnée »  Outils de communication alternatifs :  - Carnet sur ordinateur  - Photos (matériel adapté) : Bilan ergothérapeute, janvier 2025  - Carnet de suivi post toxine : 20/3/25  - Bibliothèque sonore : Fiche de suivi du 27/3/25  - Livret « Futures étapes »  - Questionnaire préparation « Rencontre Pôle Adultes » : 19/3/25  - Point de coordination enfant : 9/1/25  - Entretiens – Ex : 1/3/25 – 18/3/25 - 4/2/25 – 21/1/25  - Groupe adolescents (5 jeunes)  Observation : Facilité des échanges entre les professionnels et la personne accompagnée</p>

Dossier de la personne - Outils de communication alternatifs :

- Projet personnalisé du 30/3/24 : « Fiches pictogrammes – Visites à domicile »
- Planning « Actes de la vie quotidienne »
- Emploi du temps collège 2024
- Ateliers collectifs – Ex : 24/1/25 – 24/2/25 – 21/3/25
- Questionnaire de satisfaction « La Ferme Léonie – 11 au 14/4/24 » : Avis enfant

1er Entretien admission 03/03/21 – 1ère consultation médicale 23/03/21- 1er entretien psychologique 24/03/21 – Document individuel de prise en charge 3/03/21 –Pré projet 30/03/21 - Projet personnalisé de l'enfant 29/06/21 - 08/02/22 - 24/01/23 - 13/12/23 - 17/12/24 - Fiche de recueil 12/12/24 - Rencontre parent et enfant : 18/09/24 - 3/10/24 - 25/03/25 - Equipe suivi de scolarisation 18/11/24 -Grille de repérage des situations à risques - Synthèse 29/01/25 -Groupe thérapeutique : 8/10, 5/11, 26/11, 03/12, 17/12/24 - 14/01, 28/1, 11/02, 11/03, 25/03/25 - Séances neuropsychologiques : 22/01, 05/02, 04/03, 18/03, 29/04, 22/07/24 - Entretiens neuropsychologue 10/01/24 - 22/07/24 - Séances psychomotricité : 10/01, 24/01, 07/02, 06/03, 20/03, 03/04, 15/05, 29/05, 12/06, 26/06/2024 -Séances psychomotricité à domicile 29/05/24 – 12/06/24 – 26/06/24 Observations du 2/04/25 : Questionnaire : ADHD Child Evaluation (TDA/H diagnostique des Troubles du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité) + J'explore mon profil sensoriel (observation de soi) - jeu du feelings - cartes émotions - Grille de repérage des situations à risques - Guide pour identifier les distorsions cognitives ou pensées automatiques - Pourquoi je ne peux pas être attentif ? - jeux de logiques et jeux de construction - la roue des émotions -

**Les professionnels analysent le recueil de l'expression de la personne accompagnée et en tirent les enseignements.** 4

EE : Les professionnels analysent le recueil de l'expression de la personne accompagnée. 4

EE : Le cas échéant, les professionnels apportent les adaptations nécessaires à l'accompagnement. 4

*Éléments de preuve :*

C.rendu réunion équipe 27/03/25 - Fiche navette sur point enfant 24/03/25 - Point de concertation 31/03/25 - Analyse de la pratique 20/03/25 - C.rendus médicaux 25/12/24 - 17/12/24 -Projets personnalisés 11/11/19 – 26/11/19 - 6/10/20 - 24/08/21 - 07/06/22 - 06/06/23 - 21/05/24 - 15/01/25 - Synthèse le 21/05/24 - Bilan ergothérapeute : Nov 2019, août 2021, juin 2022, juin 23 et déc. 24 - Bilan psychomotricité : C.rendu d'évaluation 2019, contre rendu annuel aout 2021, juin 2022, juin 2023 et juin 2024 - C.rendu psychologique janvier 2021 (orientation scolaire).

bilan orthophoniste juin 22 -

Dossier de la personne - Traçabilité analyse "expression" :

- Compte-rendu bilan orthophonique : 21/2/25

- Bilan ergothérapeute : janvier 2025

- Projet Personnalisé le 2/1/25

- Point de coordination enfant le 9/1/25

- Fiches de suivi : 1/4/25 – 18/3/25 – 4/2/25 – 21/1/25

Dossier de la personne - "Traçabilité analyse expression" :

- Comptes-rendus : 28/2/23 - 18/2/25 – 18/9/24 – 22/10/24 14/2/24 – 19/2/24 – 17/12/24 – 3/2/25

- Fiches de suivi – Observations : 7/2/25 – 14/3/25 – 21/3/25 – 28/3/25

- Groupe « Ouverture » : 18/10/24

Synthèse 29/01/25 - C.rendu psychomotricienne 22/06/21 – Juillet 22 – juillet 23 – C.rendu profil sensoriel janvier 24 – août 24 – C.rendu d'observation éducative 29/06/21 – Note de suivi 12/05/22 – 8/12/22 – Fiche navette 28/03/24 - Equipe de suivi de scolarisation 18/11/24 - Projet personnalisé de l'enfant 29/06/21 - 08/02/22 - 24/01/23 - 13/12/23 - 17/12/24 - Bilan orthophonique 19/08/19 - 06/09/21 - Note d'évolution orthophoniste déc. 2022 -C. rendu d'évolution suivi psychomoteur (Centre d'Action Médico-Sociale Précoce Ain) 30/11/20 - C. rendu

Critère 1.6.3

	médecin Centre d'Action Médico-Sociale Précoce 23/03/21 ( diagnostic) -	
Objectif 1.7	La personne accompagnée exprime son choix de manière éclairée.	4
Critère 1.7.2	<p><b>Les professionnels recherchent l'adhésion de la personne accompagnée, grâce à une information claire et des moyens adaptés.</b></p> <p>EE : Les professionnels recherchent l'adhésion de la personne accompagnée.</p> <p>EE : Les professionnels apportent à la personne accompagnée des explications claires et adaptées, nécessaires à sa compréhension.</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Réunion d'information 21/01/25 (évaluation externe) + Questionnaire fév. 2025 reçu 2/04/25 - Projets personnalisés 11/11/19 – 26/11/19 - 6/10/20 - 24/08/21 - 07/06/22 - 06/06/23 - 21/05/24 - 15/01/25 - Recueil projet personnalisé : 30/9/20 – 23/08/21 – 12/05/22- 30/05/23- 15/05/24 -11/12/24 - Séances éducatives : 08/01, 15/01, 22/01/25 - 05/02, 12/02, 19/02, 25/05/25 - 12/03, 19/03, 26/03/25 - séances ergothérapie 06, 13, 20, 27/01/25 - 3, 10, 17/02/25 - 17 et 24/03/25 - séances psychomotricité 27/04/23 - séance psychologique 2/10/24 - groupe cuisine 18/04/25 - séance hippothérapie mail 12/06/23 ( 10 séances) - Escape game 22/02/24 - Observations du 2/04/25 : groupe danse théâtre de Bordeau 24- 25 (fiche projet) - Classeur autonomie - salle de motricité équipée - livret adolescent "conversation" - Classeur habilités sociales : Fiches : la bibliothèque / communiquer /guide pour maintenir une conversation/ Observation : Pratiques professionnelles</p> <p>Supports :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Livret « Futures étapes »</li> <li>- Questionnaire préparation « Rencontre Pôle Adultes » : 19 mars</li> <li>- Point de coordination enfant : 9/1/25</li> <li>- Entretiens – Ex : 1/3/25 – 18/3/25 - 4/2/25 – 21/1/25</li> <li>- Groupe adolescents (5 jeunes)</li> </ul> <p>Dossier de la personne :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Questionnaire complété - Compte-rendu entretien individuel le 27/2/25 - Participation Rencontre Pôle adulte le 19/3/25</li> <li>- Entretien Projet personnalisé : 2/1/25</li> <li>- Traçabilité entretiens – Ex : 21/11/24 – 9/1/25</li> <li>- Traçabilité visites à domicile – Ex : 27/2/25</li> </ul> <p>Observation des pratiques professionnelles : Qualité de la communication</p> <p>Dossier de la personne – Utilisations de supports adaptés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fiche recueil besoins créés à partir du GEVA :</li> <li>- Grille évaluation le 8/2/24</li> <li>- Projet personnalisé coconstruit : 30/3/24</li> <li>- Outils : Pictogrammes – Visites à domicile - Ateliers collectifs mensuels – Ex : 24/1/25 – 24/2/25 – 21/3/25</li> <li>- Questionnaire de satisfaction « La Ferme Léonie – 11 au 14/4/24 » : Avis enfant</li> <li>- Entretiens psychologue – Ex : 19/2/24 – 3/2/25</li> </ul> <p>Projet personnalisé de l'enfant 29/06/21 - 08/02/22 - 24/01/23 - 13/12/23 - 17/12/24 - Fiche de recueil 12/12/24 - Synthèse 29/01/25 - Rencontre parent et enfant : 18/09/24 - 3/10/24 - 25/03/25 - Groupe thérapeutique : 8/10, 5/11, 26/11, 03/12, 17/12/24 - 14/01, 28/1, 11/02, 11/03, 25/03 /25 - Séances neuropsychologiques : 22/01, 05/02, 04/03, 18/03, 29/04, 22/07/24 - Entretiens neuropsychologue 10/01/24 - 22/07/24 - Séances psychomotricité : 10/01, 24/01, 07/02, 06/03, 20/03, 03/04, 15/05, 29/05, 12/06, 26/06/2024 -</p>	4
		<p><b>Les professionnels réinterrogent le refus de la personne tout au long de son accompagnement et recherchent des alternatives avec elle.</b></p> <p>EE : Les professionnels réinterrogent le refus de la personne tout au long de son</p>

	<p>accompagnement. 4</p> <p>EE : Les professionnels recherchent des alternatives avec la personne accompagnée. 4</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i></p> <p>Recueil projet personnalisé : 30/05/23- projet personnalisé 06/06/23 - C.rendu psychomotricité juin 2023 - C.rendu médical : consultation 25/11/24 + courrier 17/12/24 -</p> <p>Dossier de la personne - Traçabilité refus – Adaptations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Comptes-rendus entretien individuels : 27/2/25 – 9/1/25</li> <li>- Projet Personnalisé : 2/1/25</li> </ul> <p>Dossier de la personne – Traçabilité refus, alternatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Compte-rendu consultation médicale du 14/2/24</li> <li>- Projet personnalisé du 30/3/24</li> <li>- Séjour Saint Laurent en Grandvaux : 11 au 13/4/23</li> </ul> <p>Rencontre avec les parents 29/08/24 – Projet personnalisé de l'enfant 17/12/24 -Date présentation groupe 3/10/24 - 1er séance groupe thérapeutique 8/10/24 - C.rendu groupe thérapeutique : 2024 -Groupe thérapeutique : 8/10, 5/11, 26/11, 03/12, 17/12/24 - 14/01, 28/1, 11/02, 11/03, 25/03 /25 -</p>	
Critère 1.7.3	<p><b>Les professionnels assurent la traçabilité du consentement ou du refus exprimé par la personne accompagnée.</b> 4</p> <p>EE : Les professionnels formalisent le consentement/refus de la personne accompagnée dans son dossier. 4</p> <p>EE : Les professionnels partagent l'information du consentement/refus de la personne accompagnée. 4</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i></p> <p>Projets personnalisés 11/11/19 – 26/11/19 - 6/10/20 - 24/08/21 - 07/06/22 - 06/06/23 - 21/05/24 - 15/01/25 - Droit à l'image 14/05/19 – 02/04/19 -02/05/23 - 26/03/25 - Consentement évaluation 21/01/25 - Recueil projet personnalisé : 30/9/20 – 23/08/21 – 12/05/22- 30/05/23- 15/05/24 -11/12/24 - C.réunion équipe 27/03/25 - Rencontre parents 26/03/25 - Escape Game 22/02/24 - Groupe cuisine 18/04/25 - Séance hippothérapie mail 12/06/23 - Invitation orthophoniste libérale synthèse 14/05/24 - Synthèse 21/05/24 -Point de concertation 31/03/25 - Analyse de la pratique 20/03/25 - C.rendus médicaux 25/12/24 - 17/12/24 - Bilan ergothérapeute : Nov 2019, août 2021, juin 2022, juin 23 et déc. 24 - Bilan psychomotricité : C.rendu d'évaluation 2019, contre rendu annuel aout 2021, juin 2022, juin 2023 et juin 2024 - C.rendu psychologique janvier 2021 (orientation scolaire). Bilan orthophoniste juin 22 -</p> <p>Éléments de traçabilité consignés dans le dossier de la personne :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Traçabilité des refus – Ex : 27/2/25 – 9/1/25</li> <li>- Traçabilité des consentements – Ex : 4/9/24 – 23/3/25 – 17/8/24</li> </ul> <p>Partage informations : Logiciel EasySuite – Fiches de suivis Ex : 3/4/25 – 21/11/24 – 17/12/24</p> <p>Dossier de la personne :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Traçabilité consentements – Ex : 12/7/24 – 2/4/25 – 18/10/24</li> <li>- Traçabilité refus : 14/2/24 – 30/3/24</li> </ul> <p>Observation : Logiciel partagé (paramétrage métiers) EasySuite</p> <p>Rencontre avec les parents 29/08/24 – Projet personnalisé de l'enfant 17/12/24 -Date présentation groupe 3/10/24 - 1er séance groupe thérapeutique 8/10/24 - C.rendu groupe thérapeutique : 2024 -Groupe thérapeutique : 8/10, 5/11, 26/11, 03/12, 17/12/24 - 14/01, 28/1, 11/02, 11/03, 25/03 /25 - Séance à domicile 29/05/24 – 12/06/24 – 26/06/24 (tous les 15 jours) - Droit à l'image 03/03/21 - 27/03/25 pour 2025-2026 - Projet personnalisé de l'enfant 29/06/21 - 08/02/22 - 24/01/23 - 13/12/23 - 17/12/24 - Fiche de recueil 12/12/24 - Fiche navette 28/03/24 - Consentement évaluation 2/04/25 -</p>	
Critère 1.7.4		
Objectif 1.8	La personne accompagnée participe à la vie sociale.	4

Critère 1.8.1	<p><b>La personne accompagnée a la possibilité de maintenir ses liens sociaux et d'en créer de nouveaux, dans et hors l'établissement ou le service.</b> <span style="float: right;"><b>4</b></span></p> <p>EE : La personne accompagnée a la possibilité de maintenir ses liens sociaux existants dans et hors l'établissement ou le service. <span style="float: right;">4</span></p> <p>EE : La personne accompagnée a la possibilité de créer de nouveaux liens sociaux dans et hors l'établissement ou le service. <span style="float: right;">4</span></p>
Critère 1.8.2	<p><b>La personne peut s'investir dans la vie sociale et culturelle et participer à des évènements sur le territoire grâce à un accompagnement adapté.</b> <span style="float: right;"><b>4</b></span></p> <p>EE : La personne accompagnée est encouragée à s'investir dans la vie sociale et culturelle et participer à des évènements sur le territoire. <span style="float: right;">4</span></p> <p>EE : Sa participation est facilitée grâce à un accompagnement adapté. <span style="float: right;">4</span></p> <p>EE : La personne accompagnée reçoit des informations lui permettant de faire des choix de participation à la vie sociale et culturelle du territoire. <span style="float: right;">4</span></p>
Critère 1.8.3	<p><b>Les professionnels informent la personne accompagnée sur l'offre d'activités sportives, socio-culturelles et de loisirs, recueillent ses attentes et respectent ses choix de participation.</b> <span style="float: right;"><b>4</b></span></p> <p>EE : Les professionnels informent la personne accompagnée sur l'offre d'activités sportives, socio-culturelles et de loisirs. <span style="float: right;">4</span></p> <p>EE : Les professionnels recueillent les attentes de la personne accompagnée sur sa participation à la vie sportive, socio-culturelle et aux loisirs. <span style="float: right;">4</span></p> <p>EE : Les professionnels respectent les choix de la personne accompagnée sur sa participation à la vie sportive, socio-culturelle et aux loisirs. <span style="float: right;">4</span></p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i></p> <p>Mail Handi chien Lyon 03/03/25 - sortie 24/02/25 (tram + bus) - Atelier cuisine 26/02/25 - Groupe danse théâtre de Bordeaux 24- 25 (12/02, 19/02, 12/03, 26/03, 7/05, 28/05, 4/06, 25/06/25 (finale au théâtre) - Recueil projet personnalisé : 30/9/20 – 23/08/21 – 12/05/22- 30/05/23- 15/05/24 -11/12/24 - Projets personnalisés 11/11/19 – 26/11/19 - 6/10/20 - 24/08/21 - 07/06/22 - 06/06/23 - 21/05/24 - 15/01/25</p> <p>Dossier de la personne :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- DIPC signé le 3/9/24, Fiche de renseignements</li> <li>- Livret : social et loisirs – vacances</li> <li>- Planning des activités proposées et communiquées à la personne : Musée de la sucrière - Expo Passion Japon à Lyon le 24/7/24 - Musée des Confluences à Lyon le 23/10/25 - Musée de la sucrière – Expo Pompéi à Lyon le 23/4/25</li> <li>- Traçabilité participation : Pôle adulte le 19/3/25</li> <li>- Projet personnalisé : 2/1/25</li> </ul> <p>Dossier de la personne :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fiche recueil – Evaluation le 8/2/24</li> <li>- Planning des activités proposées et communiquées à la personne</li> <li>- Traçabilité participations Activités collectives (Ex : 18/10/24 – 15/11/24 – 29/11/24 – 13/12/24 – 24/1/25 – 24/2/25 – 4/4/25 – 28/4/25) - Séjour : 11 au 14/4/23</li> <li>- Projet personnalisé : 30/3/24</li> <li>- Compte-rendu éducatif : 17/12/24</li> </ul> <p>Projet personnalisé de l'enfant 29/06/21 - 08/02/22 - 24/01/23 - 13/12/23 - 17/12/24 - Fiche de recueil 12/12/24 - Escalades 21/02/24 - Course d'orientation 17/04/24 - Groupe de prépa 6ème - 2/07/24</p>
	<p><b>Les professionnels identifient et mobilisent les ressources et moyens nécessaires à la mise en place d'activités sportives, socio-culturelles et de loisirs.</b> <span style="float: right;"><b>4</b></span></p>

	<p>EE : Les professionnels identifient les ressources et moyens nécessaires à la mise en place d'activités sportives, socio-culturelles et de loisirs. 4</p> <p>EE : Les professionnels mobilisent ces ressources au bénéfice de la personne accompagnée. 4</p>
Critère 1.8.4	<p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Atelier cuisine 26/02/25 - Groupe danse théâtre de Bordeaux 24- 25 (12/02, 19/02, 12/03, 26/03, 7/05, 28/05, 4/06, 25/06/25 (finale au théâtre) - Escape Game 22/02/24 - Hippothérapie mail du 12/06/23 (10 séances) - Recueil projet personnalisé : 30/9/20 – 23/08/21 – 12/05/22- 30/05/23 - 15/05/24 - 11/12/24</p> <p>Programme d'activités - événements : La gazette N°20 – Décembre 2023</p> <p>Partenaires mobilisables : Handisport - Organismes de voyage partenaires (séjours jeunes, familles, individuels) - Association ANAE, Séjour de vacances adaptées – APF Evasion Séjours vacances 2025</p> <p>- Dossier de la personne : Projet personnalisé : 2/1/25 - Traçabilité participation : Pôle adulte le 19/3/25 – Fiches de suivis</p> <p>Planning des activités proposées et communiquées à la personne : Musée de la sucrière - Expo Passion Japon à Lyon le 24/7/24 - Musée des Confluences à Lyon le 23/10/25 - Musée de la sucrière – Expo Pompéi à Lyon le 23/4/25</p> <p>Programme d'activités - événements :</p> <p>- La gazette N°20 – Décembre 2023 : Séjour du 11 au 13/4/23 à Saint Laurent en Grandvaux (gîte APF – Jura – 9 enfants – ping-pong, boules - confection repas – visite musée du jouet) Foot fauteuil : vacances de Toussaint – Partenariat Foot Fauteuil du Pays de Bâgé « découverte sport paralympique – 12 jeunes, conduite fauteuil, tirs avec le pare choc, déplacements avec gros ballon...</p> <p>- Sortie au Parc de Bouvent le 10/7/23</p> <p>Partenaires mobilisables :</p> <p>- Projet établissement Bourg 2023-27 p.35</p> <p>- Handisport</p> <p>- Organismes de voyage partenaires (organisation séjours pour jeunes) : séjours familles et individuels – colonies de vacances et classes découvertes – séjour de vacances adaptées (Association Anae) – APF Evasion Séjours vacances 2025</p> <p>Dossier de la personne :</p> <p>- Planning activités - Traçabilité participation Ex : 24/2/25 – 4/4/25 – 28/4/25 - 11 au 14/4/23</p> <p>- Projet personnalisé : 30/3/24</p> <p>- Compte-rendu éducatif : 17/12/24</p> <p>Escalades 21/02/24 - Course d'orientation 17/04/24 - Groupe de prépa 6ème 2/07/24</p>
Critère 1.8.5	<p><b>Les professionnels encouragent le recours à la pair-aidance et autres dispositifs facilitant l'entraide entre les personnes accompagnées.</b> 4</p> <p>EE : Les professionnels encouragent le recours à la pair-aidance. 4</p> <p>EE : Les professionnels facilitent l'entraide entre les personnes accompagnées. 4</p> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Atelier cuisine 26/02/25 - Groupe danse théâtre de Bordeaux 24- 25 (12/02, 19/02, 12/03, 26/03, 7/05, 28/05, 4/06, 25/06/25 (finale au théâtre) - groupe "affirmation de soi" (ados et enfants 2024 - 2025 fiche projet) - Recueil projet personnalisé : 15/05/24 - 11/12/24 - Projets personnalisés 21/05/24 - 15/01/25</p> <p>Affichage : Journée autisme GEM L'Envol – 2/4/25</p> <p>Dossier de la personne : Groupe jeunes SESSAD – Rencontre Pôle Adultes (19/3/25)</p> <p>Affichage sur les dispositifs d'entraide existants : Journée autisme GEM L'Envol – 2/4/25</p> <p>Dossier de la personne – Fiche de suivi :</p> <p>- Traçabilité observations / entraide : 29/11/24</p>

	- Participation temps collectifs : Ex : 18/10/24 – 15/11/24 – 29/11/24 – 13/12/24 Course d'orientation 17/04/24 - Groupe de prépa 6ème - 2/07/24 -Groupe thérapeutique : 8/10, 5/11, 26/11, 03/12, 17/12/24 - 14/01, 28/1, 11/02, 11/03, 25/03 /25 -Projet personnalisé de l'enfant 13/12/23 - 17/12/24	
Objectif 1.9	La personne accompagnée exerce sa citoyenneté et/ou bénéficie d'une éducation à la citoyenneté.	4
Critère 1.9.1	<b>La personne est accompagnée selon ses besoins et ses souhaits dans sa participation à la vie citoyenne.</b>	<b>4</b>
	EE : La personne est accompagnée dans sa participation à la vie citoyenne au regard de ses besoins et souhaits.	4
	EE : La personne accompagnée bénéficie des informations utiles à l'exercice de la vie citoyenne.	4
Critère 1.9.2	<b>Les professionnels utilisent des moyens et des outils adaptés permettant à la personne accompagnée d'exercer sa citoyenneté ou de bénéficier d'une éducation à la citoyenneté.</b>	<b>4</b>
	EE : Les professionnels facilitent l'exercice de la citoyenneté de la personne accompagnée grâce à la mobilisation de moyens et d'outils adaptés.	4
	EE : Les professionnels proposent à la personne accompagnée une éducation à la citoyenneté.	4
	<i>Eléments de preuve :</i> Observation 2/04/25 : boîte à lettres suggestions + plaintes et réclamations + Plaintes et réclamations : charte d'engagement sept 2024 - Observations 2/04/25 : Fiche projet Groupe "vie affective et sexuelle" 2024 - 2025 émargement 25/02/25 avec centre de planification + supports (Boîte à outil vie intime, affective et sexuelle : Fiches sur les filles – les garçons – le consentement) - Dossier de la personne : - Compte-rendu du 24/10/23 : Stage « boucherie » - Stages Etablissement et Service d'Accompagnement par le Travail (ESAT) - Convention 2025 signée - Centre social « Engagement communautaire de citoyenneté » : Stage du 25/11 au 21/12/24 - Rencontre Pôle adulte le 19/3/25 Ateliers ou actions : Ateliers cuisine, centre de fabrication (pain) – Groupes d'ouverture (Ex : 15/11/24 - 29/11/24 - 13/12/24 - 24/1/25 - 24/2/25 - 4/4/25 - 28/4/25) Observation : Tri sélectif Observation 2/04/25 : boîte à lettres suggestions + plaintes et réclamations + Plaintes et réclamations : charte d'engagement sept 2024 -Groupe thérapeutique : 8/10, 5/11, 26/11, 03/12, 17/12/24 - 14/01, 28/1, 11/02, 11/03, 25/03 /25 - Séances neuropsychologiques : 22/01, 05/02, 04/03, 18/03, 29/04, 22/07/24 - Entretiens neuropsychologue 10/01/24 - 22/07/24 - Séances psychomotricité : 10/01, 24/01, 07/02, 06/03, 20/03, 03/04, 15/05, 29/05, 12/06, 26/06/2024 - Séances psychomotricité à domicile 29/05/24 – 12/06/24 – 26/06/24	
Thématique	Coconstruction et personnalisation du projet d'accompagnement	4
Objectif 1.10	La personne est actrice de la personnalisation de son projet d'accompagnement.	4
Critère 1.10.1	<b>La personne exprime ses attentes sur son projet d'accompagnement.</b>	<b>4</b>
	EE : La personne est sollicitée pour exprimer ses attentes sur son projet d'accompagnement.	4
	<b>La personne avec son entourage et les professionnels en équipe,</b>	

Critère 1.10.2	<p><b>coconstruisent le projet d'accompagnement.</b> 4</p> <p>EE : La personne et les professionnels en équipe, élaborent conjointement le projet d'accompagnement. 4</p> <p>EE : L'entourage est associé, selon les souhaits de la personne, à la coconstruction de son projet d'accompagnement. 4</p>
Critère 1.10.3	<p><b>Les professionnels évaluent les besoins de la personne pour construire son projet d'accompagnement en utilisant des outils d'évaluations validés.</b> 4</p> <p>EE : Les professionnels évaluent les besoins de la personne pour élaborer son projet d'accompagnement. 4</p> <p>EE : Les professionnels utilisent des outils validés pour l'évaluation de ses besoins. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Notification Maison départementale des personnes handicapées 2025 (1/08/23 au 31/07/25 - 1/08/25 au 31/07/28) - Rencontres parents 04/09, 11/09, 17/09, 23/09, 22/10, 11/12 et 16/12/24 - 13/03/25 - Rencontres partenaires 07/10/24 - 17/01/25 (équipe de scolarité) - Bilans : 22/10/24 (ergothérapeute) - 18/03/25 (école) - 10/09/24 (neuropsychologue) - 3/02/25 - 9/01/25 - 16/12/24 - 28/11/24 - 5/11/24 (psychologue) - 12/02/25 - 15/01/25 - 4/12/24 - 25/11/24 - 6/11/24 - 7/10/24 (médecin) - Bilan ergothérapeute : Nov 2019, août 2021, juin 2022, juin 23 et déc. 24 - Bilan psychomotricité : C.rendu d'évaluation 2019, contre rendu annuel aout 2021, juin 2022, juin 2023 et juin 2024 - Recueil des données : 30/9/20 – 23/08/21 – 12/05/22- 30/05/23- 15/05/24 -11/12/24- Invitation orthophoniste mail 14/05 pour projet personnalisé 21/05/24 - Invitation kinésithérapeute mail 06/07/24 pour synthèse 24/08/24 -</p> <p>Dossier de la personne - Traçabilité évaluation des besoins :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunion de synthèse « relais SESSAD » 29 août 2024</li> <li>- DIPC signé le 3/9/24</li> <li>- Evaluations médicale : 8/2/24 - 17/4/24 - 19/11/24 – 13/3/25</li> <li>- Evaluation ergothérapie - Fiches de suivis : 17/12/24 – 9/1/25 – 6/2/25 – 27/2/25 – 20/3/25 – 27/3/25</li> <li>- Evaluation éducative - Fiche de suivi : 13/12/24</li> <li>- Evaluation psychologue - Fiches de suivis : 1/4/25 - 18/3/25 - 4/2/25 - 21/1/25</li> <li>- Evaluation kinésithérapie – Fiches de suivis : 12/11/24 – 24/3/25 – 17/3/25 – 10/3/25</li> <li>- Points de coordination enfant : 21/11/24 – 9/1/25</li> <li>- Projet Personnalisé le 2/1/25 : Santé – Moteur et rapport au corps – Communication – Vie quotidienne – Comportement, relation aux autres – Scolarité – Continuité et fluidité de parcours</li> <li>- Bilans orthophonique : 21/2/25 - 3/4/25</li> </ul> <p>Outils d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Outil Thérapeutique SensOT-dir : AutoDétermination d'objectifs, l'identification des besoins et la Réflexion en ergothérapie</li> <li>- Livret pour les futures étapes – Droits (site service public – formulaires demandes à la MDPH – Mesure de protection des majeurs – Affiliation au régime de la sécurité sociale)</li> <li>- Trame Projet personnalisé</li> <li>- Grille vie quotidienne, relationnelle...</li> </ul> <p>Dossier de la personne - Traçabilité évaluation des besoins :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluation médicale : 28/2/23</li> <li>- Synthèse à 6 mois : 17/10/23</li> <li>- Projet personnalisé : 30/3/24</li> <li>- Evaluation ergothérapeute : 18/9/24</li> <li>- Grille évaluation le 8/2/24</li> <li>- Compte-rendu éducatif : 17/12/24</li> <li>- Bilan orthophonie : 2/7/24</li> <li>- Evaluation médicale : 14/2/24</li> <li>- Evaluation psychologique : 19/2/24</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluation médicale : 18/2/25</li> <li>- GEVASCO 10/3/25</li> <li>- Projet personnalisé : 11/4/25</li> </ul> <p>Outils d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fiche recueil besoins créée à partir du GEVA</li> <li>- Projet personnalisé</li> <li>- Profil sensoriel de DUNN</li> <li>- Questionnaire de la Brief</li> <li>- Evaluation Besoins de Compensation en matière de scolarisation</li> </ul> <p>Pré projet 30/03/21 – Projet personnalisé de l'enfant 29/06/21 - 08/02/22 - 24/01/23 - 13/12/23 - 17/12/24 - Fiche de recueil 12/12/24 - Notification : 1er/08/22 au 31/07/24 et du 1er/08/24 au 31/07/25 -Rencontre parent et enfant : 18/09/24 - 3/10/24 - 25/03/25- Equipe suivi de scolarisation 18/11/24 -Grille de repérage des situations à risques - Questionnaire :ADHD Child Evaluation (TDA/H diagnostique des Troubles du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité) - Synthèse 29/01/25 -</p>	
Critère 1.10.4	<p><b>Les professionnels coconstruisent avec la personne et son entourage son projet d'accompagnement.</b></p> <p>EE : Les professionnels coconstruisent le projet d'accompagnement avec la personne.</p> <p>EE : Les professionnels associent son entourage selon les souhaits de la personne accompagnée.</p>	<p>4</p> <p>4</p> <p>4</p>
	<p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Recueil des données : 30/9/20 – 23/08/21 – 12/05/22- 30/05/23- 15/05/24 -11/12/24.- Projets personnalisés 11/11/19 – 26/11/19 - 6/10/20 - 24/08/21 - 07/06/22 - 06/06/23 - 21/05/24 - 15/01/25 - Rencontres parents 04/09, 11/09, 17/09, 23/09, 22/10, 11/12 et 16/12/24 - 13/03/25 - Dossier de la personne : DIPC signé le 3/9/24 - Projet Personnalisé signé le 2/1/25</p> <p>Dossier de la personne :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet personnalisé signé le 25/4/23 – 30/3/24 – A la signature du 11/4/25</li> <li>- Traçabilité entretiens enfants – entretiens famille – Ex : 18/2/25 – 14/2/24 – 28/2/23 – 3/2/25</li> </ul> <p>Pré projet 30/03/21 – Projet personnalisé de l'enfant 29/06/21 - 08/02/22 - 24/01/23 - 13/12/23 - 17/12/24 - Fiche de recueil 12/12/24 - Rencontre parent et enfant : 18/09/24 - 3/10/24 - 25/03/25-</p>	
	<p><b>Les professionnels mobilisent les ressources internes et/ou externes et les outils pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement de la personne.</b></p> <p>EE : Les professionnels mobilisent les ressources internes et/ou externes nécessaires à la mise en œuvre du projet d'accompagnement de la personne.</p> <p>EE : Les professionnels mobilisent les outils nécessaires à la mise en œuvre du projet d'accompagnement.</p>	<p>4</p> <p>4</p> <p>4</p>
	<p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Notification Maison départementale des personnes handicapées 2025 (1/08/23 au 31/07/25 - 1/08/25 au 31/07/28) - Rencontres parents 04/09, 11/09, 17/09, 23/09, 22/10, 11/12 et 16/12/24 - 13/03/25 - Rencontres partenaires 07/10/24 - 17/01/25 (équipe de scolarité) - Bilans : 22/10/24 (ergothérapeute) - 18/03/25 (école) - 10/09/24 (neuropsychologue) - 3/02/25 - 9/01/25 - 16/12/24 - 28/11/24 - 5/11/24 (psychologue) - 12/02/25 - 15/01/25 - 4/12/24 - 25/11/24 - 6/11/24 - 7/10/24 (médecin) - Bilan ergothérapeute : Nov 2019, août 2021, juin 2022, juin 23 et déc. 24 - Bilan psychomotricité : C.rendu d'évaluation 2019, contre rendu annuel aout 2021, juin 2022, juin 2023 et juin 2024 - Recueil des données : 30/9/20 – 23/08/21 – 12/05/22- 30/05/23- 15/05/24 -11/12/24 - Invitation orthophoniste mail 14/05 pour projet personnalisé 21/05/24 - Invitation kinésithérapeute mail 06/07/24 pour synthèse 24/08/24 -</p> <p>Dossier de la personne :</p>	

Critère 1.10.5	<p>- Ressources internes mobilisées : Ergothérapeute, kinésithérapeute, psychologue, orthophoniste, assistant social, éducateur coordinateur – médecin pédiatre – médecin MPR (Médecine Physique et de Réadaptation)</p> <p>- Ressources externes mobilisées : Médecin traitant, Médecin spécialiste, Psychiatre – Accompagnant Elèves en Situation de Handicap (AESH) – Aide humaine – Dentiste, orthodontiste – Urologue – Transport adapté (taxi) – Aide de vie – Auxiliaire de Vie Sociale (AVS) - Education Nationale</p> <p>Liste des partenaires mobilisables : Projet de service 2023-27 p.35</p> <p>Dossier de la personne - Traçabilité :</p> <p>- Ressources internes mobilisées : Educateur – Psychomotricien – Ergothérapeute – Psychologue – Médecin pédiatre – Orthophoniste – Assistant social</p> <p>- Ressources externes mobilisées : Médecin médecine métabolique HFME - Pneumo-pédiatre - Ecole, Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire – Médecin traitant – AESH mutualisées</p> <p>- Ressources familiales : grands -parents (planning hebdomadaire)</p> <p>Liste des partenaires mobilisables : Projet de service 2023-27 p.35</p> <p>Fiche de recueil 12/12/24 - Notification : 1er/08/22 au 31/07/24 et du 1er/08/24 au 31/07/25 - Rencontre parent et enfant : 18/09/24 - 3/10/24 - 25/03/25- Equipe suivi de scolarisation 18/11/24 -Grille de repérage des situations à risques - Synthèse 29/01/25 - Questionnaire : ADHD Child Evaluation (TDA/H diagnostique des Troubles du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité) - Analyse de la pratique 20/03/25 - Réunion équipe 27/03/25 - Entretien téléphonique orthophoniste 30/03/23 - Entretien psychomotricienne 17/05/21 - Equipe de suivi de scolarité 18/11/24 - Entretien avec coordinatrice maison départementale des personnes handicapées 18/09/24 - Entretien collègue avec coordinatrice projet et neuropsychologue 23/09/24 - Consultation neuropédiatre 14/01/25</p>
Critère 1.10.6	<p><b>Les professionnels assurent la traçabilité et réévaluent le projet d'accompagnement avec la personne, chaque fois que nécessaire, et au moins une fois par an.</b> <span style="float: right;"><b>4</b></span></p> <p>EE : Les professionnels formalisent le projet d'accompagnement de la personne et ses mises à jour. <span style="float: right;">4</span></p> <p>EE : Les professionnels réévaluent avec la personne son projet d'accompagnement dès que nécessaire et au minimum une fois par an. <span style="float: right;">4</span></p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Projets personnalisés 11/11/19 – 26/11/19 - 6/10/20 - 24/08/21 - 07/06/22 - 06/06/23 - 21/05/24 - 15/01/25 - Rencontres parents 04/09, 11/09, 17/09, 23/09, 22/10, 11/12 et 16/12/24 - 13/03/25 - Recueil des données : 30/9/20 – 23/08/21 – 12/05/22- 30/05/23- 15/05/24 -11/12/24. Invitation orthophoniste mail 14/05 pour projet personnalisé 21/05/24 - Invitation kinésithérapeute mail 06/07/24 pour synthèse 24/08/24 -</p> <p>Dossier de la personne date Projet Personnalisé et réévaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- DIPC signé le 3/9/24</li> <li>- Projet Personnalisé signé le 2/1/25</li> <li>- Traçabilité programmation réévaluation le 10/6/25</li> </ul> <p>Dossier de la personne :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Projets personnalisés : 25/4/23 – 30/3/24 – A la signature du 11/4/25</li> <li>- Traçabilité évaluations : 2024 (8/2 – 14/2 – 19/2 - 2/7 - 18/9 - 17/12 - 19/2) - 2025 (18/2 - 10/3)</li> </ul> <p>Projet personnalisé de l'enfant 29/06/21 - 08/02/22 - 24/01/23 - 13/12/23 - 17/12/24 - Fiche de recueil 12/12/24 - Synthèse 12/12/24 - 29/01/25 - Rencontre parent et enfant : 18/09/24 - 3/10/24 - 25/03/25</p>
Objectif 1.11	L'entourage est associé dans l'accompagnement de la personne. <span style="float: right;">4</span>
	<b>La personne définit avec les professionnels la place de son entourage dans son</b>

Critère 1.11.1	<p><b>accompagnement.</b> <span style="float: right;"><b>4</b></span></p> <p>EE : La personne décide de la place de son entourage dans son accompagnement. <span style="float: right;">4</span></p> <p>EE : Le choix fait par la personne accompagnée, sur la place donnée à son entourage, est respecté. <span style="float: right;">4</span></p>
Critère 1.11.2	<p><b>Les professionnels informent, orientent et/ou accompagnent l'entourage vers les dispositifs de prévention, de soutien et de répit existants.</b> <span style="float: right;"><b>4</b></span></p> <p>EE : Les professionnels connaissent les dispositifs de prévention, de soutien et de répit existants pour l'entourage. <span style="float: right;">4</span></p> <p>EE : Les professionnels informent l'entourage des dispositifs de prévention, de soutien et de répit existants. <span style="float: right;">4</span></p> <p>EE : Les professionnels orientent et/ou accompagnent l'entourage vers les dispositifs de prévention, de soutien et de répit existants. <span style="float: right;">4</span></p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i></p> <p>Observations 2/044/25 : Classeur « livret mémo » mis à disposition avec : n° vert d'appui pers en situation de handicap – Mode d'accueil pour les enfants du pays de Gex - Équipe Relais Handicaps Rares - Association pour Adultes et Jeunes Handicapés. - Services d'aides à domicile - Groupe Barkley 21/11, 05/12, 19/12/2023 - 16/01, 30/01, 13/02, 12/03, 26/03, 9/04/2024 - Partenariat mobilisable : Projet de service 2023-27 p.35</p> <p>Plaquettes - Informations « Répit » : APF évation Séjours vacances 2025 - APF répit des aidants - Collectif des aidants, N° vert - Association ANAE, Séjour de vacances adaptées</p> <p>Planning des activités proposées et communiquées à la personne : Musée de la sucrière - Expo Passion Japon à Lyon le 24/7/24 - Musée des Confluences à Lyon le 23/10/25 - Musée de la sucrière – Expo Pompéi à Lyon le 23/4/25</p> <p>Partenariat mobilisable : Projet de service 2023-27 p.35</p> <p>Plaquette d'informations - Offre de répit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- APF évation</li> <li>- APF répit des aidants</li> <li>- APF France : Groupe d'habilités parentales Méthode Barclay : « mieux comprendre et gérer le comportement de votre enfant TDA/H au quotidien »</li> <li>- Le collectif des aidants, contacts 2024 – N° vert d'appui</li> <li>- Journée autisme GEM L'Envol – 2/4/25</li> </ul> <p>Dossier de la personne :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Grille évaluation - Fiche recueil besoins créée à partir du GEVA « Besoins de répit – soutien psychologique »</li> <li>- Séjour : 11 au 14/4/23</li> <li>- Groupes ouverture 2024-25 : 8 séances</li> </ul> <p>Observations du Classeur « livret mémo » mis à disposition avec : n° vert d'appui pers en situation de handicap – Mode d'accueil pour les enfants du pays de Gex - Accompagnement et ateliers parentalités NASAMA - Équipe Relais Handicaps Rares - Association pour Adultes et Jeunes Handicapés. - Groupe Barkley 21/11, 05/12, 19/12/2023 - 16/01, 30/01, 13/02, 12/03, 26/03, 9/04/2024 -</p>
Thématique	Accompagnement à l'autonomie <span style="float: right;">4</span>
Objectif 1.12	La personne bénéficie d'un accompagnement favorisant son autonomie. <span style="float: right;">4</span>
Critère 1.12.1	<p><b>La personne accompagnée exprime régulièrement ses attentes sur les mesures d'aide et de soutien souhaitées pour favoriser ou préserver son autonomie.</b> <span style="float: right;"><b>4</b></span></p> <p>EE : La personne accompagnée exprime ses attentes sur les mesures d'aide et de soutien souhaitées pour favoriser son autonomie. <span style="float: right;">4</span></p> <p>EE : La personne accompagnée est régulièrement sollicitée pour exprimer ses</p>

	attentes en vue de préserver son autonomie.	4	
	<b>Les professionnels évaluent régulièrement les besoins de la personne accompagnée pour favoriser ou préserver son autonomie.</b>	<b>4</b>	
	EE : Les professionnels évaluent les besoins d'accompagnement de la personne pour favoriser son autonomie.	4	
	EE : Les professionnels réévaluent régulièrement les besoins d'accompagnement de la personne pour préserver son autonomie.	4	
	<hr/>		
	<i>Eléments de preuve :</i>		
	Projets personnalisés 11/11/19 – 26/11/19 - 6/10/20 - 24/08/21 - 07/06/22 - 06/06/23 - 21/05/24 - 15/01/25 - Recueil des données : 30/9/20 – 23/08/21 – 12/05/22- 30/05/23- 15/05/24 -11/12/24 - Séances éducatives : 08/01, 15/01, 22/01/25 - 05/02, 12/02, 19/02, 25/05/25 - 12/03, 19/03, 26/03/25 - séances ergothérapie 06, 13, 20, 27/01/25 - 3, 10, 17/02/25 - 17 et 24/03/25 - séances psychomotricité 27/04/23 - séance psychologique 2/10/24 - Rencontres parents 04/09, 11/09, 17/09, 23/09, 22/10, 11/12 et 16/12/24 - 13/03/25 - Rencontres partenaires 07/10/24 - 17/01/25 (équipe de scolarité) - Bilans : 22/10/24 ( ergothérapeute) - 18/03/25 (école) - 10/09/24 (neuropsychologue) - 3/02/25 - 9/01/25 - 16/12/24 - 28/11/24 - 5/11/24 (psychologue) - 12/02/25 - 15/01/25 - 4/12/24 - 25/11/24 - 6/11/24 - 7/10/24 ( médecin) - Bilan ergothérapeute : Nov 2019, août 2021, juin 2022, juin 23 et déc. 24 - Bilan psychomotricité : C.rendu d'évaluation 2019, contre rendu annuel aout 2021, juin 2022, juin 2023 et juin 2024 -		
	Observations du 2/04/25 : groupe danse théâtre de Bordeaux 24- 25 (12/02, 19/02, 12/03, 26/03, 7/05, 28/05, 4/06, 25/06/25 (finale au théâtre) - Cartes support (OT "occupationnel thérapie" et capacités) -		
	Dossier de la personne : Traçabilité évaluation - réévaluation des besoins :		
	- Notifications MDPH : SESSAD – SAVS, SAMSAH		
	- Evaluations médicales : 8/2/24 - 17/4/24 - 19/11/24 – 13/3/25		
	- Evaluations ergothérapie - Fiches de suivi : 17/12/24 – 9/1/25 – 6/2/25 – 27/2/25 – 20/3/25 – 27/3/25		
	- Evaluations kinésithérapie – Fiches de suivi : 12/11/24 – 24/3/25 – 17/3/25 – 10/3/25		
	- Points de coordination enfant :- Ex : 21/11/24 – 9/1/25		
	- DIPC : 3/9/24		
	- Projet Personnalisé le 2/1/25 : santé – moteur et rapport au corps - vie quotidienne		
	- Traçabilité programmation réévaluation le 10/6/25		
	Outils d'évaluation :		
	- Outil Thérapeutique SensOT-dir		
	- Trame Projet personnalisé – Domaine santé – Moteur – Communication – Vie quotidienne - Scolarité		
	- Grille vie quotidienne		
	Dossier de la personne : Traçabilité évaluation - réévaluation des besoins		
	- Notifications MDPH : SESSAD (31/7/27) – AESH individuelle : 31/7/27 (4h/semaine) – ULIS TFM + TFC : 31/7/27) - CMI (stationnement – invalidité : 31/7/27) - MPA		
	- Consultations médicales : 28/2/23 - Février 2024 - 18/2/25		
	- Grille évaluation le 8/2/24 – Compte rendu Bilan ergothérapie : du 18/9/24		
	- Compte-rendu éducatif le 17/12/24		
	- Projet personnalisé : 25/4/23 – 30/3/24 – A la signature du 11/4/25		
	- GEVASCO 10/3/25		
	Outils d'évaluation :		
	- Fiche recueil besoins - GEVA (Guide d'Evaluation) « Besoins de répit – soutien psychologique »		
	- Profil sensoriel de DUNN		
	- GEVASCO		
	Notification maison départementale des personnes handicapées : 1er/08/22 au 31/07/24 et du 1er/08/24 au 31/07/25 - 1er Entretien admission 03/03/21 - 1er entretien psychologique 24/03/21 –		

	<p>Pré projet 30/03/21 – 14/12/23 - Projet personnalisé de l'enfant 29/06/21 - 08/02/22 - 24/01/23 - 13/12/23 - 17/12/24 - C. rendu d'évolution suivi psychomoteur (Centre d'Action Médico-Sociale Précoce Ain) 30/11/20 - C. rendu médecin Centre d'Action Médico-Sociale Précoce 23/03/21 (diagnostic) - C. rendu bilan orthophonique 19/08/19 - 06/09/21 - Note d'évolution orthophoniste déc. 2022 - Equipe suivi de scolarisation 18/11/24 -Grille de repérage des situations à risques - Questionnaire ADHD Child Evaluation (TDA/H diagnostique des Troubles du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité) -Groupe thérapeutique : 8/10, 5/11, 26/11, 03/12, 17/12/24 - 14/01, 28/1, 11/02, 11/03, 25/03 /25 - Réunion équipe 27/03/25 - Groupe Barkley 21/11, 05/12, 19/12/2023 - 16/01, 30/01, 13/02, 12/03, 26/03, 9/04/2024 - Séances neuropsychologiques : 22/01, 05/02, 04/03, 18/03, 29/04, 22/07/24 - Rencontre parent et enfant : 18/09/24 - 3/10/24 - 25/03/25</p>
<p>Critère 1.12.3</p>	<p><b>Les professionnels repèrent de manière précoce les risques de perte d'autonomie et d'isolement social de la personne accompagnée et alertent les personnes-ressources.</b> <span style="float: right;"><b>4</b></span></p> <p>EE : Les professionnels alertent les personnes-ressources en cas de risque de perte d'autonomie ou d'isolement social de la personne accompagnée. <span style="float: right;">4</span></p> <p>EE : Les professionnels repèrent de manière précoce les risques de perte d'autonomie et d'isolement social de la personne accompagnée. <span style="float: right;">4</span></p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Notification Maison départementale des personnes handicapées 2025 (1/08/23 au 31/07/25 - 1/08/25 au 31/07/28) - Rencontres partenaires 07/10/24 - 17/01/25 (équipe de scolarité) - Bilans : 22/10/24 (ergothérapeute) - 18/03/25 (école) - 10/09/24 (neuropsychologue) - 3/02/25 - 9/01/25 - 16/12/24 - 28/11/24 - 5/11/24 (psychologue) - 12/02/25 - 15/01/25 - 4/12/24 - 25/11/24 - 6/11/24 - 7/10/24 (médecin) - Bilan ergothérapeute : Nov 2019, août 2021, juin 2022, juin 23 et déc. 24 - Bilan psychomotricité : C.rendu d'évaluation 2019, contre rendu annuel aout 2021, juin 2022, juin 2023 et juin 2024 -Recueil des données : 30/9/20 – 23/08/21 – 12/05/22- 30/05/23- 15/05/24 -11/12/24 -</p> <p>Dossier de la personne :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Repérage risques de perte d'autonomie :</li> </ul> <p>Evaluation ergothérapie - Fiches de suivi : 17/12/24 – 9/1/25 – 6/2/25 – 27/2/25 – 20/3/25 – 27/3/25</p> <p>Evaluation kinésithérapie – Fiches de suivi : 12/11/24 – 24/3/25 – 17/3/25 – 10/3/25</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Repérage risque solement social :</li> </ul> <p>Compte-rendu consultation psychiatre : 24/10/23</p> <p>Evaluation psychologue Fiches de suivi : 1/4/25 - 21/1/25 - 4/2/25 - 18/3/25</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Personnes ressources à alerter - Ressources internes mobilisées : Médecin pédiatre – Médecin MPR (Médecine Physique et de Réadaptation) - Médecin traitant - Psychiatre - Psychologue Ergothérapeute, Kinésithérapeute, Educateur - Accompagnant Elèves en Situation de Handicap - Aide de vie</li> </ul> <p>Supports :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Grille évaluation risque VA – 26/3/25</li> <li>- Outil Thérapeutique SensOT-dir</li> <li>- Grille vie quotidienne</li> <li>- Consultations médicales - Questionnaire – Entretiens – Fiche de suivi</li> </ul> <p>Dossier de la personne repérage précoce des risques de perte d'autonomie et d'isolement social</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretiens, évaluations – Comptes-rendus psychologue – Ex : 19/2/24 – 3/2/25</li> <li>- Traçabilité participation – Observation « Groupes ouverture » : 18/10/24 – 15/11/24 – 29/11/24 – 13/12/24 – 24/1/25 – 24/2/25 – 4/4/25 – 28/4/25)</li> <li>- Participation mini séjour : 11 au 14/4/23</li> <li>- Fiche de suivi – Observations : 7/2/25 – 14/3/25 – 21/3/25 – 28/3/25</li> <li>- Compte-rendu éducatif : 17/12/24</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Grille évaluation le 8/2/24 - Evaluation ergothérapie : compte rendu du 18/9/24</li> <li>- Traçabilité entretiens enfants – entretiens famille – Ex : 18/2/25 – 14/2/24 – 28/2/23 – 3/2/25</li> <li>- Projet personnalisé du 30/3/24 : Psychologue à 15 jours</li> <li>- Partenaires mobilisés - Personnes ressources à alerter</li> </ul> <p>Outils de repérage et d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Questionnaire de la Brief</li> <li>- Profil sensoriel de DUNN</li> <li>- Ressources internes mobilisées : Educateur – Psychomotricien – Ergothérapeute – Psychologue – Médecin pédiatre</li> </ul> <p>Notification maison départementale des personnes handicapées : 1er/08/22 au 31/07/24 et du 1er/08/24 au 31/07/25 - 1er Entretien admission 03/03/21 - 1er entretien psychologique 24/03/21 – Pré projet 30/03/21 – 14/12/23 - Projet personnalisé de l'enfant 29/06/21 - 08/02/22 - 24/01/23 - 13/12/23 - 17/12/24 - C. rendu d'évolution suivi psychomoteur (Centre d'Action Médico-Sociale Précoce Ain) 30/11/20 - C. rendu médecin Centre d'Action Médico-Sociale Précoce 23/03/21 (diagnostic) - C. rendu bilan orthophonique 19/08/19 - 06/09/21 - Note d'évolution orthophoniste déc. 2022 - Equipe suivi de scolarisation 18/11/24 -Grille de repérage des situations à risques - Questionnaire :ADHD Child Evaluation (TDA/H diagnostique des Troubles du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité) - Synthèse 29/01/25 - Rencontres famille 18/09/24 - 3/10/24 - 25/03/25 -</p>	
Objectif 1.13	La personne est accompagnée pour accéder ou se maintenir dans son logement ou son hébergement.	4
Critère 1.13.1	<b>La personne accompagnée a la possibilité d'exprimer ses attentes en matière de logement ou d'hébergement.</b>	<b>4</b>
	EE : La personne accompagnée est sollicitée pour exprimer ses attentes en matière de logement ou d'hébergement.	4
	EE : Les attentes formulées par la personne accompagnée sont prises en compte.	4
Critère 1.13.2	<b>La personne est accompagnée dans ses démarches pour accéder ou se maintenir dans son logement ou hébergement.</b>	<b>4</b>
	EE : La personne accompagnée est informée ou conseillée dans ses démarches relatives à son logement ou hébergement.	4
	EE : La personne peut s'adresser aux professionnels pour être accompagnée et soutenue dans ses démarches d'accès ou de maintien dans son logement/ hébergement.	4
	<i>Eléments justificatifs si cotation « NC » :</i> AT3 : la personne vit au domicile de ses parents et aucune adaptation n'est nécessaire.	
	<b>Les professionnels accompagnent la personne dans sa recherche de logement ou d'hébergement adapté à ses besoins et attentes.</b>	<b>4</b>
	EE : Les professionnels prennent en compte les besoins et attentes exprimés par la personne accompagnée dans sa recherche de logement ou d'hébergement.	4
	EE : Les professionnels adaptent l'accompagnement de la personne pour sa recherche de logement ou d'hébergement.	4
	<i>Eléments de preuve :</i> Projets personnalisés 26/11/19 - 6/10/20 - 24/08/21 - 07/06/22 - 06/06/23 - 21/05/24 - 15/01/25 - Compte rendu consultation médicale du 11/06/19 - Convention kinésithérapeute 23/01/25 - Bilans : 18/03/25 (école) - 10/09/24 (neuropsychologue) - 3/02/25 - 9/01/25 - 16/12/24 - 28/11/24 - 5/11/24 (psychologue) - 12/02/25 - 15/01/25 - 4/12/24 - 25/11/24 - 6/11/24 - 7/10/24 (médecin) - Bilan ergothérapeute : Nov 2019 (ergothérapeute aménagement logement, août 2021, juin 2022, juin 23, 22/10/24 et déc. 24 - Bilan psychomotricité : C.rendu d'évaluation 2019, contre rendu	

Critère 1.13.3	<p>annuel aout 2021, juin 2022, juin 2023 et juin 2024</p> <p>Dossier de la personne :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Compte-rendu du 24/10/23</li> <li>- Convention « Intervention milieu scolaire » - Prêt de matériel</li> <li>- Compte-rendu du 19/11/24</li> <li>- Point de coordination enfant le 21/11/24</li> <li>- Notification SAVS-SAMSAH</li> </ul> <p>Dossier de la personne : Compte-rendu éducatif du 17/12/24</p> <p>Notification maison départementale des personnes handicapées : 1er/08/22 au 31/07/24 et du 1er/08/24 au 31/07/25 - Projet personnalisé de l'enfant 29/06/21 - 08/02/22 - 24/01/23 - 13/12/23 - 17/12/24</p> <hr/> <p><i>Eléments justificatifs si cotation « NC » :</i></p> <p>Les professionnels expliquent : « La personne réside au domicile familial – Maison individuelle ».</p> <p>La personne n'est pas concernée par la recherche de logement et/ou le maintien dans son hébergement. Elle vit au domicile de ses parents.</p>
Thématique	Accompagnement à la santé <span style="float: right;">3,93</span>
Objectif 1.14	La personne bénéficie d'un accompagnement en matière de prévention et d'éducation à la santé. <span style="float: right;">3,92</span>
Critère 1.14.1	<p><b>La personne accompagnée participe à la définition de ses besoins en matière de prévention et d'éducation à la santé.</b> <span style="float: right;"><b>4</b></span></p> <p>EE : La personne accompagnée est sollicitée pour exprimer ses attentes en matière de prévention en santé. <span style="float: right;">4</span></p> <p>EE : La personne accompagnée est sollicitée pour exprimer ses attentes en matière d'éducation à la santé. <span style="float: right;">4</span></p>

	<p><b>Les professionnels évaluent les besoins de la personne accompagnée en matière de prévention et d'éducation à la santé.</b> <span style="float: right;"><b>4</b></span></p> <p>EE : Les professionnels évaluent les besoins de la personne accompagnée en matière de prévention en santé. <span style="float: right;">4</span></p> <p>EE : Les professionnels évaluent les besoins de la personne accompagnée en matière d'éducation à la santé. <span style="float: right;">4</span></p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Neuropédiatre : consultations + C.rendus 11/06/19 ( 1ere consultation diagnostic) 6/10/20 – ordonnance 23/02/21 – 09/03/21 – 07/06/22 – 24/08/21 – 07/06/22 – 13/12/22 – 6/06/23- 21/05/24 – 25 /11/24 -Médecin MPR 8/06/20 (1ere consultation) – 5/10/20 – 7/06/21- 8/11/21 - 4 /07/22 -23/01/23 – 20/02/23- 18/09/23 - 15/01/24- 12/02/24 – 15 /01/25 - 12/02/25- Bilan ergothérapeute : Nov 19 (sur 3 mois) - Bilan psychomotricité : C.rendu évaluation Nov. 2019 - C.rendu psychologique janv. 21 - Bilan orthophoniste juin 22 - Bilan annuel ophtalmologique 23/01/25 - Sensibilisation intimité et vie affective : émargement 25/02/25 - Mail 1/04/25 échange centre de planification - Recueil des données projet personnalisé : 30/9/20 – 23/08/21 – 12/05/22- 30/05/23- 15/05/24 -11/12/24 - Rencontres parents 04/09, 11/09, 17/09, 23/09, 22/10, 11/12 et 16/12/24 - 13/03/25 -</p> <p>Dossier de la personne - Traçabilité évaluation des besoins en matière de prévention à la santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- DIPC signé le 3/9/24</li> <li>- Compte-rendu consultation médicale le 24/10/23</li> <li>- Compte-rendu consultation pédiatrique le 19/11/24</li> <li>- Point de coordination enfant le 9/1/25</li> <li>- Evaluation ergothérapie : 17/12/24</li> <li>- Evaluation kinésithérapie : décembre 2024 - Préconisations : janvier 2025</li> <li>- Evaluation psychologue Fiche de suivi : 21/1/25</li> <li>- Bilan orthophoniste : 3/4/25</li> </ul> <p>Outils d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Consultation médicale</li> <li>- Grilles évaluation : kinésithérapie – ergothérapie – psychologie</li> </ul> <p>Dossier de la personne - Traçabilité évaluation des besoins en matière de prévention à la santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Consultations Médecin : 28/2/23 (Etat général Poids – Taille – Fatigabilité) - Février 2024</li> <li>- Grille évaluation le 8/2/24 : Alimentation – Visuel – Auditif</li> <li>- Bilan orthophonie : septembre 2024</li> <li>- Evaluation ergothérapie : compte rendu du 18/9/24</li> <li>- Projet personnalisé du 30/3/24</li> <li>- Consultation pédiatrique : compte-rendu le 18/2/25</li> <li>- Evaluation psychologue le 3/2/25</li> </ul> <p>Outils d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fiche recueil besoins - GEVA (Guide d'Evaluation)</li> <li>- Profil sensoriel de DUNN</li> <li>- Questionnaire de la Brief</li> </ul> <p>Notification maison départementale des personnes handicapées : 1er/08/22 au 31/07/24 et du 1er/08/24 au 31/07/25 - 1er Entretien admission 03/03/21 – 1ère consultation médicale 23/03/21- 1er entretien psychologique 24/03/21 – Pré projet 30/03/21 - C. rendu d'évolution suivi psychomoteur (Centre d'Action Médico-Sociale Précoce Ain) 30/11/20 - C. rendu médecin Centre d'Action Médico-Sociale Précoce 23/03/21 ( diagnostic) - C. rendu bilan orthophonique 19/08/19 - 06/09/21 - Note d'évolution orthophoniste déc. 2022 - Bilans neuropsychologiques 12/05/22 - 1/06/21 - Rencontre projet/synthèse 12/12/24 - 29/01/25 -</p>
	<p><b>Les professionnels orientent vers et/ou mettent en œuvre un programme de prévention et d'éducation à la santé adapté à la personne accompagnée.</b> <span style="float: right;"><b>4</b></span></p>

	<p>EE : Les professionnels mettent en œuvre un programme de prévention et d'éducation à la santé adapté à la personne accompagnée. 4</p> <p>EE : Les professionnels orientent la personne accompagnée vers un programme de prévention et d'éducation à la santé. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Neuropédiatre : consultations + C.rendus 11/06/19 ( 1ere consultation diagnostic) + 6/10/20 – ordonnance 23/02/21 – 09/03/21 – 07/06/22 – 24/08/21 – 07/06/22 – 13/12/22 – 6/06/23- 21/05/24 – 25 /11/24 -Médecin MPR 8/06/20 (1ere consultation) + 5/10/20 – 7/06/21- 8/11/21 - 4 /07/22 -23/01/23 – 20/02/23- 18/09/23 - 15/01/24- 12/02/24 – 15 /01/25 - 12/02/25 - Bilan ergothérapeute : Nov 19 (sur 3 mois) - Aout 21 - juin 22 - juin 23 – Déc. 24 - Bilan psychomotricité : C.rendu évaluation Nov. 2019 - Aout 21 – Juin 22 et Juin 23 - Suivi psychologique : 3/02/25 - 9/01/25 - 16/12/24 - 28/11/24 -14/11/24 - 5/11/24 - Bilan orthophoniste juin 22 - Convention orthophoniste 20/05/22 - Convention kinésithérapeute 10/02/20 - 23/01/25 - Sensibilisation intimité et vie affective : émargement 25/02/25 - Mail 1/04/25 échange centre de planification - Groupe Barkley 21/11, 05/12, 19/12/2023 - 16/01, 30/01, 13/02, 12/03, 26/03, 9/04/2024 - Projets personnalisés 11/11/19 – 26/11/19 - 6/10/20 - 24/08/21 - 07/06/22 - 06/06/23 - 21/05/24 - 15/01/25 -</p> <p>Dossier de la personne : Traçabilité besoins identifiés et programme de prévention santé en réponse</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fiches de suivi Ergothérapie – Ex : 9/1/25 – 6/2/25 – 27/2/25 – 20/3/25 – 27/3/25</li> <li>- Fiches de suivi Kinésithérapie : 12/11/24 – 24/3/25 – 17/3/25 – 10/3/25</li> <li>- Fiches de suivi Psychologue: 1/4/25 - 4/2/25 - 18/3/25</li> <li>- Transmissions comptes-rendus médicaux au médecin traitant</li> <li>- Ergothérapeute : 20/3/25 : calendrier des massages</li> <li>- Projet Personnalisé le 2/1/25 « Santé »</li> </ul> <p>Dossier de la personne : Traçabilité besoins identifiés et programme de prévention santé en réponse</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Consultation Médecin : Février 2024</li> <li>- Bilan orthophonie : 2/7/24</li> <li>- Projet personnalisé du 30/3/24 : Psychologue : à 15 jours - Ergothérapie : 1 séance / semaine – Orthophonie (hebdomadaire) - Psychomotricité (arrêt en juillet 2024)</li> <li>- Compte-rendu « Fin de suivi psychomotricité » : juillet 2024</li> <li>- Point à 6 mois le 22/10/24</li> <li>- Compte-rendu éducatif le 17/12/24</li> </ul> <p>Projet personnalisé de l'enfant 29/06/21 - 08/02/22 - 24/01/23 - 13/12/23 - 17/12/24 - Groupe Barkley 21/11, 05/12, 19/12/2023 - 16/01, 30/01, 13/02, 12/03, 26/03, 9/04/2024 - Séances neuropsychologiques : 22/01, 05/02, 04/03, 18/03, 29/04, 22/07/24 - Séances orthophonie : C. rendu bilan orthophonique 19/08/19 - 06/09/21 - Note d'évolution orthophoniste déc. 2022 - Consultation neuropédiatre 14/01/25 -</p>
Critère 1.14.3	<p><b>Les professionnels facilitent la compréhension des messages de prévention et d'éducation à la santé de la personne accompagnée.</b> 4</p> <p>EE : Les professionnels adaptent les messages de prévention et d'éducation à la santé à la personne accompagnée. 4</p> <p>EE : Les professionnels s'appuient sur des supports de communication adaptés pour faciliter sa compréhension des messages de prévention et d'éducation à la santé. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Observations du 02/04/25 ; Affiches "10 phrases pour booster sa confiance – comprendre le métier de psychomotricien – Apprivoiser les écrans et grandir - Espace santé Europa : cabine de téléconsultation</p> <p>service d'orientation médicale Communautés Professionnelles Territoriales de Santé - Plateforme</p>

de coordination et orientation Pep 01 - Mode d'accueil pour les enfants Pays de Gex - Accompagnement et ateliers parentalités - NASAMA les séjours famille, réseau passerelle - Les bénéfiques des câlins - Santé info droit - le juridique liés à la santé : n° en ligne - Bienvenue au studio Mharion Handi yoga et besoin spécifique - Prospectus : « mon espace santé » Déckic magasin handicap –

Boite à outil vie intime, affective et sexuelle : Fiches sur les filles – les garçons – le consentement – Liste de livres jeunesse pour apprendre à dire non et à parler de son corps - Programme d'éducation à la vie affective et relationnelle à l'école maternelle -Programme d'éducation à la vie affective relationnelle et à la sexualité en CAP -Programme d'éducation à la vie affective et relationnelle et à la sexualité au lycée -Programme d'éducation à la vie affective et relationnelle à l'école élémentaire -

Les émotions : Les 5 règles de l'écoute active - les déclencheurs du stress- l'intensité des émotions - Mes émotions santé BD - Le thermomètre de la peur « je me sens comment » -la roue des émotions - temps d'écran Bingo - liste des émotions - 4 étapes pour s'affirmer dans le respect - Le contrôle de soi - guide pour identifier les distorsions cognitives ou pensées automatiques - pourquoi je ne peux pas être attentif ?

Supports « Messages de prévention santé » :

- Santé BD (Bande dessinée) - Santé info droit
- Traçabilité visites à domicile - Entretiens point de coordination
- Consultations médicales : - Ex : 8/2/24 – 19/11/24 – 13/3/25

Affichage messages de prévention santé - Plaquettes

- Santé BD (Bandes Dessinées) - Support numérique
- « Apprivoiser les écrans et grandir : 3 – 6 – 9 – 12 »
- Santé info droit

- Supports : Sexualité – Stress

- Guide « Identification distorsions cognitives - pensées automatiques - pourquoi je ne peux pas être attentive ?

Groupe ouverture 2024-25 (orthophoniste – ergothérapeute) : 18/10/24 au 28/4/25 (8 séances)

Observations du 02/04/25 ; Affiches "10 phrases pour booster sa confiance – comprendre le métier de psychomotricien – Apprivoiser les écrans et grandir - Espace santé Europa : cabine de téléconsultation

service d'orientation médicale Communautés Professionnelles Territoriales de Santé - Plateforme de coordination et orientation Pep 01 - Mode d'accueil pour les enfants Pays de Gex - Accompagnement et ateliers parentalités - NASAMA les séjours famille, réseau passerelle - Les bénéfiques des câlins - Santé info droit - en cas de pbs juridique liés à la santé : n° en ligne - Bienvenue au studio Mharion Handi yoga et besoin spécifique - Prospectus : « mon espace santé » Déckic magasin handicap –

Boite à outil vie intime, affective et sexuelle : Fiches sur les filles – les garçons – le consentement – Liste de livres jeunesse pour apprendre à dire non et à parler de son corps - Programme d'éducation à la vie affective et relationnelle à l'école maternelle -Programme d'éducation à la vie affective relationnelle et à la sexualité en CAP -Programme d'éducation à la vie affective et relationnelle et à la sexualité au lycée -Programme d'éducation à la vie affective et relationnelle à l'école élémentaire -

Les émotions :

Les 5 règles de l'écoute active - les déclencheurs du stress- l'intensité des émotions - Mes émotions santé BD - Le thermomètre de la peur « je me sens comment » -la roue des émotions - temps d'écran Bingo - liste des émotions - 4 étapes pour s'affirmer dans le respect - Le contrôle de soi - guide pour identifier les distorsions cognitives ou pensées automatiques - pourquoi je ne peux pas être attentif ?

Critère 1.14.4

**Les professionnels organisent l'accompagnement et/ou accompagnent la personne lors des dépistages et des soins de prévention.**

**4**

Critère 1.14.5	<p>EE : Les professionnels organisent l'accompagnement de la personne lors des dépistages et des soins de prévention. 4</p> <p>EE : Les professionnels accompagnent la personne lors des dépistages et des soins de prévention. 4</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i></p> <p>Neuropédiatre : consultations + C.rendu 11/06/19 ( 1ere consultation diagnostic) -Médecin MPR 8/06/20 (1ere consultation) - Bilan ergothérapeute : Nov 19 (sur 3 mois) - Bilan psychomotricité : C.rendu évaluation Nov. 2019 - C.rendu psychologique : janvier 2021 - Bilan orthophoniste juin 2022 - Convention kinésithérapeute 10/02/20 -</p> <p>Dossier de la personne :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Consultations médicales : 24/10/23 - 8/2/24 – 19/11/24 – 13/3/25</li> </ul> <p>Dossier de la personne :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluation du 8/2/24</li> <li>- Bilan orthophonie : 2/7/24</li> <li>- Consultations médicales : 28/2/23 – juillet 2023 (pédiatrique annuelle) - 18/2/25 (pédiatrique) – 14/2/24 – juillet 2024 (visite annuelle) - Traçabilité liens Homologues extérieurs (généraliste, pneumo pédiatrique, orthodontie, ORL)</li> <li>- Consultation médecin médecine métabolique HFME : juillet 2023 - 2024</li> <li>- Suivi pneumo-pédiatre HFME annuel : 2/7/24</li> <li>- Consultation pédiatre externe : mai 2024</li> </ul> <p>1er Entretien admission 03/03/21 – 1ère consultation médicale 23/03/21- 1er entretien psychologique 24/03/21 -C. rendu médecin Centre d'Action Médico-Sociale Précoce 23/03/21 (diagnostic) - C. rendu bilan orthophonique 19/08/19- Bilans neuropsychologiques 12/05/22 - 1/06/21 - Projet personnalisé 17/12/24 - Consultation neuropédiatre 14/01/25 -</p>
	<p><b>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la prévention et à l'éducation à la santé.</b> 3,5</p> <p>EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la prévention et à l'éducation à la santé. 3,5</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i></p> <p>Sensibilisation 4/02/25 Bientraitance - 17/03/25 Maltraitance</p> <p>Observations du 02/04/25 ; Affiches "10 phrases pour booster sa confiance – comprendre le métier de psychomotricien – Apprivoiser les écrans et grandir - Espace santé Europa : cabine de téléconsultation</p> <p>service d'orientation médicale Communautés Professionnelles Territoriales de Santé - Plateforme de coordination et orientation Pep 01 - Mode d'accueil pour les enfants Pays de Gex - Accompagnement et ateliers parentalités - NASAMA les séjours famille, réseau passerelle - Les bénéfiques des câlins - Santé info droit - en cas de pbs juridique liés à la santé : n° en ligne - Bienvenue au studio Mharion Handi yoga et besoin spécifique - Prospectus : « mon espace santé » Déckic magazine handicap –</p> <p>Boite à outil vie intime, affective et sexuelle : Fiches sur les filles – les garçons – le consentement – Liste de livres jeunesse pour apprendre à dire non et à parler de son corps - Programme d'éducation à la vie affective et relationnelle à l'école maternelle -Programme d'éducation à la vie affective relationnelle et à la sexualité en CAP -Programme d'éducation à la vie affective et relationnelle et à la sexualité au lycée -Programme d'éducation à la vie affective et relationnelle à l'école élémentaire -</p> <p>Les émotions :Les 5 règles de l'écoute active - les déclencheurs du stress- l'intensité des émotions - Mes émotions santé BD - Le thermomètre de la peur « je me sens comment » -la roue des émotions - temps d'écran Bingo - liste des émotions - 4 étapes pour s'affirmer dans le respect - Le contrôle de soi - guide pour identifier les distorsions cognitives ou pensées automatiques - pourquoi je ne peux pas être attentif ?</p>

Critère 1.14.6	<p>Plan de développement de compétences - Actions de sensibilisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Expression de la douleur : 11 et 12/12/23</li> <li>- Plan Bleu – Canicule : 27/3/24</li> <li>- Mieux comprendre et gérer le comportement de votre enfant TDA-H au quotidien</li> <li>- Intégrations sensorielles : 10/10/23 - 23 et 24/1/24</li> </ul> <p>Ressources :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Supports : Application Santé BD - Santé info droit - Guide « Identification distorsions cognitives - pensées automatiques »</li> <li>- Organigramme : Médecin pédiatre – Psychologue – Ergothérapeute – Psychomotricien – Orthophoniste</li> <li>- Liste de partenaires</li> </ul> <p>Plan de développement de compétences - Actions de sensibilisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Certificat de réalisation "Comprendre Liens entre déficience auditive - troubles du comportement, communication" : 16 - 17/11/22</li> <li>- Expression de la douleur : 11 et 12/12/23</li> <li>- Plan Bleu – Canicule : 27/3/24</li> <li>- Co-construction Projet de service 2023-27 « Prestation de soins et d'accompagnement p.29 - Parcours de soins p.68 » (groupes de travail – présentation finalisée le 18/3/25)</li> <li>- Mieux comprendre et gérer le comportement de votre enfant TDA-H au quotidien</li> <li>- Intégrations sensorielles : 10/10/23 - 23 et 24/1/24</li> </ul> <p>Ressources :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Supports : Application Santé BD - Santé info droit - Sexualité – Stress - Guide « Identification distorsions cognitives - pensées automatiques »</li> <li>- Organigramme : Médecin pédiatre – Psychologue – Ergothérapeute – Psychomotricien - Orthophoniste</li> </ul> <p>Sensibilisation 4/02/25 Bientraitance - 17/03/25 Maltraitance</p> <p>Observations du 02/04/25 ; Affiches "10 phrases pour booster sa confiance – comprendre le métier de psychomotricien – Apprivoiser les écrans et grandir - Espace santé Europa : cabine de téléconsultation</p> <p>service d'orientation médicale Communautés Professionnelles Territoriales de Santé - Plateforme de coordination et orientation Pep 01 - Mode d'accueil pour les enfants Pays de Gex - Accompagnement et ateliers parentalités - NASAMA les séjours famille, réseau passerelle - Les bénéfiques des câlins - Santé info droit - en cas de pbs juridique liés à la santé : n° en ligne - Bienvenue au studio Mharion Handi yoga et besoin spécifique - Prospectus : « mon espace santé » Déckic magazine handicap –</p> <p>Boîte à outil vie intime, affective et sexuelle : Fiches sur les filles – les garçons – le consentement – Liste de livres jeunesse pour apprendre à dire non et à parler de son corps - Programme d'éducation à la vie affective et relationnelle à l'école maternelle -Programme d'éducation à la vie affective relationnelle et à la sexualité en CAP -Programme d'éducation à la vie affective et relationnelle et à la sexualité au lycée -Programme d'éducation à la vie affective et relationnelle à l'école élémentaire -</p> <p>Les émotions :</p> <p>Les 5 règles de l'écoute active - les déclencheurs du stress- l'intensité des émotions - Mes émotions santé BD - Le thermomètre de la peur « je me sens comment » -la roue des émotions - temps d'écran Bingo - liste des émotions - 4 étapes pour s'affirmer dans le respect - Le contrôle de soi - guide pour identifier les distorsions cognitives ou pensées automatiques - pourquoi je ne peux pas être attentif ?</p>
Objectif 1.15	<p>La personne est actrice de ses choix sur son accompagnement en santé, la stratégie thérapeutique et les soins qui lui sont proposés.</p> <p style="text-align: right;">3,88</p>

Critère 1.15.1	<p><b>La personne accompagnée est informée des soins qui lui sont proposés, selon des modalités adaptées.</b> <span style="float: right;"><b>4</b></span></p> <p>EE : La personne accompagnée est informée des soins qui lui sont proposés. <span style="float: right;">4</span></p> <p>EE : La personne accompagnée reçoit des explications claires et adaptées, nécessaires à la compréhension de ses soins. <span style="float: right;">4</span></p>
Critère 1.15.2	<p><b>La personne accompagnée bénéficie de temps d'échange et de soutien autour de son état de santé, des soins possibles et de la stratégie thérapeutique proposée.</b> <span style="float: right;"><b>4</b></span></p> <p>EE : La personne accompagnée bénéficie de temps d'échange lui permettant de poser toutes les questions autour de son état de santé, des soins possibles et de la stratégie thérapeutique qui lui est proposée. <span style="float: right;">4</span></p> <p>EE : La personne bénéficie du soutien nécessaire pour devenir actrice de ses choix sur son accompagnement en santé, les soins qui lui sont proposés et sa stratégie thérapeutique. <span style="float: right;">4</span></p>
Critère 1.15.3	<p><b>La personne bénéficie d'un accompagnement adapté, en cas de refus de soins.</b> <span style="float: right;"><b>4</b></span></p> <p>EE : La personne bénéficie d'un accompagnement en cas de refus de soins. <span style="float: right;">4</span></p> <p>EE : La personne confirme que l'accompagnement proposé est adapté à son refus de soins. <span style="float: right;">4</span></p> <hr/> <p><i>Eléments justificatifs si cotation « NC » :</i></p> <p>AT3 : la personne indique qu'elle n'a jamais refusé les soins.</p>
Critère 1.15.4	<p><b>La personne accompagnée est associée à la gestion de son traitement médicamenteux pour favoriser sa compréhension et son adhésion et s'assurer de sa continuité.</b> <span style="float: right;"><b>4</b></span></p> <p>EE : La personne accompagnée est associée à la gestion de son traitement médicamenteux. <span style="float: right;">4</span></p> <p>EE : La personne accompagnée reçoit des explications claires et adaptées, nécessaires à la compréhension de son traitement. <span style="float: right;">4</span></p> <p>EE : L'adhésion de la personne accompagnée est systématiquement recherchée. <span style="float: right;">4</span></p>
	<p><b>Les professionnels identifient et/ou évaluent régulièrement les besoins en santé de la personne accompagnée.</b> <span style="float: right;"><b>4</b></span></p> <p>EE : Les professionnels identifient et/ou évaluent les besoins spécifiques en santé de la personne accompagnée. <span style="float: right;">4</span></p> <p>EE : Les professionnels réévaluent les besoins en santé de la personne accompagnée dès que nécessaire et au minimum une fois par an. <span style="float: right;">4</span></p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Neuropédiatre : consultations + C.rendu 11/06/19 ( 1ere consultation diagnostic) + 6/10/20 – ordonnance 23/02/21 – 09/03/21 – 07/06/22 – 24/08/21 – 07/06/22 – 13/12/22 – 6/06/23- 21/05/24 – 25 /11/24 -Médecin MPR 8/06/20 (1ere consultation) + 5/10/20 – 7/06/21- 8/11/21 - 4 /07/22 -23/01/23 – 20/02/23- 18/09/23 - 15/01/24- 12/02/24 – 15 /01/25 - 12/02/25 - Bilan ergothérapeute : Nov 19 (sur 3 mois) - Aout 21 - juin 22 - juin 23 – Déc. 24 - Bilan psychomotricité : C.rendu évaluation Nov. 2019 - Aout 21 – Juin 22 et Juin 23 - Bilan annuel ophtalmologique 232/01/25 - Suivi psychologique : Crendu janv. 2021 - 3/02/25 - 9/01/25 - 16/12/24 - 28/11/24 -14/11/24 - 5/11/24 - Bilan orthophoniste juin 22 - Convention orthophoniste 20/05/22 - Convention kinésithérapeute 10/02/20 - 23/01/25 - Bilan scolaire 13/03/25 - Recueil des données : 30/9/20 – 23/08/21 – 12/05/22- 30/05/23- 15/05/24 -11/12/24 - Rencontres parents 04/09, 11/09, 17/09, 23/09, 22/10, 11/12 et 16/12/24 - 13/03/25 - Projets personnalisés 11/11/19 – 26/11/19 - 6/10/20 - 24/08/21 - 07/06/22 - 06/06/23 - 21/05/24 - 15/01/25 - Observations du</p>

Critère 1.15.5	<p>4/04/25 : HoNOSCA adolescent (comportements) - J'explore mon profil sensoriel (questionnaire observation de soi V2 dec 23) - VINELAND II (échelle des comportements) - RESAPSAD (repérage de la dépression chez les adolescents) -</p> <p>Dossier de la personne :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fiche de renseignements – Dossier médical - Notifications MDPH</li> <li>- Autorisation transmission comptes-rendus médicaux - échange partenaires : 4/9/24</li> <li>- Consultations médicales : - Ex : 8/2/24 – 19/11/24 – 13/3/25</li> <li>- DIPC : 3/9/24</li> <li>- Projet Personnalisé le 2/1/25 : santé – moteur et rapport au corps - vie quotidienne</li> <li>- Traçabilité programmation réévaluation le 10/6/25</li> </ul> <p>Dossier de la personne : Recueil d'informations - Bilans de santé</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fiche de renseignements – Dossier médical - Notifications MDPH : SESSAD (31/7/27) – AESH individuelle : 31/7/27 (4h/semaine) – ULIS TFM + TFC : 31/7/27 – CMI (stationnement – invalidité : 31/7/27) – AEEH de base – Complément 3 - MPA</li> <li>- Autorisation transmission comptes-rendus médicaux - échange partenaires : 10/10/24</li> <li>- Médecin traitant</li> <li>- Comptes-rendus consultation médecin : 21/2/23 - 28/2/23 - Février 2024 – 14/4/24 - 18/2/25</li> <li>- Consultation pédiatre externe : mai 2024</li> <li>- Consultation médecin médecine métabolique HFME : juillet 2023 + 2024 - Suivi pneumo-pédiatre HFME annuel : 2/7/24</li> <li>- Bilan orthophonie : 2/7/24</li> </ul> <p>1er Entretien admission 03/03/21 – 1ère consultation médicale 23/03/21- 1er entretien psychologique 24/03/21 – Pré projet 30/03/21 – Document individuel de prise en charge 3/03/21 – Projet personnalisé de l'enfant 29/06/21 - 08/02/22 - 24/01/23 - 13/12/23 - 17/12/24 - Rencontre parent et enfant : 18/09/24 - 3/10/24 - 25/03/25 - Synthèse (parent + enfant) 29/01/25 - Séance éducative : 24/06/24 - C. rendu d'évolution suivi psychomoteur (Centre d'Action Médico-Sociale Précoce Ain) 30/11/20 - C rendu médecin Centre d'Action Médico-Sociale Précoce 23/03/21 (diagnostic) - C. rendu bilan orthophonique 19/08/19 - 06/09/21 - Note d'évolution orthophoniste déc. 2022 - Bilans neuropsychologiques 12/05/22 - 1/06/21 - Attestation de suivi neuropsychologique 15/05/2022 - Entretiens neuropsychologue 10/01/24 - 22/07/24 - Consultation neuropédiatre 14/01/25 -</p>
Critère 1.15.6	<p><b>Les professionnels repèrent de manière précoce les risques en santé pour la personne accompagnée et alertent les personnes-ressources.</b> <span style="float: right;"><b>4</b></span></p> <p>EE : Les professionnels repèrent de manière précoce les risques en santé pour la personne accompagnée. <span style="float: right;">4</span></p> <p>EE : Les professionnels alertent les personnes-ressources en cas de risque en santé pour la personne accompagnée. <span style="float: right;">4</span></p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i></p> <p>Neuropédiatre : consultations + C.rendu 11/06/19 ( 1ere consultation diagnostic) - Médecin MPR 8/06/20 (1ere consultation - Bilan ergothérapeute : Nov 19 (sur 3 mois) - Bilan psychomotricité : C.rendu évaluation Nov. 2019 - Psychologique : C.rendu janv. 2021 - Bilan orthophoniste juin 22 - Recueil des données : 30/9/20 – 23/08/21 – 12/05/22- 30/05/23- 15/05/24 -11/12/24 - Rencontres parents 04/09, 11/09, 17/09, 23/09, 22/10, 11/12 et 16/12/24 - 13/03/25 - Projets personnalisés 11/11/19 – 26/11/19 - 6/10/20 - 24/08/21 - 07/06/22 - 06/06/23 - 21/05/24 - 15/01/25 - Observations du 4/04/25 : HoNOSCA adolescent (comportements) - J'explore mon profil sensoriel (questionnaire observation de soi V2 dec 23) - VINELAND II (échelle des comportements) - RESAPSAD (repérage de la dépression chez les adolescents)</p> <p>Dossier de la personne - Traçabilité du repérage des risques en santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Comptes-rendus : Médecin MPR (8/2/24 – Juillet 2024 - 13/3/25) – Pédiatre (19/11/24 pédiatre)</li> <li>– Ordonnances</li> <li>- Projet Personnalisé du 2/1/25 – Axe « Santé »</li> </ul>

	<p>Dossier de la personne - Traçabilité du repérage des risques en santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dossier médical : Comptes-rendus consultation médecin (21/2/23 - 28/2/23 - Février 2024 - 14/4/24 - 18/2/25) - Consultation pédiatre externe : mai 2024 - Consultation médecin médecine métabolique HFME : juillet 2023 + 2024 - Suivi pneumo-pédiatre HFME annuel : 2/7/24</li> <li>- Projet personnalisé du 30/3/24 : Profil sensoriel DUNN 2 2024-25 - Evaluation psychologique dite « Théorie de l'esprit »</li> <li>- Autorisation transmission comptes-rendus médicaux - échange partenaires : 10/10/24</li> </ul> <p>1er Entretien admission 03/03/21 – 1ère consultation médicale 23/03/21- 1er entretien psychologique 24/03/21 – Pré projet 30/03/21 – Document individuel de prise en charge 3/03/21 – Projet personnalisé de l'enfant 29/06/21 - 08/02/22 - 24/01/23 - 13/12/23 - 17/12/24 - C. rendu d'évolution suivi psychomoteur (Centre d'Action Médico-Sociale Précoce Ain) 30/11/20 - C rendu médecin Centre d'Action Médico-Sociale Précoce 23/03/21 ( diagnostic) - C. rendu bilan orthophonique 19/08/19 - Bilans neuropsychologiques 12/05/22 - 1/06/21 - Analyse de la pratique 20/03/25 - Réunion équipe 27/03/25 - Entretien téléphonique orthophoniste 30/03/23 - Entretien psychomotricienne 17/05/21 - Equipe de suivi de scolarité 18/11/24 - Entretien avec coordinatrice maison départementale des personnes handicapées 18/09/24 - Entretien collègue avec coordinatrice projet et neuropsychologue 23/09/24 (présentation du trouble et des outils à mettre en place)</p>
Critère 1.15.7	<p><b>Les professionnels tiennent compte du rapport bénéfice/risque pour proposer des modalités d'accompagnement adaptées à la santé de la personne.</b> <span style="float: right;"><b>4</b></span></p> <p>EE : Les professionnels proposent à la personne des modalités d'accompagnement à la santé qui lui sont adaptées. <span style="float: right;">4</span></p> <p>EE : Les professionnels s'assurent que les modalités d'accompagnement proposées tiennent compte du rapport bénéfice/risque réalisé. <span style="float: right;">4</span></p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Points clinique 13/02/25 - 14/03/25 - Consultation Nécker 29/04/24 -Neuropédiatre : consultations + C.rendu 11/06/19 ( 1ere consultation diagnostic) + 6/10/20 – ordonnance 23/02/21 – 09/03/21 – 07/06/22 – 24/08/21 – 07/06/22 – 13/12/22 – 6/06/23- 21/05/24 – 25 /11/24 - Médecin MPR 8/06/20 (1ere consultation) + 5/10/20 – 7/06/21- 8/11/21 - 4 /07/22 -23/01/23 – 20/02/23- 18/09/23 - 15/01/24- 12/02/24 – 15 /01/25 - 12/02/25 - Bilan ergothérapeute : Nov 19 (sur 3 mois) - Aout 21 - juin 22 - juin 23 – Déc. 24 - Bilan psychomotricité : C.rendu évaluation Nov. 2019 - Aout 21 – Juin 22 et Juin 23 - Suivi psychologique : Crendu janv. 2021 - 3/02/25 - 9/01/25 - 16/12/24 - 28/11/24 -14/11/24 - 5/11/24 - Bilan orthophoniste juin 22 - Convention orthophoniste 20/05/22 - Convention kinésithérapeute 10/02/20 - 23/01/25 - Bilan scolaire 13/03/25 - Recueil des données : 30/9/20 – 23/08/21 – 12/05/22- 30/05/23- 15/05/24 -11/12/24 - Rencontres parents 04/09, 11/09, 17/09, 23/09, 22/10, 11/12 et 16/12/24 - 13/03/25 - Projets personnalisés 11/11/19 – 26/11/19 - 6/10/20 - 24/08/21 - 07/06/22 - 06/06/23 - 21/05/24 - 15/01/25</p> <p>Dossier de la personne - Traçabilité « Questionnement - Rapport bénéfice risque - Adaptations »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet personnalisé du 2/1/25</li> <li>- Point de coordination enfant le 9/1/25</li> <li>- Consultation médicale : février 2025</li> </ul> <p>Dossier de la personne - Traçabilité « Questionnement - Rapport bénéfice risque - Adaptations»</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet personnalisé du 30/3/24</li> <li>- Compte-rendu consultation pédiatrique : 18/2/25</li> </ul> <p>Entretien téléphonique orthophoniste 30/03/23 - Entretien psychomotricienne 17/05/21 - Equipe de suivi de scolarité 18/11/24 - Entretien avec coordinatrice maison départementale des personnes handicapées 18/09/24 - Entretien collègue avec coordinatrice projet et neuropsychologue 23/09/24 (présentation du trouble et des outils à mettre en place) - Groupe thérapeutique : 8/10, 5/11, 26/11, 03/12, 17/12/24 - 14/01, 28/1, 11/02, 11/03, 25/03 /25 - Réunion équipe 27/03/25 -Projet personnalisé de l'enfant 29/06/21 - 08/02/22 - 24/01/23 - 13/12/23 - 17/12/24 - Groupe Barkley 21/11, 05/12, 19/12/2023 - 16/01, 30/01, 13/02, 12/03, 26/03, 9/04/2024 - Séances</p>

neuropsychologiques : 22/01, 05/02, 04/03, 18/03, 29/04, 22/07/24 - Rencontre parent et enfant : 18/09/24 - 3/10/24 - 25/03/25

**Les professionnels s'appuient sur des activités et des approches non médicamenteuses dans l'accompagnement de la personne.** 4

EE : Les professionnels connaissent les activités et approches non médicamenteuses permettant d'améliorer l'accompagnement de la personne. 4

EE : Les professionnels proposent des activités et approches non médicamenteuses adaptées aux besoins d'accompagnement de la personne. 4

EE : Les professionnels utilisent les outils et moyens mis à leur disposition. 4

*Eléments de preuve :*

Groupe danse théâtre de Bordeaux 24- 25 (12/02, 19/02, 12/03, 26/03, 7/05, 28/05, 4/06, 25/06/25 (finale au théâtre) - Sensibilisation intimité et vie affective : émargement 25/02/25 - Groupe Barkley 21/11, 05/12, 19/12/2023 - 16/01, 30/01, 13/02, 12/03, 26/03, 9/04/2024 - Groupe cuisine 18/04/25 -

Séances éducatives : 08/01, 15/01, 22/01/25 - 05/02, 12/02, 19/02, 25/05/25 - 12/03, 19/03, 26/03/25 - séances ergothérapie 06, 13, 20, 27/01/25 - 3, 10, 17/02/25 - 17 et 24/03/25 - séances psychomotricité 27/04/23 - Bilans de séances : 22/10/24 ( ergothérapeute 4 séances) - 10/09/24 (neuropsychologue) - 3/02/25 - 9/01/25 - 16/12/24 - 28/11/24 - 5/11/24 - 2/10/24 (psychologue) - Bilan ergothérapeute : Nov 2019, août 2021, juin 2022, juin 23 et déc. 24 - Bilan psychomotricité : C.rendu d'évaluation 2019, contre rendu annuel aout 2021, juin 2022, juin 2023 et juin 2024 -

Observations 04/04/25 : Les 5 règles de l'écoute active / les déclencheurs du stress / l'intensité des émotions/ Mes émotions santé BD /la roue des émotions / 4 étapes pour s'affirmer dans le respect /les minis résolutions / Le contrôle de soi - Boite à outil vie intime, affective et sexuelle : Fiches sur les filles – le consentement – Liste de livres jeunesse pour apprendre à dire non et à parler de son corps -Programme d'éducation à la vie affective et relationnelle et à la sexualité au lycée - Salle de motricité équipée - Jeux ergo (50) + manipulation /motricité fine (44) + activités créatives (8) + aide techniques (8) + jeux de langage (63) + jeux sensoriels (33) + logique (36) + temps et espace (26) + jeux société (50) + jeux cartes (15) -

Observation - Espaces : 6 Salles : psychomotricité - orthophonie - ergothérapie – kinésithérapie - activités (2)

Techniques : Massages – Entretien psychologue

Matériel : Musculation : poids, ballon lesté, élastiques

Liste des partenariats mobilisables : Projet de service 2023-27 p.35

Dossier de la personne (traçabilité fréquentation de la personne à ces espaces)

- Projet Personnalisé le 2/1/25 « Santé »

- Fiches de suivi Ergothérapie – Ex : 9/1/25 – 6/2/25 – 27/2/25 – 20/3/25 – 27/3/25

- Fiches de suivi Kinésithérapie : 12/11/24 – 24/3/25 – 17/3/25 – 10/3/25

- Fiches de suivi Psychologue: 1/4/25 - 4/2/25 - 18/3/25

- Calendrier des massages : 20/3/25

Observation - Espaces :

- Salle Psychomotricité (éclairage adaptable – salle neutre / troubles autistiques)

- Salle Orthophonie (lavabo intégré dans une armoire pour éviter les stimulations - gestes oraux)

- Salle Ergothérapie

- Salle kinésithérapie

- Salle d'activités (2) – cuisine équipée PMR (Personne à Mobilité Réduite) avec rideau / interactions

Techniques :

- Atelier cuisine – Groupes ouverture

- Supports pédagogique utilisés : Totem – Dooble – Musique – Kaléïdos - Jeux de piste - Scénette

- Séjours (2) – Ex : Saint Laurent en Grandvaux : 11 au 13/4/23 (10 enfants – 10 à 12 ans)

Liste des partenariats mobilisables : Projet de service 2023-27 p.35

Critère 1.15.8

	<p>Dossier de la personne - Traçabilité participation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet personnalisé du 30/3/24 : Psychologue : à 15 jours - Ergothérapie : 1 séance / semaine - Orthophoniste : Hebdomadaire - Psychomotricité : arrêt en juillet 2024</li> <li>- Groupes ouverture 2024-25 (orthophoniste – éducateur spécialisé – ergothérapeute) : 18/10/24 - 15/11/24 - 29/11/24 - 13/12/24 - 24/1/25 - 24/2/25 - 4/4/25 - 28/4/25</li> <li>- Compte-rendu éducatif : 17/12/24 – 24/1/25</li> <li>- Compte-rendu psychologue : 19/2/24</li> <li>- Compte-rendu ergothérapeute : 18/9/24</li> <li>- Profil sensoriel de DUNN - Préconisations : couverture lestée, coussin vibrant, coussin</li> </ul> <p>Dossier de la personnes : C. rendu bilan orthophonique 19/08/19 - 06/09/21 - Note d'évolution orthophoniste déc. 2022 - Séances orthophoniques du 09/01/23 au 16/06/23 - Bilans neuropsychologiques 12/05/22 - 1/06/21 - Attestation de suivi neuropsychologique 15/05/2022- Groupe thérapeutique : 8/10, 5/11, 26/11, 03/12, 17/12/24 - 14/01, 28/1, 11/02, 11/03, 25/03 /25 - Groupe Barkley 21/11, 05/12, 19/12/2023 - 16/01, 30/01, 13/02, 12/03, 26/03, 9/04/2024 - Séances neuropsychologiques : 22/01, 05/02, 04/03, 18/03, 29/04, 22/07/24 - Entretiens neuropsychologue 10/01/24 - 22/07/24 - Séances psychomotricité : 10/01, 24/01, 07/02, 06/03, 20/03, 03/04, 15/05, 29/05, 12/06, 26/06/2024 - Observations du 2/04/25 : Grille de repérage des situations à risques critères - Questionnaire ADHD Child Evaluation (diagnostique pour le trouble déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité TDA/H) - Salle de motricité : (tapis + balançoire+ piscine à balle + sac activités mobiles + jeux + livres+ cabane + trampoline -</p>
Critère 1.15.9	<p><b>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés aux activités et approches non médicamenteuses.</b> <span style="float: right;"><b>2,75</b></span></p> <p>EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés aux activités et approches non médicamenteuses. <span style="float: right;">2,75</span></p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Fiche d'émargement : Sensibilisation 4/02/25 Bienveillance - 4/02 au 06/02/25 Formation oct'opus « accompagner les enfants avec un trouble du neurodéveloppement vers l'autodétermination ».</p> <p>Observation du 04/04/25 : Classeur autonomie : Fiches actions avec pictogrammes pour du soutien gestuel réalisés par une logopédistes - Classeur habilités sociales : Fiches : choisir ses Vacances / la bibliothèque / communiquer /guide pour maintenir une conversation/ l'autisme - Jeux ergo (50) + manipulation /motricité fine (44) + activités créatives (8) + aide techniques (8) + comptage (14) + jeux de langage (63) + jeux sensoriels (33) + logique (36) + temps et espace (26) + construction (8) + jeux société (50) + jeux cartes (15) + symboliques (7) + extérieurs (8) - salle de motrice équipée - Questionnaires et évaluations psychologiques : Détecter les signes d'un développement inhabituel chez les enfants de - de 7 ans - ADHD Child Evaluation (diag pour les TDAH) - SCARED-R-51 (peurs) - HoNOSCA adolescent (comportements) - J'explore mon profil sensoriel (questionnaire observation de soi V2 dec 23) - VINELAND II (échelle des comportement) - RESAPSAD (repérage de la dépression chez les adolescents) - Échelle dépistage trouble du sommeil chez l'enfant de 4 à 14 ans - Le « Grooming »: fiche thématique à destination des professionnels. (pédopiégeage, sollicitation d'enfants à des fins sexuelles) Echelle Scared (anxiété) -Outils sur les émotions : ex : Les 5 règles de l'écoute active - les déclencheurs du stress - l'intensité des émotions- Mes émotions santé BD - la roue des émotions - 4 étapes pour s'affirmer dans le respect - les résolutions -Le contrôle de soi - Guide pour identifier les distorsions cognitives ou pensées automatiques. Santé : Grille de repérage des situations à risques (comportements) + discours + Activités et réseaux + Habitudes quotidiennes + indicateurs pour chaque rubriques (ex rupture soudaine avec famille) +observations /fréquence +actions requises</p> <p>Plan de développement de compétences 2023-24-25 (feuilles émargement) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégration sensorielle : 10/10/23 - 23 et 24/01/24 (psychomotricienne)</li> <li>- L'ABC du comportement d'enfants ayant un TSA (Trouble du Spectre Autistique)</li> <li>- TAC (Technique d'Activation de la Conscience)</li> </ul> <p>Ressources :</p>

- Organigramme : Psychologue – Ergothérapeute – Kinésithérapeute – Orthophoniste  
 - Outil Thérapeutique SensOT-dir : AutoDétermination d'objectifs, l'identification des besoins et la Réflexion en ergothérapie  
 Boîte à outils – Ex : Hébert édition de Montagne – Anxiété la boîte à outils – L'anxiété racontée aux enfants  
 - André édition Odile Jacob – Psychologie de la peur, S.Couturier : Le livre de mes émotions, Jeux : La roue des émotions - Placote : Le laboratoire des émotions - Photos émotion (langage)  
 Plan de développement de compétences 2023-24-25 (feuilles émargement) :  
 - Intégration sensorielle : 10/10/23 - 23 et 24/01/24 (psychomotricienne)  
 Ressources :  
 - Organigramme : Psychologue – Ergothérapeute – Psychomotricien - Orthophoniste  
 Fiche d'émargement : Sensibilisation 4/02/25 Bientraitance - 4/02 au 06/02/25 Formation oct'opus « accompagner les enfants avec un trouble du neurodéveloppement vers l'autodétermination ».  
 Plan de développement des compétences 2022 : 05/09/22 au 17/11/22 "se sensibiliser à la déficience auditive" - 21/03/22 Jeu chez l'enfant typique + trouble du spectre autistique - 19/12/22 - 21/12/22 Remédiation de la cognition mathématique : comment compter sur des outils concrets (ergothérapeute) - Fiche émargement : "Intégration sensorielle" : 10/10/23 - 23 et 24/01/24 (psychomotricienne) -

<b>Les professionnels mobilisent les expertises et partenariats du territoire, nécessaires à l'accompagnement à la santé de la personne.</b>	<b>4</b>
EE : Les professionnels connaissent les experts et partenaires du territoire identifiés dans le cadre de l'accompagnement à la santé de la personne.	4
EE : Les professionnels mobilisent ces experts et partenaires du territoire nécessaires à l'accompagnement de la personne.	4

*Eléments de preuve :*  
 Partenaires : Centre de planification d'orney – professions libérales (kinésithérapeute + orthophoniste + ophtalmologue) - Théâtre de Bordeau - Hôpital Necker -  
 Groupe danse théâtre de Bordeau 24- 25 (12/02, 19/02, 12/03, 26/03, 7/05, 28/05, 4/06, 25/06/25 (finale au théâtre) - Sensibilisation intimité et vie affective : émargement 25/02/25 - Convention orthophoniste 20/05/22 (une séance tous les 15 jours) - Convention kinésithérapeute 10/02/20 - 23/01/25 (une séance hebdomadaire) - Bilan scolaire 13/03/25 - C.rendu Necker 28/04/24 - Bilan annuel ophtalmologiste 232/01/25 - Projets personnalisés 11/11/19 – 26/11/19 - 6/10/20 - 24/08/21 - 07/06/22 - 06/06/23 - 21/05/24 - 15/01/25 - Invitation orthophoniste mail 14/05 pour projet personnalisé 21/05/24 - Invitation kinésithérapeute mail 06/07/24 pour synthèse 24/08/24 -  
 Liste des partenaires mobilisables : Projet établissement Bourg 2023-27 p.35  
 Dossier de la personne - Traçabilité des expertises et partenaires mobilisés : Médecin pédiatre – Médecin MPR - Ergothérapeute, kinésithérapeute, psychologue, orthophoniste - Médecin traitant, Urologue, Psychiatre  
 Liste des partenaires mobilisables : Projet établissement Bourg 2023-27 p.35  
 Dossier de la personne - Traçabilité des expertises et partenaires mobilisés :  
 - Ressources internes : Adjoint de direction – Psychologue – Pédiatre – Assistant social – Educateur coordinateur – Ergothérapeute – Psychomotricien – Orthophoniste  
 - Ressources externes - Suivis extérieurs : Médecin médecine métabolique HFME (Hôpital Femme Mère Enfant) - Pédiatre - Suivi pneumo-pédiatre HFME annuel : 2/7/24 - Médecin traitant  
 - Autorisation transmission Comptes-rendus médicaux, échanges partenaires : 10/10/24  
 - Traçabilité Liens - Suivis extérieurs (généraliste, pneumo pédiatrique, orthodontiste, ORL)  
 Partenaires : Maison départementale des personnes handicapées - Collège - Professions libérales : orthophoniste - psychomotricienne - Médecin -  
 Dossier de la personne : C. rendu bilan orthophonique 19/08/19 - 06/09/21 - Note d'évolution orthophoniste déc. 2022 - Séances orthophoniques du 09/01/23 au 16/06/23 - Bilans neuropsychologiques 12/05/22 - 1/06/21 - Attestation de suivi neuropsychologique 15/05/2022-

Critère 1.15.10

	<p>Groupe thérapeutique : 8/10, 5/11, 26/11, 03/12, 17/12/24 - 14/01, 28/1, 11/02, 11/03, 25/03 /25 - Groupe Barkley 21/11, 05/12, 19/12/2023 - 16/01, 30/01, 13/02, 12/03, 26/03, 9/04/2024 - Séances neuropsychologiques : 22/01, 05/02, 04/03, 18/03, 29/04, 22/07/24 - Entretiens neuropsychologue 10/01/24 - 22/07/24 - Séances psychomotricité : 10/01, 24/01, 07/02, 06/03, 20/03, 03/04, 15/05, 29/05, 12/06, 26/06/2024 - Entretien téléphonique orthophoniste 30/03/23 - Entretien psychomotricienne 17/05/21 - Equipe de suivi de scolarité 18/11/24 - Entretien avec coordinatrice maison départementale des personnes handicapées 18/09/24 - Entretien collège avec coordinatrice projet et neuropsychologue 23/09/24 (présentation du trouble et des outils à mettre en place) - Réunion équipe 27/03/25 - Analyse de la pratique 20/03/25 - Consultation neuropédiatre 14/01/25 - Synthèse 12/12/24 - 29/01/25 -</p>	
Objectif 1.16	La personne accompagnée bénéficie d'une prise en charge de ses douleurs.	4
Critère 1.16.1	<b>La personne s'exprime sur la manière dont sont prises en charge ses douleurs tout au long de son accompagnement.</b>	<b>4</b>
	EE : La personne exprime ses douleurs tout au long de son accompagnement.	4
	EE : La personne accompagnée estime que ses douleurs sont prises en compte.	4
Critère 1.16.2	<b>Les professionnels repèrent et/ou évaluent régulièrement et tracent les douleurs de la personne accompagnée selon des modalités adaptées.</b>	<b>4</b>
	EE : Les professionnels repèrent et/ou évaluent régulièrement les douleurs de la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels connaissent les manifestations habituelles d'expression des douleurs de la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels utilisent des moyens et outils adaptés pour évaluer ces douleurs.	4
	EE : Les professionnels assurent la traçabilité de ces repérages et/ou évaluations dans le dossier de la personne accompagnée.	4
	<p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Outils évaluation observation du 04/04/25 : échelle de San Salvador chez l'enfant polyhandicap - Fiche de «aucun effort à vraiment mal que je vais arrêter». Échelle HAD Hospital Anxiety and Depression Sclae.- Questionnaire d'évaluation à l'accompagnement 2/04/25 - Recueil des données projet personnalisé : 30/9/20 – 23/08/21 – 12/05/22- 30/05/23- 15/05/24 -11/12/24 - Rencontres parents 04/09, 11/09, 17/09, 23/09, 22/10, 11/12 et 16/12/24 - 13/03/25 - C.rendu médical 13/12/22 (douleurs) - 25/11/24 (plainte douleurs) - Mail orthoprothésiste 11/03/25 (ajustement corset) - Courrier médecin 17/12/24 (extraction dentaire préconisation anesthésie) - Neuropédiatre : consultations + C.rendu 11/06/19 ( 1ere consultation diagnostic) -Médecin MPR 8/06/20 (1ere consultation) - C.rendu Necker 28/04/24 -Bilans de séances : 22/10/24 ( ergothérapeute 4 séances) - 10/09/24 (neuropsychologue) - 3/02/25 - 9/01/25 - 16/12/24 - 28/11/24 - 5/11/24 - 2/10/24 (psychologue) - Bilan ergothérapeute : Nov 2019, août 2021, juin 2022, juin 23 et déc. 24 - Bilan psychomotricité : C.rendu d'évaluation 2019, contre rendu annuel aout 2021, juin 2022, juin 2023 et juin 2024 -</p> <p>Outils de repérage utilisés pour la personne :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Echelle numérique 0 à 10</li> <li>- Grille d'Evaluation de la Douleur-Déficiência Intellectuelle (GED-DI) : Déficiência Intellectuelle</li> </ul> <p>Dossier de la personne - Traçabilité évaluations – réévaluations douleurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- GED-DI le 12/9/23 – Piqûre de guêpe</li> <li>- Evaluations / protocole d'injections</li> <li>- Point de coordination enfant le 21/11/24</li> <li>- Fiche de suivi Ergothérapeute : 20/3/25 : Création carnet suivi post toxine avec observations - 24/3/25 - 10/3/25</li> <li>- Calendrier Post toxines : Injections le 19/3/25 – Consultation contrôle médecin le 17/4/24 –</li> </ul>	

Remarques et évolution : 20/3/25 (maux de tête, fièvre d'intensité variable) – 27/3/25 (douleur trapèze de type brûlure... soulager par les massages) – 1/4/25 – 3/4/25 (fatigue)

- CR consultation pédiatrique le 19/11/24 : Réévaluation douleur janvier 2025

Outils de repérage utilisés pour la personne :

- Echelle numérique 0 à 10
- Echelles GEDDI (déficience Intellectuelle)
- Formation : 11 et 12/12/23 « Expression de la douleur chez le sujet PC (Paralysie Cérébrale) non verbale »

Dossier de la personne - Traçabilité évaluations – réévaluations douleurs :

- Grille évaluation le 8/2/24
- Compte-rendu du 17/12/24
- Comptes-rendus consultations médecin : 21/2/23 - 28/2/23 - Février 2024 – 14/4/24 - 18/2/25
- Consultation pédiatre externe : mai 2024
- Consultation médecin médecine métabolique HFME : juillet 2023 + 2024 - Suivi pneumo-pédiatre HFME annuel : 2/7/24
- Compte-rendu psychologue : 19/2/24 – 3/2/25
- Fiche de suivi : 14/3/25
- Projet personnalisé : 30/3/24

Observations du 4/02/25 : Echelle de San Salvador chez l'enfant polyhandicap - Fiche "de aucun effort à vraiment mal, je vais arrêter». Échelle HAD Hospital Anxiety and Depression Sclae (échelle de l'anxiété) - Questionnaire d'évaluation à l'accompagnement 2/04/25 - Projet personnalisé de l'enfant 29/06/21 - 08/02/22 - 24/01/23 - 13/12/23 - 17/12/24 - C. rendu d'évolution suivi psychomoteur (Centre d'Action Médico-Sociale Précoce Ain) 30/11/20 - C rendu médecin Centre d'Action Médico-Sociale Précoce 23/03/21 ( diagnostic) - C. rendu bilan orthophonique 19/08/19 - 06/09/21 - Note d'évolution orthophoniste déc. 2022 - Bilans neuropsychologiques 12/05/22 - 1/06/21 -

**Les professionnels recueillent, auprès de l'entourage, des informations sur les manifestations habituelles des douleurs chez la personne accompagnée.**

4

EE : Les professionnels sollicitent l'entourage pour faciliter le repérage des douleurs de la personne accompagnée.

4

EE : Les professionnels prennent en compte les alertes de l'entourage pour élaborer le projet de prise en charge des douleurs de la personne accompagnée.

4

*Éléments de preuve :*

Rencontres parents 04/09, 11/09, 17/09, 23/09, 22/10, 11/12 et 16/12/24 - 13/03/25 - SMS parents du 11/03/25 (douleurs et gêne) - Recueil des données projet personnalisé : 30/9/20 – 23/08/21 – 12/05/22- 30/05/23- 15/05/24 -11/12/24 - Rendez vous orthoprothésiste 12/03/25 -Questionnaire "se préparer à l'évaluation" 2/04/25 - Projets personnalisés 11/11/19 – 26/11/19 - 6/10/20 - 24/08/21 - 07/06/22 - 06/06/23 - 21/05/24 - 15/01/25 -

Traçabilité dossier de la personne des informations issues de l'entourage pour aider les professionnels à mieux identifier les manifestations des douleurs :

- Consultations médicales : 24/10/23 - 8/2/24 – 19/11/24 – 13/3/25

- Questionnaire parent - Projet personnalisé : 2/1/25

- Traçabilité des visites à domicile - Ex : 27/2/25

Traçabilité dossier de la personne des informations issues de l'entourage pour aider les professionnels à mieux identifier les manifestations des douleurs :

- Questionnaire parent - Projet personnalisé : 25/4/23 - 30/3/24

- Traçabilité des visites à domicile – Ex : 7/2/25 – 21/3/25

Projets personnalisés de l'enfant 29/06/21 - 08/02/22 - 24/01/23 - 13/12/23 - 17/12/24 -

Notification Maison Départementale des Personnes Handicapées : 1er/08/22 au 31/07/24 et du 1er/08/24 au 31/07/25 - Questionnaire du 2/04/25 -

Critère 1.16.3

	<p><b>Les professionnels coconstruisent avec la personne accompagnée, la stratégie de prise en charge de la douleur.</b> 4</p> <p>EE : Les professionnels coconstruisent la stratégie de prise en charge de la douleur avec la personne accompagnée. 4</p> <p>EE : Les professionnels réévaluent la stratégie au regard de l'évolution des douleurs exprimées par la personne accompagnée. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Projets personnalisés 11/11/19 – 26/11/19 - 6/10/20 - 24/08/21 - 07/06/22 - 06/06/23 - 21/05/24 - 15/01/25 - Rencontres parents 04/09, 11/09, 17/09, 23/09, 22/10, 11/12 et 16/12/24 - 13/03/25 - Recueil des données projet personnalisé : 30/9/20 – 23/08/21 – 12/05/22- 30/05/23- 15/05/24 -11/12/24 - Notification Maison départementale des personnes handicapées 2025 (1/08/23 au 31/07/25 - 1/08/25 au 31/07/28) - Invitation orthophoniste mail 14/05 pour projet personnalisé 21/05/24 - Invitation kinésithérapeute mail 06/07/24 pour synthèse 24/08/24 -</p> <p>Protocole VB MAJ le 26/2/25 : en cas d'urgence médicale</p> <p>Dossier de la personne :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet personnalisé : 2/1/25</li> <li>- Point de coordination enfant : 21/11/24</li> <li>- Consultations médicales : 17/4/24 - 19/11/24 - 27/3/25 - 1/4/25 – 3/4/25</li> </ul> <p>Protocole VB MAJ le 26/2/25 : en cas d'urgence médicale</p> <p>Dossier de la personne :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet personnalisé coconstruit : 30/3/24</li> <li>- Consultations médicales « parents-enfant » : 21/2/23 - 28/2/23 - Février 2024 – 14/4/24 - 18/2/25</li> <li>- Point psychologue le 3/2/25</li> </ul> <p>Projets personnalisés de l'enfant 29/06/21 - 08/02/22 - 24/01/23 - 13/12/23 - 17/12/24 -</p>
Critère 1.16.5	<p><b>Les professionnels alertent et/ou mobilisent tous les moyens nécessaires pour soulager la douleur de la personne accompagnée.</b> 4</p> <p>EE : Les professionnels alertent les personnes-ressources lorsque la personne accompagnée fait part d'une douleur. 4</p> <p>EE : Les professionnels mobilisent tous les moyens nécessaires pour soulager la douleur de la personne accompagnée. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Partenaires : professions libérales (Orthophoniste- Kinésithérapeute - Orthoprothésiste ) - Ergothérapeute - Psychologue - Psychomotricien - Médecins - Procédure d'urgence création 15/11/24 Mise à jour 26/02/25 -</p> <p>Observations du 2/04/25 : numéros urgences - Echelle de San Salvador chez l'enfant polyhandicap - Fiche "de aucun effort à vraiment mal, je vais arrêter». Échelle HAD Hospital Anxiety and Depression Sclae (échelle de l'anxiété) -</p> <p>Médecin MPR 8/06/20 (1ere consultation) + 5/10/20 – 7/06/21- 8/11/21 - 4 /07/22 - 23/01/23 – 20/02/23- 18/09/23 - 15/01/24- 12/02/24 – 15 /01/25 - 12/02/25 - Suivi psychologique : Crendu janv. 2021 - 3/02/25 - 9/01/25 - 16/12/24 - 28/11/24 -14/11/24 - 5/11/24 - Convention kinésithérapeute 10/02/20 - 23/01/25 - Bilan scolaire 13/03/25 - Rendez vous orthoprothésiste 12/03/25 - Projets personnalisés 11/11/19 – 26/11/19 - 6/10/20 - 24/08/21 - 07/06/22 - 06/06/23 - 21/05/24 - 15/01/25</p> <p>Dossier de la personne :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Liste des personnes ressources : Médecin pédiatre – Médecin MPR – Psychiatre - Médecin traitant - Ergothérapeute, Kinésithérapeute, Psychologue</li> <li>- Fiche de suivi Ergothérapeute : 20/3/25 : Création carnet suivi post toxine avec observations</li> <li>- Fiches de suivi Psychologue: 1/4/25 - 4/2/25 - 18/3/25</li> <li>- Calendrier des massages : 20/3/25</li> </ul> <p>Protocole VB MAJ le 26/2/25 : en cas d'urgence médicale</p>

	<p>Dossier de la personne - Liste des personnes ressources :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Interne : Psychologue – Pédiatre – Ergothérapeute – Psychomotricien – Orthophoniste</li> <li>- Externe : Médecin traitant - Médecin médecine métabolique HFME (Hôpital Femme Mère Enfant)</li> <li>- Pédiatre - Pneumo-pédiatrie HFME</li> </ul> <p>Protocole VB MAJ le 26/2/25 : en cas d'urgence médicale</p> <p>Procédure d'urgence création 15/11/24 Mise à jour 26/02/25 - Observations du 2/04/25 : numéros urgence - Echelle de San Salvador chez l'enfant polyhandicap - Fiche "de aucun effort à vraiment mal, je vais arrêter». Échelle HAD Hospital Anxiety and Depression Sclae (échelle de l'anxiété) - C rendu médecin Centre d'Action Médico-Sociale Précoce 23/03/21 ( diagnostic) - C. rendu bilan orthophonique 19/08/19 - 06/09/21 - Note d'évolution orthophoniste déc. 2022 - Bilans neuropsychologiques 12/05/22 - 1/06/21 - Séances neuropsychologiques : 22/01, 05/02, 04/03, 18/03, 29/04, 22/07/24 -</p>	
Thématique	Continuité et fluidité des parcours	4
Objectif 1.17	La personne bénéficie d'un accompagnement favorisant la continuité et la fluidité de son parcours.	4
Critère 1.17.1	<b>La personne est accompagnée pour prévenir les situations de transition ou de rupture dans son parcours.</b>	<b>4</b>
	EE : La personne est accompagnée pour prévenir les situations de transition ou de rupture dans son parcours.	4
	<b>Les professionnels accompagnent la personne et mobilisent les partenariats nécessaires en cas de situation de rupture concernant son parcours.</b>	<b>4</b>
	EE : Les professionnels savent identifier les situations de rupture concernant le parcours de la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels accompagnent la personne en cas de situation de rupture dans son parcours.	4
	EE : Les professionnels connaissent et mobilisent les partenaires pour apporter une aide à la personne accompagnée en cas de situation de rupture dans son parcours.	4
<i>Eléments de preuve :</i>		
Partenaires : Maison départementale Personnes Handicapées - Etablissement scolaire - Visite établissement 28/01/21 (accès et rythme scolaire) – Mail rencontre enseignante 22/05/23 - Bilan partenaire scolaire 18/03/25 - Coordination 13/02/25 -Notification Maison départementale des personnes handicapées 2025 (1/08/23 au 31/07/25 - 1/08/25 au 31/07/28) -Recueil des données projet personnalisé : 30/9/20 – 23/08/21 – 12/05/22- 30/05/23- 15/05/24 -11/12/24 - Document de prise en charge 13/05/19 -		
Liste des partenaires mobilisables		
Outils de repérage des situations de rupture : Grille évaluation risque rupture de parcours VA – 26/3/25, Recommandation HAS "Coopération - coordination de parcours - personnes en situation de handicap"		
Traçabilité dossier de la personne attestant accompagnement en cas de situation de rupture		
- Réunion de synthèse SESSAD Macon – SESSAD Bourg-En-Bresse le 29/8/24		
- Point de coordination enfant le 21/11/24		
- Projet Personnalisé le 2/1/25		
- Notification : SAVS – SAMSAH		
- Réunion Pôle adultes : 27/2/25 – Compte-rendu entretien individuel		
Liste des partenaires mobilisables		
Outils de repérage des situations de rupture :		
- Fiche recueil besoins GEVA		
- Profil sensoriel de DUNN (parents – personne accompagnée - ergothérapeute, psychomotricien)		

Critère 1.17.2	<p>- Questionnaire de la Brief (Ergothérapeute) : 18/9/24</p> <p>- Questionnaire enseignant transmis / Ergothérapeute</p> <p>Consultations médicales</p> <p>Evaluation psychologique</p> <p>- Evaluation éducative</p> <p>- Séances collectives - Groupes collectif « Ouverture »</p> <p>Dossier de la personne - Traçabilité accompagnement / Rupture - Risques</p> <p>- Projet personnalisé du 30/3/24 – Traçabilité de la fréquence des séances : Psychologue à 15 jours - Ergothérapie : 1 séance / semaine - Educatif : hebdomadaire - Orthophoniste : Hebdomadaire</p> <p>- Fiche de suivis : Groupes ouverture - Ex : 24/1/25 – 24/2/25 (cuisine) – 4/4/25, Séjours collectifs (2), Séance à domicile – Ex : 7/2/25 - 21/3/25</p> <p>- Traçabilité observations : 14/3/25 - 28/3/25</p> <p>- Points psychologue : 19.2/24 - 3/2/25</p> <p>- Profil sensoriel de DUNN - Questionnaire de la Brief (Ergothérapeute) : 18/9/24</p> <p>Consultations médicales : 28/2/23 - 14/2/24 - 18/2/25</p> <p>Evaluation psychologique : 19/2/24</p> <p>- Evaluation éducative : 17/12/24</p> <p>- Groupes ouverture 2024-25</p> <p>Partenaires : professions libérales (orthophoniste) Convention 24/08/21 - Maison départementale Personnes Handicapées</p> <p>1er Entretien admission 03/03/21 - 1er entretien psychologique 24/03/21 – Pré projet 30/03/21 – Document individuel de prise en charge 3/03/21 – Projet personnalisé de l'enfant 9/06/21 - 08/02/22 - 24/01/23 - 13/12/23 - 17/12/24 - C. rendu d'évolution suivi psychomoteur (Centre d'Action Médico-Sociale Précoce Ain) 30/11/20 - C rendu médecin Centre d'Action Médico-Sociale Précoce 23/03/21 ( diagnostic) - C. rendu bilan orthophonique 19/08/19 - 06/09/21 - Note d'évolution déc. 2022 - Equipe de suivi éducative 18/11/24 - Entretien collègue 23/09/24 - Entretien téléphonique orthophoniste 30/03/23 - Bilans neuropsychologiques 12/05/22 - 1/06/21 -Gevasco 18/11/24 -</p>
Critère 1.17.3	<p><b>Les professionnels apportent leur(s) expertise(s) en soutien d'autres intervenants dans l'accompagnement de la personne.</b> <span style="float: right;"><b>4</b></span></p> <p>EE : Les professionnels connaissent les intervenants impliqués dans l'accompagnement de la personne. <span style="float: right;">4</span></p> <p>EE : Les professionnels apportent leur(s) expertise(s) en soutien aux autres intervenants pour assurer la continuité et la fluidité du parcours de la personne accompagnée. <span style="float: right;">4</span></p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Partenaires : Convention orthophoniste 20/05/22 - Convention kinésithérapeute 10/02/20 - 23/01/25 - Points cliniques 12/02/25 - 19/02/25 -14/01/25 - Bilan scolaire 13/03/25 - Coordination 13/02/25 (assistante sociale - ergothérapeute - éducatrice référente) - C.rendu Necker 28/04/24 - Bilans de séances : 22/10/24 ( ergothérapeute 4 séances) - 10/09/24 (neuropsychologue) - 3/02/25 - 9/01/25 - 16/12/24 - 28/11/24 - 5/11/24 - 2/10/24 (psychologue) - Bilan ergothérapeute : Nov 2019, août 2021, juin 2022, juin 23 et déc. 24 - Bilan psychomotricité : C.rendu d'évaluation 2019, contre rendu annuel aout 2021, juin 2022, juin 2023 et juin 2024 - C.rendu équipe du 27/03/25 - Rendez vous orthoprothésiste 12/03/25 + mail du 11/03/25 -</p> <p>Traçabilité des professionnels intervenants dans l'accompagnement :</p> <p>- Ergothérapeute, kinésithérapeute, psychologue, orthophoniste, assistant social, éducateur coordinateur – médecin pédiatre – médecin MPR (Médecine Physique et de Réadaptation)</p> <p>- Médecin traitant, Médecin spécialiste, Psychiatre – Accompagnant Elèves en Situation de Handicap (AESH) – Aide humaine – Dentiste, orthodontiste – Urologue – Transport adapté (taxi) – Aide de vie – Auxiliaire de Vie Sociale (AVS) - Education Nationale</p>

- Autorisations pour échange informations extérieures : 4/9/24
- Conventions d'intervention milieu scolaire - Convention de prêt le 9/1/25 « guidon de transfert » (Lycée – stage)
- Synthèse relais le 29 août 2024

Traçabilité des professionnels intervenants dans l'accompagnement

- Interne : Adjoint de direction – Pédiatre – Psychologue – Assistant social – Educateur coordinateur – Ergothérapeute – Psychomotricien – Orthophoniste
- Externe : Médecin médecine métabolique HFME - Pédiatre - Médecin traitant – Education Nationale – MDPH
- Convention collège : 27/9/24

Partenaires : professions libérales (orthophoniste) Convention 24/08/21 - Maison départementale Personnes Handicapées - Professionnels du Service -

C. rendu d'évolution suivi psychomoteur (Centre d'Action Médico-Sociale Précoce Ain) 30/11/20 - C rendu médecin Centre d'Action Médico-Sociale Précoce 23/03/21 ( diagnostic) - C. rendu bilan orthophonique 19/08/19 - 06/09/21 - Equipe de suivi éducative 18/11/24 - Entretien collège 23/09/24 - Entretien téléphonique orthophoniste 30/03/23 - Note d'évolution déc. 2022 - Bilans neuropsychologiques 12/05/22 - 1/06/21 -Gevasco 18/11/24 -

<b>Les professionnels participent aux réunions de coordinations (médico-psycho-sociales) nécessaires à l'accompagnement de la personne.</b>	<b>4</b>
EE : Les professionnels ont identifié les différents réseaux de coordination globale (médico-psycho-sociales), adaptés à l'accompagnement de la personne.	4
EE : Les professionnels participent aux réunions de coordination interdisciplinaires nécessaires à la continuité et à la fluidité de l'accompagnement de la personne.	4

*Eléments de preuve :*

Coordination 13/02/25 (assistante sociale - ergothérapeute - éducatrice référente) - Projets personnalisés 11/11/19 – 26/11/19 - 6/10/20 - 24/08/21 - 07/06/22 - 06/06/23 - 21/05/24 - 15/01/25 - Notification Maison départementale des personnes handicapées 2025 (1/08/23 au 31/07/25 - 1/08/25 au 31/07/28) - Invitation orthophoniste mail 14/05 pour projet personnalisé 21/05/24 - Invitation kinésithérapeute mail 06/07/24 pour synthèse 24/08/24 - Bilan scolaire 18/03/25 (ergothérapeute + éducatrice)

Dossier de la personne :

- Liste des partenaires mobilisés
- Synthèse relais : 29/8/24
- Compte-rendu réunion équipe pluridisciplinaire : 9/1/25
- Logiciel EasySuite : Bilans – Comptes-rendus – fiches de suivi / corps de métiers
- Point Education Nationale : 1/4/25
- Dossier MDPH le 25/3/25 – Réponse le 27/3/25 - Notification : SAVS – SAMSAH - Réunion pôle adulte le 27/2/25
- Projet personnalisé « Objectifs – orientation » : 2/1/25

Dossier de la personne :

- Liste des partenaires mobilisés
- Comptes-rendus de coordination : 17/10/23 - 18/3/25
- Compte-rendu Equipe de Suivi et de Scolarisation : 4/4/24 - GEVASCO (Guide d'évaluation des besoins de la Compensation en matière de scolarisation) : 10/3/25
- Comptes-rendus consultation médecin : 21/2/23 - 28/2/23 - Février 2024 – 14/4/24 - 18/2/25
- Compte-rendu ergothérapie : 18/9/24
- Compte-rendu éducatif : 17/12/24
- Bilan orthophonie : 2/7/24
- Compte-rendu psychologue : 19/2/24 – 3/2/25
- Projet personnalisé du 30/3/24

Partenaires : professions libérales (orthophoniste) Convention 24/08/21 - Maison départementale

Critère 1.17.4

	Personnes Handicapées - Professionnels du Service - Projet personnalisé de l'enfant 9/06/21 - 08/02/22 - 24/01/23 - 13/12/23 - 17/12/24 - C. rendu d'évolution suivi psychomoteur (Centre d'Action Médico-Sociale Précoce Ain) 30/11/20 - C rendu médecin Centre d'Action Médico-Sociale Précoce 23/03/21 (diagnostic) - C. rendu bilan orthophonique 19/08/19 - 06/09/21 - Equipe de suivi éducative 18/11/24 - Entretien collège 23/09/24 - Entretien téléphonique orthophoniste 30/03/23 - Note d'évolution déc. 2022 - Bilans neuropsychologiques 1/06/21 - 12/05/22 - 06/23 - 05/24 - Gevasco 18/11/24 - Entretien téléphonique psychomotricienne 17/05/23 -	
Chapitre 2	Les professionnels	3,99
Thématique	Bienveillance et éthique	4
Objectif 2.1	Les professionnels contribuent aux questionnements éthiques.	4
Critère 2.1.1	<b>Les professionnels identifient en équipe les questionnements éthiques propres à la personne accompagnée.</b>	<b>4</b>
	EE : Les professionnels identifient les questionnements éthiques à partir de situations vécues dans l'accompagnement de la personne.	4
	EE : Les professionnels partagent en équipe les questionnements éthiques identifiés.	4
	<i>Eléments de preuve :</i> Dossiers personnes accompagnées - Traçabilité des questionnements éthiques : - Commun - Projets personnalisés pour l'Enfant (PPE) : 14/12/23 - 17/12/24 – 20/2/25 – 4/4/24 Séances d'analyse de la pratique : 10 / an (factures) – Ex : 18/3/25 - SESSAD Bourg-En-Bresse - Consultation médicale : février 2024 – Compte-rendu point de suivi le 22/10/24 - Bilan orthophoniste : juillet 2024 Point de coordination enfant le 9/1/25 (Traitement attentionnel) Comptes-rendus de réunion – synthèses : 13/6 – 20/6 et 4/7/24 - 9 et 16/1/25 Séances d'analyse de la pratique : 10 / an (factures) – Ex : 20/3/25 - SESSAD Ferney Voltaire - Comptes-rendus de réunion – synthèses : 20/3/25 – 3/12/24 – 7 et 9/10/24 Séances d'analyse de la pratique : 10 / an (factures) – Ex : 18/3/25	
Critère 2.1.2	<b>Les professionnels associent la personne et son entourage, aux questionnements éthiques, liés à son accompagnement.</b>	<b>4</b>
	EE : Les professionnels associent la personne et son entourage aux réflexions éthiques liées à son accompagnement.	4
	EE : Les professionnels profitent de ces moments de partage pour réinterroger leurs pratiques.	4
	<i>Eléments de preuve :</i> Dossiers personnes accompagnées - Traçabilité personne associée, famille : - SESSAD Bourg-En-Bresse - Projets personnalisés coconstruits - signés : 16/1/24 - 20/3/24 – 11/2/25 – 25/4/23, 30/3/24, 11/4/25 Comptes-rendus de réunion « point de coordination enfant » : 20, 27/3/25 – 30/11/23 au 9/24 Rencontre « Direction - Famille – Coordinateur » - Ex : 2/7/24 Traçabilité partage - Logiciel EasySuite : 21/3/25 – 11/3/25 – 10/3/25 Comptes-rendus « synthèse » - Ex : 17/10/23 – 18/3/25 - SESSAD Ferney Voltaire - Projets personnalisés coconstruits - signés – Ex : 18/4/24 – 31/7/24 – 5/3/24 – 13/6/24 Comptes-rendus paramédicaux SESSAD – Ex : février 2025	

	Comptes-rendus « Point clinique » - Ex : 23/1/25 – 9/4/24 Compte-rendu Synthèse "parents-enfant" – Ex : 12/12/24	
Critère 2.1.3	<b>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés au questionnement éthique.</b>	<b>4</b>
	EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés au questionnement éthique.	4
	<i>Eléments de preuve :</i>	
	- Commun - Plan de développement de compétences – Formations - Sensibilisation « Questionnements éthiques » (feuilles émargement) - Séances analyse de la pratique : 10 séances / an (factures) - Autodétermination : 4 au 6/2/25 - Journée CAMSP : mars et novembre 2024 - Journée polyhandicap : juin 2024 - Auto-évaluation - Sensibilisation : 27/2/25 Ressources : Réfèrent : 8/11/22 – 01/24 Recommandation des Bonnes Pratiques (RBPP) « Questionnement éthique en ESSMS » : Logiciel BlueMedi Organigramme : Psychologues Comité National éthique : Formulaire - SESSAD Bourg-En-Bresse - Projet de service 2023-27 : RBPP p.9 – Co-Construction p9 - SESSAD Ferney Voltaire - Projet de service 2024-26 : Groupe de travail le 28/10/24	
Critère 2.1.4	<b>L'ESSMS organise le questionnement éthique en associant l'ensemble des acteurs (personne accompagnée, professionnels, partenaires) et participe à des instances de réflexion éthique sur le territoire.</b>	<b>4</b>
	EE : L'ESSMS organise le questionnement éthique en associant l'ensemble des acteurs (personne accompagnée, professionnels, partenaires).	4
	EE : L'ESSMS participe à des instances de réflexion éthiques sur son territoire.	4
	<i>Eléments de preuve :</i>	
	- Commun – Instances collectives de travail : - Réunions pluridisciplinaires (Ex : 27/3/25) – Synthèse (Ex : 29/1/25) – Réunions Projets Personnalisés pour l'Enfant (Ex : 24/1/23 - 13/12/23 - 17/12/24) - Séances analyse de la pratique : 10 séances / an (factures) - Regroupement trimestriel « Pairs psychologue – Pôle » - Comité National éthique - Instance éthique Nationale – Handidroit (juristes – siège) – Ex : 24/6/24 Organisation : Tableau de suivi (Situation enfant – Projets Personnalisés – Synthèses) - Guide « parents, conjoints et autres proches » : élaboration projet de vie et plan personnalisé de compensation Formulaire « Invitation partenaires » : Synthèse – Ex : Pôle autisme – Education nationale (GEVA-SCO) Réfèrent éthique : Fiche mission MAJ janvier 2024 Communauté 360 - Membres cœur : 27/11/24 Journée polyhandicap : juin 2024 - SESSAD Bourg-En-Bresse –	

	<p>Projet de service 2023-27 : RBPP p.9 – Co-Construction p9 – Partenaires p.35</p> <p>Partenaires : Education nationale – Maison départementale des personnes handicapées - Médecin MPR (Médecine physique et de réadaptation) - ESCALE expert en handicap moteur – Centre de rééducation des MASSUES – Roman Ferrari (centre de rééducation) – Professionnels libéraux (kinésithérapeute, orthophoniste...) - Conventions kinésithérapeutes : 3/9/24 – Education Nationale (Ex : 14/3/25)...</p> <p>Projets Personnalisés – Ex : 31/7/24 - 05/03/24 – 13/6/24 (deuil) - 17/3/25, 12/7/24</p> <p>Comptes-rendus de réunion – Ex : 28/05/24 (passage SESSAD - Institut d'Education Motrice) - 21/11/24 (notion abandon)</p> <p>Points enfant (psychologue) – Ex : 13/2/25 – 2/5/24)</p> <p>Réunion « Equipe de Suivi et de Scolarisation » (ESS) – Ex : 19/12/24 - 14/3/25)</p> <p>Partage Homologue médecins SESSAD – CMP, référent établissement MDH – Ex : 28/3/25</p> <p>Séances analyse de la pratique – Ex : 18/3/25 – 11/2/25 - 18/3/25 - 11/2/25 - 14/1/25 - 15/4/25</p>	
Thématique	Droits de la personne accompagnée	4
Objectif 2.2	Les professionnels favorisent l'exercice des droits fondamentaux et des libertés individuelles de la personne accompagnée.	4
Critère 2.2.2 (Impératif)	<b>Les professionnels respectent la dignité et l'intégrité de la personne accompagnée.</b>	<b>4</b>
	EE : Les professionnels connaissent les pratiques qui favorisent le respect de la dignité et de l'intégrité.	4
	EE : Les professionnels partagent entre eux ces pratiques.	4
	EE : Les professionnels mettent en œuvre ces bonnes pratiques.	4
	<p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>- Commun -</p> <p>Affichage : Charte des droits et libertés de la personne accompagnée - Règlement de fonctionnement MAJ Avril 2024 « droits et libertés » p.3- 4 - « Les refus de soins » p.8</p> <p>Document Individuel de Prise en Charge : Accès dossier – Recours</p> <p>Exercice du droit d'accès à ses informations personnelles V1 du 04/20</p> <p>Formulaire Autorisation transmission comptes-rendus médicaux, échange partenaires</p> <p>Livret Mémo « Focus sur 5 droits et libertés de la personne : Respect de la dignité et de l'intégrité »</p> <p>Observation : Locaux, équipement Personne à Mobilité Réduite – Equipements – Matériel, supports pédagogiques – Conditions de prise en charge - Table de change</p> <p>- SESSAD Bourg-En-Bresse –</p> <p>Affichage : Projet de service 2023-27 – locaux p.50</p> <p>Observation locaux : Bâtiment neuf - Salle activités, jeux - Grande salle de prise en charge (éclairage adaptable – salle neutre / troubles autistiques) - Salle orthophonie (lavabo intégré dans armoire pour éviter les stimulations - gestes oraux) - Salle kinésithérapie - Salle d'activités (2) – Local médecin (Lève-personne – Pesée fauteuil – Large table) - Ascenseur</p> <p>Sensibilisation « Dignité – Intégrité » : 27/3/25</p> <p>Dossiers personnes accompagnées :</p> <p>- Projet Personnalisé le 2/1/25 - Visites à domicile le 27/2/25, 6/2/25</p> <p>- Projets personnalisés : 31/7/24 - 5/3/24 – 29/1/25</p> <p>- Demande logement social adapté : 31/12/24</p> <p>- Convention de prêt le 9/1/25 « guidon de transfert » (Lycée – stage)</p> <p>- Article « La Gazette » - février 2025 / balnéo : photo, petit texte</p> <p>- Comptes-rendus de réunions : 14/11/24 – 27/3/25 – 19/12/24</p> <p>- SESSAD Ferney Voltaire –</p> <p>Affichage : Projet de service Ferney Voltaire 2024-26</p>	

	<p>Sensibilisation « Dignité – Intégrité » : 25/2/25</p> <p>Dossiers personnes accompagnées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Projets personnalisés : 14/12/23 - 17/12/24</li> <li>- Fiches séances : 12/2/25 - 19/2 - 12/3 - 26/3/25</li> <li>- Comptes-rendus de réunions : 25/2/25 – 12/12/24</li> </ul>	
Critère 2.2.3 (Impératif)	<p><b>Les professionnels respectent la vie privée et l'intimité de la personne accompagnée.</b></p> <p>EE : Les professionnels connaissent les pratiques qui favorisent le respect de la vie privée et de l'intimité de la personne accompagnée.</p> <p>EE : Les professionnels partagent entre eux ces pratiques.</p> <p>EE : Les professionnels mettent en œuvre ces pratiques.</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Commun -</li> <li>Affichage : Charte des droits et libertés de la personne accompagnée - Liste des personnes qualifiées (3/12/24) - Règlement de fonctionnement MAJ Avril 2024</li> <li>Formulaire Autorisation transmission comptes-rendus médicaux, échange partenaires</li> <li>Procédure de gestion des photographies et vidéos V1 – 10/2/25</li> <li>Groupes de travail Livret – Mémo « Focus sur 5 droits et libertés de la personne : Respect de la vie privée et de l'intimité</li> <li>Supports : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Boite à outils vie intime, affective et sexuelle</li> <li>- Charte vie intime et sexuelle</li> <li>- Fiches sur les filles – les garçons – le consentement</li> <li>- Liste de livres jeunesse pour apprendre à dire non et à parler de son corps</li> <li>- Programme d'éducation à la vie affective et relationnelle à l'école : maternelle – école élémentaire - CAP – Lycée</li> <li>- HAS recommandation « Accompagner la vie intime, affective et sexuelle des personnes en ESSMS volet 1</li> </ul> </li> <li>- SESSAD Bourg-En-Bresse –</li> <li>Affichage : Projet de service 2023-27</li> <li>Sensibilisation « Vie privée – Intimité » : 27/3/25</li> <li>Dossiers personnes accompagnées : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet Personnalisé : 2/1/25</li> <li>- Fiche de suivi : 27/2/25</li> <li>- Compte-rendu de réunion : 27/3/25 - Point de coordination : 9/1/25 -</li> </ul> </li> <li>- SESSAD Ferney Voltaire –</li> <li>Affichage : Projet de service Ferney Voltaire 2024-26 p.56</li> <li>Sensibilisation « Vie privée – Intimité » : 25/2/25</li> <li>Dossiers personnes accompagnées : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Projets personnalisés : 20/2/25 – 4/4/24</li> <li>- Action collective « sexualité, intimité, consentement » : 25/2/25</li> <li>- Mise en place aide humaine : 10/9/24</li> <li>- Comptes-rendus de réunions : 27/3/25 – 12/12/24 – 25/2/25</li> </ul> </li> </ul>	<p><b>4</b></p> <p>4</p> <p>4</p> <p>4</p>
	<p><b>Les professionnels respectent la liberté d'opinion, les croyances et la vie spirituelle de la personne accompagnée.</b></p> <p>EE : Les professionnels connaissent les pratiques qui favorisent le respect de la liberté d'opinion, des croyances et de la vie spirituelle de la personne accompagnée.</p> <p>EE : Les professionnels partagent entre eux ces pratiques.</p>	<p><b>4</b></p> <p>4</p> <p>4</p>

<p>Critère 2.2.4 (Impératif)</p>	<p>EE : Les professionnels mettent en œuvre ces pratiques. <span style="float: right;">4</span></p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i>  Affichage : Charte des droits et libertés de la personne accompagnée  Livret – Mémo « Focus sur 5 droits et libertés de la personne : Respect des opinions, croyances et vie spirituelle  Support : « Respect des opinions, croyances et vie spirituelle »  Ressources :  - Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP) - "Les attentes de la personne en termes de respect de ses croyances et de sa vie spirituelle" (HAS, 2018)  - Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP) - "Respect de la diversité culturelle et religieuse dans l'accompagnement" (HAS, 2020)  Logiciel EasySuite : Traçabilité des visites à domicile  - SESSAD Bourg-En-Bresse –  Fiche séjour du 28/2/23 : Recueil habitudes quotidienne  Comptes-rendus de réunions : 27/3/25 - 9/1/24  - SESSAD Ferney Voltaire –  Fiche recueil attentes  Compte-rendu de réunion : 25/2/25</p>
<p>Critère 2.2.5 (Impératif)</p>	<p><b>Les professionnels respectent le droit à l'image de la personne accompagnée.</b> <span style="float: right;">4</span></p> <p>EE : Les professionnels recueillent le choix de la personne accompagnée sur son droit à l'image. <span style="float: right;">4</span></p> <p>EE : Les professionnels respectent le choix exprimé par la personne accompagnée sur son droit à l'image. <span style="float: right;">4</span></p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i>  - Commun –  Ressources :  - Procédure gestion photographie et vidéos V1 – 10/2/25  - Note information droit à l'image V1 du 6/9/24  - Livret – Mémo « Focus sur 5 droits et libertés de la personne » : Respect du droit à l'image  - Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP) - "Respect des données personnelles et du droit à l'image" (HAS, 2020)  - SESSAD Bourg-En-Bresse –  Dossiers personnes accompagnées - Traçabilité des autorisations au droit à l'image : 9/1/25 – 27/9/24 – 26/9/24 – 13/9/24 – 22/7/24 – 12/7/24 – 10/7/24 – 12/7/24 – 22/7/24 – 4/9/24 -  Événements exceptionnels : 9/1/25  Sensibilisation – Réunion : 13/2/25  - SESSAD Ferney Voltaire –  Dossiers personnes accompagnées - Traçabilité des autorisations au droit à l'image : 13/4/24 – 1/4/25 – 2/4/25 – 17/6/24 – 8/4/24 – 1/6/24 – 15/4/24 – 8/9/24</p>
	<p><b>L'ESSMS favorise l'exercice des droits et libertés de la personne accompagnée.</b> <span style="float: right;">4</span></p> <p>EE : L'ESSMS définit, avec les professionnels, les pratiques et les modalités de déploiement favorisant l'exercice des droits de la personne accompagnée. <span style="float: right;">4</span></p> <p>EE : L'ESSMS met à disposition des outils (ou autres leviers mobilisables) permettant la mise en œuvre de ces pratiques. <span style="float: right;">4</span></p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i>  Affichage :  - Projet de service Bourg-En-Bresse 2023-27  - Projet de service Ferney Voltaire 2024-26</p>

<p>Critère 2.2.6 (Impératif)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Charte des droits et libertés de la personne accompagnée</li> <li>- Règlement de fonctionnement – Avril 2024</li> <li>- Liste des personnes qualifiées MAJ 3/12/24</li> <li>- Livret – Mémo « Focus sur 5 droits et libertés de la personne »</li> </ul> <p>Document Individuel de Prise en Charge : « Déontologie et respect de la confidentialité – Autorité parentale – Conditions accès dossier – Recours – Résiliation... »</p> <p>Formulaire Autorisation transmission comptes-rendus médicaux, échange partenaires</p> <p>Formulaire droit à l'image</p> <p>Sensibilisations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ferney Voltaire : 9/1/24 – 23/1/25 – 25/2/25 - 27/2/25</li> <li>- Bourg-En-Bresse : 13/2/25 – 20/3/25 - 27/3/25</li> </ul>
<p>Critère 2.2.7 (Impératif)</p>	<p><b>L'ESSMS garantit la confidentialité et la protection des informations et données relatives à la personne accompagnée.</b> <span style="float: right;"><b>4</b></span></p> <p>EE : L'ESSMS définit l'organisation et les pratiques qui garantissent la confidentialité et la protection des informations et données relatives à la personne accompagnée. <span style="float: right;">4</span></p> <p>EE : L'ESSMS met à disposition des moyens et des outils permettant la mise en œuvre de ces pratiques. <span style="float: right;">4</span></p> <p>EE : L'ESSMS forme / sensibilise les professionnels au respect des règles de confidentialité et de protection des informations et données relatives à la personne accompagnée. <span style="float: right;">4</span></p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i></p> <p>Observation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pratiques / règles de confidentialité - Protection des données - Logiciel EasySuite (identifiant – mot de passe personnalisé) paramétrage par corps de métiers</li> <li>- Locaux – Bureaux sécurisés</li> </ul> <p>Affichage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet de service Bourg-En-Bresse 2023-27 - Projet de service Ferney Voltaire 2024-26</li> <li>- Règlement de fonctionnement – Avril 2024 – p.6 -7</li> <li>- Règlement intérieur - 15/2/23 : p.11 – Art. 25 obligation discrétion – secret professionnel – confidentialité</li> </ul> <p>Document Individuel de Prise en Charge : Confidentialité</p> <p>Demande autorisation partage d'informations</p> <p>Plan de développement de compétences – Sensibilisation des professionnels : 20/3/25 - Ferney : 27/2/25 – Bourg-En-Bresse : 13/2/25 - Power point « Secret professionnel » : 10/03/23 - Les enjeux du RGPD à APF France Handicap, Appréhender le RGPD</p> <p>Ressources :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Manuel d'utilisation logiciel BlueMedi</li> <li>- Charte de l'utilisation des systèmes d'informations</li> <li>- Procédure en cas de violation des données à caractère personnel V2 11/23</li> <li>- Note informations anonymisation – Confidentialité V1 du 25/11/24 - Note informations relatives à la protection des données personnelles : Coordonnées Délégué à la Protection des Données - Note d'informations "Confidentialité des données" : 25/12/24</li> <li>- Procédure gestion documentaire V B du 13/10/22</li> <li>- Exercice du droit d'accès à ses informations personnelles V1 du 04/20 - Formulaire de demande d'accès aux données personnelles de la personne</li> <li>- Formulaire droit à l'image – Coordonnées Délégué à la Protection des données</li> <li>- Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) - 2016/679 (Union européenne)</li> <li>- Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP) - "Respect des données personnelles et du droit à l'image" (HAS, 2020)</li> </ul>

Thématique	Expression et participation de la personne accompagnée	4
Objectif 2.3	Les professionnels favorisent la participation sociale de la personne accompagnée.	4
Critère 2.3.1	<p><b>Les professionnels favorisent la préservation et le développement des relations sociales et affectives de la personne accompagnée.</b></p> <p>EE : Les professionnels favorisent la préservation des relations sociales et affectives de la personne accompagnée.</p> <p>EE : Les professionnels favorisent le développement des relations sociales et affectives de la personne accompagnée.</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i></p> <p>Observation : Salles d'activités</p> <p>Affichage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Partir en vacances en famille avec son enfant en situation de handicap - "Les abeilles" - Séjour de vacances adaptées (Association ANAE) – APF Evasion Séjours vacances 2025</li> <li>Fêtes de fin d'année : 10/12/24 – Fête de l'été : 3/7/24</li> <li>- SESSAD Bourg-En-Bresse –</li> <li>Groupes d'habilités sociales (25/9 – 24/10 – 3/11 – 15/1 – 12/2 – 19/3)</li> <li>Atelier rencontres ULISS : 3/10/24 (groupe autonomie)</li> <li>Ateliers collectifs – Ex : 24/1/25 – 24/2/25 – 21/3/25</li> <li>Mini séjour : 11 au 14/4/23</li> <li>Sorties collectives : Musée de la Sucrière - Expo Passion Japon à Lyon le 24/7/24 - Musée des Confluences à Lyon le 23/10/25 – Expo Pompéi à Lyon le 23/4/25</li> <li>Fiche de suivi du 27/2/25 : repas collectif</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- SESSAD Ferney Voltaire –</li> <li>Groupe affirmation de soi : 8/10/24 au 28/1/25</li> <li>Groupe habilités sociales : 4/10/23 au 19/6/24</li> <li>Groupe « corps émotion »</li> <li>Rencontres parents - enfant : 18/9/24 - 3/10/24 - 25/3/25</li> <li>Escalade 21/2/24</li> <li>Course d'orientation : 17/4/24</li> <li>Sortie au Parc de Bouvent le 10/7/23</li> <li>Sortie à la forêt de Seillon : Parcours sportif</li> </ul>	4
		<p><b>Les professionnels soutiennent et/ou orientent la personne accompagnée pour accéder aux services et dispositifs de droit commun.</b></p> <p>EE : Les professionnels identifient les besoins d'aide ou d'accompagnement de la personne, pour accéder aux services et dispositifs de droit commun.</p> <p>EE : Les professionnels soutiennent et/ou orientent la personne accompagnée dans leurs démarches.</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Commun -</li> <li>Dossier personnes accompagnées - Traçabilité informations soutien, accompagnement</li> <li>- Projets personnalisés – Ex : 14/12/23 - 17/12/24 – 20/6/23 - 31/7/24 - 5/3/24 – 29/1/25 - 1/7/24 - 20/6/23 - 17/12/24</li> <li>- Financement 100% : fauteuil roulant électrique – ascenseur – chambre, salle de bain PMR (Personne à Mobilité Réduite)</li> <li>- Financement aide technique : 10/1/25</li> <li>- Accompagnement dossier MDPH : 6/2/25</li> <li>- Demande logement social adapté : 31/12/24</li> </ul>
Critère 2.3.2		

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Transport scolaire adapté : 18/10/24</li> <li>- Aménagement – Travaux domicile : novembre 2024</li> <li>- Aménagement domicile (ascenseur, douche) : novembre 2024</li> </ul> <p>Traçabilité Informations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Guide de l'accès aux droits 2024 : Budget, discriminations, emploi, droit des étrangers, famille, logement, santé, violences intrafamiliales</li> <li>- Livret « Futures étapes » – droits (site service public – formulaires demande à la MDPH – mesure de protection des majeurs – affiliation au régime de la sécurité sociale)</li> <li>- La gazette N°20 - « Demander renouvellement dossier MDPH car non automatique » (Ex : droits AEEH, orientation SESSAD, complément AEEH, PCH, CMI, MPA...)</li> <li>- Vacances adaptées : 18/3/25</li> <li>- Association pour Adultes et Jeunes Handicapés</li> </ul>	
Thématique	Coconstruction et personnalisation du projet d'accompagnement	3,95
Objectif 2.4	Les professionnels adaptent avec la personne son projet d'accompagnement au regard des risques auxquels elle est confrontée.	3,95
Critère 2.4.2	<b>Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques liés aux addictions et conduites à risques auxquels la personne est confrontée.</b>	<b>4</b>
	EE : Les professionnels évaluent les risques liés aux addictions et conduites à risques pour la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels coconstruisent en équipe et avec la personne, son projet d'accompagnement au regard des risques identifiés.	4
	EE : Les professionnels mobilisent tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement au regard de ces risques.	4
	<p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Communs : Plan bleu 2024 : "alerte au sein de l'établissement" p.19 - "alerte aux partenaires p20 - Procédure d'urgence 15/11/24 MAJ 26/02/25 - Règlement de fonctionnement p.11 et 12 - Conduite à tenir "en cas de disparition /fugue d'un enfant lors d'une sortie" 3/04/25 - Observations du 4/04/25 : Fiche "outil de repérage des risques + grille de repérage - Numéros d'urgence affichés -</p> <p>Bourg en Bresse : Evaluation ergothérapeute 10/11/22 - - Projet personnalisé pour l'enfant 7/11/23 - Cr consultation médicale 18/10/23 - 5/11/24 -</p> <p>C.Rendu médical (pédiatre) 17/10/23 (comportement inadapté écran) - Projet personnalisé 27/11/23 - C.Rendu médical (pédiatre 5/11/24 - Point de suivi ergothérapeute : avril 24 - Séances ergothérapie à domicile : 25/04, 09/05, 21/09, 5/10, 30/11 et 7/12/2023 - 11/01/2024 -</p> <p>Ferney Voltaire : Bilan éducatif 2024 - Projet personnalisé de sortie 7/06/22 - Consultation médicale admission 9/11/21 - Consultation médicale de sortie 7/06/22 - Note d'évolution 21/02/23 - Projet personnalisé 20/09/23 -</p>	
Critère 2.4.2	<b>Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques liés aux chutes auxquels la personne est confrontée.</b>	<b>4</b>
	EE : Les professionnels évaluent les risques de chutes de la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels coconstruisent, en équipe et avec la personne, son projet d'accompagnement au regard des risques identifiés.	4
	EE : Les professionnels mobilisent tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement au regard de ces risques.	4
	<p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Commun aux deux services : Observations du 4/04/25 : "Fiche outils de repérage des risques" + grille de repérage des risques - - liste Partenaires revendeurs et matériel médical et paramédical - Règlements de fonctionnement avril 2024 p.10 - Projets de services p.15 à 17 (moyens pour</p>	

Critère 2.4.3	<p>l'action) - p.26 (approche globale) -  Bourg en Bresse : Projet groupe autonomie 24-25 ( 26/09/24 au 3/07/25 tous les 15 jours) -  Groupe ouverture 24-25 18/10/24 - 29/11/24 - 13/12/24 - 25/01/25 - Séance balnéo 25/11/24 -  Consultation pédiatrique 5/11/24 - Document de prise en charge pluridisciplinaire 20/06/23 - Bilan  ergo apprentissage 29/01/25 - Prescription kiné 3/09/24 – 2/09/24 - Bilan kiné MFM (mesure  fonction motrice ) 3/06/24- 17/11/23 - Convention de prise en charge kinésithérapeute 03/09/24 -  Mail partenaires paramédicaux 18/03/25 - 27/03/25 (matériel achat) - Mail Prestation de  compensation du handicap 20/02/25 - Réunion Pluridisciplinaire 28/05/24 -Grille réponse Ot'hope  ergo 30/01/25 (enfant) – 8/01/25 parent + éducateur + psychologue - Grille habilité sociale 8/01/25  parents + Educateur + psychologue - Association Départementale d'Aide aux Personnes de l'Ain  28.08.24 (visite à domicile) - Projet personnalisé 03/09/24 (aides techniques) -  Ferney Voltaire : Grille entretien psychologue admission 4/09/24 – 19/02/25 – 19/10/23 - Médecin  MPR compte rendu 4/10/23 – Neuropédiatre 19/11/24 –Projet pour l'enfant 21/05/25 - Convention  Kinésithérapeute 23/01/25 - Note de psychomotricienne juil. 24 - C.rendu médecin externe :  28/02/25 - Prescription kiné 26/03/24 – 12/03/24 – Bilan kiné + prise en charge 1/09/24 - Bilan  ergo 21/12/23 Bilan ergo 21/12/23 – Consultation médicale MPR 25/11/24 - Invitation  Kinésithérapeute libéral PPE mail 14/05/24 - Réunion pluridisciplinaire 27/03/25 - Point de  coordination 31/03/25 - Observation 2/04/25 : salle de motricité (tapis + balançoire+ piscine à balle  + sac activités mobiles + jeux + livres+ cabane + trampoline)</p>
Critère 2.4.4	<p><b>Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques de  dénutrition, malnutrition et/ou des troubles de la déglutition auxquels la  personne est confrontée.</b> <span style="float: right;"><b>4</b></span></p> <p>EE : Les professionnels évaluent les risques de dénutrition, de malnutrition et/ou de  troubles de la déglutition pour la personne accompagnée. <span style="float: right;">4</span></p> <p>EE : Les professionnels coconstruisent en équipe et avec la personne son projet  d'accompagnement au regard des risques identifiés. <span style="float: right;">4</span></p> <p>EE : Les professionnels mobilisent tous les moyens nécessaires pour mettre en  œuvre le projet d'accompagnement au regard de ces risques. <span style="float: right;">4</span></p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Communs aux deux services : Partenaires : médecins traitant - Neuropédiatre - Centre hospitalier.  - Hôpital Mère Enfant - Projets de services p.15 à 17 (moyens pour l'action) - p.26 (approche  globale) - Observations du 4/04/25 : Fiche "outil de repérage des risques + grille de repérage -  Numéros d'urgence affichés -</p> <p>Bourg en Bresse : projet personnalisé pour l'enfant 21/02/24 - C.rendu médical 15/02/24 - Bilan  ergothérapeute (alimentation) avril 2024 - Coordination 8/03/24 - Courrier nutritionniste (Hôpital  Mère Enfant ) 8/03/24 - Coordination 10/10/24 - C.rendu médical (pédiatre 21/02/23 (conduite  alimentaire) - Evaluation ergothérapeutique au domicile 20/02/23 - Evaluation ergothérapeutique  avril 2024 - Consultation médicale 8/03/24 (dénutrition) - Coordination 30/05/24 (problème de  déglutition + mise en place kiné) - Coordination 12/09/24 (prévision bilans médicaux) - Consultation  médicale 10/10/24 -</p> <p>Ferney Voltaire : Projet personnalisé 06/06/23 (avenant n°2) - 24/06/24 (avenant n°3 ) -  Questionnaire co-construction 25/02/25 - C.Rendu Hôpital mère enfant 28/03/24 (déglutition) -  C.Rendu consultation médicale 11/03/25 (comportement alimentaire) - Projet d'accueil  personnalisé 5/09/23 -</p>
	<p><b>Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques liés à la  sexualité auxquels la personne est confrontée.</b> <span style="float: right;"><b>4</b></span></p> <p>EE : Les professionnels évaluent les risques liés à la sexualité pour la personne  accompagnée. <span style="float: right;">4</span></p> <p>EE : Les professionnels coconstruisent en équipe et avec la personne son projet  d'accompagnement au regard des risques identifiés. <span style="float: right;">4</span></p>

Critère 2.4.5	<p>EE : Les professionnels mobilisent tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement au regard de ces risques. <span style="float: right;">4</span></p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Communs : Plan bleu 2024 : "alerte au sein de l'établissement" p.19 - "alerte aux partenaires p20 - Procédure d'urgence 15/11/24 MAJ 26/02/25 - Règlement de fonctionnement p.11 et 12 - Observations du 4/04/25 : Fiche "outil de repérage des risques + grille de repérage - Numéros d'urgence affichés - Sensibilisation : 17/03/25 rappel maltraitance + événements indésirables.</p> <p>Bourg en Bresse : Point équipe 17/10/23 - Cr médical 14/11/23 ( acte sexuel) - Note de synthèse 28/11/23 : Suivi centre médico psychologique depuis octobre 2023 , consultation pédiatrique mai 2023 - Guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation 26/01/23 - 16/11/23 - Projet personnalisé 21/01/25 - Fiche de suivi 04/02, 19/02/25 - Séances Psychomotricité BD Santé 20, 28/05/25 - Observations du 4/04/25 : BD santé, Dr Dolto : le respect de mon corps, filles et garçons - Echelles BRIEF ( comportement) - Mini Mult (personnalité) -</p> <p>Ferney Voltaire : Consultation d'évaluation Médicale Neuropédiatre 7/12/21 - Expulsion scolaire 21/01/22 - Consultation psychiatrique 26/01/22 - Information préoccupante conseil départementale 28/03/22 - Consultation neuropédiatre 29/03/22 - Rencontre directrice adjointe 21/04/22 (bilan évaluatif) - Entretien psychologue 05/05/22 - C.rendu médical 9/04/22 - Mail 24/03/23 (photos) - Projet personnalisé mars 2023 - Observations 4/04/25 : Boite à outil vie intime, affective et sexuelle - Fiches sur les filles + les garçons + le consentement – Liste livres jeunesse "apprendre à dire non et à parler de son corps" - Programme d'éducation à la vie affective et relationnelle à l'école maternelle - en CAP - à l'école élémentaire - HAS recommandation « Accompagner la vie intime, affective et sexuelle des personnes en ESSMS volet 1- Echelles et tests : HoNOSCA adolescent (comportements) - VINELAND II (échelle des comportement)Le « Grooming »: fiche thématique à destination des professionnels (pédopiégeage, sollicitation d'enfants à des fins sexuelles) -</p>
Critère 2.4.6	<p><b>Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques de harcèlement ou d'abus de faiblesse auxquels la personne est confrontée.</b> <span style="float: right;"><b>3,67</b></span></p> <p>EE : Les professionnels évaluent les risques de harcèlement ou d'abus de faiblesse pour la personne accompagnée. <span style="float: right;">4</span></p> <p>EE : Les professionnels coconstruisent en équipe et avec la personne son projet d'accompagnement au regard des risques identifiés. <span style="float: right;">4</span></p> <p>EE : Les professionnels mobilisent tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement au regard de ces risques. <span style="float: right;">3</span></p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Communs : Plan bleu 2024 : "alerte au sein de l'établissement" p.19 - "alerte aux partenaires p20 - Procédure d'urgence 15/11/24 MAJ 26/02/25 - Règlement de fonctionnement p.11 et 12 - Observations du 4/04/25 : Fiche "outil de repérage des risques + grille de repérage - Numéros d'urgence affichés -Affiche : qu'est ce que le harcèlement ? Contacter le 3018</p> <p>Bourg en Bresse : 14/03/24 Rencontre scolaire - 28/11/24 Equipe de scolarité pluridisciplinaire - 09/01/25 projet co-construction pluridisciplinaire + famille - 27/01/25 point de suivi - 13/03/25 nouvelle Orientation scolaire. Fiche navette : 28/01/25 ( abus de vulnérabilité) - 11/02/25 (réalisé travail de confiance) -</p> <p>Ferney Voltaire : Mail à la famille 30/09/24 -08/01/25 - Rencontre conseiller vie scolaire + Accompagnant élève en situation de handicap 26/09/24 - Entretiens Educatifs 24/10, 19/11, 26/11, 11/12, 12/12/2024 - 23/01, 20/02, 20/03/25 - Entretiens psychoéducatifs : 21/11/24 - 19/12/24 - 30/01/25 - 13/02/25 -</p>
	<p><b>Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques de radicalisation et/ou de prosélytisme auxquels la personne est confrontée.</b> <span style="float: right;"><b>4</b></span></p> <p>EE : Les professionnels évaluent les risques de radicalisation et/ou de prosélytisme</p>

	pour la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels coconstruisent en équipe et avec la personne son projet d'accompagnement au regard des risques identifiés.	4
	EE : Les professionnels mobilisent tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement au regard de ces risques.	4
Critère 2.4.7	<p><i>Éléments de preuve :</i></p> <p>Commun aux deux services : Plan bleu 2024 : "alerte au sein de l'établissement" p.19 - "alerte aux partenaires p20 - Règlement de fonctionnement p.11 et 12 - Conduite à tenir "en cas de disparition 3/04/25 - Observations du 4/04/25 : grille de repérage à la radicalisation 22/11/24 (Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation) - Numéros d'urgence affichés -Affiche sur « le respect des opinions, croyances et vie spirituelle » à destination des pros. Affiche numéro vert. Prévention de la délinquance et de la radicalisation (comité interministériel) - Guide : Radicalisation du patient. Outils de signalements RADIAN – ARS CAPRI - Livret Mémo APF «focus sur 5 droits et libertés des personnes accompagnées» (respect des opinions, croyances et vie spirituelle). Projet personnalisé (vie quotidienne, comportement et relations, socialisation) - Document Individuel de prise en charge (DIPEC) en arabe (trame) - Bourg en Bresse : Document de pris en charge en arabe signé le 29/01/25 - 30/06/24 - 23/01/25 - Sensibilisation 27/03/25 (fiche émargement) - livret d'accueil art.11 - Ferney voltaire : Document de prise en charge 01/10/24 - 21/08/24 - Fiche amission et suivi 01/10/24 - 21/08/24 (religions) - Observations du 2/04:25 « Réagir en cas d'attaque terroriste » + Courrier 4/12/2015 - Campagne ministérielle de sensibilisation « réagir en cas d'attaque terroriste" -</p>	
Thématique	Accompagnement à l'autonomie	4
Objectif 2.5	Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement pour favoriser l'autonomie de la personne.	4
Critère 2.5.1	<p><b>Les professionnels soutiennent et accompagnent la personne dans le suivi de son parcours scolaire, en étroite collaboration avec les établissements scolaires.</b></p> <p>EE : Les professionnels soutiennent et accompagnent la personne dans le suivi de son parcours scolaire.</p> <p>EE : Les professionnels travaillent en étroite collaboration avec les établissements scolaires.</p> <p><i>Éléments de preuve :</i></p> <p>Bourg en Bresse : projet de service 23-27 : p.35 - p.63- p.71 - règlement de fonctionnent p.6 - projets personnalisés : 27/11/23 (mise en place support imagé) - 02/01/25 (installation tablette amovible) - 17/10/24 rencontre professeur principal - 14/11/24 enseignant primaire -15/10/24 - 17/02/25 enseignant classe Unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) - 01/04, 25/03, 18/03, 11/03/25 rencontre avec l'Accompagnant des élèves en situation de handicap (10min tous les matins) - 01/04/25 retour enseignante profil sensoriel scolaire - 14/03/25 - 25/11/24 - 19/11/24 - 14/02/25 - 03/02/25 - 21/03/25 équipes de scolarité - 17/02/25 rencontre professeur pour adaptation - 23/03/24 mail pour mise en place clé USB - 31/03/25 retour profil sensoriel scolaire - 26/09/24 au 3/07/25 projet autonomie Unité localisée pour l'inclusion scolaire - 18/11/24 évaluation en ergothérapie - 18/12/23 préconisation matériel adapté (courrier ergothérapeute)</p> <p>Ferney Voltaire : projet de service 24 - 27 : p.18 - p.27 - p.24 - règlement de fonctionnement p.6 - 21/09/23 mail équipe de scolarité - 16/09/24 rencontre enseignante - 20/09/24 mail ergothérapeute pour réglage - 20/09/24 réponse mail enseignante - 30/09/24 intervention ergothérapeute pour réglage - 15/04/25 rencontre professeur - 10/02/25 rencontre accompagnant des élèves en situation de handicap - 12/09/24 rencontre des enseignants et accompagnants des</p>	<p>4</p> <p>4</p> <p>4</p>

	<p>élèves en situation de handicap référents pays de Gex - Geva'sco 01/04/25 (orientation Unité localisée pour l'inclusion scolaire) - 17/02/25 rencontre enseignants (éducateur + ergothérapeute) - Fiche navette 01/04/25 (retour équipe de scolarité) - Observations du 4/04/25 : outils psychologue : HoNOSCA adolescent (comportements) - Jeux ergo (50) + manipulation /motricité fine (44) + activités créatives (8) + aide techniques (8) + comptage (14) + logique (36) + temps et espace (26) -</p>	
Critère 2.5.2	<p><b>Les professionnels soutiennent et accompagnent la personne dans le suivi de son parcours professionnel en lien avec les partenaires.</b></p>	<b>4</b>
	<p>EE : Les professionnels soutiennent et accompagnent la personne dans le suivi de son parcours professionnel.</p> <p>EE : Les professionnels travaillent en lien avec les partenaires.</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Bourg en Bresse : projet de service 23 - 27 p.35 - p.63- p.71 - règlement de fonctionnement p.6 - convention de stage 17/06 au 26/06/24 (signée le 15/06/24) - Mail entretien direction des études pôle handicap 06/06/24 au 2/07/24 (demande de convention) - Fiche de suivi assistant service social 7/10/24 - 23/10/24 - Point coordination 26/09/24 - 03/10/24 - Mails responsable pédagogique licence 17/07/24 - 19/07/24 - C.rendu éducatif 22/11/24 ( visite d'un IUT Institut universitaire de technologie) - C.rendu éducatif orientation scolaire 01/12/23 - évaluation ergothérapeute 18/11/24 -</p> <p>Ferney Voltaire : projet de service 24 -27 : p.18 - p.27 - p.24 - règlement de fonctionnement p.6 - Bilan éducatif 17/12/24 ( orientation, bilan de stage) -projet personnalisé 17/12/24 - rencontre professeur 15/04/25 - Bilan scolaire 18/03/25 - coordination 31/03/25 -</p>	4 4 4
Critère 2.5.3	<p><b>Les professionnels soutiennent et accompagnent la personne dans le développement de ses compétences, la stimulation, le maintien et la valorisation de ses acquis/acquisitions (capacités, compétences).</b></p>	<b>4</b>
	<p>EE : Les professionnels soutiennent et accompagnent la personne dans le développement de ses compétences.</p> <p>EE : Les professionnels soutiennent et accompagnent la personne par la stimulation, le maintien et la valorisation de ses acquis/acquisitions (capacités, compétences).</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Bourg en Bresse : projet de service 23 -27 p63 (projet personnalisé) - p.68 ( construction parcours) - règlement de fonctionnement p.5 (accompagnement aux soins ) - p.10 (coopération) - p.11 (équipements) - Sport au collège : 2024-2025 (04/09, 20/09, 11/10, 18/10/24 - 10/01, 24/01, 31/01, 07/02, 14/02, 21/02/25) - groupe autonomie 26/09/24 au 31/10/24 (au collège) - projet balnéo 15/1/24 (nov. 24 à juil. 25) - groupe ouverture 18/10/24 - 15:11/24 - 13/12/24 - groupe jeux et sorties 18/09, 16/10, 27/11/24 - 22/01, 19/02, 26/03, 16/04, 21/05 et 18/06/25 - groupe habilités sociales 25/09, 24/10, 3/11/24 - 15/01, 12/02, 19/03, 24/04, 28/05, 02/07/25 - groupe 5 sens 2/10, 06/11, 11/12/24 - 08/01 et 05/02/25 - projet balnéo individuel 15/11/24 au 02/07/25 - séance cuisine ergo 12/02/25 + fauteuil - sortie arcadium 25/09/24 idée 24/10/24- Convention kiné 13/09/24 - convention Kiné 3/09/24 - grille réponse ot'hope ergo 30/01/25 (enfant) – 8/01/25 parent + Educateur + psychologue - Grille habilité sociale 8/01/25 parents éducateur + psychologue - Observations du 04/04/25 : gazette mensuelle - jeux - salle de motricité équipée - valise psychomotricienne -</p> <p>Ferney voltaire : projet de service p.18 - p.27 - p.24 - règlement de fonctionnement p.6 -C.rendu annuel ergo fev. 25 - Mail 12/02/25 (préparation sortie) -sortie 24/02/25 (tram + bus) - atelier cuisine 26/02/25 - groupe "corps et émotion" 02/09/24 au 6/04/25 - groupe "affirmation de soi" (ados et enfants 2024 - 2025 fiche projet) - groupe danse théâtre de Bourdeau 24- 25 (fiche projet) -Groupe Barkley 21/11, 05/12, 19/12/24, 16/01, 30/01, 13/02, 12/03, 26/03 et 9/04/2025 - Mail Handi chien 03/03/25 -</p>	4 4 ★

	-Jeux ergo (50) + manipulation /motricité fine (44) + activités créatives (8) + aide techniques (8) + comptage (14) + jeux de langage (63) + jeux sensoriels (33) + logique (36) + temps et espace (26) + construction (8) + jeux société (50) + jeux cartes (15) + symboliques (7) + extérieurs (8) - salles de motricité équipée -	
Thématique	Accompagnement à la santé	4
Objectif 2.6	Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement en santé mentale de la personne.	4
Critère 2.6.1	<b>Les professionnels repèrent et/ou évaluent régulièrement et tracent les besoins d'accompagnement en santé mentale de la personne, selon des modalités adaptées.</b>	<b>4</b>
	EE : Les professionnels repèrent et/ou évaluent régulièrement les besoins d'accompagnement en santé mentale de la personne.	4
	EE : Les professionnels utilisent des moyens et outils adaptés pour évaluer ces besoins d'accompagnement.	4
	EE : Les professionnels assurent la traçabilité de ces repérages et/ou évaluations dans le dossier de la personne accompagnée.	4
	<i>Eléments de preuve :</i> Bourg en Bresse : projet de service 2023- 2027 : p.29 (prestation de soins et d'accompagnement) - p.68 (parcours de soins) - Projets personnalisés 05/06/23 (orientation Centre médico psychologique) - 13/06/24 (objectifs psychologiques) - 05/03/24 (orientation psychologique) - C.rendus psychologiques admission 21/11/24 - 23/07/23 - C.rendus médicaux : 20/11/24 - 14/11/23 - Consultation médicale Centre médico psychologique 11/01/24 - Observations du 04/04/04/25 : échelles psychologiques : Brief ( comportement enfants d'âge préscolaire) - ADHD Child Evaluation (diagnostique pour les TDAH) - Ferney voltaire : projet de service 24-26 : p.17 (accompagnement individualisé) - HAD (anxiété dépression - Hamilton (dépression) - K-SADS (troubles mentaux) - M-CHAT (trouble spectre autistique) - IDE (Inventaire du développement de l'enfant) - Mini-Mult (trouble dissociatif de l'identité) - Ferney Voltaire : 20/02/25 Cellule de veille (danger exposition écrans) : 17/02/25 rencontre école - 04/02/25 séance école - 21/05/25 restitution bilan famille - C.rendu admission 21/04/22 - C.rendu médical 18/06/24 - C.rendu médical neuropsychologique 09/10/23 (évaluation cognitive) - projet personnalisé 13/09/23 (soins pédopsychiatriques) - pré -projet 12/05/23 - fiche recueil des attentes 12/05/23 -	
Critère 2.6.2	<b>Les professionnels coconstruisent le projet d'accompagnement en santé mentale avec la personne et le réévaluent régulièrement.</b>	<b>4</b>
	EE : Les professionnels coconstruisent le projet d'accompagnement en santé mentale avec la personne.	4
	EE : Les professionnels réévaluent le projet d'accompagnement en santé mentale au regard de l'évolution des besoins de la personne.	4
	<i>Eléments de preuve :</i> Bourg en Bresse : projet de service 2023- 2027 : p.29 (prestation de soins et d'accompagnement) - p.68 (parcours de soins) - Projets personnalisés janvier 2022 - 05/06/23 (volet santé) - 13/06/24 (objectifs psychologiques) 14/05/25 bilan - projet personnalisé 05/03/24 (psychologique), 20/11/24 consultation médicale, projet équipe 31/11/24, 05/03/25 projet personnalisé avenant n°2 - Synthèse 28/11/23, projet personnalisé 28/12/23, 28/12/24 - Point enfant 15/02/24, Bilan médical 3/03/24, bilan ergothérapeutique 04/24, point coordination 8/03/24, 10/10/24 - C.rendu consultation 18/10/23, projet personnalisé 7/11/23, C.rendu consultation médicale 5/11/24 - Ferney Voltaire : Mails 15/05/23 - 22/05/23 - 13/09/23 (orientation vers service accompagnement	

	à la vie sociale) - Synthèse médicale psychiatrique 28/03/23 - rendez vous pédopsychiatre 16/12/24 - C.rendu médical 19/11/24 - Projets personnalisés 14/12/23 - 17/12/24 - synthèse 12/12/24 (parents + enfant) - rencontre parents 25/03/25 -	
	<b>Les professionnels alertent et/ou mobilisent tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement en santé mentale de la personne.</b>	<b>4</b>
	EE : Les professionnels alertent les personnes-ressources lorsqu'ils repèrent un besoin d'accompagnement en santé mentale.	4
	EE : Les professionnels mobilisent tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement.	4
Critère 2.6.3	<p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Commun : fiche "alerte : Décision de rédaction d'une Information Préoccupante (ip) avant cellule de veille ". Plan bleu 2024 : "alerte au sein de l'établissement" p.19 - "alerte aux partenaires p20 - Procédure d'urgence 15/11/24 MAJ 26/02/25 - Fiche "outil de repérage des risques + grille de repérage - Numéros d'urgence affichés - Partenaires : Centre médico psychologique - Hôpital mère enfant - Centre médico-psycho-pédagogique - Professions libérales (neuropsychologue, psychiatre..) -</p> <p>Bourg en Bresse : projets personnalisés 05/06/23 (orientation Centre médico psychologique) - 13/06/24 (objectifs psychologiques) - 05/03/24 (orientation psychologique) - Consultation médicale Centre médico psychologique 11/01/24 - C.rendu consultation médical neuropédiatre 18/10/23 - C.erndu 13/03/25 (diagnostique psychiatrique) - 06/02/25 (suivi ergothérapeute et profil sensoriel - co-construction projet personnalisé) - 13/03/25 (suivi psychologue - orientations - gestion des émotions à l'école) - 27/03/25 (retour visio médecin - retour entretien parents) -</p> <p>Ferney Voltaire : Synthèse médicale psychiatrique 28/03/23 - rendez vous pédopsychiatre 16/12/24 - C.rendu médical 19/11/24 - Projets personnalisés 14/12/23 - 17/12/24 - 20/02/25 Cellule de veille (danger exposition écrans) : 17/02/25 rencontre école - 04/02/25 séance école - 21/05/25 restitution bilan famille - Point suite séance psychologue 03/02/25 -Point clinique ergothérapeute 23/01/25 - 25/02/25 - Point clinique psychomotricienne 30/01/25 - 26/02/25</p>	
Objectif 2.7	Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement de fin de vie et du deuil de la personne.	4
	<b>Les professionnels échangent en équipe pour adapter l'accompagnement au deuil vécu par la personne.</b>	<b>4</b>
	EE : Les professionnels repèrent les situations de deuil vécu par la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels échangent en équipe pour adapter l'accompagnement au deuil vécu par la personne.	4
Critère 2.7.3	<p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Bourg en Bresse : projets personnalisés 13/06/24 ( suivi psychologique) - 05/03/24 (accompagnement parents +enfants deuil de l'enfant idéal) - C.rendu entretien admission 7/07/23 (décès fraternel) - C.rendu rencontre parents 21/11/24 (notion abandon) - Fiche suivi observation psychologue 1/04/25 -Analyse de la pratique 18/03/25 - 11/02/25 - 14/01/25 - 15/04/25</p> <p>Ferney Voltaire : C.rendu psychologique 20/07/23 - Mail du 27/11/24 ( mise en place séances psychologiques) - Projet personnalisé 04/04/24 - C.rendu éducatif 19/12/23 -analyse de la pratique : 26/09/24 - 14/11/24 - 16/01/25 -</p>	
	<b>Les professionnels mettent en œuvre l'accompagnement de la fin de vie et/ou du deuil de la personne.</b>	<b>4</b>
	EE : Les professionnels mobilisent tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre l'accompagnement de la fin de vie et/ou du deuil de la personne.	4

Critère 2.7.4	<p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Bourg en Bresse : Partenaires : psychologues et médecins spécialisés - projets personnalisés 13/06/24 ( suivi psychologique) - 05/03/24 (accompagnement parents +enfants deuil de l'enfant idéal) - C.rendu entretien admission 7/07/23 (décès fraternel) - C.rendu rencontre parents 21/11/24 (notion abandon) - Fiche suivi observation psychologue 1/04/25 - Observations du 04/04/25 : échelles psychologiques : Brief ( comportement enfants d'âge préscolaire) -</p> <p>Ferney voltaire : Partenaires : médecins spécialisés et psychologues - projet de service 24-26 : p.17 (accompagnement individualisé) - HAD (anxiété dépression - Hamilton (dépression) - K-SADS (troubles mentaux) - M-CHAT (trouble spectre autistique) - IDE (Inventaire du développement de l'enfant) - Mini-Mult (trouble dissociatif de l'identité) - Mes émotions santé BD -</p> <p>Ferney Voltaire : Séances psychologiques 8/01, 5/02/25 (père + enfant) - 15/01, 12/02/25 (mère+ enfant) - 22/01, 19/02/25 (enfant seul) -C.rendu psychologique 20/07/23 - Mail du 27/11/24 ( mise en place séances psychologiques) - Projet personnalisé 04/04/24 - Observations du 04/04/25 : tests psychologiques : SCARED-R-51 (peurs) -VINELAND II (échelle des comportement) - RESAPSAD (repérage de la dépression chez les adolescents) - Échelle dépistage trouble du sommeil chez l'enfant de 4 à 14 ans - HoNOSCA adolescent (comportements) - outils psychologiques : les déclencheurs du stress - l'intensité des émotions- Mes émotions santé BD - « je me sens comment »- la roue des émotions - liste des émotions / 4 étapes pour s'affirmer dans le respect - Guide pour identifier les distorsions cognitives ou pensées automatiques -</p>
Thématique	Continuité et fluidité des parcours 4
Objectif 2.8	Les professionnels favorisent la continuité de l'accompagnement dans l'ESSMS. 4
Critère 2.8.1	<p><b>Les professionnels anticipent les situations de crise ou de rupture dans l'accompagnement ou le parcours de la personne et l'alertent des risques engendrés, le cas échéant.</b> 4</p> <p>EE : Les professionnels savent repérer les situations de crise ou de rupture dans l'accompagnement ou le parcours de la personne. 4</p> <p>EE : Les professionnels alertent la personne accompagnée et son entourage des risques engendrés. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Communs : Plan bleu 2024 : "alerte au sein de l'établissement" p.19 - "alerte aux partenaires p20 - Procédure d'urgence 15/11/24 MAJ 26/02/25 - Règlement de fonctionnement p.11 et 12 - Conduite à tenir "en cas de disparition /fugue d'un enfant lors d'une sortie" 3/04/25 - Observations du 4/04/25 : Fiche "outil de repérage des risques + grille de repérage - Numéros d'urgence affichés -</p> <p>Partenaires ; établissements scolaires - Lieux de droits communs (Caisse allocations familiales - Maison départementale des personnes handicapées)</p> <p>Bourg en Bresse : Projet d'accueil personnalisé 21/11/23 - Document de fin de prise en charge : 20/06/23 - 04/10/24 - 22/10/24 - 16/12/24 - Informations parents mail 4/10/24 + transmission du document de fin de prise en charge - Fin de suivi 17/06/24 – Avenant 17/06/24 – Sortie effective 19/09/24 - Intervention Ergothérapeute 3/09/25 - Essai nouveau fauteuil 12 et 19/09/25 - Observations du 4/04/25 : création carnet d'adresse pour jeunes adultes 21/05/24 ( vie sociale, médical, transports, scolarité, dossier MDPH (maison départementale des personnes handicapées), assurance, allocations) - Fiche illustrée photo circuit bus - Liste Adresses utiles -</p> <p>Ferney Voltaire : C.Rendu éducatif 19/12/22 - Mail 27/05/24 (proposition de rencontre) - 16/07/24 (changement service) - Projets personnalisés : 08/03/22 (domicile hors département, retour en 2023 sur département) - Gevasco (guide d'évaluation scolaire) nov. 2023 - 04/07/24 courrier adaptation scolaire - 12/01/24 date rencontre co-construction (mère) - 16/01/24 Avenant n°2 - Observations du 4/04/25 : Fiches : choisir ses Vacances / la bibliothèque / communiquer /guide pour maintenir une conversation/ l'autisme</p>

Critère 2.8.2	<p><b>Les professionnels accompagnent les interruptions et les ruptures d'accompagnement de la personne.</b> <span style="float: right;"><b>4</b></span></p> <p>EE : Les professionnels connaissent la conduite à tenir face aux interruptions et aux ruptures d'accompagnement de la personne. <span style="float: right;">4</span></p> <p>EE : Les professionnels adaptent le suivi lors des interruptions d'accompagnement. <span style="float: right;">4</span></p> <p>EE : Les professionnels proposent des alternatives en cas de rupture d'accompagnement. <span style="float: right;">4</span></p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i></p> <p>Communs : Plan bleu 2024 : "alerte au sein de l'établissement" p.19 - "alerte aux partenaires p20 - Procédure d'urgence 15/11/24 MAJ 26/02/25 - Conduite à tenir "en cas de disparition /fugue d'un enfant lors d'une sortie" 3/04/25 - Décret n° 2017-620 du 24 avril 2017 relatif au fonctionnement des établissements et services médico-sociaux. - Observations du 4/04/25 : Fiche "outil de repérage des risques + grille de repérage - Numéros d'urgence affichés.</p> <p>Bourg en Bresse : document de fin de prise en charge 20/06/23 (orientation Institut d'Education Motrice) - Admission Institut d'Education Motrice7/06/24 - Document de fin de prise en charge 04/10/24 (déménagement) - 22/10/24 (fin de prise en charge) - 16/12/24 (admission centre d'éducation motrice)</p> <p>Ferney voltaire : Projet personnalisé de sortie co-signé avenant n°5 : 29/03/23 ( orientation Institut médico éducatif IME) - Projet personnalisé de sortie co-signé avenant n°4 : 7/06/23 (nouvelle orientation scolaire) - Projet personnalisé de sortie co-signé : avenant n°8 : 21/05/24 (fin de prise en charge) - Projet personnalisé de sortie co-signé avenant n°4 : 17/06/24 (fin de prise en charge) - Projet personnalisé de sortie co-signé avenant n°8 : 16/06/24 (nouvelle orientation scolaire) - Mail organisation visite Institut médico éducatif 27/02/23 - réponse mail 03/03/23 - visite le 8/03/23 -</p>
Critère 2.8.3	<p><b>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés au repérage, à la prévention et à la gestion des risques de rupture de parcours de la personne accompagnée.</b> <span style="float: right;"><b>4</b></span></p> <p>EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés au repérage, à la prévention, et à la gestion des risques de rupture de parcours de la personne accompagnée. <span style="float: right;">4</span></p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i></p> <p>Communs : Plan bleu 2024 : "alerte au sein de l'établissement" p.19 - "alerte aux partenaires p20 - Procédure d'urgence 15/11/24 MAJ 26/02/25 - Conduite à tenir "en cas de disparition /fugue d'un enfant lors d'une sortie" 3/04/25 - Décret n° 2017-620 du 24 avril 2017 relatif au fonctionnement des établissements et services médico-sociaux. - Observations du 4/04/25 : Fiche "outil de repérage des risques + grille de repérage - Numéros d'urgence affichés - Sensibilisations : 17/03/25 rappel maltraitance – EI – plaintes et réclamations – projet de service - 27/02/25 démarche qualité</p> <p>Bourg en Bresse : Observations du 04/04/25 : Livret en cours de construction pour « les futures étapes ». différentes parties : ton projet de vie (questions que tu te poses) / santé / Vie scolaire et vie pro future / Social loisirs / vacances / déplacements transports / droits.</p> <p>Ferney Voltaire : attestation : "accompagner les troubles du comportement chez les enfants et ados" 28 au 29/11/22 - Analyse de la pratique 20/02/25 (émargement) - Certificat de réalisation "Comprendre les liens entre déficience auditive et troubles du comportement et de la communication" du 16 au 17/11/22 - observations du 4/04/25 : prospectus : plateforme de coordination et orientation – Pep 01b - Médiation familiale CARIC - APF Pôle : Mémo sur la démarche en cas d'inquiétude ou de maltraitance d'une personne accompagnée -</p>
Objectif 2.9	<p>Les professionnels facilitent la fluidité du parcours de la personne accompagnée, en coordination avec les partenaires. <span style="float: right;">4</span></p>

	<p><b>Les professionnels se coordonnent avec les partenaires du territoire impliqués dans le parcours de la personne accompagnée et partagent les informations nécessaires.</b> <span style="float: right;"><b>4</b></span></p> <p>EE : Les professionnels connaissent les partenaires du territoire impliqués dans le parcours de la personne accompagnée. <span style="float: right;">4</span></p> <p>EE : Les professionnels se coordonnent avec eux. <span style="float: right;">4</span></p> <p>EE : Les professionnels partagent avec eux les informations nécessaires à l'accompagnement de la personne. <span style="float: right;">4</span></p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Bourg en Bresse : Partenaires Education nationale – Maison départementale des personnes handicapées – Revendeurs de matériel – Médecin MPR (Médecine physique et de réadaptation)– ESCALE expert en handicap moteur – Centre de rééducation des MASSUES – Roman Ferrari (centre de rééducation) – Professionnels libéraux (kiné, orthophoniste...) – Mairie – Foot fauteuil et handisport – Centres de loisirs – Assistantes maternelles – Crèches - Conventions kinésithérapeutes 03/09/24 - Mails partenaires matériels 18/03/25 - 27/03/25 - Rencontre école 14/03/25 - Projet d'accueil personnalisé 21/11/23 - Document de fin de prise en charge : 20/06/23 - 04/10/24 - 22/10/24 - 16/12/24 - Mails Maison départementale des personnes handicapées : 28/01/25 (rendez vous domicile) - 20/03/25 (demande prestation compensation handicap) - Mail conseil départemental 7/02/02/25 - facture 18/03/25 (aménagement logement) - Mail :AFM téléthon mail 20/02/25 - Mail : Soliha (logement) 16/01/25 Mail école 03/04/25 (ergothérapeute) - Equipe de scolarité 14/10/24 - 14/03/25 - 25/11/24 - 14/02/25 - Co consultation kiné 25/03/25 - ADAPA (aide humaine à domicile visite au domicile 28/08/24 -</p> <p>Ferney Voltaire : Partenaires Ain et Haute Savoie : Education nationale – Maison départementale des personnes handicapées -Professions libérales (Neuropsychologue, orthoptiste, ergothérapeute, neuropédiatre) - Centres médico psychologiques – Association escalade – Théâtre du Bordeau – Centres sociaux – Planning Familial – Hôpitaux – Centre spécialisé ECLAT - Handisport Montjura – CPTS centre regroupement de santé territoire de Gex - Projet personnalisé de sortie : 08/03/23 - Convention école : 10/09/24 - Conventions orthophonistes : 11/10/24 - 12/07/24 - 23/09/24 - Convention Kiné : 01/04/25 - 14/01/25 - 20/01/25 - Ergothérapeutes 25/01/24 - 29/01/24 - Mail enseignant 19/09/23 (intervention) - Point situation le 16/09/24 - Courrier de prise en charge libéral 23/01/25 + convention -</p>
Critère 2.9.1	<p><b>Les professionnels informent la personne accompagnée, et son entourage, des alternatives pour la continuité de son parcours.</b> <span style="float: right;"><b>4</b></span></p> <p>EE : Les professionnels connaissent les alternatives pour assurer la continuité du parcours de la personne accompagnée. <span style="float: right;">4</span></p> <p>EE : Les professionnels informent la personne accompagnée et son entourage des alternatives possibles. <span style="float: right;">4</span></p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Communs : Plan bleu 2024 : "alerte au sein de l'établissement" p.19 - "alerte aux partenaires p20 - Procédure d'urgence 15/11/24 MAJ 26/02/25 - Conduite à tenir "en cas de disparition /fugue d'un enfant lors d'une sortie" 3/04/25 - Décret n° 2017-620 du 24 avril 2017 relatif au fonctionnement des établissements et services médico-sociaux. - Observations du 4/04/25 : Fiche "outil de repérage des risques + grille de repérage - Numéros d'urgence affichés.</p> <p>Bourg en Bresse : document de fin de prise en charge 20/06/23 (orientation Institut d'Education Motrice) - Admission Institut d'Education Motrice7/06/24 - Document de fin de prise en charge 04/10/24 (déménagement) - 22/10/24 (fin de prise en charge) - 16/12/24 (admission centre d'éducation motrice)- MAND APF (aide à domicile : entretiens téléphoniques : 12/07/24 - 16:07/24 - visite à domicile 25/07/24 -</p> <p>Ferney Voltaire : Projet personnalisé de sortie co-signé avenant n°5 : 29/03/23 ( orientation Institut médico éducatif IME) - Projet personnalisé de sortie co-signé avenant n°4 : 7/06/23 (nouvelle</p>
Critère 2.9.2	

	orientation scolaire) - Projet personnalisé de sortie co-signé : avenant n°8 : 21/05/24 (fin de prise en charge) - Projet personnalisé de sortie co-signé avenant n°4 : 17/06/24 (fin de prise en charge) - Projet personnalisé de sortie co-signé avenant n°8 : 16/06/24 (nouvelle orientation scolaire) - Mail organisation visite Institut médico éducatif 27/02/23 - réponse mail 03/03/23 - visite le 8/03/23 -	
	<p><b>Les professionnels transmettent toute information nécessaire à la continuité de l'accompagnement de la personne aux professionnels qui prennent le relais et à l'entourage.</b></p> <p>EE : Les professionnels transmettent les informations nécessaires à la continuité de l'accompagnement en amont ou au plus tard, au moment du transfert de la personne ou de la prise de relais. 4</p> <p>EE : Les professionnels utilisent des moyens et outils de transmission de l'information adaptés à la situation. 4</p>	
Critère 2.9.3	<p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Bourg en Bresse : Visites établissements 09/05/23 - Mail établissement 27/01/23 au 01/02/23 (organisation de l'admission) - Coordination 28/05/24 - Réunion pluriséculaire (passage SESSAD IEM) 28/05/24 - Mail 1/03/23 (adaptation établissement) - Mail 24/03/24 (pré admission) - Ferney Voltaire : mail 17/07/24 : accord parental transmissions informations - Mail 03/03/23 (proposition maison départementale des personnes handicapées) -Visite 8/03/23 - Projet personnalisé de sortie co-signé avenant n°5 : 29/03/23 ( orientation Institut médico éducatif IME) - Projet personnalisé de sortie co-signé avenant n°4 : 7/06/23 (nouvelle orientation scolaire) - Projet personnalisé de sortie co-signé : avenant n°8 : 21/05/24 (fin de prise en charge) - Projet personnalisé de sortie co-signé avenant n°4 : 17/06/24 (fin de prise en charge) - Projet personnalisé de sortie co-signé avenant n°8 : 16/06/24 (nouvelle orientation scolaire) - Mail organisation visite Institut médico éducatif 27/02/23 -</p>	
Objectif 2.10	Les professionnels partagent entre eux les informations nécessaires à la continuité de l'accompagnement de la personne. 4	
	<p><b>Les professionnels partagent entre eux les informations nécessaires à l'accompagnement de la personne.</b></p> <p>EE : Les professionnels ont accès aux informations nécessaires à l'accompagnement de la personne. 4</p> <p>EE : Les professionnels partagent entre eux ces informations dans des temps dédiés. 4</p>	
Critère 2.10.1	<p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Bourg en Bresse : points de coordinations: : 09/01/25 (co-construction + cycle piscine), 16/01/25 (retour équipe de scolarité, vêtements) , 23/01/25 (retour entretien parents- problématique familiale) - 06/02/25 (suivi ergothérapeute et profil sensoriel - co-construction projet personnalisé) - 13/03/25 (suivi psychologue - orientations - gestion des émotions à l'école) - 27/03/25 (retour visio médecin - retour entretien parents) - 10/04/25 (retour pôle adulte) - observations du 4/04/25 : Planning 2024 - 2025 (3 situations) ex : 7/01/25 temps administratif - Analyse de la pratique 18/03/25 - 11/02/25 - 14/01/25 - 15/04/25 - Suivi de projet à 6 mois 18/02/25 - 25/03/25 - préparation de projet 11/02/25 - 25/02/25 Retour</p> <p>Ferney Voltaire : analyse de la pratique : 19/09/24 - 26/09/24 - 10/10/24 - 17/10/24 -24/10/24 - 14/11/24 - 16/01/25 - 20/02/25 - 20/03/25 - Points de coordinations Préparation groupe 7/01/25 - Retour séance psychologue 8/01/25 - Retour ergothérapeute 16/01/25 - Projet personnalisé point 21/01/25 - Point clinique ergothérapeute 23/01/25 - 25/02/25 - Point clinique psychomotricienne 30/01/25 - 26/02/25 - Point suite séance psychologue 03/02/25 - Point éducatif 26/02/25 - 20/03/25 -</p>	

	<p><b>Les professionnels respectent les règles de sécurisation des données, des dossiers et des accès.</b> <span style="float: right;"><b>4</b></span></p> <p>EE : Les professionnels connaissent les règles de sécurisation des données, des dossiers et des accès. <span style="float: right;">4</span></p> <p>EE : Les professionnels appliquent ces règles. <span style="float: right;">4</span></p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Communs aux deux services : note d'info anonymisation et confidentialité dans les emails : 25/11/24 - Formation sur le net « anonymisation » 27/02/25 - Clé USB nouveaux salarié : livret accueil 2023 - référentiel des fonctions - courrier - manuel d'utilisation logiciel Bluemedi - Procédure « exercice du droit d'accès à ses informations personnelles » RGD 02/07/20 Procédure « en cas de violation des données à caractères personnel » RGD V2 11/23 - Procédure « en cas de contrôle CNIL » RGD v1 08/20 - Procédure « de demande d'accès aux données du DUU (dossier unique de l'usager) » 19/09/2022 - Note d'information « Confidentialité des données -email » 25/12/24 - Sensibilisation protection des données 20/03/25 (fiche émargement)- Note d'information : 06/09/24. « Droit à la vie privée et droit à l'image » -Power point secret professionnel 10/03/23 -Charte de l'utilisation des système d'information v104/20 - 1/07/21 -</p>
Chapitre 3	L'ESSMS <span style="float: right;">3,92</span>
Thématique	Bienveillance et éthique <span style="float: right;">4</span>
Objectif 3.1	L'ESSMS définit et déploie sa stratégie en matière de bienveillance. <span style="float: right;">4</span>
	<p><b>L'ESSMS définit sa stratégie en matière de bienveillance et en partage une définition commune avec l'ensemble des acteurs.</b> <span style="float: right;"><b>4</b></span></p> <p>EE : L'ESSMS définit sa stratégie en matière de bienveillance. <span style="float: right;">4</span></p> <p>EE : L'ESSMS partage une définition commune de la bienveillance avec l'ensemble des acteurs (personnes accompagnées, professionnels, partenaires). <span style="float: right;">4</span></p> <p>EE : L'ESSMS requestionne régulièrement sa stratégie en matière de bienveillance. <span style="float: right;">4</span></p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Stratégie en matière de bienveillance :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet associatif 2024-28 « Droit devant droit d'Avenir » - Missions p.4 – Société « inclusive » p.4</li> <li>- Observatoire de la bienveillance – Feuille de route</li> <li>- Promotion bienveillance - Principes fondamentaux</li> <li>- Comité National Bienveillance France Handicap - Fiche repère</li> <li>- Livret d'accueil Mai 2024 p.17</li> <li>- Groupes de travail projets de service : Direction le 19/9/24, Professionnels le 28/10/24, Famille le 5/11/24</li> <li>- Questionnaire auto-évaluation – familles : février 1025</li> </ul> <p>Affichage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Charte bienveillance - Charte valeurs APF</li> <li>- Règlement de fonctionnement - Avril 2024 p.13 « politique de promotion de la bienveillance »</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- SESSAD Bourg-En-Bresse –</li> <li>Projet de service 2023-27 p.52 à 56</li> <li>Conventions partenaires signées (Charte bienveillance) - Ex : Kinésithérapeute : 22/1/25 – Orthophoniste : 27/8/24</li> <li>- SESSAD Ferney Voltaire -</li> <li>Projet de service 2024-26 - p.25, 26, 28, 30</li> </ul>
Critère 3.1.1	

	Conventions partenaires signées (Charte bientraitance) - Ex : Kinésithérapeutes : 3/9/24	
Critère 3.1.2	<b>L'ESSMS définit l'organisation et les modalités de déploiement de sa démarche de bientraitance et met à disposition les outils adaptés.</b>	<b>4</b>
	EE : L'ESSMS définit l'organisation et les modalités de déploiement de sa démarche de bientraitance.	4
	EE : L'ESSMS associe l'ensemble des acteurs au déploiement de cette démarche.	4
	EE : L'ESSMS met à disposition des moyens et des outils permettant son déploiement.	4
	<i>Eléments de preuve :</i> Moyens mis en place - Déploiement : - Affichage : Charte bientraitance - Référent : Fiche mission (8/11/22) MAJ janvier 2024) - Auto-évaluation des pratiques (questionnaires) : 7/2/25 Ressources - Logiciel BlueMédi : RBPP « Bientraitance : définition et repères » - SESSAD Bourg-En-Bresse – Analyse de la pratique mensuelle (10 séances / an) – Ex : 18/03/25 - 11/02/25 - 14/01/25 - 15/04/25 Sensibilisations : 20/3/25 - SESSAD Ferney Voltaire - APP : 20/3/25 (Ferney) - 26/09/24 - 14/11/24 - 16/01/25 - 20/02/25 - 19/09/24 - 10/10/24 - 17/10/24 -24/10/24 Sensibilisations : 4/2/25 - 18/3/25	
Critère 3.1.3	<b>L'ESSMS organise des actions de sensibilisation à la bientraitance pour tout nouvel intervenant (partenaire, bénévole,...)</b>	<b>4</b>
	EE : L'ESSMS organise des actions de sensibilisation à la bientraitance pour tout nouvel intervenant (partenaire, bénévole,...).	4
	<i>Eléments de preuve :</i> Actions de sensibilisation : - Projet associatif 2024-28 - Projet - Livret d'accueil Mai 2024 p.17 - Charte valeurs APF - Livret d'accueil – Charte bientraitance - Guide pratique « Bénévoles » – Avril 2020 - Convention constitutive de la Plateforme de Coordination et d'Orientation (PCO) pour les enfants de 0 à 6 ans avec suspicion de Troubles Neuro - SESSAD Bourg-En-Bresse – Projet de service 2023-27 p.52 à 56 Conventions partenaires signées (Charte bientraitance) - Ex : Kinésithérapeute : 22/1/25 – Orthophoniste : 27/8/24 - SESSAD Ferney Voltaire - Projet de service 2024-26 - p.25, 26, 28, 30 Conventions partenaires signées (Charte bientraitance) - Ex : Kinésithérapeutes : 3/9/24	
	<b>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la bientraitance.</b>	<b>4</b>
	EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la bientraitance.	4
	<i>Eléments de preuve :</i> - Commun - Plan de développement de compétences - Actions de sensibilisation (feuilles émargement) :	

Critère 3.1.4	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formations sur l'autodétermination : 4 au 6/2/25</li> <li>- Auto-évaluation des pratiques (questionnaires) : 7/2/25</li> </ul> Ressources - Supports dont modalités d'accès <ul style="list-style-type: none"> <li>- RBPP « Bientraitance : définition et repères » (Logiciel BlueMedi)</li> <li>- Charte bientraitance</li> <li>- Fiche référent : 8/11/22 – MAJ janvier 2024</li> <li>- SESSAD Bourg-En-Bresse-</li> </ul> Sensibilisation le 20/3/25 Analyse de la pratique : 18/03/25 - 11/02/25 - 14/01/25 - 15/04/25 <ul style="list-style-type: none"> <li>- SESSAD Ferney Voltaire –</li> </ul> Sensibilisations : 4/2/25 - 18/3/25 Analyse de la pratique : 20/3/25 - 26/9/24 - 14/11/24 - 16/1/25 - 20/02/25 - 19/9/24 - 10/10/24 - 17/10/24 - 24/10/24
Thématique	Droits de la personne accompagnée ★
Objectif 3.2	L'ESSMS veille à ce que la personne accompagnée dispose d'un cadre de vie adapté et respectueux de ses droits fondamentaux. ★
Critère 3.2.1	<p><b>L'ESSMS accompagne les personnes pour qu'elles puissent vivre dans des conditions matérielles et un cadre de vie respectueux de leurs droits fondamentaux.</b> ★</p> <p>EE : L'ESSMS identifie les besoins des personnes accompagnées pour vivre dans des conditions matérielles et un cadre de vie respectueux de leurs droits fondamentaux. ★</p> <p>EE : L'ESSMS connaît les ressources mobilisables pour aider les personnes accompagnées dans leurs démarches. ★</p> <p>EE : L'ESSMS oriente ou accompagne les personnes dans leurs démarches. ★</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Commun –</li> </ul> Affichage : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Arrêté des personnes qualifiées MAJ : 3/12/24</li> <li>- N° vert d'appui aux personnes en situation de handicap</li> </ul> Liste des ressources mobilisables : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Projets de service - Bourg-En-Bresse 2023-27 p.35 - Ferney Voltaire 2024-26 p.24</li> <li>- Maison départementale des personnes handicapées</li> <li>- Convention constitutive de la Plateforme de Coordination et d'Orientation (PCO) pour les enfants de 0 à 6 ans - Suspicion de Troubles Neuro Développementaux - Territoire de l'Ain : 21/12/24</li> <li>- Centre d'informations et d'orientation du pays de Gex</li> <li>- Equipe Remais Handicaps Rares Auvergne Rhône-Alpes</li> </ul> Ressources – Supports : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Guide de l'accès aux droits 2024 : Budget, discriminations, emploi, droit des étrangers, famille, logement, santé, violences intrafamiliales</li> <li>- Livret « Futures étapes » – droits (site service public – formulaires demande à la MDPH – mesure de protection des majeurs – affiliation au régime de la sécurité sociale)</li> </ul> Communication : La gazette N°20 – Décembre 2023 : Conseil « Demander renouvellement dossier MDPH car non automatique » (Ex : droits AEEH, orientation SESSAD, complément AEEH, PCH, CMI, MPA...) Traçabilité démarches – Financement 100% : fauteuil roulant électrique – RDC aménagé – ascenseur – chambre, salle de bain PMR (Personne à Mobilité Réduite) Comptes-rendus réunions : 19/12/24 – 29/1/25 <ul style="list-style-type: none"> <li>- SESSAD Ferney Voltaire -</li> </ul>

	<p>Observation locaux : - Décoration « Le petit Prince » - Rampe, locaux adaptés, ascenseur (2) - Climatisation - Salle psychomotricité - Salle activités - Salle « Groupe ordinateur - jeunes »</p> <p>Convention école : 10/9/24 - Conventions Kinésithérapeutes : 1/4/25 - 14/1/25 - 20/1/25 – Ergothérapeutes : 25/1/24 - 29/1/24</p> <p>Dossiers personnes accompagnées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Traçabilité visites à domicile – observations – actions (décembre 2024) : demande de relogement (contrainte escalier - taille de lit – espace toilette non adapté)</li> <li>- Visite à domicile : janvier 2024 – Contact bailleur « aménagements à réaliser »</li> <li>- Projet personnalisé : 20/6/23</li> </ul>	
Thématique	Coconstruction et personnalisation du projet d'accompagnement	4
Objectif 3.4	L'ESSMS coconstruit sa stratégie d'accompagnement et son inscription dans le territoire, dans une approche inclusive.	4
Critère 3.4.1	<b>L'ESSMS met en œuvre une approche inclusive des accompagnements proposés.</b>	<b>4</b>
	EE : L'ESSMS s'engage dans une approche inclusive des accompagnements proposés.	4
	EE : L'ESSMS s'organise pour favoriser la mise en œuvre de cette approche inclusive.	4
	EE : L'ESSMS partage sa stratégie d'accompagnement dans une approche inclusive avec l'ensemble des parties prenantes.	4
	<i>Eléments de preuve :</i>	
	Stratégie en matière d'approche inclusive des accompagnements :	
	Projet associatif 2024-28 « Droit devant droit d'Avenir » - Missions p.4 – Société « inclusi-verselle » p.4	
	Règlement de fonctionnement MAJ Avril 2024 chap. 3 p.11 – p.7	
	Réunions partenaires MDPH Equipes pluridisciplinaires – Ex : 13/9/23	
	Compte-rendu Equipe de suivi de scolarisation – Ex :18/11/24	
Membre Communauté 360 - Ex : 27/11/24		
Convention école – Ex 10/9/24		
- SESSAD Bourg-En-Bresse –		
Projet de service p.13 – p.3 – p.16 – p.18 – p.17		
Livret d'accueil p.10		
Rapport d'activités 2024		
Groupes d'habilités sociales (25/9 – 24/10 – 3/11 – 15/1 – 12/2 – 19/3)		
Atelier rencontres ULISS : 3/10/24 (groupe autonomie)		
Ateliers collectifs – Ex : 24/1/25 – 24/2/25 – 21/3/25		
Mini séjour : 11 au 14/4/23		
Sorties collectives : Musée de la sucrière - Expo Passion Japon à Lyon le 24/7/24 - Musée des Confluences à Lyon le 23/10/25 – Expo Pompéi à Lyon le 23/4/25		
Fiche de suivi du 27/2/25 : repas collectif		
- SESSAD Ferney Voltaire –		
Projet de service p.10, 11 – Préambule, Charte de l'association		
Livret d'accueil p.9		
Groupe affirmation de soi : 8/10/24 au 28/1/25		
Groupe habilités sociales : 4/10/23 au 19/6/24		
Groupe « corps émotion »		
Rencontres parents - enfant : 18/9/24 - 3/10/24 - 25/3/25		
Escalade 21/2/24		
Course d'orientation :17/4/24		

	Sortie au Parc de Bouvent le 10/7/23 Sortie à la forêt de Seillon : parcours sportif	
Critère 3.4.2	<p><b>L'ESSMS s'inscrit dans des partenariats pour enrichir son offre d'accompagnement au bénéfice des personnes.</b></p> <p>EE : L'ESSMS identifie les ressources du territoire et leur capacité à intervenir au bénéfice de l'accompagnement.</p> <p>EE : L'ESSMS mobilise les partenaires lui permettant d'enrichir son offre d'accompagnement.</p>	<p>4</p> <p>4</p> <p>4</p>
	<p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>- Commun -</p> <p>Liste des partenaires mobilisables – Ex : Education nationale, libéraux, hôpitaux dont Necker - Le Vinatier – MDPH – MFR – Handisport - Mand'APF</p> <p>Conventions « Intervention milieu scolaire » : 10/9/24</p> <p>Convention « prêt matériel adapté » – établissement scolaire: 9/1/25</p> <p>Règlement de fonctionnement 2024 « Les interventions dans l'établissement scolaire » p.7</p> <p>- SESSAD Bourg-En-Bresse –</p> <p>Projet de service p.35</p> <p>Rapport d'activités 2024 p.22 – 23</p> <p>Projet Personnalisé : 2/1/25</p> <p>Liste de partenaires – Ex : Mairie – Club de foot fauteuil – Campus - Mand'APF - Centre social</p> <p>- SESSAD Ferney Voltaire –</p> <p>Projet de service p.24</p> <p>Liste de partenaires – Ex : Club escalade – Equithérapeute – Théâtre – Mairie (Prêt de salle) – Centre social (prêt de salle) – Suisse (ergothérapeute – psychomotricien) – Ecoles (26) – Gendarmerie (règles) – Pompiers</p>	
Critère 3.4.3	<p><b>L'ESSMS s'inscrit dans des projets communs avec les partenaires du territoire pour renforcer l'offre d'accompagnement.</b></p> <p>EE : L'ESSMS développe ou s'intègre à des projets communs avec d'autres partenaires du territoire pour renforcer son offre d'accompagnement.</p>	<p>4</p> <p>4</p>
	<p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Traçabilité inscription projets communs avec partenaires :</p> <p>- Commun -</p> <p>Communauté 360 : 27/11/24</p> <p>Convention constitutive - Plateforme de Coordination et d'Orientation (PCO) - Enfants (0 - 6 ans - suspicion Troubles Neuro Développementaux) - 21/12/2024 Article 2.6.1</p> <p>- SESSAD Bourg-En-Bresse –</p> <p>Mise à disposition Aide Médico-Psychologique – Emploi temps plein - ULISS Education nationale – Formation AESH avril 2024</p> <p>- SESSAD Ferney Voltaire –</p> <p>Projet danse « Théâtre du Bordeaux » (financeur principal : ARS) - Troupe Le Duck-Billed Compagny – Convention tripartite signée le 11/3/25</p>	
	<p><b>L'ESSMS est force de proposition et d'innovation pour améliorer la qualité des accompagnements et les modalités d'intervention.</b></p> <p>EE : L'ESSMS s'engage dans des actions d'innovation pour améliorer la qualité des accompagnements et les modalités d'intervention.</p> <p>EE : L'ESSMS valorise ses actions d'innovation auprès des autorités.</p>	<p>4</p> <p>4</p> <p>4</p>
	<p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Actions innovation « organisation – accompagnement » :</p>	

Critère 3.4.4	<p>- Commun -</p> <p>Invitation à l'Agence Régionale de Santé et à la Maison Départementale des Personnes Handicapées : projet "Tombons Ensemble, Les Murs Innovons" : mail du 11/1/24</p> <p>Power Point projet "Tombons Ensemble, Les Murs Innovons" – Présentations : 4/4/24, 16/5/24, 27/5/24, 3/6/24</p> <p>Quantification annuelle « prestations directes » : 7 445 en nombre : séances, réunion équipe de suivi et de scolarisation - bilans</p> <p>- SESSAD Bourg-En-Bresse –</p> <p>Mise à disposition Aide Médico Psychologique à temps plein : Unité Localisée pour l'Inclusion</p> <p>Session apprentissage : « vélo sécurité routière »</p> <p>Réalisation séjour Saint Laurent en Grandvaux : 11 au 13/4/23</p> <p>Traçabilité sollicitation Mairie – Conseil Départemental : Plan aménagement collège, école / accessibilité – mise en conformité</p> <p>- SESSAD Ferney Voltaire –</p> <p>Equithérapie - Théâtre du Bordeau</p> <p>Intervention « Vivre la différence » (percevoir la difficulté et trouver moyen de compensation)</p> <p>Professionnel formé à la langue des signes</p> <p>Professionnel formé au Makaton</p> <p>Atelier « crayon, grosse lettre, crayon vibrant » : novembre 2024 (intervention à l'école)</p> <p>Soutien à la parentalité - Groupe Barkley 21/11, 5/12, 19/12/23 - 16/1, 30/1, 13/2, 12/3, 26/3, 9/4/24 (14 séances)</p>
Critère 3.4.5	<p><b>L'ESSMS développe des actions d'ouverture à et sur son environnement pour favoriser les interactions et partenariats. 4</b></p> <p>EE : L'ESSMS mène des actions d'information sur ses activités auprès de son environnement et s'inscrit comme lieu-ressource au sein du territoire. 4</p> <p>EE : L'ESSMS participe à des évènements sur son territoire. 4</p> <p>EE : L'ESSMS organise des événements ouverts à son environnement pour favoriser les interactions et partenariats. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Ouverture sur l'environnement :</p> <p>- Commun -</p> <p>Projet associatif 2024-28 « Droit devant droit d'Avenir » - Missions p.4 – Société « inclusi-verselle » p.4</p> <p>La gazette N°20 – Décembre 2023</p> <p>Rapport d'activités 2024</p> <p>Réunions partenaires MDPH Equipes pluridisciplinaires – Ex : 13/9/23</p> <p>APF secteur adulte</p> <p>Comités de Pilotage : 6/12/23 – 3/4/24 – 11/9/24 – 16/6/25</p> <p>Mise à dispo Communauté 360 : 23/4/25</p> <p>- SESSAD Bourg-En-Bresse –</p> <p>Participation atelier exposition temporaire - Musée du REVERMONT le 26/3/25</p> <p>Mails partenaires matériels : 18/3/25 - 27/3/25</p> <p>Rencontre école : 14/3/25</p> <p>Conventions kinésithérapeutes : 3/9/24</p> <p>- SESSAD Ferney Voltaire –</p> <p>Ateliers école : Novembre 2024</p> <p>Prêt : Locaux - Appareilleuse</p> <p>Convention école : 10/9/24</p> <p>Convention Kinésithérapeutes : 1/4/25 - 14/1/25 - 20/1/25 – Ergothérapeute : 25/1/24 - 29/1/24</p>

Thématique	Accompagnement à l'autonomie	4
Objectif 3.5	L'ESSMS définit et déploie sa stratégie de préservation de l'autonomie et de prévention du risque d'isolement de la personne accompagnée.	4
Critère 3.5.1	<b>L'ESSMS définit sa stratégie de préservation de l'autonomie et de prévention du risque d'isolement des personnes accompagnées et s'assure de sa mise en œuvre.</b>	<b>4</b>
	EE : L'ESSMS définit sa stratégie de préservation de l'autonomie et de prévention du risque d'isolement des personnes accompagnées.?	4
	EE : L'ESSMS communique sur les modalités de préservation de l'autonomie et de prévention du risque d'isolement des personnes accompagnées.	4
	EE : L'ESSMS actualise sa stratégie autant que nécessaire.	4
	<p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Projet associatif 2024- 2028 : p10 choix de vie - p12 Lutte contre les préjugés - APF France : Qalidac « management par la qualité et la gestion des risques» v5 11/2021 – diffusion 12/2021 + lettre engagement direction 23/11/21 - Formation Plan développement des compétences 2023 - 24 -25 : Remédiation de la cognition mathématique : comment compter sur des outils concrets du 19/12/22 au 21/12/22 (5 salariés) - Méthode ABC "Guidance parental TSA (trouble du spectre Autistique" 13/03/24 au 14/03/24 +18/06/24 (20 salariés) - Formation de pôle du 4 au 6/12/25 sur l'autodétermination. Rendu réunion d'équipe fauteuil tout terrain 27/03/25 pôle - Courrier répit aidants CPAM AIN 27/06/23 - Projet de service Bourg : p10 La vie en collectivité, p16 autodétermination, p29 Axes stratégiques N°2 développer les partenariats, p34 principe d'intervention, p56 expression participation, p66 la "verbatim" des parents – Association foot fauteuil : initiation découverte été 2024 – Mail foot fauteuil 18/10/24 -Projet séjour à st Laurent de Grandvaux du 11 au 13/04/23 - Projet de service Ferney Voltaire p19 (projet pour l'enfant) – p15 à 17 (moyens pour l'action ) - p28 (les groupes ) - Règlement de fonctionnement p6 (partenariat) - p8 (activités et sorties) - p10 la vie en collectivité - Demie journée bilan et demie journée prospective sur autonomie 11/07/24 – Convention groupe de danse 11/02/25 - Comment être plus à l'aise dans le semaine de la santé sexuelle avec son public 11/06/24 - Convention handisport signée le 1er/04/25 -Convention kiné 13/09/24 - Convention Kiné 3/09/24 – Mail Handi chien Lyon 03/03/25 - APF France : Groupe d'habilités parentales Méthode Barclay 2024 - 2025 : « mieux comprendre et gérer le comportement de votre enfant TDA/H au quotidien » (Déroulé sur 15 jours en 10 ateliers) - Projet personnalisé pour l'enfant (PPE) axe autonomie signé 11/02/25 - Observations du 4/04/25 : Classeur autonomie- Classeur outils repères spatio-temporels - Classeur habilités sociales</p>	

Critère 3.5.2	<p><b>Les professionnels mettent en œuvre les actions de préservation de l'autonomie et de prévention du risque d'isolement des personnes accompagnées.</b> <span style="float: right;"><b>4</b></span></p> <p>EE : Les professionnels savent identifier les situations de risque de perte d'autonomie et d'isolement des personnes accompagnées. <span style="float: right;">4</span></p> <p>EE : Les professionnels mobilisent les moyens nécessaires mis à leur disposition. <span style="float: right;">★</span></p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Partenaires communs : clubs de sports – foot fauteuil (initiation ) - Handisport – organismes de vacances APF évation ANAE - Bourg : Projet de service - Bilan ergo Nov. 2023 ( 4/5 séances) + utilisation du membre 26/03/25 - 6/12/24 - Bilan ergo apprentissage 29/01/25 - Prescription kiné 3/09/24 – 2/09/24 - Bilan kiné MFM(mesure fonction motrice ) 3/06/24- 17/11/23 - C.r psychologue : 15/07/24 - C.r éducatif 18/06/24 – 3/04/23 – 5/12/24 – Grille réponse Ot'hope ergo 30/01/25 (enfant) – 8/01/25 parent + éducateur + psychologue - Grille habilité sociale 8/01/25 parents + Educateur + psychologue - Groupe 5 sens : 2/10, 6/11, 11/12/24, 8/01, 5/02/25 - Groupe autonomie (3enfants) 15/10/24 - Sport au collège 10/01, 24/01, 31/01, 07/02, 14/02, 21/02/25 - Balnéo 15/11/24 au 2/07/25 (psychomot + aide médico psychologique) - projet autonomie en ULIS 26/09/24 au 03/07/25 - Ferney voltaire : Visite ergo à domicile : 2/12/24 – 18/12/24 – 12/02/25 - Document de préconisation à destination des établissements scolaires : 19/12/23 – 27/11/24 - Grille entretien psychologue admission 4/09/24 – 19/02/25 – 19/10/23 - Médecin MPR compte rendu 4/10/23 – Neuropédiatre 19/11/24 – Intervention neuropédiatre (logement) 27/08/24 – Note de psychomotricienne juil. 24 - C.r médecin externe : 28/02/25 - Bilan ergo 21/12/23 – Projet pour l'enfant 19/11/24 évolution autonomie et aménagement- Prescription kiné 26/03/24 – 12/03/24 – Bilan kiné + prise en charge 1/09/24 - Convention Kiné : à compter 22/06/21 – 23/01/25 - Convention orthophoniste : 10/03/25 - Observations du 4/04/25 : outils psychologue : échelle jusqu'à 16ans isolement social - HoNOSCA adolescent (comportements) - Jeux ergo (50) + manipulation /motricité fine (44) + activités créatives (8) + aide techniques (8) + comptage (14) + jeux de langage (63) + jeux sensoriels (33) + logique (36) + temps et espace (26) + construction (8) + jeux société (50) + jeux cartes (15) + symboliques (7) + extérieurs (8) - salles de motrices équipées -</p>
Critère 3.5.3	<p><b>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la préservation de l'autonomie et à la prévention du risque d'isolement des personnes accompagnées.</b> <span style="float: right;"><b>4</b></span></p> <p>EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la préservation de l'autonomie et à la prévention du risque d'isolement des personnes accompagnées. <span style="float: right;">4</span></p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Formation Plan développement des compétences 2023 - 24 -25 : Remédiation de la cognition mathématique : comment compter sur des outils concrets du 19/12/22 au 21/12/22 (5 salariés) - Méthode ABC "Guidance parental TSA (trouble du spectre Autistique" 13/03/24 au 14/03/24 +18/06/24 (20 salariés) - Formation de pôle du 4 au 6/12/25 sur l'autodétermination. Demie journée bilan et demie journée prospective sur autonomie 11/07/24 - 27/02/25 démarche qualité - 4/02 au 06/02/25 Formation oct'opus « accompagner les enfants avec un trouble du neurodéveloppement vers l'autodétermination ». Observations du 04/02/25 : Questionnaires et évaluations : Détecter les signes d'un développement inhabituel chez les enfants de - de 7 ans - ADHD Child Evaluation (diagnostique pour les Troubles du déficit de l'Attention avec ou sans Hyperactivité) - HoNOSCA adolescent (comportements) - J'explore mon profil sensoriel (questionnaire observation de soi V2 dec 23) - VINELAND II (échelle des comportement) - Échelle dépistage trouble du sommeil chez l'enfant de 4 à 14 ans -les émotions : Les 5 règles de l'écoute active / les déclencheurs du stress / l'intensité des émotions/ Mes émotions santé BD / Le thermomètre de la peur / « je me sens comment »/ la roue des émotions /temps d'écran Bingo /</p>

	liste des émotions / 4 étapes pour s'affirmer dans le respect /le thermomètre du bruit /les minis résolutions / Le contrôle de soi /Guide pour identifier les distorsions cognitives ou pensées automatiques / pourquoi je ne peux pas être attentif. Jeux ergo (50) + manipulation /motricité fine (44) + activités créatives (8) + aide techniques (8) + comptage (14) + jeux de langage (63) + jeux sensoriels (33) + logique (36) + temps et espace (26) + construction (8) + jeux société (50) + jeux cartes (15) + symboliques (7) + extérieurs (8) -	
Thématique	Accompagnement à la santé	3,64
Objectif 3.6	L'ESSMS définit et déploie sa stratégie de gestion du risque médicamenteux.	3,6
Critère 3.6.1	<b>L'ESSMS définit sa stratégie de gestion du risque médicamenteux et s'assure de sa mise en œuvre.</b>	<b>4</b>
	EE : L'ESSMS définit sa stratégie de gestion du risque médicamenteux.?	4
	EE : L'ESSMS communique sur les règles de sécurisation du circuit du médicament.	4
	EE : L'ESSMS évalue régulièrement son circuit du médicament.	4
	EE : L'ESSMS actualise sa stratégie autant que nécessaire.	4
	<i>Eléments de preuve :</i> Procédure d'urgence Service d'Education spécialisée et de soins à domicile VA 15/11/24 - VB 26/02/25 - Courrier information familles "Information concernant la prise en charge des enfants présentant une pathologie nécessitant une gestion particulière" 26/02/25 - Procédure projet pour l'enfant VA 24/02/23 - Projet de service Bourg en Bresse 2023- 2027 : p19 à 29 + p55 - Projet service Ferney voltaire 2024-2026 : p17 à 19 - Règlements de fonctionnement Bourg en Bresse et Ferney Voltaire avril 2024 : p6 - Projet d'accueil personnalisé 21.11/2023 -Cr consultation neuropédiatre 22/10/24 – Cr consultation médicale 21/01/25 – Projet personnalisé pour l'enfant 31/07/24 -	
Critère 3.6.2 (Impératif)	<b>Les professionnels respectent la sécurisation du circuit du médicament.</b>	<b>4</b>
	EE : Les professionnels connaissent les règles de sécurisation du circuit du médicament.	4
	EE : Les professionnels respectent ces règles.	4
	<i>Eléments de preuve :</i> Procédure d'urgence Service d'Education spécialisée et de soins à domicile : VA 15/11/24 - VB 26/02/25 - Courrier information familles "Information concernant la prise en charge des enfants présentant une pathologie nécessitant une gestion particulière " 26/02/25 - Ferney voltaire : PAI 4/06/24 Bourg : PAI signé 20/11/23 - Ordonnances 23/05/23 - 27/09/23 - Certificat médical avec autorisation de donner des médicaments par les éducateurs sur le séjour + autorisation de donner de doliprane en cas de fièvre. le 21/02/23. signé médecin -	
Critère 3.6.3	<b>Les professionnels accompagnent les personnes dans la continuité de leur prise en charge médicamenteuse.</b>	<b>4</b>
	EE : Les professionnels connaissent les situations pouvant induire une rupture de la prise en charge médicamenteuse pour les personnes accompagnées.	4
	EE : Les professionnels mettent en place l'organisation et les actions de prévention contre ces risques.	4
	<i>Eléments de preuve :</i> Procédure d'urgence Service d'éducation spécialisée et de soin à domicile : création VA 15/11/24 - VB 26/02/25 (organisation de la gestion des médicaments par les parents p3), (protocole en cas de crise p3 et 4) - Courrier information familles 26/02/25 - Ferney voltaire : Projet accompagnement individualisé signé médecin 4/06/24 - Bourg : Projet accompagnement	

	individualisé signé médecin 20/11/23 - Ordonnances 23/05/23 - 27/09/23 - Compte rendu équipe 20/03/25 - Projet personnalisé 31/07/24 - 21/05/24 -	
Critère 3.6.4	<p><b>Les professionnels alertent en cas de risque lié à la prise en charge médicamenteuse, dont la iatrogénie.</b></p> <p>EE : Les professionnels surveillent les signes de nonobservance et de iatrogénie médicamenteuse chez les personnes accompagnées. 4</p> <p>EE : Les professionnels alertent les personnes-ressources en cas de risque identifié. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Procédure d'urgence Service d'éducation spécialisée et de soin à domicile création VA 15/11/24 - VB 26/02/25 - Protocole en cas de traumatisme/crise d'urgence p3 - Protocole en cas de fièvre ou autre malaise général (non spécifique) p4 - Protocole en cas de troubles comportementaux graves p4 - Courrier information familles 26/02/25 - Cr consultation neuropédiatre 22/10/24 - Cr consultation médicale 21/01/25 - Entretien médical suite consultation 25/03/25 (neuropédiatre/ épilepsie) - 13/03/25 (équipe centre ressource autisme)</p>	4
Critère 3.6.5	<p><b>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la prévention et à la gestion du risque médicamenteux.</b></p> <p>EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la prévention et à la gestion du risque médicamenteux. 2</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Sensibilisation Plan bleu : Bourg 13/02/25, Ferney Voltaire 27/03/25 - Mail 19/05/25 : Mise à disposition sur Bluemedi du DUERP et plan Bleu -27/02/25 démarche qualité - PDC 2024 : Journée d'étude du comité technique médical -</p>	2
Objectif 3.7	L'ESSMS définit et déploie sa stratégie de prévention et de maîtrise du risque infectieux.	3,67
Critère 3.7.1	<p><b>L'ESSMS définit sa stratégie de prévention et de maîtrise du risque infectieux et s'assure de sa mise en œuvre.</b></p> <p>EE : L'ESSMS définit sa stratégie de prévention et de maîtrise du risque infectieux.? 4</p> <p>EE : L'ESSMS communique sur les règles d'hygiène et de prévention du risque infectieux. 4</p> <p>EE : L'ESSMS évalue régulièrement le respect des règles d'hygiène et de prévention du risque infectieux. 4</p> <p>EE : L'ESSMS actualise sa stratégie autant que nécessaire. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Plan bleu création 02/11/21 - MAJ 19/09/22 - MAJ 24/12/24 - Procédure 5 p33 gestion contamination légionnelles - p40 : sensibilisation gestes barrière - Protocole de prévention du risque infectieux 02/11/21 - MAJ 19/09/22 - MAJ 24/12/24 (p48) - Sensibilisations : Bourg 13/02/25, Ferney Voltaire 27/03/25 - Mail communication ARS 13/03/25 et 25/03/25 préfecture + hôpital - Protocole punaise de lit 25/06/24 + Note d'information 07/06/24 - Projet de service gestion des risques p44 - Règlement de fonctionnement p14 - Document unique d'évaluation des risques professionnels MAJ 10/12/ 2024 - Observation du 4/04/25 : Courrier familles 2024 - 2025 - Affichage hygiène des mains + Gestes barrières dans les locaux - Actualisation des consignes Covid MAJ 29/08/23 - Les bons réflexes pour prévenir le risque infectieux - "ne pas amener son enfant en cas de maladie contagieuse" -</p>	4
	<p><b>Les professionnels mettent en œuvre les actions de prévention et de gestion du risque infectieux.</b></p> <p>EE : Les professionnels savent identifier les situations nécessitant une gestion</p>	4

	spécifique du risque infectieux. 4 EE : Les professionnels mobilisent les moyens nécessaires mis à leur disposition. 4	
Critère 3.7.2	<i>Eléments de preuve :</i> Procédure des risques infectieux précautions standard et complémentaire 9/05/23 (25 pages ) avec liste des tous les lavage main P15 - DASRI p22 ex : déchets gants / gestes et personnes - Courrier famille 4/10/23 (mesure sanitaire) - 10/09/24 ( mesure sanitaire) - Plan bleu création 02/11/21 - MAJ 19/09/22 - MAJ 24/12/24 - Procédure 5 p33 gestion contamination légionnelles - p40 : sensibilisation gestes barrière - Protocole de prévention du risque infectieux 02/11/21 - MAJ 19/09/22 - MAJ 24/12/24 (p48) - Observations du 2/4/25 ; gel hydroalcoolique + masques + gants - Affiches : gestes barrières + hygiènes des mains	
Critère 3.7.3	<b>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la prévention et à la maîtrise du risque infectieux.</b> 3 EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la prévention et à la maîtrise du risque infectieux. 3	
	<i>Eléments de preuve :</i> Sensibilisation Plan bleu : Bourg 13/02/25, Ferney Voltaire 27/03/25 - Mail 19/05/25 : Mise à disposition sur Bluemedi du DUERP et plan Bleu - 27/02/25 démarche qualité	
Thématique	Politique ressources humaines	3,86
Objectif 3.8	L'ESSMS définit et déploie une politique ressources humaines au service de sa stratégie et de la qualité de l'accompagnement.	3,83
Critère 3.8.1	<b>L'ESSMS définit et déploie sa politique ressources humaines et met en œuvre une démarche de prévention des risques professionnels.</b> 4 EE : L'ESSMS définit sa politique ressources humaines et met en place l'organisation nécessaire pour son déploiement. 4 EE : L'ESSMS intègre la démarche de prévention des risques professionnels dans sa politique ressources humaines et la met en œuvre. 4 EE : L'ESSMS assure l'information sur la protection du lanceur d'alerte. 4	
	<i>Eléments de preuve :</i> - Commun - Accord qualité 2023/27 : Politique - Equilibre vie privée, vie professionnelle - Prévention des risques professionnels - Accord aménagement du temps de travail - Avenant GEPC 12/04/25 Règlement intérieur du 15/2/23, art.22 p.15 - 23 – Dispositions relatives au lanceur d'alerte p.15 Article 22 - Code de conduite relatif à la prévention de la corruption et des conflits d'intérêts - Organigramme MAJ octobre 2024 : Responsable régional des Ressources Humaines – Direction de Pôle – Direction adjointe au pôle - Assistante des Ressources Humaines (Affichage – Logiciel BlueMédi – Projets de service – Livret d'accueil) - Fiches de poste Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) MAJ 12/24 : Accessible (Logiciel BlueMedi - identifiant et mot de passe personnalisés) - Fiche identification actions le 10/12/24 (Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail - CSSCT) - Présentation Comité Social Economique – Communication professionnels : 19/3/25 - Rapport ergonome : 7/11/24 - Affichage : Prévention écrans - Facture achat bureau réglable (hauteur variable) : 30/1/25 Facture ergonomie : 16/5/23 Affichage "Gestes et postures" : 3/1/24 Logiciel BlueMedi : Procédures – Protocoles, Plan de gestion de crise (Ex : Masques, gel, utilisation charlottes, alèses)	

	<p>Plan de développement de compétences 2024 – 25 – Formations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- DUERP : 2024</li> <li>- Communication non violente – Troubles du Neurodéveloppement : 5 – 6/9/24</li> <li>- Autodétermination : 4 au 6/12/24</li> <li>- Risques psychosociaux et gestion des conflits (Support formation) : 15 - 16/1/24</li> <li>- Séances analyse de la pratique mensuelles (10/ an / service) : Factures</li> </ul> <p>Affichage – Support : Ecoute active</p> <p>Support : Association REACT : Réagir face aux enfants au comportement tyrannique</p>	
Critère 3.8.2	<p><b>L'ESSMS met en œuvre un processus d'accueil et d'intégration des nouveaux professionnels et intervenants.</b></p> <p>EE : L'ESSMS dispose d'un processus d'accueil et d'intégration des nouveaux professionnels et intervenants.</p> <p>EE : L'ESSMS s'assure de sa mise en œuvre.</p>	<p><b>4</b></p> <p>4</p> <p>4</p>
	<p><i>Eléments de preuve :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Commun –</li> <li>Procédure d'intégration d'un nouveau collaborateur</li> <li>Procédure stagiaire (septembre 2019)</li> <li>Livret d'accueil National APF MAJ en 2024</li> <li>Communication - Ex : "La gazette N°20 : Arrivée kinésithérapeute – secrétaire médicale"</li> <li>Mail du 9/10/24 : Liste des documents remis</li> </ul>	
Critère 3.8.3	<p><b>L'ESSMS adapte sa gestion des emplois et des parcours professionnels aux évolutions du secteur et de sa stratégie.</b></p> <p>EE : L'ESSMS suit les évolutions de son secteur.</p> <p>EE : L'ESSMS met en œuvre une Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP).</p> <p>EE : L'ESSMS adapte cette GEPP aux évolutions du secteur et de sa stratégie.</p>	<p><b>4</b></p> <p>4</p> <p>4</p> <p>4</p>
	<p><i>Eléments de preuve :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Commun -</li> <li>Accord d'entreprise GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences), Avenant le 12/4/25</li> <li>Entretiens professionnels - Outil TalentSoft : Tableau de bord - Signature électronique – accessible aux professionnels</li> <li>Plan de développement de compétences 2023 : Evaluation de la douleur (2 sessions : 15/6/2023 – explication recherche outils, échelle évaluation / attendus HAS)</li> <li>Plan de développement de compétences 2024 : Groupes de travail « liberté d'aller et venir - respect vie privée, intimité, croyances et vie spirituelle » : 12 et 26/9/24</li> <li>Plan de développement de compétences 2025 :</li> <li>Prise en charge psychomotricité du jeune enfant : 28/3/25</li> <li>Maladies évolutives de l'enfant : septembre et octobre</li> <li>Vailland : 3/7/25</li> <li>Evolution motrice et sensorialité : novembre 2025</li> <li>Journée SESSAD « Nouvelles pratiques » : juillet</li> <li>Centre ressource autisme : à confirmer</li> <li>Formation EPI 1er secours : dernier trimestre 2025</li> <li>Sensibilisations (feuilles émargement) : Logiciel Bluemedi – Evénements indésirables - Plaintes et réclamations : 20/6/25</li> <li>- SESSAD Bourg en Bresse –</li> <li>Projet de service 2023-27 p.44 – 78</li> <li>Dossiers salariés : Traçabilité entretiens professionnels : 15/10/24 – 11/23 (prise de fonction en</li> </ul>	

	<p>août 2023) – Embauches 1/24 – 9/23 – 27/11/20, 18/7/22 - Fiche de mission « coordination »</p> <p>Plan de développement de compétences 2023 : Journée thématique 11 et 12/12 (Kinésithérapeute) – Activités Physiques et Sportives « Vecteur de la participation »</p> <p>Plan de développement de compétences 2025 :</p> <p>Colloque paralysie cérébrale (2 participants)</p> <p>Sensibilisations (feuilles émargement – attestations - certificats) :</p> <p>Bienveillance (supports) : 27/3/25</p> <p>Charte des droits et libertés - Exercice des droits et libertés - Dignité, droits, droit à l'image, croyances : 27/3/25</p> <p>Maltraitance : 20/3/25</p> <p>Evaluations qualité : 12/9/24 - 3/1/25</p> <p>Plan Bleu : 20/3/25</p> <p>Bonne gestion des outils numériques, cybersécurité : 11/3/25 - 25/2/25</p> <p>Radicalisation, Prosélytisme : 27/3/25</p>
Critère 3.8.4	<p><b>L'ESSMS met au service des accompagnements une équipe de professionnels formés et qualifiés.</b> <span style="float: right;"><b>4</b></span></p> <p>EE : L'ESSMS s'assure de la qualification des professionnels qu'il recrute. <span style="float: right;">4</span></p> <p>EE : L'ESSMS identifie les besoins en formation continue des professionnels au regard de sa stratégie et de l'évolution du secteur. <span style="float: right;">4</span></p> <p>EE : L'ESSMS met en œuvre son plan de formation. <span style="float: right;">4</span></p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i></p> <p>Dossiers salariés (10) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tableau de bord : Vérification diplômes (13) – Honorabilité (Ex : 3/9/24 – 2/4/25) – Permis de conduire (Ex : 19/7/24 – 8/1/24) – Casier judiciaire (Ex : 19/7/24 – 15/1/24)</li> </ul> <p>Contrôle honorabilité, diplômes (Bourg-En-Bresse : 18, Ferney Voltaire : 12)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Traçabilité entretiens professionnels : Identification besoins en formation - Attestations de formation - Sensibilisations (feuilles émargement)</li> <li>- Plan de développement de compétences 2024-25</li> </ul>
	<p><b>L'ESSMS définit des modalités de travail adaptées pour garantir la sécurité, la continuité et la qualité de l'accompagnement des personnes.</b> <span style="float: right;"><b>4</b></span></p> <p>EE : L'ESSMS définit les différentes modalités de travail adaptées au public accueilli. <span style="float: right;">4</span></p> <p>EE : L'ESSMS organise l'activité des professionnels pour garantir la sécurité, la continuité et la qualité des accompagnements des personnes. <span style="float: right;">4</span></p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i></p> <p>Organigramme (MAJ octobre 2024) - Fiches de poste</p> <p>Organisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accord annualisation du temps de travail : 19/7/23</li> <li>- Accord télétravail, 28/10/21 : Télétravail (régulier, temporaire ou occasionnel - Avenant 28/6/23 – Guide pratique télétravail - Tableau de suivi</li> <li>- Logiciel EasySuite</li> <li>- Logiciel Bluemedi : Procédures – Protocoles – Recommandations de Bonnes Pratiques – Plan Bleu – DUERP – Déclaration événements indésirables</li> </ul> <p>Instances collectives de travail : Réunion institutionnelle annuelle - Réunions pluridisciplinaires - Point de coordination enfant – Synthèse – Projets personnalisés de l'enfant – Groupes de travail (Ex : Livret Mémo « droits de la personne)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- SESSAD Bourg en Bresse –</li> </ul> <p>Projet de service 2023-27 : Organisation p.45</p> <p>Instances collectives de travail : Réunion de rentrée : septembre 2024 - Réunions institutionnelles : Bilan annuel (juillet 2024) - Projection, actions (août 2024) - Réunion de service à 15 jours –</p>
Critère 3.8.5	

	<p>Réunion bi-hebdomadaire « accompagnement suivi » - Réunion partenaire ponctuelle (ex : Inter SESSAD) - Groupes de travail</p> <p>- SESSAD Ferney Voltaire -</p> <p>Projet de service 2024-26 p.16</p> <p>Instances collectives de travail : Réunion de rentrée (partenaires) - Réunion de service hebdomadaire - Point enfant (équipe de suivi) - Temps de synthèse - Réunion thématiques</p>	
	<p><b>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés aux RBPP, procédures et références spécifiques à leur cadre d'intervention.</b></p> <p>EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés aux RBPP, procédures et références spécifiques à leur cadre d'intervention.</p>	<p><b>3</b></p> <p>3</p>
Critère 3.8.6	<p><i>Éléments de preuve :</i></p> <p>Plan de développement de compétences 2024-25 – Sensibilisations (feuilles émargement) :</p> <p>- SESSAD Bourg-En-Bresse –</p> <p>Bienveillance (supports) : 27/3/25</p> <p>Maltraitance : 20/3/25</p> <p>Projet Personnalisé (co-construction)</p> <p>Charte des droits et libertés - Exercice des droits et libertés - Dignité, droits, droit à l'image, croyances : 27/3/25</p> <p>- SESSAD Ferney Voltaire –</p> <p>Bienveillance (supports) : 4/2/25</p> <p>Maltraitance : 4/2/25</p> <p>Sexualité (supports - RBPP) : 25/2/25</p> <p>Repérage situations à risques : 25/2/25</p> <p>Projet Personnalisé (co-construction)</p> <p>Charte des droits et libertés - Exercice des droits et libertés - Dignité, droits, droit à l'image, croyances : 9/1/24 - 25/1/25 - 25/2/25</p> <p>- Commun -</p> <p>Ressources – Logiciel Bluemedi :</p> <p>- Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP) « Bienveillance – Définition et repères »</p> <p>- RBPP « Questionnement éthique en ESSMS »</p> <p>- Protocole - Cadre législatif : Loi du 5 mars 2027 – Article 375 du Code Civil - Mémo sur la démarche éléments d'inquiétudes ou de maltraitance d'une personne accompagnée</p> <p>- RBPP "Les attentes de la personne en termes de respect de ses croyances et de sa vie spirituelle" (HAS, 2018)</p> <p>- RBPP "Respect de la diversité culturelle et religieuse dans l'accompagnement" (HAS, 2020)</p> <p>- RBPP "Respect des données personnelles et du droit à l'image" (HAS, 2020)</p>	
Objectif 3.9	L'ESSMS met en œuvre une politique de qualité de vie au travail.	3,89
Critère 3.9.1	<p><b>L'ESSMS promeut une politique favorisant la qualité de vie au travail.</b></p> <p>EE : L'ESSMS définit une politique de Qualité de Vie au Travail (QVT).</p> <p>EE : L'ESSMS identifie les actions nécessaires à sa mise en œuvre.</p> <p>EE : L'ESSMS communique sur les actions menées.</p> <p><i>Éléments de preuve :</i></p> <p>- Commun -</p> <p>Projet associatif 2024-28 - Démarche RéSonnancE APF – Succès – Objectifs QVCT</p> <p>Accord télétravail du 28/10/21</p> <p>Questionnaire à destination des professionnels : mars 2024 - Résultats : 14/3/25</p> <p>Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) MAJ en date du décembre</p>	<p><b>3,67</b></p> <p>3</p> <p>4</p> <p>4</p>

	<p>2024 : Accessible sur logiciel Bluemedi (identifiant et mot de passe personnalisés) – Présentation Comité Social Economique - Communication professionnels : 19/3/25</p> <p>- SESSAD Bourg en Bresse – Projet de service 2023-27</p> <p>- SESSAD Ferney Voltaire - Projet de service 2024-26</p>	
Critère 3.9.2	<p><b>L'ESSMS favorise la qualité de l'environnement de travail des professionnels.</b> <span style="float: right;"><b>4</b></span></p> <p>EE : L'ESSMS définit sa stratégie pour favoriser la qualité de l'environnement de travail des professionnels. <span style="float: right;">4</span></p> <p>EE : L'ESSMS met en place des actions et aménagements pour favoriser la qualité de l'environnement de travail. <span style="float: right;">4</span></p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>- Commun - Démarche RéSonnancE APF – Succès – Objectifs QVCT</p> <p>Actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accord télétravail du 28/10/21</li> <li>- Planification annuelle des congés</li> <li>- Action logement - 1% logement</li> <li>- Carte de transport à 50% - Accord entreprise mobilité douce indemnités kilométriques – Accord co-voiturage (indemnités)</li> <li>- Prime de cooptation (Négociation Annuelle Obligatoire 2021)</li> <li>- Autorisation d'absence (enfants malades - hospitalisation parent proche...)</li> <li>- Salle du personnel équipée Rooftop (70 m2 – Bourg-en-Bresse)</li> </ul> <p>Communication :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Application QVCT – Kit communication webinaire</li> <li>- Semaine Qualité de Vie et Conditions de Travail 2024</li> <li>- Questionnaire à destination des professionnels : mars 2024 - Résultats : 14/3/25</li> </ul>	
Critère 3.9.3	<p><b>L'ESSMS organise des espaces de discussion et de partage pour les professionnels et des temps de soutien psychologique et/ou éthique.</b> <span style="float: right;"><b>4</b></span></p> <p>EE : L'ESSMS organise des espaces de discussion et de partage pour les professionnels à fréquence régulière. <span style="float: right;">4</span></p> <p>EE : L'ESSMS organise des temps de soutien psychologique et/ou éthique pour les professionnels à fréquence régulière. <span style="float: right;">4</span></p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>- Commun - Affichage / Numéro d'appel : « Pros-Consulte » - Mutuelle Harmonie Ligne écoute : Services sociaux et soutien psychologique</p> <p>Accord droit d'expression des salariés - Protocole Accord droit expression salariés : 26/11/02</p> <p>Instances :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunions pluridisciplinaires</li> <li>- Réunions institutionnelles</li> <li>- Analyse de la pratique professionnelle : 10/an</li> <li>- Instance éthique Nationale – Handidroit juristes au siège</li> <li>- SESSAD Bourg en Bresse –</li> </ul> <p>Séances analyse de la pratique professionnelle – Ex : Facture du 7/2/24 (4 séances) – 15/1/25 (3 séances)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- SESSAD Ferney Voltaire -</li> </ul> <p>Séances analyse de la pratique professionnelle – Ex : Emargement le 20/3/25 – Facture le 9/3/25</p>	

Thématique	Démarche qualité et gestion des risques	3,94
Objectif 3.10	L'ESSMS définit et déploie sa démarche d'amélioration continue de la qualité et gestion des risques.	4
Critère 3.10.1	<b>L'ESSMS définit sa politique qualité et gestion des risques.</b>	<b>4</b>
	EE : L'ESSMS définit sa politique d'amélioration continue de la qualité et gestion des risques au regard notamment des RBPP, références et procédures spécifiques à leur cadre d'intervention.	4
	EE : L'ESSMS s'inscrit dans des partenariats pouvant lui apporter une expertise et/ou un appui dans sa démarche.	4
	EE : L'ESSMS communique régulièrement sur sa démarche d'amélioration continue de la qualité et gestion des risques auprès de l'ensemble des parties prenantes.	4
	<i>Eléments de preuve :</i>	
	- Commun -	
	Politique - Programme qualité – Communication :	
	Quali'Dac 2024-28 - Axes prioritaires	
	APF France : QualiDac « Management par la qualité et la gestion des risques» v5 11/2021 – diffusion 12/2021 - Procédure QualiDAC (Politique qualité APF France Handicap) V5 11/21	
	Plan d'action qualité 2024-28 - 5 axes prioritaires MAJ le 1/1/24	
Plan d'action qualité SESSAD MAJ le 9/3/25 : accessible sur le commun		
Traçabilité auto-évaluation : 12/12/24 (émargement) - Invitation famille : 23/11/24 - Questionnaires : février 2025 - 4 exemples - Jeux de société « La boîte de l'éval » - Version numérique		
Réunion information : 21/1/25		
Compte-rendu de réunion : 25/2/25		
Sensibilisations : 12/12/24 - 27/2/25		
Logiciel qualité BlueMedi : Procédures, protocoles, Recommandations des Bonnes Pratiques		
Expertise : Fonctions supports qualité APF France – Document Unique de Délégation Directeur de Pôle (23/11/21) - Fiche de fonction responsable qualité - Fiche de mission référent qualité V4 9/21 signée le 22/3/24		
- SESSAD Bourg-en-Bresse -		
Projet de service 2023-27 p.53, 15 - RBPP p.9 – Co-construction p.9 (les professionnels) p.10 (Les jeunes et parents) - Présentation du projet de service : 18/3/25		
- SESSAD Ferney Voltaire -		
Projet de service 2024-26 p.8, 9, 11, 30 - Evaluation et démarche d'amélioration de la qualité p.29		
- Quali'Dac, politique de management par la qualité et gestion des risques au service du parcours des personnes accompagnées p.48 - Groupes de travail : direction le 19/9/24, professionnels le 28/10/24, Famille le 5/11/24 - Présentation du projet de service : 18/3/25		
Critère 3.10.2	<b>L'ESSMS met en œuvre sa démarche qualité et gestion des risques.</b>	<b>4</b>
	EE : L'ESSMS met en place une organisation pour assurer le pilotage de sa démarche qualité et gestion des risques.	4
	EE : L'ESSMS évalue régulièrement sa démarche d'amélioration continue de la qualité et gestion des risques, grâce notamment à l'analyse de la satisfaction des personnes accompagnées, des RBPP, références et procédures spécifiques à leur cadre d'intervention.	4
	EE : L'ESSMS révise sa démarche autant que nécessaire.	4
	<i>Eléments de preuve :</i>	
	- Commun -	
	Outils de pilotage :	
	- Plan d'action qualité 2024-28	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Enquêtes de satisfaction (juin 2024) : Livret des résultats du questionnaire de satisfaction</li> <li>- Plan d'action qualité SESSAD MAJ le 9/3/25</li> <li>- Logiciels : BlueMedi – EasySuite</li> <li>- Comité de Pilotage (COFIL)</li> <li>- Organigramme pilotage qualité :</li> <li>- Service qualité APF France - Responsable qualité territoriale</li> <li>- Document Unique de Délégation Directeur de Pôle (16/1/25)</li> <li>- Fiche de fonction responsable qualité - Fiche de mission référent qualité V4 9/21 signée le 22/3/24</li> <li>- Auto-évaluation : 12/12/24 - 23/11/24 - Questionnaires : février 2025 – Support ludique : « La boîte de l'éval »</li> </ul>	
Objectif 3.11	L'ESSMS définit et déploie son plan de prévention des risques de maltraitance et de violence.	4
	<p><b>L'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et de violence au bénéfice des personnes accompagnées.</b></p> <p>EE : L'ESSMS identifie avec les professionnels les situations à risque pouvant générer des actes de maltraitance et de violence.</p> <p>EE : L'ESSMS définit un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et violence au regard des risques identifiés.</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Commun -</li> <li>« Prévention, gestion de la violence » :</li> <li>Projet associatif 2024-28</li> <li>Règlement intérieur du 15/2/23, art.22 p.15 - 23 « dispositions relatives au lanceur d'alerte » -</li> <li>Charte incitation à la déclaration</li> <li>Règlement de fonctionnement (Avril 2024) p.13</li> <li>Livret d'accueil Bourg mai 2024 « Prévention de la maltraitance » p.7</li> <li>Cartographie - Risques de maltraitance</li> <li>Procédure en cas d'inquiétude ou de maltraitance d'un enfant/jeunes accompagnés version C MAJ le 11/2/25 - Fiche alerte</li> <li>Guide de repérage des signes de souffrance chez l'enfant – Mémo (7/3/25) « Eléments d'inquiétudes ou de maltraitance d'une personne accompagnée » - Support « Maltraitance infantile » - Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP) - "Prévention des maltraitements envers les adultes vulnérables" (ANESM, 2017) - Formulaire Information Préoccupante – Information / CRIP en 2023</li> <li>Formulaire signalement Procureur, courrier type - (Repérage des risques de maltraitance : Moyens - Modalités signalement, traitement) - Analyse causes – Bilan</li> <li>Procédure « Evénements indésirables – graves» MAJ le 8/1/23</li> <li>Supports : Maltraitements, violence (7/3/25) - Bande dessinée</li> <li>Affichages : 3919 - 119 – 3977 – 3018 (Harcèlement)</li> <li>Sensibilisation : 20/3/25</li> <li>- SESSAD Bourg-en-Bresse -</li> <li>Projet de service 2023-27 p.55 et 78</li> <li>Sensibilisation : février 2025</li> <li>SESSAD Ferney Voltaire -</li> <li>Projet de service 2024-26 p. 40 - Procédure en cas de maltraitance</li> <li>Sensibilisation : 17/3/25</li> </ul>	4 4 4
Critère 3.11.1 (Impératif)		
	<b>L'ESSMS traite les signalements de faits de maltraitance et de violence, et met</b>	

Critère 3.11.2 (Impératif)	<p><b>en place des actions correctives.</b> <span style="float: right;"><b>4</b></span></p> <p>EE : L'ESSMS analyse les signalements de maltraitance et de violence. <span style="float: right;">4</span></p> <p>EE : L'ESSMS met en place des actions correctives. <span style="float: right;">4</span></p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>- Commun -</p> <p>Fiches alerte - Fiches de signalement complétées : 3/7/20 - 26/2/22 –28/8/23 - 18/7/24 – 20/3/25</p> <p>Compte-rendu réunion - Equipe de suivi – Ex : 20/1/20 - 20/3/35</p>
Critère 3.11.3	<p><b>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la détection et au signalement de faits de maltraitance et de violence.</b> <span style="float: right;"><b>4</b></span></p> <p>EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la détection et au signalement de faits de maltraitance et de violence. <span style="float: right;">4</span></p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Plan de développement de compétences 2024-25 – Sensibilisations "détection - signalement faits de maltraitance et de violence"</p> <p>SESSAD Bourg-en-Bresse</p> <p>- Projet de service 2023-27 p.55 et 78 : Co-construction avec les professionnels p.9</p> <p>- Sensibilisation : 4/2/25</p> <p>SESSAD Ferney Voltaire</p> <p>- Projet de service 2024-26 p. 40 - Procédure en cas de maltraitance : Groupes de travail : 28/10/24</p> <p>- Sensibilisations : 17/3/25 – 30/3/25</p> <p>- Ecoute active Ferney : 11/7/24</p> <p>Commun</p> <p>- Compte-rendu réunion - Equipe de suivi – Ex : 20/1/20 - 20/3/35</p> <p>- Ressources :</p> <p>Cartographie des risques</p> <p>Guide de repérage des signes de souffrance chez l'enfant – Mémo (7/3/25) « Eléments d'inquiétudes ou de maltraitance d'une personne accompagnée » - Support « Maltraitance infantile » - Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP) - "Prévention des maltraitements envers les adultes vulnérables" (ANESM, 2017)</p> <p>Supports : Maltraitements, violence (7/3/25)</p> <p>Procédure en cas d'inquiétude ou de maltraitance VC MAJ le 11/2/25</p> <p>Procédure « Evénements indésirables – graves » MAJ le 8/1/23 – Logiciel BlueMedi (déclaration)</p> <p>Fiche alerte - Formulaire Information Préoccupante – Information / CRIP en 2023 - Formulaire signalement Procureur, courrier type - (Repérage des risques de maltraitance : Moyens - Modalités signalement, traitement) - Analyse causes – Bilan</p>
Objectif 3.12	<p>L'ESSMS assure le recueil et le traitement des plaintes et des réclamations. <span style="float: right;">4</span></p>
Critère 3.12.1 (Impératif)	<p><b>L'ESSMS organise le recueil et le traitement des plaintes et des réclamations.</b> <span style="float: right;"><b>4</b></span></p> <p>EE : L'ESSMS organise le recueil des plaintes et des réclamations. <span style="float: right;">4</span></p> <p>EE : L'ESSMS organise le traitement des plaintes et des réclamations. <span style="float: right;">4</span></p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>- Commun -</p> <p>Fonctionnement :</p> <p>Procédure Gestion des plaintes et réclamations MAJ le 10/11/24 - Charte d'engagement (septembre 2024)</p> <p>Observation : Boite réclamation – Formulaire</p> <p>Supports : Formulaire de déclaration en Facile à lire et à comprendre (famille) – Logiciel BlueMedi (professionnels)</p>

	<p>Tableau de bord : Date réception – Objet – Traitement – Actions</p> <p>Sensibilisations (feuilles émargement) : 25/2/25 - 20/3/25</p> <p>- SESSAD Bourg-en-Bresse -</p> <p>Recueil – Ex : 13/1/25 – 21/1/25 – 16/1/25</p> <p>Sensibilisation (feuilles émargement) : 26 /11 au 6/12/24</p> <p>- SESSAD Ferney Voltaire -</p> <p>Recueil : 23/1/23 – 12/12/23 - 1/7/24 – 5/7/24 – 31/3/25 – 1/4/25</p> <p>Sensibilisation (feuilles émargement) : 17/3/25</p>	
Critère 3.12.2 (Impératif)	<p><b>L'ESSMS communique sur le traitement des plaintes et des réclamations aux parties prenantes.</b></p> <p>EE : L'ESSMS communique sur le traitement des réclamations et des plaintes auprès des parties prenantes.</p> <p>EE : L'ESSMS assure un retour à la personne à l'origine de la réclamation ou de la plainte.</p>	<p>4</p> <p>4</p> <p>4</p>
	<p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>- Commun -</p> <p>Traçabilité communication :</p> <p>Observation : Formulaire « réclamation » - Boite réclamation</p> <p>Affichage : Charte Facile à Lire et à Comprendre – « Engagement – Confiance » « Plaintes et réclamations » : septembre 2024</p> <p>Tableau de suivi – Réponses aux déclarants</p> <p>Sensibilisation : 20/3/25</p> <p>- SESSAD Bourg-en-Bresse -</p> <p>Traçabilité réponses aux déclarants – Ex : 20/1/25 – 21/1/25 – 29/1/25 – 19/1/25</p> <p>Comptes-rendus réunions équipe – Ex : 14/12/23 - 21/1/25 – 23/1/25</p> <p>- SESSAD Ferney Voltaire -</p> <p>Traçabilité réponses aux déclarants – Ex : 1/7/24 – 5/7/24 – 25/1/23 – 22/12/23</p> <p>Comptes-rendus réunions équipe – Ex : 3/12/24 – 9/1/25</p>	
Critère 3.12.3 (Impératif)	<p><b>Les professionnels analysent en équipe les plaintes et les réclamations et mettent en place des actions correctives.</b></p> <p>EE : Les professionnels analysent les plaintes et les réclamations en équipe.</p> <p>EE : Les professionnels mettent en place des actions correctives.</p>	<p>4</p> <p>4</p> <p>4</p>
	<p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>- Commun -</p> <p>Tableau de suivi – Réponses aux déclarants</p> <p>Sensibilisation : : 20/3/25</p> <p>- SESSAD Bourg-en-Bresse -</p> <p>Comptes-rendus de réunions – Ex : 16/1/25 – 25/2/25 – 20/6/24</p> <p>- SESSAD Ferney Voltaire -</p> <p>Comptes-rendus de réunions – Ex : 19/9/24 – 18/1/24</p>	
Objectif 3.13	L'ESSMS assure le recueil et le traitement des événements indésirables.	4
	<p><b>L'ESSMS organise le recueil et le traitement des événements indésirables.</b></p> <p>EE : L'ESSMS organise le recueil des événements indésirables.</p> <p>EE : L'ESSMS organise le traitement des événements indésirables.</p>	<p>4</p> <p>4</p> <p>4</p>
	<p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>- Commun -</p> <p>Fonctionnement recueil et traitement des événements indésirables :</p>	

<p>Critère 3.13.1 (Impératif)</p>	<p>Procédure « Evénements indésirables » MAJ le 8/1/23 - Déclaration des Evénements Indésirables V5 10/24          Procédure CREX - V1 10/2022          Formulaire de déclaration V5 du 10/24          Charte incitation à la déclaration MAJ septembre 2024          Logiciel BlueMedi (déclaration)          Tableau « Suivi – Traitement » annuel          - SESSAD Bourg-en-Bresse -          Recueil – Ex : 27/3/25 – 24/1/25 – 6/11/24 – 22/8/24 – 18/7/24 – 19/6/24          - SESSAD Ferney Voltaire -          Recueil - Ex : 28/1/25 – 13/1/25 – 7/1/25 – 1/7/24 – 9/2/23 – 2/12/21</p>
<p>Critère 3.13.2 (Impératif)</p>	<p><b>L’ESSMS communique sur le traitement des évènements indésirables auprès des parties prenantes.</b> <span style="float: right;"><b>4</b></span></p> <p>EE : L’ESSMS communique sur les évènements indésirables et leur traitement auprès des parties prenantes. <span style="float: right;">4</span></p> <p>EE : L’ESSMS signale les évènements indésirables graves aux autorités. <span style="float: right;">4</span></p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>- SESSAD Bourg-en-Bresse -          Traçabilité déclarations évènements indésirables graves : 19/6/24          Sensibilisation : 13/2/25          Traçabilité des comptes-rendus de suivi – Ex : 23/1/25          - SESSAD Ferney Voltaire -          Traçabilité déclarations évènements indésirables graves : 22/12/22 – 8/7/24          Sensibilisation : 6/2/25          Traçabilité des comptes-rendus de suivi – Ex : 20/3/25</p>
<p>Critère 3.13.3 (Impératif)</p>	<p><b>Les professionnels déclarent et analysent en équipe les évènements indésirables et mettent en place des actions correctives.</b> <span style="float: right;"><b>4</b></span></p> <p>EE : Les professionnels déclarent les évènements indésirables <span style="float: right;">4</span></p> <p>EE : Les professionnels les analysent en équipe. <span style="float: right;">4</span></p> <p>EE : Les professionnels mettent en place des actions correctives. <span style="float: right;">4</span></p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>- SESSAD Bourg-en-Bresse -          Traçabilité déclarations - Ex : 6/11/24 – 22/8/24 – 18/7/24 – 19/6/24          Comptes-rendus de réunions – Ex : 25/2/25 – 4/7/24 – 27/6/24          - SESSAD Ferney Voltaire -          Traçabilité déclarations – Ex : 28/1/25 – 2/12/21- 6/7/21 – 13/1/25 – 7/1/25          Comptes-rendus de réunions – Ex : 23/1/25 – 20/2/25 – 27/3/25</p>
<p>Critère 3.13.4</p>	<p><b>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la gestion des évènements indésirables.</b> <span style="float: right;"><b>4</b></span></p> <p>EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la gestion des évènements indésirables. <span style="float: right;">4</span></p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>- Commun -          Plan de développement de compétences 2024-25 - Actions de sensibilisation (feuilles émargement) : Sensibilisation : 7/2/24          Ressources : Procédure « Evénements indésirables » MAJ le 8/1/23 - Déclaration des Evénements Indésirables V5 10/24 - Logiciel BlueMedi (déclaration) - Formulaire de déclaration V5 du 10/24 - Charte incitation à la déclaration MAJ septembre 2024</p>

	<p>- SESSAD Bourg-en-Bresse - Sensibilisation : 13/2/25 Compte-rendu de réunion – Ex : 23/1/25</p> <p>- SESSAD Ferney Voltaire - Sensibilisation : 6/2/25 Compte-rendu de réunion – Ex : 23/3/25</p>	
Objectif 3.14	L'ESSMS est doté d'un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité.	3,63
Critère 3.14.1 (Impératif)	<p><b>L'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité et le réactualise régulièrement.</b></p> <p>EE : L'ESSMS définit avec les professionnels un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité.</p> <p>EE : L'ESSMS actualise ce plan autant que nécessaire.</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>- Commun - Plan Bleu 2024-25 - Version C - 62 pages - MAJ le 9/9/24 : Plan de continuité de l'activité p.36 - Protocoles prévention Evacuation p.41 - Prévention Risque canicule p. 43 - Prévention Risque grand froid p.44 - Prévention Risque infectieux p.48 - Prévention Risque attentat p.51 Traçabilité communication en interne : Mail professionnels : 19/5/25 - Comptes-rendus de réunions : 6/12/24 - 19/3/25 - Affichage : « Réagir en cas d'attaque terroriste » - Courrier Campagne ministérielle de sensibilisation « réagir en cas d'attaque terroriste » Logiciel BlueMedi : Procédures - Protocoles</p> <p>- SESSAD Bourg-en-Bresse - Sensibilisation le 13/2/25</p> <p>- SESSAD Ferney Voltaire - Sensibilisation le 27/3/25</p>	<p><b>4</b></p> <p>4</p> <p>4</p>
	<p><b>L'ESSMS communique son plan de gestion de crise en interne et en externe.</b></p> <p>EE : L'ESSMS communique son plan de gestion de crise en interne.</p> <p>EE : L'ESSMS communique son plan de gestion de crise en externe.</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>- Commun - Plan Bleu 2024-25 - Version C - 62 pages - MAJ le 9/9/24 - Annuaire des professionnels p.62 Liste des acteurs concernés et coordonnées à jour Règlement de fonctionnement (Avril 2024) p.13 Communication en interne : Logiciel BlueMedi - Affichage : Plan bleu 2024-25 MAJ le 9/9/24 - Comptes-rendus (émargement) : 6/12/24 - 19/3/25 – 13/2/25 – 27/3/25 Communication en externe : 24/2/25</p>	<p><b>4</b></p> <p>4</p> <p>4</p>
Critère 3.14.3	<p><b>Les professionnels participent aux exercices et aux retours d'expérience partagés, organisés par l'ESSMS.</b></p> <p>EE : Les professionnels participent aux exercices de simulation de tout ou partie du plan de gestion de crise.</p> <p>EE : Les professionnels participent aux retours d'expérience pour améliorer le dispositif.</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>- Commun - Plan de gestion de crise MAJ le 9/9/24 - Sensibilisations « Gestion de crise – Plan bleu » (feuilles émargement) : 13/2/25 – 21/1/25 – 27/3/25 - Rappel Plan Bleu / Mail le 19/3/25</p>	<p><b>2,5</b></p> <p>3</p> <p>2</p>

	<p>- SESSAD Bourg-en-Bresse – Formation EPI extincteur en 2022</p> <p>- SESSAD Ferney Voltaire – Formation EPI extincteur le 23/10/23</p>	
Critère 3.14.4	<p><b>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la gestion de crise.</b></p> <p>EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la gestion de crise.</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>- Commun -</p> <p>Plan de développement de compétences - Actions de sensibilisation "gestion de crise" (émargement) :</p> <p>Sensibilisations « Gestion de crise – Plan bleu » (feuilles émargement) : 13/2/25 – 21/1/25 – 27/3/25</p> <p>Rappel Plan Bleu / Mail le 19/3/25</p> <p>Ressources :</p> <p>Plan de gestion de crise - Plan bleu 2024-25 - Version C - 62 pages - MAJ le 9/9/24</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan de continuité de l'activité p.36</li> <li>- Protocoles prévention sur l'évacuation p.41</li> <li>- Prévention du risque canicule p. 43</li> <li>- Prévention du risque attentat p.51</li> </ul> <p>Logiciel BlueMedi - Procédures – Protocoles – Conduites à tenir : Risques infectieux précautions standards et complémentaires (version A du 9/5/23) - Fiche repère du 19/01/2023 "Gale », Plaquette d'informations - Consigne sanitaires : mail du 9/10/23 (gastroentérite, grippe...)</p>	<p>4</p> <p>4</p>
Objectif 3.15	L'ESSMS s'inscrit dans une dynamique d'innovation et d'évolution sociétale.	4
Critère 3.15.1	<p><b>L'ESSMS définit et met en oeuvre sa stratégie d'optimisation des achats et de développement durable.</b></p> <p>EE : L'ESSMS définit une politique de développement durable.</p> <p>EE : L'ESSMS met en place des actions d'optimisation des achats et de lutte contre le gaspillage.</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>- Commun -</p> <p>Démarche nationale Résonance 2022, Support Responsabilité Sociale des Entreprises APF</p> <p>Observations :</p> <p>Dématérialisation - Logiciels (3) - Coffre numérique</p> <p>Bac Tri sélectif (calendrier) – Recyclage, Déchetterie</p> <p>Politique achats : Liste de fournisseurs – Procédures</p> <p>- SESSAD Bourg-en-Bresse -</p> <p>Observation : Locaux Bourg-en-Bresse (norme impact – bâtiment neuf) : Matériaux, isolation, bois, panneaux photo voltaïques, borne électrique - Eclairage adaptable</p>	<p>4</p> <p>4</p> <p>4</p>
	<p><b>L'ESSMS définit et déploie sa stratégie numérique.</b></p> <p>EE : L'ESSMS formalise une stratégie numérique.</p> <p>EE : L'ESSMS met en place des actions permettant le déploiement de cette stratégie.</p> <p>EE : L'ESSMS s'assure de la sécurisation des données et des accès.</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>- Commun -</p> <p>Projet associatif 2024-28 - « Les enjeux du RGPD à APF France Handicap - Appréhender le</p>	<p>4</p> <p>4</p> <p>4</p> <p>4</p>

Critère 3.15.2	<p>RGPD »</p> <p>Service informatique APF : Responsable régional du service informatique et stratégie numérique (RRSI) Référent Règlement Général à la Protection des Données APF – Délégué à la Protection des Données – Référent local (Directeur de Pôle)</p> <p>Charte informatique - Charte relative à l'utilisation des systèmes d'information APF France Handicap - Annexe Règlement Intérieur du 15/2/23</p> <p>Procédure gestion documentaire V B du 13/10/22</p> <p>Règlement de fonctionnement avril 2024</p> <p>Procédures : RGPD 2/7/20 « Exercice droit d'accès à ses informations personnelles » - Procédure RGPD V2 11/23 « En cas de violation des données à caractères personnel » - Exercice du droit d'accès à ses informations personnelles V1 - 4/20</p> <p>Notes informations relatives à la protection des données personnelles : Coordonnées DPO - « Confidentialité des données - email » du 25/12/24</p> <p>Formulaire de demande d'accès aux données personnelles de la personne accompagnée</p> <p>Observation : Sécurisation accès physique aux locaux, postes de travail - confidentialité dossier - Logiciel : identifiant, mot de passe personnalisés (dossier informatisé et modalités) - Confidentialité dossiers</p> <p>Sensibilisation : 27/2/25 (anonymisation) – 11/3/25 – 25/2/25 – 11/3/25 (commun et distanciel)</p> <p>- SESSAD Bourg-en-Bresse -</p> <p>Sensibilisation « confidentialité » : 16/1/25</p> <p>- SESSAD Ferney Voltaire -</p> <p>Projet de service Ferney confidentialité p.56</p>
Critère 3.15.3	<p><b>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés aux outils numériques.</b> <span style="float: right;"><b>4</b></span></p> <p>EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés au bon usage des outils numériques. <span style="float: right;">4</span></p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i></p> <p>- Commun -</p> <p>Plan de développement de compétences - Action de sensibilisation (émargement) : 27/2/25 – 11/3/25 – 25/2/25 - « Confidentialité des données -email » : 25/12/24</p> <p>Ressources - supports et modalités accès</p> <p>Charte informatique, relative à l'utilisation des systèmes d'information APF France Handicap</p> <p>Service informatique (ticket), Responsable régional du service informatique et stratégie numérique (RRSI) - Référent RGPD APF – DPO siège – Référent local</p> <p>- SESSAD Bourg-en-Bresse –</p> <p>Sensibilisations : 16/1/25 - 11/3/25</p> <p>- SESSAD Ferney Voltaire –</p> <p>Sensibilisations : 24/3/25 – 14/3/25</p>

## Focus sur les critères impératifs

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des cotations retenues pour les 17 critères impératifs qui s'appliquent à votre structure, ainsi que les éléments de preuves consultés et les commentaires associés.

		Cotation
Objectif 2.2	Les professionnels favorisent l'exercice des droits fondamentaux et des libertés individuelles de la personne accompagnée.	4
Critère 2.2.2	<b>Les professionnels respectent la dignité et l'intégrité de la personne accompagnée.</b>	<b>4</b>
	EE : Les professionnels connaissent les pratiques qui favorisent le respect de la dignité et de l'intégrité.	4
	EE : Les professionnels partagent entre eux ces pratiques.	4
	EE : Les professionnels mettent en œuvre ces bonnes pratiques.	4
	<i>Commentaire :</i> - Commun - Les professionnels citent des exemples de préconisations (ex : culottes adaptées, odeurs gênantes) et d'actions valorisantes (projet balnéothérapie, groupe de danse, photo calendrier des pompiers).	
Critère 2.2.3	<b>Les professionnels respectent la vie privée et l'intimité de la personne accompagnée.</b>	<b>4</b>
	EE : Les professionnels connaissent les pratiques qui favorisent le respect de la vie privée et de l'intimité de la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels partagent entre eux ces pratiques.	4
	EE : Les professionnels mettent en œuvre ces pratiques.	4
	<i>Commentaire :</i> - Commun - Les professionnels citent des exemples pour illustrer leurs pratiques : « Etiquette ne pas déranger – vidéo de la marche sans identification du visage – mise en place d'aides à domicile – temps de consultation seule avec le médecin ».	
Critère 2.2.4	<b>Les professionnels respectent la liberté d'opinion, les croyances et la vie spirituelle de la personne accompagnée.</b>	<b>4</b>
	EE : Les professionnels connaissent les pratiques qui favorisent le respect de la liberté d'opinion, des croyances et de la vie spirituelle de la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels partagent entre eux ces pratiques.	4
	EE : Les professionnels mettent en œuvre ces pratiques.	4
	<i>Commentaire :</i> - Commun - Les professionnels sont sensibilisés. Ils évoquent l'attention portée notamment en période de Ramadan pour la prise des rendez-vous et visites à domicile. Ils disposent de supports et ont participé à un groupe de travail.	
	<b>Les professionnels respectent le droit à l'image de la personne accompagnée.</b> EE : Les professionnels recueillent le choix de la personne accompagnée sur son	<b>4</b>

Critère 2.2.5	<p>droit à l'image. 4</p> <p>EE : Les professionnels respectent le choix exprimé par la personne accompagnée sur son droit à l'image. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>- Commun -</p> <p>Les professionnels sollicitent des autorisations au droit à l'image annuelles et lors des événements exceptionnels.</p>
Critère 2.2.6	<p><b>L'ESSMS favorise l'exercice des droits et libertés de la personne accompagnée.</b> 4</p> <p>EE : L'ESSMS définit, avec les professionnels, les pratiques et les modalités de déploiement favorisant l'exercice des droits de la personne accompagnée. 4</p> <p>EE : L'ESSMS met à disposition des outils (ou autres leviers mobilisables) permettant la mise en œuvre de ces pratiques. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>- Commun -</p> <p>L'ESSMS organise et structure les pratiques. Les outils de la Loi 2002-2 sont déployés. Le formulaire du droit à l'image précise le droit de rectification, de suppression, la durée de conservation et les coordonnées du délégué à la protection des données. Le livret Mémo « Liberté d'aller et venir – Respect de la dignité et de l'intégrité – Respect de la vie privée et de l'intimité – Respect des opinions, croyances et vie spirituelle – Respect du droit à l'image » émane de groupes de travail.</p>
Critère 2.2.7	<p><b>L'ESSMS garantit la confidentialité et la protection des informations et données relatives à la personne accompagnée.</b> 4</p> <p>EE : L'ESSMS définit l'organisation et les pratiques qui garantissent la confidentialité et la protection des informations et données relatives à la personne accompagnée. 4</p> <p>EE : L'ESSMS met à disposition des moyens et des outils permettant la mise en œuvre de ces pratiques. 4</p> <p>EE : L'ESSMS forme / sensibilise les professionnels au respect des règles de confidentialité et de protection des informations et données relatives à la personne accompagnée. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>- Commun -</p> <p>L'ESSMS organise et structure les pratiques. Le logiciel est paramétré par corps de métiers (droits d'accès). Il sensibilise et dote les professionnels des outils nécessaires au respect de la confidentialité et à la protection des données. Le règlement de fonctionnement précise : « Tout échange d'informations ou de concertations avec un partenaire concernant l'enfant se fait avec l'accord et dans le respect de la réglementation ». Le DIPC précise la confidentialité et la mention « Traitement informatisé dans les conditions fixées par le Règlement Général sur la Protection de données du 27/4/16 applicable depuis le 25/5/18 ».</p>
Objectif 3.6	<p>L'ESSMS définit et déploie sa stratégie de gestion du risque médicamenteux. 3,6</p>
Critère 3.6.2	<p><b>Les professionnels respectent la sécurisation du circuit du médicament.</b> 4</p> <p>EE : Les professionnels connaissent les règles de sécurisation du circuit du médicament. 4</p> <p>EE : Les professionnels respectent ces règles. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Les professionnels des deux SESSAD (Services d'éducatifs spécialisée et de soins à domicile) ne sont pas soumis à la réglementation du circuit du médicament telle que la prévoit l'article</p>

	L313-26 code de l'action sociale et des familles et l'article R4312-38 du code de la santé publique. Pour autant la "procédure d'urgence" encadre leur pratique. Les professionnels nomment les PAI qui encadrent les traitements et la gestion de crises. Les traitements peuvent être prescrits par les médecins du SESSAD. L'aide à la prise de médicament est encadrée par la prescription médicale.	
Objectif 3.11	L'ESSMS définit et déploie son plan de prévention des risques de maltraitance et de violence.	4
Critère 3.11.1	<b>L'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et de violence au bénéfice des personnes accompagnées.</b>	<b>4</b>
	EE : L'ESSMS identifie avec les professionnels les situations à risque pouvant générer des actes de maltraitance et de violence.	4
	EE : L'ESSMS définit un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et violence au regard des risques identifiés.	4
	<i>Commentaire :</i> L'ESSMS sensibilise ses professionnels (définition – formes – repérages), structure les pratiques (ex : fiche "alerte" : Décision de rédaction d'une Information Préoccupante avant cellule de veille). Il présente son Mémo : « Démarche en cas d'inquiétude ou de maltraitance d'une personne accompagnée – Ex : Que dois-je faire et dans quel délai ? - Ce qu'il faut savoir – Notre rôle - Qui appeler – où trouver la procédure complète – Déclaration de l'événement indésirable ». Le règlement de fonctionnement précise : "Le service est engagée dans une politique de prévention des situations de maltraitance conformément à son projet de service. Les situations de maltraitance sur autrui entraînent des procédures administratives et judiciaires conformément aux dispositions législatives et réglementaires".	
Critère 3.11.2	<b>L'ESSMS traite les signalements de faits de maltraitance et de violence, et met en place des actions correctives.</b>	<b>4</b>
	EE : L'ESSMS analyse les signalements de maltraitance et de violence.	4
	EE : L'ESSMS met en place des actions correctives.	4
	<i>Commentaire :</i> L'ESSMS présente la traçabilité des mesures prises (fiche alerte), concertations internes, demande d'éclairage auprès des services de la CRIP (Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes) et signalements réalisés.	
Objectif 3.12	L'ESSMS assure le recueil et le traitement des plaintes et des réclamations.	4
Critère 3.12.1	<b>L'ESSMS organise le recueil et le traitement des plaintes et des réclamations.</b>	<b>4</b>
	EE : L'ESSMS organise le recueil des plaintes et des réclamations.	4
	EE : L'ESSMS organise le traitement des plaintes et des réclamations.	4
	<i>Commentaire :</i> L'ESSMS présente son recueil et son tableau de suivi des plaintes et réclamations. Il questionne parallèlement et régulièrement les personnes accompagnées et les familles (traçabilité).	
Critère 3.12.2	<b>L'ESSMS communique sur le traitement des plaintes et des réclamations aux parties prenantes.</b>	<b>4</b>
	EE : L'ESSMS communique sur le traitement des réclamations et des plaintes auprès des parties prenantes.	4
	EE : L'ESSMS assure un retour à la personne à l'origine de la réclamation ou de la plainte.	4
	<i>Commentaire :</i>	

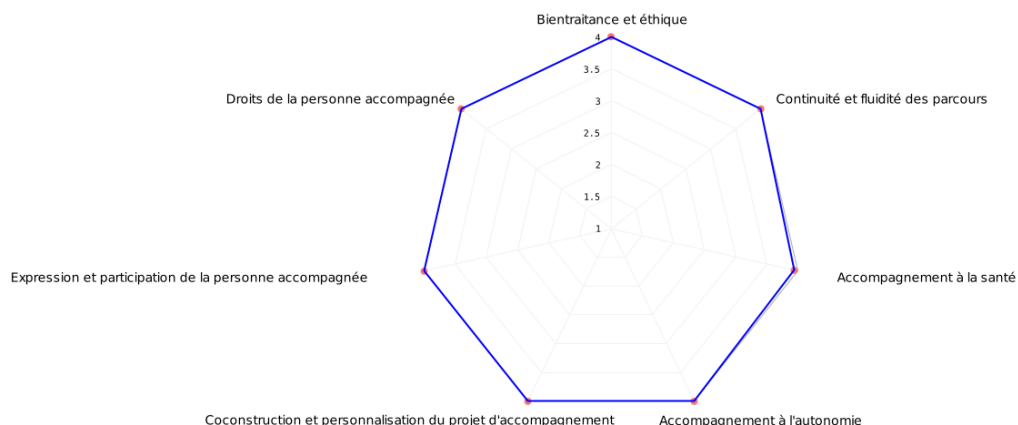
	L'ESSMS présente la traçabilité des réponses apportées aux déclarants et du fonctionnement en matière de concertation avec les professionnels (équipe de suivi).	
Critère 3.12.3	<b>Les professionnels analysent en équipe les plaintes et les réclamations et mettent en place des actions correctives.</b>	<b>4</b>
	EE : Les professionnels analysent les plaintes et les réclamations en équipe.	4
	EE : Les professionnels mettent en place des actions correctives.	4
	<i>Commentaire :</i> Les professionnels confirment « les plaintes et réclamations sont partagées et analysées en réunion d'équipe ».	
Objectif 3.13	L'ESSMS assure le recueil et le traitement des évènements indésirables.	4
Critère 3.13.1	<b>L'ESSMS organise le recueil et le traitement des évènements indésirables.</b>	<b>4</b>
	EE : L'ESSMS organise le recueil des évènements indésirables.	4
	EE : L'ESSMS organise le traitement des évènements indésirables.	4
	<i>Commentaire :</i> L'ESSMS explique le fonctionnement : « Les professionnels réalisent les déclarations d'évènements indésirables sur le logiciel BlueMedi. Le directeur de pôle, son adjoint et la responsable qualité reçoivent une alerte événement indésirable ».	
Critère 3.13.2	<b>L'ESSMS communique sur le traitement des évènements indésirables auprès des parties prenantes.</b>	<b>4</b>
	EE : L'ESSMS communique sur les évènements indésirables et leur traitement auprès des parties prenantes.	4
	EE : L'ESSMS signale les évènements indésirables graves aux autorités.	4
	<i>Commentaire :</i> L'ESSMS sensibilise les professionnels, organise les pratiques - répond à ses obligations en matière de déclaration et de communication aux parties prenantes.	
Critère 3.13.3	<b>Les professionnels déclarent et analysent en équipe les évènements indésirables et mettent en place des actions correctives.</b>	<b>4</b>
	EE : Les professionnels déclarent les évènements indésirables	4
	EE : Les professionnels les analysent en équipe.	4
	EE : Les professionnels mettent en place des actions correctives.	4
<i>Commentaire :</i> Les professionnels présentent la traçabilité d'évènements indésirables déclarés par leurs soins. Ils confirment le partage et l'analyse des évènements indésirables en réunion d'équipe hebdomadaire.		
Objectif 3.14	L'ESSMS est doté d'un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité.	3,63
Critère 3.14.1	<b>L'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité et le réactualise régulièrement.</b>	<b>4</b>
	EE : L'ESSMS définit avec les professionnels un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité.	4
	EE : L'ESSMS actualise ce plan autant que nécessaire.	4
	<i>Commentaire :</i> L'ESSMS présente un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité mis à jour et partagé.	
	<b>L'ESSMS communique son plan de gestion de crise en interne et en externe.</b>	<b>4</b>

Critère 3.14.2	EE : L'ESSMS communique son plan de gestion de crise en interne.	4
	EE : L'ESSMS communique son plan de gestion de crise en externe.	4
	<hr/> <p><i>Commentaire :</i> L'ESSMS présente la traçabilité des communications réalisées en interne et en externe. Le règlement de fonctionnement précise la gestion des situations exceptionnelles - Ex : crise sanitaire, canicule, incendie...</p>	

## Cotation des chapitres par thématiques

Pour chaque chapitre du référentiel est présenté un graphe, synthétisant la cotation par thématiques. Le graphe est accompagné d'un récapitulatif des axes forts relevés, ainsi que des axes de progrès identifiés.

### Chapitre 1 - La personne



#### Axes forts

(reprise des critères standards ayant une cotation supérieure ou égale à 3 ainsi que les critères impératifs cotés 4 et « \* »)

		Cotation
Thématique	Bienveillance et éthique	4
Objectif 1.1	La personne accompagnée s'exprime sur la bienveillance.	4
Critère 1.1.1	<p><b>La personne accompagnée exprime sa perception de la bienveillance.</b></p> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>AT4 : la personne indique « Je viens avec papa pour les séances et lorsque je vais voir les médecins. L'ergothérapeute vient à l'école et elle vient à la maison ». Elle se sent écoutée et valorisée. Elle précise « J'aime bien venir ».</p> <p>La personne participe à un groupe de danse avec d'autres jeunes. Une animatrice et des intervenants du théâtre du Bordeaux. Ce groupe a lieu tous les 15 jours.</p> <p>La personne indique la participation à un autre groupe sur la féminité avec des personnes extérieures. C'est une fois par trimestre sur des thématiques.</p> <p>AT2 : La personne explique qu'elle n'a pas toujours envie de venir mais se sentir bien lors des séances. Elle vient dans les locaux du SESSAD pour les consultations médicales. Les séances se déroulent au sein du lycée – Ex : Aménagement de la classe – Séances de kinésithérapie. Elle est satisfaite de l'écoute des professionnels.</p> <p>AT1 : La personne déclare se sentir bien lorsqu'elle vient en séance et lorsque les professionnels viennent à domicile. Elle se sent écoutée, entendue. Elle ajoute : « On parle, on fait des activités, des sorties – Ex : Musée Confluence à Lyon – La personne apprécie l'aide et les conseils donnés pour gagner en autonomie – Ex : « pour les repas, la douche, les transports... ».</p> <p>AT3 : la personne dit subir "pas trop de pression (en souriant). Je vais bien et j'aime bien venir ici. Ca fait longtemps car avant j'étais au Centre d'action médico-sociale précoce ". Elle vient au</p>	4

	service et participe au groupe thérapeutique "corps et émotions". Elle indique que ça l'aide. Elle fait aussi de la découverte du yoga.	
Thématique	Droits de la personne accompagnée	4
Objectif 1.2	La personne accompagnée est informée de ses droits de façon claire et adaptée. Sa compréhension est recherchée et favorisée.	4
Critère 1.2.1	<p><b>La personne accompagnée et son entourage sont informés du rôle des professionnels et autres intervenants et peuvent les identifier.</b></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i>  AT4 : la personne connaît l'éducatrice référente, l'ergothérapeute, la psychologue et la secrétaire. Elle indique "il y a aussi les docteurs . Ceux pour la santé et un pour l'appareillage".  Extrait du questionnaire : « le tableau du trombinoscope à l'entrée est très bien fait ».  AT2 : Elle cite les professionnels qui l'accompagnent : Kinésithérapeute – Ergothérapeute – Psychologue – Educateur - Orthophoniste.  AT1 : La personne connaît la majorité des professionnels. Elle cite les corps de métiers qui l'accompagnent : « Educateur – Médecin – Ergothérapeute – Orthophoniste – Psychologue – Psychomotricien jusque 2024 ».  AT3 : la personne nomme les personnes qui s'occupent d'elle (éducatrice, psychomotricienne et psychologue, et le médecin). Elle indique que ses parents les connaissent aussi car ils viennent toujours avec elle.</p>	4
Critère 1.2.2	<p><b>La personne accompagnée est informée de ses droits et devoirs dans le cadre de la vie collective ou du fonctionnement du service.</b></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i>  AT4 : la personne explique qu'il n'y a pas trop de règles. Juste celles qui existent lors des groupes.  AT2 : La personne ne voit pas de règles spécifiques et différentes de la vie ordinaire. Elle s'exprime librement.  AT1 : La personne explique qu'elle participe à des ateliers en petits groupes, qu'il y a des règles mais rien de différent avec celles de l'école.  AT3 : la personne évoque les règles lors des groupes et du yoga. Elle indique toutes les informations présentées dans la salle d'attente "Mes parents me disent des règles" dit elle. La personne ne nomme aucun document reçu "mes parents peut être" dit elle. Elle indique que cela fait longtemps qu'elle est là et elle ne s'en souvient peut être plus. Elle dit "par contre je me souviens avoir rempli un document pour venir ici, Il y avait des questions et j'ai répondu avec mon papa". Elle rajoute "a chaque fois que je vois l'éducatrice ou quelqu'un d'autre, ils m'expliquent toujours ce que l'on va faire".</p>	4
Critère 1.2.4	<p><b>La personne a accès aux informations relatives à son accompagnement.</b></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i>  AT4 : la personne a connaissance de son dossier. Elle ne l'a pas vu en entier. Elle indique surtout être au courant de la partie médicale.  AT2 : La personne connaît le contenu de son dossier. Elle est informée des modalités de consultation.  AT1 : La personne a connaissance de son dossier. Elle reçoit systématiquement une copie des éléments nouveaux. Elle est informée – sait qu'elle peut en demander la consultation.  AT3 : la personne explique qu'elle a toujours les explications sur ce qui va être fait avec elle. Elle ajoute que ses parents sont au courant de tout ce qui la concerne et qu'elle peut leur demander si elle en a besoin. Le questionnaire remis, évoque que les représentants légaux ont accès à toutes</p>	4

	les informations concernant leur enfant.	
Critère 1.2.5	<p><b>La personne peut s'adresser aux professionnels qui l'accompagnent pour être orientée, accompagnée et soutenue dans l'exercice de ses droits individuels.</b></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i>  AT4 : la personne désigne son éducatrice référente et l'ergothérapeute.  Extrait du questionnaire : « les intervenants soutenus par leur encadrement jouent un rôle importants pour expliquer à notre enfant ses droits, ses obligations et les informations à sa disposition. »  AT2 : La personne s'autorise à solliciter tous les professionnels qui l'accompagnent lorsqu'elle a besoin d'aide.  AT1 : La personne déclare : « Si j'ai besoin, je demande de l'aide à l'ergothérapeute ».  AT3 : la personne nomme ses référents et explique le fait qu'elle peut s'adresser à eux.</p>	4
Critère 1.2.6	<p><b>Les professionnels informent la personne accompagnée de ses droits et de leurs modalités d'exercice, ou l'orientent vers le bon interlocuteur.</b></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i>  Les professionnels font part de l'entretien d'admission (Directrice Adjointe + référent éducatif + psychologue) lors duquel est remis une pochette d'admission avec les différents documents (charte des droits et des libertés + livret accueil + toutes les autorisations + une fiche de réception des documents signée par la famille). Une consultation médicale d'admission est réalisée. Les droits sont réexpliqués à la personne tout au long de son accompagnement et lors des différentes séances. La traçabilité est effective sur EasySuite (logiciel interne).  Les professionnels ont organisé et accompagné la personne au sein du pôle adulte afin qu'elle bénéficie d'informations supplémentaires et des réponses à ses questions – Ex : « accompagnement recherche emploi – aide accès aux droits et aide administrative – aide aux transports (préoccupation – être autonome dans ses déplacements) – aide pour trouver un appartement et avoir les adaptations nécessaires ».  Les professionnels expliquent et démontrent les informations délivrées en matière de droits. Le projet de service a été élaboré en co-construction avec 10 jeunes, parents et les professionnels.  Les professionnels évoquent différents documents encadrants les droits de la personne. Leur signification est donnée lors de l'admission aux parents et à la personne. Des informations ainsi qu'un questionnaire a été remis aux parents de la personne afin de préparer l'entretien à l'évaluation. La personne accueillie, rencontre différents professionnels dans le cadre de sa prise en charge.</p>	4
Critère 1.2.7	<p><b>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la connaissance des droits de la personne accompagnée.</b></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i>  Des sensibilisations et des formations sont réalisées à destinations des professionnels. Les professionnels indiquent que les différents corps de métiers, permettent une richesse de l'accompagnement.  Les professionnels disposent des supports et ressources nécessaires. Ils sont régulièrement sensibilisés.  Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et disposent des supports dont ils ont besoin.  Les professionnels précisent qu'ils bénéficient de sensibilisations assurant une meilleure connaissance des droits de la personne. Ils indiquent que la pluridisciplinarité encourage au partage des connaissances.</p>	4
Objectif 1.3	La personne accompagnée est associée à la révision des règles de vie collective ou des modalités de fonctionnement du service.	4

Critère 1.3.1	<p><b>La personne accompagnée est associée à la révision des règles de vie collective ou des modalités de fonctionnement du service et des outils favorisant leur compréhension.</b> <span style="float: right;"><b>4</b></span></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i>  AT4 : la personne explique qu'il existe des ateliers pendant les vacances et des tables rondes. Comme pour l'arrivée au collège par exemple.  Questionnaire extrait: « les divers entretiens avec les psychologues se sont passés de manière positive, à la satisfaction de notre enfant ».  AT2 : La personne a reçu le règlement de fonctionnement. Elle est questionnée et se sent entendue. Ses dires et demandes sont pris en compte.  AT1 : La personne explique que les règles sont discutées et rappelées lors des séances « groupe d'ouverture », des sorties pour travailler l'autonomie et avant les séjours collectifs.  AT3 : la personne indique les règles établies lors des groupes et des sorties extérieures. Les représentants légaux, au travers du questionnaire pour l'évaluation ont communiqué le fait d'avoir reçu le règlement de fonctionnement, ils indiquent avoir tous les ans une enquête de satisfaction leur permettant de nommer leurs attendus.</p>
Critère 1.3.2	<p><b>Les professionnels coconstruisent les règles de vie collective ou les modalités de fonctionnement du service dans le respect des droits et libertés de la personne accompagnée.</b> <span style="float: right;"><b>4</b></span></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i>  Les professionnels indiquent un questionnaire de satisfaction annuel à destination des familles et des personnes accompagnées, Les résultats sont transmis et affichés. Des supports réglementaires (projet de service, règlement de fonctionnement) sont existants.  Les professionnels ont présenté le règlement de fonctionnement, mettent à disposition un formulaire de réclamation, réalisent une enquête de satisfaction annuelle, ont associé la personne et la famille à l'évaluation qualité. Le règlement de fonctionnement précise les règles de vie en collectivité. Les droits et libertés sont respectés.  Les professionnels citent et présentent la traçabilité :  - D'un questionnaire complété par les parents et par la personne (rubrique séparée).  - De règles coconstruites.  Les professionnels font part de divers supports et des documents cadres (projet de service, règlement de fonctionnement) comme référence aux règles. Un questionnaire de satisfaction annuel est évoqué, les résultats sont transmis et affichés.</p>
Objectif 1.4	<p>La personne bénéficie d'un cadre de vie ou d'accompagnement adapté et respectueux de ses droits fondamentaux. <span style="float: right;"><b>4</b></span></p>
Critère 1.4.1	<p><b>La personne est assurée que les choix qu'elle exprime sur son cadre de vie ou d'accompagnement sont pris en compte.</b> <span style="float: right;"><b>4</b></span></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i>  AT4 : la personne habite chez ses parents. Il est noté qu'à l'occasion des entretiens annuels ou particuliers, la personne peut donner son avis et elle est sollicitée. La personne dit utiliser les différents espaces du SESSAD selon ses besoins, les activités ou entretiens qui sont programmés. Ces derniers indiquent qu'elle, lui sont adaptés.  AT2 : La personne explique son rythme journalier : « Lever entre 5h30 à 5h45 – coucher 21h30 – 1h de transport matin et soir – cantine, samedi tennis de table – danse avant le COVID – week-end : lecture, famille, amis ». Elle explique être allée visiter le pôle adultes – accompagnée de l'ergothérapeute, de 2 éducateurs et de 3 autres jeunes.  AT1 : La personne est conviée dans le cadre de son projet personnalisé. Elle répond à un</p>

	questionnaire en amont. Elle explique son planning hebdomadaire qu'elle a matériellement réalisé avec les professionnels. Elle explique le déroulement d'une journée sur le temps scolaire – Ex : Lever 6h20, déjeuner – transport scolaire réalisé par la famille – cantine... Elle évoque ses activités extra scolaires (Ex : danse en 2025 – natation en 2024) et ses centres d'intérêts – Ex : la musique. Elle apprécie l'écoute des professionnels qui se rendent à domicile. AT3 : la personne dit "je suis contente de venir ici. Ils m'aident et ça me sort de l'école". Elle rajoute que de temps en temps elle fait des activités extérieures comme l'escalade.	
Thématique	Expression et participation de la personne accompagnée	3,99
Objectif 1.5	La personne accompagnée est actrice des instances collectives ou de toutes autres formes de participation. Sa participation effective est favorisée.	3,97
	<b>La personne accompagnée participe aux instances collectives ou à toutes autres formes de participation.</b>	<b>3,92</b>
Critère 1.5.1	<i>Commentaire :</i> AT4 : la personne indique les groupes auxquels elle participe. Elle nomme aussi les entretiens dans lesquels elle peut s'expliquer librement et donner son avis. Elle note qu'elle aimerait qu'il y ait plus de groupes d'expression. AT2 : La personne reçoit un questionnaire de satisfaction. AT1 : La personne complète un questionnaire avant chaque réactualisation de son projet personnalisé. Elle remplit un questionnaire de satisfaction après chaque séjour collectif. Elle reçoit un questionnaire de satisfaction annuelle. AT3 : la personne répond : "je viens au groupe et j'aime bien". Elle donne le nom des participants. Malgré les reformulations la personne ne saisit pas la notion d'instance collective. Cependant, la personne dit pouvoir s'exprimer librement lorsqu'elle vient au service ou lors de sorties extérieures. Les représentants ont déclaré sur le questionnaire de l'évaluation reçu en amont de l'entretien, recevoir une enquête de satisfaction annuelle avec les résultats et une boîte à suggestions, plaintes et réclamations située à l'entrée leur permet de s'exprimer.	
	<b>La personne accompagnée est informée de la suite donnée aux demandes formulées dans le cadre des instances collectives ou à toutes autres formes de participation.</b>	<b>4</b>
Critère 1.5.2	<i>Commentaire :</i> AT4 : la personne « je peux donner mon avis sur les activités et ce qui se passe pour moi. » AT2 : La personne a accès aux résultats des enquêtes de satisfaction. AT1 : La personne a accès aux résultats des enquêtes de satisfaction : affichage et réception du livret 2024. AT3 : la personne répond à son niveau "je ne sais pas". Les représentants légaux ont notifié au travers du questionnaire de l'accompagnement à l'évaluation qu'ils recevaient les résultats de l'enquête de satisfaction annuelle et qu'ils pouvaient interpeller le service s'ils le souhaitaient.	
	<b>Les professionnels facilitent l'accès à la traçabilité des échanges et réponses apportées dans le cadre des instances collectives ou à toutes autres formes de participation.</b>	<b>4</b>
Critère 1.5.3	<i>Commentaire :</i> Les professionnels évoquent un questionnaire préparatoire à l'évaluation externe pour la personne. Une enquête de satisfaction est réalisée chaque année. Le résultat est envoyée aux familles et présenté sur le service. Les professionnels communiquent les résultats des enquêtes de satisfaction, affichent le projet de service élaboré en co-construction, mobilisent la personne et la famille dans le cadre de	

	<p>l'évaluation qualité du service.</p> <p>Les professionnels communiquent les résultats des enquêtes de satisfaction, transmettent la restitution du projet d'accompagnement réalisé avec toutes les parties prenantes et associent les familles à l'évaluation qualité.</p> <p>Une enquête de satisfaction est réalisée chaque année. Le résultat est envoyée aux familles et présenté sur le service. Un questionnaire pré évaluation pour la personne est existant.</p>	
Objectif 1.6	L'expression de la personne est recueillie tout au long de son accompagnement.	4
Critère 1.6.1	<p><b>La personne accompagnée est soutenue dans son expression. Le partage de son expérience est favorisé et l'expression de ses préférences prise en compte.</b></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>AT4 : la personne nomme les entretiens réguliers et lorsqu'elle a des demandes spécifiques ces dernières sont prises en compte. Les parents d'ajouter : il existe une réelle coopération entre notre enfant est les professionnels ». La personne indique que tout lui est expliqué la concernant. Elle explique qu'elle a le droit de dire non, de donner son avis et son opinion. Elle dit « je n'ai jamais dit non ».</p> <p>AT2 : La personne est accompagnée dans l'expression de ses besoins. Elle confirme la bonne prise en compte de ce qu'elle aime et sait faire.</p> <p>AT1 : La personne apprécie l'accompagnement dont elle bénéficie – Ex : Ecoute de l'ergothérapeute, l'éducatrice et de la psychologue. Ses centres d'intérêt sont questionnés et pris en compte. Elle déclare : « On démarre toujours la séance par une discussion de comment on va et ce que l'on souhaiterait faire ».</p> <p>AT3 : la personne déclare : "je vais voir l'éducatrice et la psychomotricienne (elle nomme leur prénom) et j'aime bien aller au groupe". La personne indique apprécier les sorties et les échanges qu'elle peut avoir avec certains autres enfants. Elle explique qu'elle a voulu arrêter l'orthophonie et on l'a écouté.</p>	4
Critère 1.6.2	<p><b>Les professionnels facilitent l'expression de la personne accompagnée grâce à l'utilisation de moyens et outils adaptés.</b></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Les professionnels indiquent l'utilisation de médias pour adapter la prise en compte de sa parole via son handicap (cartes OT , « Cartes "je sais faire, un peu, pas du tout", sur les soins, le scolaire, le quotidien et le loisirs". Les différentes séances (ergothérapeutiques, psychologiques, psychomotricités, et éducatives) et la participation aux groupes thérapeutiques permettent l'expression, Les professionnels se rendent dans les lieux de vie de la personne. Le projet personnalisé est un support à l'expression tout comme les différentes activités réalisées. La pluridisciplinarité est identifiée par les professionnels dans le cadre de l'expression de la personne.</p> <p>Les professionnels proposent à la personne des regroupements (petits groupes) lors des périodes de vacances. Ils citent l'exemple de mails récapitulatifs – Ils demandent l'accord de la personne, pour la mise en copie des parents.</p> <p>Les professionnels expliquent l'essai de supports visuels à domicile et une bande « déroulée des tâches quotidiennes ».</p> <p>Les professionnels font part de supports adaptés aux objectifs du projet personnalisé et en lien avec la notification de la MDPH (maison départementale des personnes handicapées) [(Grille de repérage des situations à risque (changement de comportement, habitudes quotidiennes, relationnel), jeux divers et questionnaires d'évaluation)]. La pluridisciplinarité est identifiée par les professionnels dans le cadre de l'expression de la personne. La traçabilité est avérée (projet personnalisé, compte rendu de séances, synthèse, séance à domicile).</p>	4

	<p><b>Les professionnels analysent le recueil de l'expression de la personne accompagnée et en tirent les enseignements.</b> <span style="float: right;"><b>4</b></span></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Les différents documents (bilan d'observation, fiche navette à destination des parents, projet personnalisé, comptes rendus professionnels, analyse de la pratique et réunions d'équipe) permettent l'analyse de la parole de la personne de façon pluridisciplinaire. Certains bilans sont réalisés au bout de plusieurs séances (ergothérapie, psychologie, psychomotricité).</p> <p>Les professionnels consignent les déclarations de la personne. Ils citent l'exemple de la mise en place d'un étayage (ex : soutien position de la personne). Ex : demande consultation médicale sans la présence du parent. L'élaboration du projet personnalisé fait l'objet d'un entretien avec la personne puis avec la famille. Ils consignent : « La personne fait des choix en fonction de l'acceptation sociale de ses difficultés, aimerait pouvoir manger de la pizza, des burgers mais risque fortement de se tacher » - « La personne souhaite un suivi psychologique hebdomadaire » - « Envahissement émotionnel » - « Pas la grande forme »...</p> <p>Les professionnels consignent individuellement leurs observations, les partagent via le logiciel EasySuite et lors des réunions pluridisciplinaires. Ex : « Opposition familiale, n'aime pas qu'on lui touche les cheveux, aimerait pouvoir se coiffer seule de manière satisfaisante - difficultés avec les transitions - difficultés au niveau de l'oralité comportement alimentaire, peut être sélective en fonction des textures - ne se sent pas comprise dans ses besoins - a besoin d'être soutenue et encouragée – a besoin de protection plus importante que les enfants de son âge... ».</p> <p>Les professionnels évoquent des points avec l'équipe aux travers des écrits qui permettent l'analyse (bilan d'observation, fiche navette à destination des parents, projet personnalisé, comptes rendus professionnels). Ces mesures permettent d'analyser le recueil de façon pluridisciplinaire.</p>
Objectif 1.7	<p>La personne accompagnée exprime son choix de manière éclairée. <span style="float: right;"><b>4</b></span></p>
Critère 1.7.2	<p><b>Les professionnels recherchent l'adhésion de la personne accompagnée, grâce à une information claire et des moyens adaptés.</b> <span style="float: right;"><b>4</b></span></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Dans chaque domaine (soins, scolarité, vie quotidienne et relationnelle), les professionnels amènent une explication au travers de supports (plaquette, questionnaires..) envers lesquels la personne peut s'exprimer, permettant ainsi de la faire adhérer aux propositions. Des dispositions spécifiques sont mises en place de façon pluridisciplinaire envers la personne, favorisant l'adhésion ( projet personnalisé, groupes thérapeutiques, séances individuelles).</p> <p>Les professionnels mobilisent la personne et l'accompagnent à partir de ses besoins. Ils veillent à ce qu'elle soit actrice. Ils sont très attentifs au consentement éclairé.</p> <p>Les professionnels questionnent la personne, recueillent son avis (Ex : Grille « pas de gêne – gêne – j'aime – précisions – rarement, parfois, souvent, presque toujours - J'aime : les détails de mes vêtements – toucher la faune et la flore – regarder les écrans – voix dans la classe – bruits dans la salle de bain », son niveau de satisfaction (Ex : après mini séjour).</p> <p>Des dispositions mises en place de façon pluridisciplinaire envers la personne, favorisent l'adhésion ( projet personnalisé, groupe thérapeutique, séances individuelles). Dans chaque domaine les professionnels amènent une explication au travers de supports (plaquette, questionnaires..) envers laquelle la personne peut s'exprimer, permettant de la faire adhérer aux propositions.</p>
	<p><b>Les professionnels réinterrogent le refus de la personne tout au long de son accompagnement et recherchent des alternatives avec elle.</b> <span style="float: right;"><b>4</b></span></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Les professionnels décrivent une personne plutôt dans le relationnel et l'accord. Pour autant, ils</p>

Critère 1.7.3	<p>évoquent un compte rendu de psychomotricité citant «le fait qu'elle grandisse » en parlant de la personne et qu'elle ne souhaitait plus poursuivre les séances de psychomotricité. Son choix a été pris en compte. Un autre exemple est cité et une alternative est illustrée sur le renoncement d'une intervention dentaire. Le médecin dans son courrier a spécifié le fait de "songer à une anesthésie". Les professionnels citent l'exemple d'un refus de participer à un atelier collectif pour motif de séjour de vacances en famille. Ils proposent de différer le prochain regroupement. « La personne accepte la proposition ». « La personne ne souhaite pas la présence de son parent durant la consultation médicale (âge – intimité) – La personne est entendue et respectée dans sa demande ».</p> <p>Les professionnels expliquent que la personne a refusé la première proposition de séjour mais « elle est finalement venue ».</p> <p>Les professionnels nomment "une lassitude sur les entretiens individuels" plutôt qu'un refus de la part de la personne. Une alternative est illustrée démontrée. La demande d'accord et l'explication est réalisé envers la personne avant chaque séance ou activité. Une traçabilité est réalisée à la fin de chaque séance.</p>
Critère 1.7.4	<p><b>Les professionnels assurent la traçabilité du consentement ou du refus exprimé par la personne accompagnée.</b> <span style="float: right;"><b>4</b></span></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Les professionnels évoquent différents documents ( projet personnalisé signé par l'enfant et les parents, le droit à l'image, recueil des informations). Ils nomment que le consentement est demandé de façon orale et /ou écrite à chaque séance et pour les activités. Les éléments sont tracés sur EeasySuite (logiciel commun). Les différentes concertations professionnelles (bilans et comptes rendus) en favorisent le partage.</p> <p>Les professionnels consignent les consentements et refus de la personne. Les fiches de suivis par corps de métiers sont partagées.</p> <p>Les professionnels citent et présentent la traçabilité des exemples suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Refus à une proposition de traitement – de participer à un séjour organisé par le collègue</li> <li>- Consentement participation « groupe ouverture » - droit à l'image – entretien évaluation qualité...</li> </ul> <p>Le consentement est démontré au travers des différents documents ( projet personnalisé signé par l'enfant et les parents, le droit à l'image, recueil des informations). Le refus et le consentement sont tracés via des supports (dossiers informatiques, comptes rendus).</p>
Objectif 1.8	<p>La personne accompagnée participe à la vie sociale. <span style="float: right;">4</span></p>
Critère 1.8.1	<p><b>La personne accompagnée a la possibilité de maintenir ses liens sociaux et d'en créer de nouveaux, dans et hors l'établissement ou le service.</b> <span style="float: right;"><b>4</b></span></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>AT4 : La personne indique avoir des amis et des connaissances. Dans les locaux du lycée et des en dehors. Elle dit voir sa famille (frères), malgré un éloignement géographique. La personne évoque qu'elle aime parler l'espagnol et qu'elle est en train de l'apprendre avec l'appli « Duolingo ».</p> <p>AT2 : La personne cite l'exemple de la visite du Pôle Adulte avec 3 autres jeunes. Elle déclare : « Je réside à 30 kms donc je croise des jeunes mais nous avons peu de temps pour créer des affinités – Les professionnels m'ont proposé un atelier collectif mais à la même date, je pars en séjour vacances famille ».</p> <p>AT1 : La personne partage des temps collectifs (Ex : atelier courses, cuisine) en petits groupes (3). Elle est partie en séjour et a partagé sa chambre avec une camarade. Elle bénéficie également d'un accompagnement dans le cadre de sa relation avec ses pairs (intervention des professionnels au sein de l'enceinte scolaire).</p> <p>AT3 : la personne évoque "des connaissances d'ici et ils sont au collège de Frenay au collège de Péron" elle ajoute : "Ça se passe bien au collège et avec mes frères et sœurs".</p>

Critère 1.8.2	<p><b>La personne peut s’investir dans la vie sociale et culturelle et participer à des évènements sur le territoire grâce à un accompagnement adapté.</b> <span style="float: right;"><b>4</b></span></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>AT4 : la personne précise qu’elle a beaucoup d’intervenant en santé (Kinésithérapeute une fois par semaine - orthophoniste deux fois par semaine). Elle participe au groupes tous les 15 jours et fait des sorties pendant les vacances (escape Game)</p> <p>AT2 : La personne explique pratiquer le tennis de table, la danse par le passé, aller au cinéma et ponctuellement à la piscine.</p> <p>AT1 : La personne va à la ludothèque et a participé à 2 mini séjours (Ferme de Léonie - Saint Laurent en Grandvaux) – des ateliers cuisine.</p> <p>AT3 : la personne indique avoir fait de l’escalade "on a grimper des petits murs", et qu’elle est allée près d’un lac. Elle fait aussi du rugby dans un club près de chez elle.</p>
Critère 1.8.3	<p><b>Les professionnels informent la personne accompagnée sur l’offre d’activités sportives, socio-culturelles et de loisirs, recueillent ses attentes et respectent ses choix de participation.</b> <span style="float: right;"><b>4</b></span></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Les professionnels expliquent prendre en compte le handicap de la personne et l’état de fatigabilité quant aux propositions d’activités. Ils nomment des envois de proposition de sorties (« joelettes » - Handisport). Des sorties sont organisées avec des véhicules adaptés. Le choix et le recueil sont notifiés dans le projet personnalisé (communication, relation).</p> <p>Les professionnels questionnent les centres d’intérêt de la personne, ses activités, loisirs partagés en famille. Ils proposent des activités. Trois ont été déclinées à date par la personne pour causes de rendez-vous médicaux et parce qu’elle part en voyage.</p> <p>Les professionnels citent l’activité cuisine avec la suggestion d’un plat à cuisiner, les activités partagées dans le cadre du « groupe d’ouverture » et un mini séjour à la ferme Léonie. Ils ont connaissance des activités extrascolaires de la personne (intégrées au planning hebdomadaire).</p> <p>Des activités sont proposées lors de la rédaction du projet personnalisé et tout au long de l’année ( sortie, activités sportives), ainsi que des rencontres participatives (groupe prépa 6ème). La personne peut ainsi s’orientée vers des activités. Les professionnels indiquent que la famille gère beaucoup de sorties et d’activités eux mêmes (inscription club de rugby).</p>
Critère 1.8.4	<p><b>Les professionnels identifient et mobilisent les ressources et moyens nécessaires à la mise en place d’activités sportives, socio-culturelles et de loisirs.</b> <span style="float: right;"><b>4</b></span></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Les professionnels de par le projet personnalisé de la personne ont identifiés les demandes et ont mis en place des activités adaptées.</p> <p>Les professionnels réalisent des propositions. Ils ont différé la dernière sortie afin que la personne puisse y participer.</p> <p>Les professionnels mobilisent les ressources nécessaires aux besoins de la personne.</p> <p>Les professionnels ont identifiés les partenaires et la mobilisation est effective en lien avec les choix de la personne.</p>

Critère 1.8.5	<p><b>Les professionnels encouragent le recours à la pair-aidance et autres dispositifs facilitant l'entraide entre les personnes accompagnées.</b> <span style="float: right;"><b>4</b></span></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Des actions de groupes sont mises en place pour favoriser l'entraide. Les supports utilisés correspondent aux besoins et aux objectifs déterminés avec la personne lors de son projet personnalisé. Les professionnels organisent des temps collectifs. La pair-aidance est incitée. Les professionnels expliquent et démontrent la mise en œuvre - organisent des temps collectifs en petits groupes. Ils citent quelques axes de travail avec la personne – Ex : Appréhension dans les interactions sociales. Les professionnels mettent en place des actions favorisant l'entre aide. Les supports utilisés correspondent aux besoins et aux objectifs déterminés avec la personne lors de son projet personnalisé.</p>
Objectif 1.9	<p>La personne accompagnée exerce sa citoyenneté et/ou bénéficie d'une éducation à la citoyenneté. <span style="float: right;"><b>4</b></span></p>
Critère 1.9.1	<p><b>La personne est accompagnée selon ses besoins et ses souhaits dans sa participation à la vie citoyenne.</b> <span style="float: right;"><b>4</b></span></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> AT4 : la personne précise qu'elle est en 3ème prépa métier. Elle participe à des cours sur la citoyenneté. Elle indique que les groupes thérapeutiques ont "un côté citoyen". Ils permettent l'expression de chacun. AT2 : La personne est trésorière bénévole au sein de la Maison des Lycéens. Elle ajoute : « Je participe aux élections au sein du lycée - Je reçois les informations dont j'ai besoin ». AT1 : La personne explique avoir participé aux Elections des délégués de classe – à un atelier de fabrication de pain et avoir participé à des jeux de rôle lors des ateliers. AT3 : la personne à son niveau indique qu'elle fait partie du club de rugby et de l'association sportive de badminton et qu'elle a aussi fait du Ping Pong avec les mains.</p>
Critère 1.9.2	<p><b>Les professionnels utilisent des moyens et des outils adaptés permettant à la personne accompagnée d'exercer sa citoyenneté ou de bénéficier d'une éducation à la citoyenneté.</b> <span style="float: right;"><b>4</b></span></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Les professionnels expliquent que la participation aux différents groupes thérapeutiques favorisent la participation et l'éducation citoyenne. L'installation d'une boîte à suggestion et des plaintes et réclamations favorise son exercice. Les professionnels citent des items du questionnaire de préparation à la rencontre du Pôle Adultes : « orientation professionnelle – les transports – permis – logement – aides humaines et adaptations – bourse pour les études... ». Ils évoquent le stage « métiers de l'accueil – centre social » réalisé par la personne dans le cadre de son Bac Professionnel. Les professionnels citent l'exemple d'un atelier (scénette) « Tu es innocent, défends toi ! – les ateliers cuisine (élaboration liste d'achats, réalisation des courses, confection repas) - une pochette de questions (support) : nom de l'arrêt où nous avons pris le bus, prix du ticket, quelle direction avons-nous pris pour aller au collège... » La participation de la personne à des séances individuelles et/ou de groupes et des activités contribue à une éducation à la citoyenneté. L'installation d'une boîte à suggestion et des plaintes et réclamations favorise son exercice.</p>
Thématique	<p>Coconstruction et personnalisation du projet d'accompagnement <span style="float: right;"><b>4</b></span></p>

Objectif 1.10	La personne est actrice de la personnalisation de son projet d'accompagnement.	4
Critère 1.10.1	<p><b>La personne exprime ses attentes sur son projet d'accompagnement.</b></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i>  AT4 : la personne indique la fait d'être accompagnée sur des améliorations (motricité, parole, santé).  AT2 : La personne a pu et s'exprime ce qui est important pour elle : « La santé mentale et physique – Gagner en autonomie ».  AT1 : La personne est questionnée sur ce qui est important pour elle. Elle s'exprime lors des visites à domicile, lors des entretiens individuels et lors de la réévaluation de son projet personnalisé.  AT3 : la personne déclare : "Oui j'ai un projet personnalisé. On m'a expliqué pourquoi je suis là. C'est du à mon âge. Je ne pouvais plus rester sur le CAMSP (Centre d'action médico-sociale précoce) et je me suis inscrit avec mes parents au groupe émotion et corps".</p>	4
Critère 1.10.2	<p><b>La personne avec son entourage et les professionnels en équipe, coconstruisent le projet d'accompagnement.</b></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i>  AT4 : la personne explique comment elle construit son projet personnalisé. D'abord avec son éducatrice référente puis avec l'ergothérapeute et ensuite avec l'adjointe de direction pour sa validation. Elle le signe. Elle ajoute qu'elle peut dire qu'elle n'est pas d'accord.  AT2 : La personne explique être reçue en entretien individuel puis dans un second temps avec ses parents. Elle participe complètement à l'élaboration de son projet personnalisé.  AT1 : La personne participe à la préparation (questionnaire – entretiens) et à l'élaboration de son projet personnalisé (entretien).  AT3 : la personne évoque qu'elle est venue au service avec ses parents et qu'elle a vu son éducatrice avec la psychomotricienne et une autre personne "la chef je crois" dit elle. "Elles m'ont posé des questions à moi et mes parents". Elle ajoute qu'ils ont tous signé un papier, "mais ça fait longtemps" dit elle.</p>	4
Critère 1.10.3	<p><b>Les professionnels évaluent les besoins de la personne pour construire son projet d'accompagnement en utilisant des outils d'évaluations validés.</b></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i>  Les professionnels évaluent les besoins au travers des bilans et compte rendus des professionnels intervenants dans la situation (neuropsychologue, médecin, psychologue, ergothérapeute, psychomotricien..), le recueil des attentes (santé, vie quotidienne, scolarité, psychologiques, comportementaux) et les entretiens de préparation au projet. Les éléments sont notifiés sur EasySuite.  Les professionnels évoquent les 3 entretiens d'admission, la période d'évaluation – Ils présentent des évaluations et des fiches de suivi régulières par de corps de métiers mobilisés au regard des besoins : médecins, ergothérapeute, éducatif, kinésithérapeute, orthophoniste et psychologue  Les professionnels utilisent des supports institutionnalisés. Ils évaluent notamment les points suivants :  - Vie quotidienne (environnement familial et social « comment est réalisée l'activité ? Seule, avec une aide humaine et ou sur sollicitation) : Gestes de la vie quotidienne (se lave : douche, mains, pieds, visage...) – Prends soin de son corps (peau, dents, cheveux, ongles...) – Prends soin de sa santé (régime alimentaire...) – Propreté – Habillage (haut, moyen, bas du corps) – Autonomie / repas (couper sa nourriture) – Qualité sommeil (endormissement, réveil nocturne...) - Mobilité – Manipulation : transferts, transports - Orientation dans le temps, espace, concentration, maîtrise comportement dans relations avec autrui, respect des règles de vie, activités extérieures... -</p>	4

	<p>Communication : parler, entendre, voir...</p> <p>Vie courante : courses, ménage, linge, gestion argent, participation vie sociale... aide à la vie scolaire (AVS), utilisation ordinateur...</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Service de soins : Rythme hebdomadaire de prises en charge</li> <li>- Partenariat école – clubs sportifs – lieux de vacances...</li> <li>- Besoins de répit – soutien psychologique</li> <li>- Projet, souhaits enfant – parents... : journée type – planning hebdomadaire – problèmes accessibilité domicile, école...</li> </ul> <p>Les professionnels exposent une évaluation réalisée de façon pluridisciplinaire, avec la personne et son entourage. Les besoins sont pris en compte au travers de différents documents via le projet personnalisé et la fiche de recueil des besoins (santé, vie quotidienne, scolarité, psychologiques, comportementaux). Des échanges partenariaux sont nommés. L'évaluation des besoins est illustrée et démontrée.</p>	
Critère 1.10.4	<p><b>Les professionnels coconstruisent avec la personne et son entourage son projet d'accompagnement.</b></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Le projet personnalisé est porté de façon pluridisciplinaire et coconstruit avec la personne et sa famille. Les professionnels formalisent les besoins et attentes via la fiche de recueil, formalisent les objectifs et l'accord de la personne par la signature du projet.</p> <p>Les professionnels présentent un projet personnalisé qui émane de diagnostics partagés en équipe pluridisciplinaire, avec la personne et avec la famille. Un entretien préparatoire est réalisé. Les professionnels associent systématiquement la personne et la famille. Les avis sont recueillis séparément et conjointement.</p> <p>Le projet personnalisé est co-construit avec la personne et la famille. Les professionnels indiquent la reprise des besoins de la fiche de recueil par la mise en forme d'objectifs à plusieurs niveaux (communication, corporel, émotionnel/psychologique et scolaire). Le projet est porté de façon pluridisciplinaire.</p>	<b>4</b>
Critère 1.10.5	<p><b>Les professionnels mobilisent les ressources internes et/ou externes et les outils pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement de la personne.</b></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Les professionnels ont identifiés les professionnels intervenants auprès de la personne et en démontrent la mobilisation. Des supports (entretiens, bilans, comptes rendus, fiches et trame du projet) sont utilisés dans la mise en œuvre.</p> <p>Les professionnels citent des exemples : Aide de vie pour la toilette du soir – Point de coordination avec l'Accompagnant Elèves en Situation de Handicap.</p> <p>Les professionnels présentent la traçabilité des ressources mobilisées pour la personne sur le plan médical, paramédical, scolaire et loisirs.</p> <p>Les professionnels évoquent les différents professionnels internes et externes intervenants dans l'élaboration du projet personnalisé de la personne. Un ensemble d'outils et de moyens sont identifiés et démontrés par les professionnels de façon à garantir sa mise œuvre.</p>	<b>4</b>
Critère 1.10.6	<p><b>Les professionnels assurent la traçabilité et réévaluent le projet d'accompagnement avec la personne, chaque fois que nécessaire, et au moins une fois par an.</b></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Le projet personnalisé est formalisé et réactualisé au travers des rencontres de co-construction. la démonstration est avérée (les suivis professionnels, les interventions des spécialistes : kinésithérapeutes, ergothérapeutes, psychomotriciens, médecins..).</p> <p>Les professionnels présentent la traçabilité des évaluations, des fiches de suivi, du projet</p>	<b>4</b>

	<p>personnalisé signé et de la date de réévaluation programmée à 6 mois.</p> <p>Les professionnels présentent l'antériorité des projets personnalisés et les évaluations intermédiaires. Les réévaluations émanent d'une analyse pluridisciplinaire, partagée avec la personne, la famille.</p> <p>Le projet personnalisé de l'enfant est formalisé et réactualisé. Des synthèses et rencontres sont programmées. Les éléments sont notifiés et démontrés.</p>	
Objectif 1.11	L'entourage est associé dans l'accompagnement de la personne.	4
Critère 1.11.1	<p><b>La personne définit avec les professionnels la place de son entourage dans son accompagnement.</b></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>AT4 : la personne nomme ses parents. Ils sont présents pour son projet.</p> <p>AT2 : La personne explique la mobilisation de ses parents dans le cadre de son projet d'accompagnement, la prise en compte de son avis et de ses représentants légaux.</p> <p>AT1 : La personne est questionnée et entendue (besoins – demandes). Les représentants légaux sont systématiquement conviés. La personne précise : « Le SESSAD se déplace au collège ».</p> <p>AT3 : la personne indique : "Oui, l'éducatrice (elle nomme son nom) est venue à la maison poser des questions. Je me rappelle pas des questions".</p>	4
Critère 1.11.2	<p><b>Les professionnels informent, orientent et/ou accompagnent l'entourage vers les dispositifs de prévention, de soutien et de répit existants.</b></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Les professionnels ont identifié les partenaires du territoire. Un classeur est mis à disposition des familles dans la salle d'attente répertoriant tous les dispositifs d'aide, de répit des aidants et de prévention. Une formation d'habilités parentales à destination des parents a été mise en place "Méthode Barkley : « mieux comprendre et gérer le comportement de votre enfant TDA/H au quotidien » sur 15 jours en 10 ateliers, 3 groupes de 10 parents sont mis en place. La famille de la personne y a participé.</p> <p>Les professionnels proposent des journées de répit. Ils informent sur les offres et solutions existantes.</p> <p>Les professionnels questionnent les besoins et organisent des espaces de répit. Ils précisent que les grands parents sont fortement mobilisés (planning hebdomadaire de la personne).</p> <p>Les professionnels ont identifiés les partenaires et ont mis à disposition des supports. Des groupes d'habilités parentales Méthode Barkley : « mieux comprendre et gérer le comportement de votre enfant TDA/H au quotidien » sur 15 jours en 10 ateliers, 3 groupes de 10 parents sont mis en place. La famille de la personne y a participé.</p>	4
Thématique	Accompagnement à l'autonomie	4
Objectif 1.12	La personne bénéficie d'un accompagnement favorisant son autonomie.	4
Critère 1.12.1	<p><b>La personne accompagnée exprime régulièrement ses attentes sur les mesures d'aide et de soutien souhaitées pour favoriser ou préserver son autonomie.</b></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>AT4 : la personne indique qu'elle aime apprendre les langues. Elle sait manger seule même si parfois elle met du temps. Elle sait utiliser son téléphone, la télévision, le clavier de son ordinateur qui est adapté (guide doigts). La personne ajoute son fauteuil à coque et un changement en cours en lien avec ergothérapeutes et le médecin MPR. Et une société à l'extérieure qui gère la fabrication.</p> <p>AT2 : La personne définit avec les professionnels les objectifs de travail. Elle souhaite gagner en</p>	4

	<p>autonomie. Elle évoque ses difficultés (Ex : main droite).</p> <p>AT1 : Pouvez-vous dire ce que vous souhaitez pour votre autonomie ? Etre autonome / trajets + dans le cheminement du quotidien</p> <p>La personne est questionnée concernant ses besoins et souhaits en matière d'autonomie. Ex : « Trajets – Douche – Planning – Soins – Choix des tenues vestimentaires... ».</p> <p>AT3 : la personne indique savoir faire des petites choses à manger comme des Sandwichs et des pates. Elle décrit ce qu'elle sait faire : "Brancher un téléphone. s'habiller et se déshabiller toute seule et choisir ses vêtements, se laver, et faire ses devoirs. Prendre le bus scolaire seule".</p>
Critère 1.12.2	<p><b>Les professionnels évaluent régulièrement les besoins de la personne accompagnée pour favoriser ou préserver son autonomie.</b> <span style="float: right;"><b>4</b></span></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Les besoins sont repérés au travers du projet personnalisé via le recueil de données (motricité / rapport au corps, vie quotidienne, apprentissages / scolarité, communication et langage) et les différents éléments donnés par les professionnels (internes et externes) intervenants auprès de la personne via les bilans et comptes rendus, ainsi que l'entourage. Les professionnels évoquent différents supports. L'illustration est effective.</p> <p>Les professionnels citent des exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Attentes de la personne : Prendre un repas sans aide humaine - gagner en rapidité - difficulté à se lever, pour mettre le corset – passer le permis de conduire - réaliser son hygiène intime</li> <li>- Actions mises en place : kinésithérapie entre les heures de cours (confort du dos) – aides techniques (tablette pour transport du plateau, couteau adapté) – aide humaine au sein de l'enceinte scolaire (AES : 18h) - Aide humaine pour la douche du soir.</li> </ul> <p>Ils préconisent une augmentation d'heures en matière d'aide humaine.</p> <p>Les professionnels présentent des évaluations et réévaluations régulières. Ils consignent par ex : « Aimerais pouvoir se coiffer seule de manière satisfaisante - N'arrive pas à faire ses lacets - Gagne en autonomie : douche – brossage de dents... ». Le projet personnalisé précise : « Appareillages : Alpha 300 (utilisation journalière) – Chaise Trip-Trap (domicile – repas) – MPA (ordinateur – école)..., séances ergothérapie : activités gestuelles, coordination motrice, graphisme - Ergothérapie : 1 séance / semaine - Educatif : hebdomadaire - Orthophoniste : Hebdomadaire - Psychomotricité : arrêt en juillet 2024 - Collège – Cantine 4 fois / semaine – Ordinateur ». La notion de handicap n'est pas seulement abordée par le repérage des insuffisances mais par celui des ressources qui permettent de réduire l'expérience négative.</p> <p>L'évaluation des besoins est réalisée de façon pluridisciplinaire avec la personne. Des temps d'observation, d'élaboration et de rendu sont identifiés et documentés. Les besoins sont repérés au travers du projet personnalisé (communication, vie quotidienne, scolarité...). Des outils d'évaluations sont cités (grille de repérage et questionnaire). Les éléments sont avérés.</p>
Critère 1.12.3	<p><b>Les professionnels repèrent de manière précoce les risques de perte d'autonomie et d'isolement social de la personne accompagnée et alertent les personnes-ressources.</b> <span style="float: right;"><b>4</b></span></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>La pluridisciplinarité des interventions (Entretiens, transmissions Easysuite, bilans, projet personnalisé, entretiens parentaux) démontrent le repérage et les dispositions prises par les professionnels . Les personnes et partenaires ressources sont identifiées.</p> <p>Les professionnels présentent la nature des besoins en matière d'autonomie (axe, objectifs de travail, actions – évaluation, réévaluation). Ils n'observent pas de risque d'isolement social, à date. Ils précisent la mobilisation de toute la sphère familiale.</p> <p>Les professionnels évaluent les difficultés exécutives rencontrées dans les activités du quotidien – les compétences sous-jacentes de la performance fonctionnelle de l'enfant, influençant ses réponses socio-émotionnelles et attentionnelles. Ils ne repèrent pas de risques à date pour la</p>

	<p>personne.</p> <p>La diversité des interventions, démontre le repérage et les dispositions prises par les professionnels (Entretiens, transmissions quotidiennes (agenda), bilans, projet personnalisé, entretiens parentaux). Les personnes et partenaires ressources sont identifiées,</p>	
Objectif 1.13	La personne est accompagnée pour accéder ou se maintenir dans son logement ou son hébergement.	4
Critère 1.13.1	<p><b>La personne accompagnée a la possibilité d'exprimer ses attentes en matière de logement ou d'hébergement.</b></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>AT4 : la personne indique différentes aides à son domicile. L'aménagement a eu lieu au niveau des toilettes et de la salle de bain. La personne bénéficie d'un adaptateur de toilette au collège. Elle est au même étage que ses parents car cela est plus simple disent ils pour s'en occuper.</p> <p>AT2 : La personne déclare : « Je réside chez mes parents dans une maison à la campagne et avec un jardin ».</p> <p>AT1 : La personne est questionnée sur ses besoins - Ex : Aménagements nécessaires liés au handicap - Elle réside au domicile familial : « Maison avec jardin ».</p> <p>AT3 : la personne vit avec ses parents. Elle indique qu'elle peut inviter des copains à la maison. Elle aimerait avoir des animaux, mais elle indique que "sa maman est allergique à tous les animaux". Elle explique avoir sauver une poule. en allant au collège. "J'aimerais avoir un chat car j'aurai pas besoin d'aller tout le temps dehors pour le sortir".</p>	4
Critère 1.13.2	<p><b>La personne est accompagnée dans ses démarches pour accéder ou se maintenir dans son logement ou hébergement.</b></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>AT4 : la personne nomme les différents aménagements et les passages de l'ergothérapeute au collège et à son domicile.</p> <p>AT2 : La personne bénéficie des conseils de l'ergothérapeute : aménagements nécessaires au sein du domicile – liés au handicap. Elle explique la visite du Pôle Adultes.</p> <p>AT1 : La personne bénéficie des conseils de l'ergothérapeute.</p> <p>AT3 : la personne vit au domicile de ses parents et aucune adaptation n'est nécessaire. La personne indique : "je vis chez mes parents et je n'ai pas de besoins".</p>	4
Critère 1.13.3	<p><b>Les professionnels accompagnent la personne dans sa recherche de logement ou d'hébergement adapté à ses besoins et attentes.</b></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Les professionnels font part des différents bilans et projets personnalisés qui ont conduit à des aménagements au domicile de la personne. Cette dernière vit au domicile parental. Les éléments sont tracés.</p> <p>Les professionnels évoquent les contraintes d'accessibilité au sein de l'enceinte scolaire (ex : prêt de matériel pour aménagement des toilettes). Ils citent des exemples d'aménagements réalisés au sein du domicile familial : « douche à l'italienne avec une main courante – l'accessibilité du 1er étage reste problématique, un ascenseur serait à prévoir ».</p> <p>Les professionnels expliquent : « La personne réside au domicile familial – Maison individuelle ».</p> <p>Les professionnels évoquent que la personne vit au domicile de ses parents et que les missions du service ne sont pas identifiées sur la recherche de logement. Ils peuvent cependant intervenir sur l'aménagement. Ce qui n' a pas été le cas pour la personne précisée ils. La traçabilité est notifiée.</p>	4
Thématique	Accompagnement à la santé	3,93

Objectif 1.14	La personne bénéficie d'un accompagnement en matière de prévention et d'éducation à la santé.	3,92
Critère 1.14.1	<p><b>La personne accompagnée participe à la définition de ses besoins en matière de prévention et d'éducation à la santé.</b></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i>  AT4 : la personne explique qu'elle est atteinte d'une pathologie rare. Elle a un suivi sur Paris une fois par an. Elle voit les médecins du SESSAD pour ses besoins. Il existe, explique ses parents, une coopération entre les médecins et les différents intervenants extérieurs (kiné, orthophoniste..)  AT2 : La personne explique avoir un médecin traitant généraliste et avoir une visite médicale annuelle au sein du SESSAD.  AT1 : La personne est questionnée lors de la consultation médicale annuelle. Elle bénéficie parallèlement du suivi de son médecin généraliste. Elle déclare être en pleine forme – souffrir d'une maladie génétique.  AT3 la personne indique qu'elle a des médicaments "contre le trouble de l'attention" dit elle. Ce sont ses parents ou elle qui lui les donne et elle ne les prend et pas le weekend. "Je sens pas trop la différence mais je pense que c'est mon corps qui le sens" dit elle. La personne évoque ses visites chez le médecin pour le renouvellement de son traitement.</p>	4
Critère 1.14.2	<p><b>Les professionnels évaluent les besoins de la personne accompagnée en matière de prévention et d'éducation à la santé.</b></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i>  Les professionnels indiquent la période d'observation qui suit l'admission (première consultation neuropédiatrique (+ 2 constatations annuelles), médecin MPR (médecine physique et de réadaptation) + orthophoniste +notification MDPH). L'évaluation des besoins (vie quotidienne, hygiène, motricité, comportement, communication...) est ainsi documentée et complétée avec la fiche de recueil de données (jeune et parents) . Des projets sont menés ( relations aux autres - intimité et vie affective).  Les professionnels présentent la traçabilité des besoins identifiés suivants : « gynécologie, activité physique et étirements, psychologie, orthophonie, ergothérapie, orthodontie, kinésithérapie dont massages et ophtalmologie ».  Les professionnels questionnent (Ex : Gestes de la vie quotidienne (se lave : douche, mains, pieds, visage...) – Prends soin de son corps (peau, dents, cheveux, ongles...) et démontrent la traçabilité des évaluations (Ex : Goût : nourriture... - Visuel : voir dans la classe – regarder les écrans - Auditif : bruit dans la classe, véhicules, extérieurs...) et réévaluations de la personne en matière de prévention et d'éducation à la santé.  L'évaluation des besoins (vie quotidienne, hygiène, motricité, comportement, communication...) est illustrée et documentée (notification MDPH, bilans et entretiens médicaux, pré projet, synthèse en présence de la personne et des parents).</p>	4
Critère 1.14.3	<p><b>Les professionnels orientent vers et/ou mettent en œuvre un programme de prévention et d'éducation à la santé adapté à la personne accompagnée.</b></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i>  La mise en place de séances des différents partenaires professionnels de la santé attestent la mise de suivis à destination de la personne. Le projet personnalisé permet la visualisation d'objectifs sur la santé (au niveau corporel, émotionnel et psychologique et de la communication). Des groupes de soutiens et d'informations sont cités par les professionnels (vie affective - groupe Barakley).  Les professionnels présentent la traçabilité des actions mises en place – Ex : « entretien cardio respiratoire, danser dans sa chambre 2 fois / semaine - massage kiné 1 fois / semaine (lundi matin), à domicile au quotidien - Auto étirement main droite ... ».</p>	4

	<p>Les professionnels démontrent la traçabilité de l'identification des besoins de la personne, les réponses et l'accompagnement mis en place – Ex « Gagne en autonomie : douche – brossage de dents - guidance autour de l'alimentation (orthophonie) » . Les séances de psychomotricité ont pris fin au profit de séances éducatives.</p> <p>Les professionnels évoquent le projet personnalisé permettant la visualisation d'objectifs pour la personne (au niveau corporel, émotionnel et psychologique et de la communication). Des groupes d'habiletés parentales Méthode Barkley : « mieux comprendre et gérer le comportement de votre enfant TDA/H au quotidien » sur 15 jours en 10 ateliers, 3 groupes de 10 parents sont mis en place.</p>	
Critère 1.14.4	<p><b>Les professionnels facilitent la compréhension des messages de prévention et d'éducation à la santé de la personne accompagnée.</b></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Les professionnels évoquent des supports utilisés dans leurs séances et mis à disposition de la personne et de sa famille. Les thématiques sont diverses et variées (émotion, vie sexuelle et affective, prévention, accompagnement médical...)</p> <p>Les professionnels réalisent des entretiens individuels. La traçabilité des comptes-rendus démontre que les messages de prévention santé publique sont abordés avec la personne.</p> <p>Les professionnels utilisent l'application santé Bandes Dessinées « BD » (choix du format : Vidéo – Flyer...) – Ex :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- « Pourquoi je vais voir mon docteur ? Chez le docteur, comment ça se passe ? Le docteur m'examine – Après l'examen »</li> <li>- « Puberté, je change dans ma tête »</li> <li>- « Je choisis une ou plusieurs spécialités – Ex : Dentiste – Ophtalmologue – Gynécologue – Douleur Handicap... »</li> <li>- « La consultation Ophtalmo – Pourquoi consulter – Comment ça se passe ? ».</li> </ul> <p>Des supports adaptés à l'âge, à la compréhension sont évoqués par les professionnels et ils en illustrent leurs contenus (émotion, vie sexuelle et affective, prévention, accompagnement médical...)</p>	<b>4</b>
Critère 1.14.5	<p><b>Les professionnels organisent l'accompagnement et/ou accompagnent la personne lors des dépistages et des soins de prévention.</b></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Les professionnels évoquent la prise en charge médicale gérée par les parents en dehors des soins prodigués par le SESSAD (médecin traitant - suivi maladie orpheline Necker). Des documents (bilans, compte rendus médicaux, consultations) attestent de la notion de dépistage et d'accompagnement de la personne.</p> <p>Les professionnels organisent des visites médicales sur site.</p> <p>Les professionnels présentent la traçabilité des rendez-vous organisés. Ils précisent que la personne est toujours accompagnée de son représentant légal. Ils citent des exemples : « Auscultation cardiaque normale - Difficultés au niveau de l'oralité comportement alimentaire - Visuel – Auditif ».</p> <p>Les professionnels indiquent que le suivi médical est géré par les parents. Ils assurent l'accompagnement lors des bilans médicaux en lien avec la prise en charge (bilans médicaux via le projet personnalisé).</p>	<b>4</b>
	<p><b>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la prévention et à l'éducation à la santé.</b></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Des sensibilisations sont mises en place, des supports sont déployés par les professionnels et utilisés dans leur mission. Cependant, la régularité n'est pas démontrée.</p>	<b>3,5</b>

Critère 1.14.6	<p>Axe de progrès : Absence de régularité.</p> <p>Les professionnels représentent l'équipe pluridisciplinaire composée de médecin, paramédicaux et personnel éducatif. Les sensibilisations réalisées correspondent aux besoins des personnes accompagnées.</p> <p>Les professionnels disposent des ressources matérielles, de l'expertise médicale et paramédicale en interne. Ils bénéficient de sensibilisations complémentaires.</p> <p>Des supports sont déployés par les professionnels et utilisés dans leur mission. Des sensibilisations sont mises en place. Cependant, la régularité n'est pas démontrée.</p> <p>Axe de progrès : Absence de régularité.</p>
Objectif 1.15	<p>La personne est actrice de ses choix sur son accompagnement en santé, la stratégie thérapeutique et les soins qui lui sont proposés.</p> <p style="text-align: right;">3,88</p>
Critère 1.15.1	<p><b>La personne accompagnée est informée des soins qui lui sont proposés, selon des modalités adaptées.</b> <span style="float: right;"><b>4</b></span></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>AT4 : la personne a connaissance des traitements qui lui sont prescrits. A chaque consultation un de ses parents est présent. Les médecins, que ce soit ceux du service ou ceux de Paris, lui explique toujours ce qu'ils vont, et ont fait.</p> <p>AT2 : La personne explique recevoir les explications dont elle a besoin par les médecins qui l'accompagnent dans le cadre de ses problèmes de santé. Ses traitements lui sont expliqués.</p> <p>AT1 : La personne déclare être stabilisée et ne plus avoir de traitement contre l'épilepsie. Elle bénéficie des conseils du médecin SESSAD.</p> <p>AT3 : la personne indique voir le médecin pour le renouvellement de son traitement. "il m'explique que c'est pour être plus concentrée". Elle nomme que ses parents sont toujours là pour l'accompagner.</p>
Critère 1.15.2	<p><b>La personne accompagnée bénéficie de temps d'échange et de soutien autour de son état de santé, des soins possibles et de la stratégie thérapeutique proposée.</b> <span style="float: right;"><b>4</b></span></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>AT4 : la personne nomme les temps de consultations et les entretiens avec la psychomotricienne ou l'ergothérapeute. Elle évoque les séances de kiné et d'orthophonie. "Tous ces lieux et ces personnes dit elle sont là pour me soutenir et m'accompagner".</p> <p>AT2 : La personne indique bénéficier de l'accompagnement dont elle a besoin en matière d'aide et de conseils.</p> <p>AT1 : La personne reçoit toutes les explications dont elle a besoin : ergothérapeute – psychologue – orthophoniste – psychomotricien – médecin SESSAD.</p> <p>AT3 : la personne évoque que le médecin lui demande toujours si elle a des questions et si elle a bien tout compris.</p>
Critère 1.15.3	<p><b>La personne bénéficie d'un accompagnement adapté, en cas de refus de soins.</b> <span style="float: right;"><b>4</b></span></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>AT4 : la personne évoque le fait d'appréhender des soins dentaires. les médecins du service ont alerté el dentiste en ce sens. Elle parle d'une éventuelle anesthésie pour l'intervention.</p> <p>AT2 : La personne déclare être respectée dans ses consentements et refus. Elle reçoit les conseils dont elle a besoin.</p> <p>AT1 : La personne est entendue dans ses refus. Elle reçoit les explications dont elle a besoin.</p> <p>AT3 : la personne explique qu'elle a toujours été d'accord pour la mise en place de son traitement et "il me fait du bien" dit elle.</p>

Critère 1.15.4	<p><b>La personne accompagnée est associée à la gestion de son traitement médicamenteux pour favoriser sa compréhension et son adhésion et s'assurer de sa continuité.</b> <span style="float: right;"><b>4</b></span></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>AT4 : la personne explique que chaque consultation est préparée en amont avec ses parents. Elle indique ne pas être inquiète car ses parents sont l'accompagnent et il y a toujours son éducatrice au service si jamais elle a besoin d'échanger. Les groupes thérapeutiques ont été expliqués tout comme les séances individuelles dit elle.</p> <p>AT2 : La personne participe à ses soins. Elle n'émet pas de remarques négatives.</p> <p>AT1 : La personne verbalise ses contraintes de soins auprès des professionnels - Ex : endormissement.</p> <p>AT3 : la personne explique : "J'ai toujours été d'accord avec le docteur et je peux lui demander tout ce que je veux au sujet de mes médicaments". Ce sont ses parents qui l'accompagnent aux consultations. la personne ajoute : "Le médecin me dit toujours ce qu'il va me faire avant de commencer et à la fin il me pose des questions. Je peux répondre ou pas".</p>
Critère 1.15.5	<p><b>Les professionnels identifient et/ou évaluent régulièrement les besoins en santé de la personne accompagnée.</b> <span style="float: right;"><b>4</b></span></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Les professionnels ont en leur possession des supports permettant les évaluations des besoin (tests, questionnaires, recueil des données du projet personnalisé, le projet personnalisé, les bilans et comptes rendus des professionnels internes et externes). La démonstration est effective. La réévaluation des besoins est avérée au travers des comptes rendus annuels médicaux et autres, et du projet personnalisé.</p> <p>Les professionnels connaissent la pathologie, les traitements en cours - citent les besoins de la personne – Ex : consultation urologue – injection de toxines.</p> <p>Les professionnels présentent la traçabilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De la pathologie : « Trouble neurodéveloppement associant trouble déficitaire du langage, trouble des coordinations motrices, troubles des fonctions exécutives et de l'attention associés à une pathologie mitochondriale. Les particularités sensorielles impactent son autonomie alimentaire »</li> <li>- Des besoins en santé</li> <li>- Des échanges avec les Homologues extérieurs : généraliste, pneumo pédiatrique, ORL...</li> <li>- Des évaluations et réévaluations très régulières (internes – externes – à moins d'1 an).</li> </ul> <p>Les professionnels font part de bilans, du projet personnalisé ( communication, comportement émotionnels et psychologiques ) ainsi que les entretiens médicaux et avec les professionnels référents de la situation. L'utilisation d'outils est spécifié et démontré. Grille de repérage des situations à risques critères : chgt de comportement (ex isolement social) + discours (ex discours haineux) + activités et réseaux (ex fréquentations de groupes extrémistes) + habitudes quotidiennes (changement d'apparence) + autres (ex influences extérieures) avec indicateurs pour chaque rubriques (ex rupture soudaine avec famille) - date - observations - fréquence (occasionnel, fréquent, constant) et actions requise (ex : suivi psychologique, sensibilisation..)). Questionnaire ADHD Child Evaluation (diagnostique pour le trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité TDA/H).</p>
	<p><b>Les professionnels repèrent de manière précoce les risques en santé pour la personne accompagnée et alertent les personnes-ressources.</b> <span style="float: right;"><b>4</b></span></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Les professionnels illustrent la mise en place des suivis et des échanges réalisés en interne ou avec les partenaires. Différents documents (bilans et des entretiens médiaux psychomotricien,</p>

Critère 1.15.6	<p>orthophoniste, neuropédiatre, médecin MPR) démontrent l'évaluation précoce réalisée. Les professionnels repèrent le risque de chutes. Sur le plan orthopédique, les exercices au quotidien sont préconisés. Un contrôle radiologique (rachis + bassin) et un contrôle cardiologique (par sécurité) sont prescrits. Une antériorité de fausse route mais sans difficulté de déglutition à date est consignée.</p> <p>Les professionnels expliquent la pathologie dont souffre la personne : « maladie métabolique avec un risque vital – des particularités sensorielles qui impactent son autonomie alimentaire - difficultés au niveau de l'oralité, comportement alimentaire ». Ils présentent la traçabilité des échanges entre experts santé dans l'intérêt de la personne en matière de santé.</p> <p>Différents documents (bilans et des entretiens médiaux psychomotricien, orthophoniste, neuropsychologue) démontrent l'évaluation précoce réalisée. Les professionnels illustrent la mise en place des suivis réalisés et des échanges réalisés en interne ou avec les partenaires.</p>
Critère 1.15.7	<p><b>Les professionnels tiennent compte du rapport bénéfice/risque pour proposer des modalités d'accompagnement adaptées à la santé de la personne.</b> <span style="float: right;"><b>4</b></span></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Le projet personnalisé de la personne centralise les modalités d'accompagnement en santé de la personne et sa prise en charge en démontre que le bénéfice - risque est pris en compte par les professionnels. Les personnes externes au service participent à ce projet ( orthophoniste, médecin hôpital Necker, Kinésithérapeute). Des points clinique réguliers entre professionnels (interne) sont nommés.</p> <p>Les professionnels citent : « Les contraintes de fuites urinaires accentuées par le corset - sans corset les douleurs s'aggravent » - « Les bénéfices des injections de toxine – L'exigence de boire 1,5l d'eau (Urologue) ».</p> <p>Les professionnels évoquent les troubles de l'attention dont souffre la personne (problématique métabolique), les questionnements partagés avec cette dernière et la famille et la concernant l'option du recours à un traitement psychostimulant pour la concentration.</p> <p>Des échanges avec les partenaires en interne et en externe sont identifiés sur la mise en œuvre de l'accompagnement de la personne. Les professionnels s'assurent via des documents (projet personnalisé, compte rendus) ainsi que des échanges entre professionnels, que le bénéfice risque est pris en compte. Ils évoquent l'accompagnement familial via des rencontres et la participation au groupe Barkley.</p>
Critère 1.15.8	<p><b>Les professionnels s'appuient sur des activités et des approches non médicamenteuses dans l'accompagnement de la personne.</b> <span style="float: right;"><b>4</b></span></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Les professionnels identifient les approches non médicamenteuses en lien avec la prise en charge au niveau de la santé pour la personne. Ils citent des exemples et démontrent l'utilisation de supports utilisés envers la personnes (groupes thérapeutiques, séances individuelles, Boîtes à outils, salle de motricité).</p> <p>Les professionnels priorisent les activités et approches non médicamenteuses (Ex: marche, training assis debout, danse...). Ils déploient leur boîte à outils.</p> <p>Les professionnels rencontrés présentent la traçabilité des outils et approches non médicamenteuses déployés pour la personne en réponse à ses besoins.</p> <p>Les professionnels développent au travers de leurs propos les approches non médicamenteuses utilisées dans l'accompagnement de la personne. Les espaces sont identifiés, les séances diverses (neuropsychologiques et de psychomotricité) sont illustrées. Les moyens utilisés sont déployés, illustrés et documentés.</p>
	<p><b>Les professionnels mobilisent les expertises et partenariats du territoire, nécessaires à l'accompagnement à la santé de la personne.</b> <span style="float: right;"><b>4</b></span></p>

Critère 1.15.10	<p><i>Commentaire :</i></p> <p>Les professionnels ont identifié les partenaires. Des conventions et des bilans attestent leur mobilisation dans le cadre du suivi de la personne. Le projet personnalisé de la personne démontre la traçabilité des mobilisations (mise en œuvre du projet).</p> <p>Les professionnels travaillent en étroite collaboration avec les experts mobilisés pour répondre aux besoins de la personne.</p> <p>Les professionnels démontrent la traçabilité du travail en étroite collaboration avec les experts en santé mobilisés pour la personne.</p> <p>Les partenaires du territoire sont identifiés. Le déploiement des mobilisations est illustré et démontré par les professionnels (comptes rendus, bilans, entretiens).</p>
Objectif 1.16	<p>La personne accompagnée bénéficie d'une prise en charge de ses douleurs. <span style="float: right;">4</span></p>
Critère 1.16.1	<p><b>La personne s'exprime sur la manière dont sont prises en charge ses douleurs tout au long de son accompagnement. <span style="float: right;">4</span></b></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>AT4 : la personne expose qu'elle n'est pas souvent malade. Elle déclare « si j'ai des douleurs physiques qui reviennent j'en parle à papa et maman et j'appelle la psychologue. C'est moi qui demande à la voir ». Elle ajoute : « Il n'existe pas d'anti douleur mais maman fait des massages. Ça n'arrive pas souvent. Ce sont surtout des douleurs ventrales et la circulation sanguine ».</p> <p>AT2 : La personne déclare : « Les professionnels questionnent systématiquement comment je vais et si j'ai des douleurs musculaires ».</p> <p>AT1 : La personne déclare être questionnée sur ses douleurs, lors des ateliers, en séance individuelle, à domicile, au sein du collègue – Ex : Comment tu vas aujourd'hui ?</p> <p>AT3 : la personne exprime parfois des douleur aux côtes, mais de moins en moins présentes et uniquement sur un certain mouvement. Elle ajoute : "Je pense que je me suis détruit des muscles. Ça tend le muscle et touche les os et les nerfs". Elle explique que cela a pu lui arriver au rugby. La personne évoque qu'elle se sent plutôt bien en ce moment et qu'elle ne voit pas souvent le médecin.</p>
Critère 1.16.2	<p><b>Les professionnels repèrent et/ou évaluent régulièrement et tracent les douleurs de la personne accompagnée selon des modalités adaptées. <span style="float: right;">4</span></b></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Les professionnels utilisent différents supports et moyens pour évaluer la douleur ( entretiens, échelles de la douleur, consultations médicales, recueil des données projet personnalisé). Ils en connaissent les manifestations de par leur formation (ergothérapeute, psychomotriciens, médecins). La traçabilité est assurée via le projet personnalisé ("évolution "et "projet d'accompagnement"), les différents bilans médicaux et les échanges avec la famille.</p> <p>Les professionnels consignent les évaluations et réévaluations suivantes – Ex :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- GED-DI le 12/9/23 – Piqûre de guêpe</li> <li>- Evaluations / protocole d'injections : 27/1 (main : 1/10 – Dos : 4/10) – 10/2 (main : 0/10 – Dos : 3/10 avec diminution douleur après mise en mouvement et étirements au fauteuil) – 17/2 (dos : 3/10 la nuit – 0/10 la journée) – 27/3 – 10/3 (main : 3/10 – dos : 2/10 en fin de journée) – 17/3 – 24/3 (main : 4/10 – dos : 2/10 fin de journée : stable) – 31/3 : post injection (Dos : 3/10 – main : 4/10)</li> <li>- Point de coordination enfant le 21/11/24 : Entorse genou droit ligaments internes (CR dossier) si douleur persiste faire IRM - prévoir Visio famille aménagement domicile temps entorse</li> <li>- Douleur bras : voir si lien avec toxines</li> </ul> <p>Les professionnels expliquent et consignent les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Grille évaluation (critères : pas de gêne – gêne – j'aime – précisions – rarement, parfois, souvent, presque toujours - douleur : quand je me blesse – dans mon corps...) : pas de gêne</li> </ul>

	<p>déclarée</p> <p>- Angoisses au coucher</p> <p>Ils décrivent l'expression des douleurs de la personne (angoisses – tocs – colère, cris...). Ils présentent la traçabilité de leurs observations, les outils d'évaluations utilisés, les axes de travail et les suivis existants.</p> <p>Les professionnels repèrent et connaissent les manifestations de la douleur. Des outils sont identifiés et la traçabilité est assurée via le projet personnalisé (volet santé), les différents bilans médicaux et les échanges avec la famille. Ils nomment que la personne ne présente pas de douleurs spécifique.</p>	
Critère 1.16.3	<p><b>Les professionnels recueillent, auprès de l'entourage, des informations sur les manifestations habituelles des douleurs chez la personne accompagnée.</b></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Les professionnels évoquent les échanges avec la famille, le recueil des données du projet personnalisé et le projet en lui même. Sur le questionnaire de préparation à l'évaluation sur la partie "la douleur et l'inconfort de votre enfant sont ils pris en charge ?", la famille a répondu " l'attention portée par les intervenants du SESSAD pour prendre en charge les spécificités de la pathologie de notre enfant et les inconvénients qui en découlent est à souligner. Le confort de notre enfant apparait comme étant une priorité de l'équipe".</p> <p>Les professionnels questionnent la famille, l'école et la personne – Ex : « Je suis fatiguée, moins attentive, je beugue ».</p> <p>Les professionnels questionnent l'entourage, la personne, observent – adaptent et réajustent le contenu de l'accompagnement au regard des besoins – Ex : objectifs des groupes d'ouverture en petits groupes.</p> <p>Les professionnels évoquent les échanges avec la famille (projet individualisé, notification MDPH Maison Départementale des Personnes Handicapées...). Il est noté dans le questionnaire d'évaluation via les parents : "les troubles ont été pris en compte" et que la personne "n'a pas de problème de douleur".</p>	4
Critère 1.16.4	<p><b>Les professionnels coconstruisent avec la personne accompagnée, la stratégie de prise en charge de la douleur.</b></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>La prise en charge est effective via le projet personnalisé (volet accompagnement : niveau corporel, émotionnel et psychologique). Elle est coconstruite avec les parents et l'enfant et réévaluée tous les ans. Le projet personnalisé est co-signé par les parents, la personne et les professionnels référents. Les professionnels externes sont invités à chaque réévaluation.</p> <p>Les professionnels présentent la traçabilité de la co-construction, des évaluations, réévaluations et contrôles médicaux réguliers.</p> <p>Les professionnels associent la personne et la famille à toutes les réflexions. Ils présentent la traçabilité de réévaluations régulières.</p> <p>Les professionnels précisent que la prise en charge est effective via le projet personnalisé (volet accompagnement : niveau corporel, émotionnel et psychologique). Elle est coconstruite avec les parents et l'enfant et réévaluée tous les ans.</p>	4
Critère 1.16.5	<p><b>Les professionnels alertent et/ou mobilisent tous les moyens nécessaires pour soulager la douleur de la personne accompagnée.</b></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>La mise en œuvre effective des séances, suivis et entretiens, démontrent la mobilisation des partenaires sur la prise en charge de la douleur. Le projet personnalisé, selon les professionnels, assure la traçabilité des besoins.</p> <p>Les professionnels déploient les moyens médicaux, humains et matériels pour soulager la douleur</p>	4

	<p>de la personne.</p> <p>Les professionnels présentent la traçabilité des concertations (interne – famille – externe) et actions mises en œuvre.</p> <p>Les professionnels assurent l'alerte via la procédure d'urgence en cas de douleur en présentiel. Des bilans ont été réalisés dans le cadre de la prise en charge de l'enfant. L'illustration est documentée.</p>	
Thématique	Continuité et fluidité des parcours	4
Objectif 1.17	La personne bénéficie d'un accompagnement favorisant la continuité et la fluidité de son parcours.	4
Critère 1.17.1	<p><b>La personne est accompagnée pour prévenir les situations de transition ou de rupture dans son parcours.</b></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>AT4 : la personne dit « Je voudrais rester au Sessad. Mais il faut que je me réoriente pour l'année prochaine car je suis en troisième ». Différents projets sont à l'étude selon ses parents.</p> <p>AT2 : La personne évoque une notification MDPH en cours de renouvellement car « une échéance est prévue en juillet 2025 » - son projet personnalisé avec une orientation SAVS ou SAMSAH à compter de 2026.</p> <p>La personne souligne "une excellente communication entre les professionnels".</p> <p>AT1 : La personne bénéficie d'une notification jusque 2027 – Elle est très satisfaite de l'accompagnement.</p> <p>AT3 : la personne dit qu'à la fin de cette année elle ne sera plus au service. Elle pense que ça va lui manquer mais pas trop et qu'elle va pouvoir jouer. "Je trouve que ça m'a beaucoup changer et parfois pas du tout" exprime t'elle.</p>	4
Critère 1.17.2	<p><b>Les professionnels accompagnent la personne et mobilisent les partenariats nécessaires en cas de situation de rupture concernant son parcours.</b></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Divers documents sont utilisés par les professionnels pour l'identifications des ruptures de parcours de la personne ( Document individuel de prise en charge, projet personnalisé, traçabilité quotidienne des observations et faits marquants, partenaires ressources internes et externes, référents professionnels du SESSAD). Les professionnels précisent que la personne est actuellement en période d'orientation scolaire.</p> <p>Les professionnels citent les préoccupations de la personne quant à son orientation professionnelle (Ex : sans solution ou orientée hors département). Ils évoquent « une fin d'accompagnement SESSAD envisagée fin 2025 – la nécessité d'un chevauchement des notifications pour éviter la rupture de parcours ».</p> <p>Les professionnels expliquent que la personne utilise tous les espaces qui lui sont proposés. Les séances collectives « Groupes ouverture » sont animées par un orthophoniste, un éducateur spécialisé et un ergothérapeute. Dans leurs observations, ils consignent les éléments suivants : « difficultés avec les transitions – relations conflictuelles avec parent - ne se sent pas comprise dans ses besoins – sensible aux critiques, frustrée, a besoin d'être soutenue et encouragée – a besoin de protection plus importante que les enfants de son âge, vulnérable sur le plan physique et émotionnel - ambivalence entre désir d'indépendance et dépendance de l'autre - Collège : n'ose pas parler à haute voix - Amies limitées à celles de sa fratrie - quotidien compliqué, temps importants - Rituels qui font penser à des TOCs Ex : soir, répète 5 fois la même phrase – vérification porte fermée / père – Reste en retrait (relation pairs) – peut adopter une attitude désinvolte (ex : c'est nul) -angoisses au coucher... ». Ils consignent leurs questionnements – Ex : Questionnement : « nouvelle évaluation / nature des troubles – mieux adapter la prise en charge ». Ils présentent leurs préconisations – Ex : Augmentation Temps AESH (Accompagnement des</p>	4

	<p>élèves en situation de handicap : utilisation ordinateur...). Ils évoquent la fin de prise en charge SESSAD et les pratiques existantes en matière de relais et de continuité de parcours.</p> <p>Les professionnels mobilisent plusieurs moyens ( Document individuel de prise en charge, projet personnalisé, traçabilité quotidienne des observations et faits marquants, partenaires ressources internes et externes, référents professionnels du SESSAD) pour identifier, accompagner et mobiliser les ressources concernant les ruptures de parcours de la personne.</p>	
Critère 1.17.3	<p><b>Les professionnels apportent leur(s) expertise(s) en soutien d'autres intervenants dans l'accompagnement de la personne.</b></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Les professionnels ont identifié les professionnels (internes et externes) intervenants dans l'accompagnement de la personne. Ils évoquent des échanges (points cliniques, réunions, rencontres et échanges). Les réunions pluridisciplinaire apporte une vision globale de la prise en charge de la personne.</p> <p>Les professionnels citent les intervenants impliqués – la réunion de passation organisée entre les 2 SESSAD – les transmissions internes, entre homologues des corps médicaux et paramédicaux.</p> <p>Les professionnels démontrent la traçabilité d'un accompagnement conjoint (Ex : Lien homologues corps médical – Questionnaire à destination Education Nationale, visites et suivi au sein de l'enceinte scolaire – Dossier MDPH – Partage des observations via Logiciel EasySuite).</p> <p>Les professionnels ont identifiés les partenaires et ils sont sollicités dans le cadre de rencontres, d'entretiens et de concertations. Les propos sont démontrés et illustrés.</p>	<b>4</b>
Critère 1.17.4	<p><b>Les professionnels participent aux réunions de coordinations (médico-psycho-sociales) nécessaires à l'accompagnement de la personne.</b></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Les professionnels indiquent le réseau d'intervenants. Des coordinations sont mises en place ainsi que des rencontres pluridisciplinaires et/ou réunions. Des invitations externes ont lieu pour l'élaboration du projet personnalisé, qui, selon les professionnels contribue à la continuité de parcours de la personne. Les éléments sont illustrés par les professionnels.</p> <p>Les professionnels organisent des réunions de coordination interdisciplinaire. La personne est systématiquement conviée.</p> <p>Les professionnels organisent des réunions de coordination. Ils sont destinataires des comptes-rendus – Ex : « Autonome pour mettre sa tenue sportive - Ose prendre la parole – a plaisir à passer au tableau - Efforts dans la qualité d'écriture – a plaisir à écrire - Sorties théâtre – sorties à la radio ».</p> <p>Les professionnels ont clairement identifiés le réseau de professionnels intervenant à l'accompagnement de la personne et leur participation aux instances de coordination est démontrée.</p>	<b>4</b>

### Axes de progrès

(reprise des critères standards ayant une cotation inférieure à 3 et des critères impératifs ayant une cotation inférieure à 4).

		<b>Cotation</b>
Thématique	Accompagnement à la santé	3,93
Objectif 1.15	La personne est actrice de ses choix sur son accompagnement en santé, la stratégie thérapeutique et les soins qui lui sont proposés.	3,88
	<b>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés aux activités et</b>	

*Commentaire :*

Les professionnels nomment deux sensibilisations et formations. L'utilisation de supports participe à la sensibilisation des professionnels. Cependant, la régularité n'est pas avérée.

Axe de progrès : absence de régularité au niveau des sensibilisations et formations.

Les professionnels expliquent leurs formations initiales respectives : Psychologue – Ergothérapeute – Psychomotricien – Orthophoniste.

Axe de progrès : Carence en matière de sensibilisations

Les professionnels expliquent leurs formations initiales respectives : Psychologue – Ergothérapeute – Psychomotricien - Orthophoniste

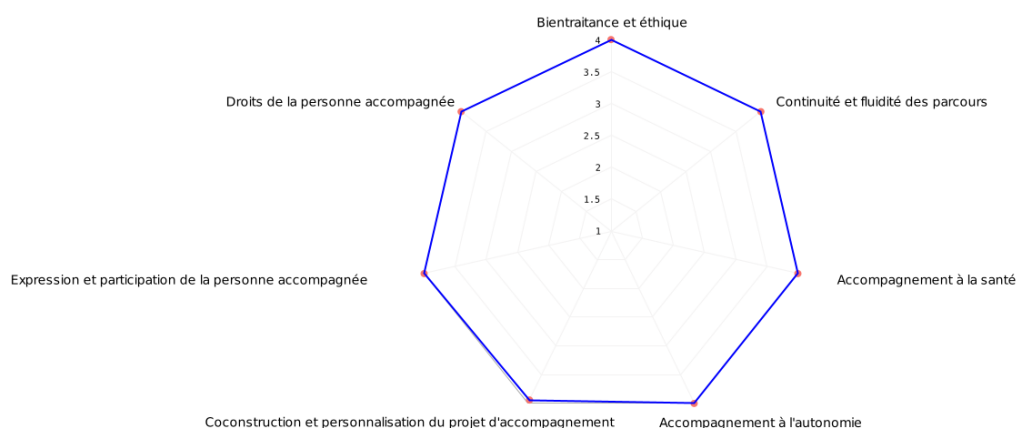
Axe de progrès : Carence en matière de sensibilisations

Les professionnels font part de sensibilisations et certaines formations en lien avec les approches non médicamenteuses. La régularité n'est pas constatée.

Axe de progrès : absence de régularité

Critère 1.15.9

## Chapitre 2 - Les professionnels



### Axes forts

(reprise des critères standards ayant une cotation supérieure ou égale à 3 ainsi que les critères impératifs cotés 4 et « \* »)

		Cotation
Thématique	Bienveillance et éthique	4
Objectif 2.1	Les professionnels contribuent aux questionnements éthiques.	4
Critère 2.1.1	<p><b>Les professionnels identifient en équipe les questionnements éthiques propres à la personne accompagnée.</b></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Commun -</li> </ul> <p>Les professionnels présentent la traçabilité de la pluridisciplinarité. Les options d'instances collectives de questionnement éthique peuvent être : les points cliniques enfants (corps de métiers concernés / situation) – les groupes de travail – les points exceptionnels (éthique – médical...). Ils citent des exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- « Est-ce qu'il ne faut pas travailler la guidance parentale – Travailler un tableau ABC adapté, ils ont besoin de structuration »</li> <li>- « Comment accompagner l'enfant en réponse à ses besoins avec des parents non coopérants ? »</li> <li>- « Comment protéger au mieux l'enfant ? »</li> </ul>	4
	<p><b>Les professionnels associent la personne et son entourage, aux questionnements éthiques, liés à son accompagnement.</b></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Commun -</li> </ul> <p>Les professionnels associent la personne et son entourage aux réflexions éthiques liées à son accompagnement. L'âge de la personne est pris en compte – Ex : La préparation des projets personnalisés fait l'objet de 2 entretiens dont un en individuel avec la personne.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- SESSAD Bourg-en-Bresse -</li> </ul> <p>Les professionnels illustrent leurs pratiques par des exemples : « Questionnement autour de la douleur – préparer l'opération – mise en place de pictogrammes et d'images : localiser et mesurer l'intensité » - « Refus de mise en place fauteuil roulant électrique mais véritable frein pour jouer</p>	4

	avec ses camarades ». - SESSAD Ferney Voltaire - Les professionnels complètent les éléments de preuve par des exemples : « Proposition d'un diagnostic différentiel aux parents » - « Enfant qui n'ose pas demander pour aller aux toilettes – Vérifier si les toilettes sont adaptées au handicap ».	
Critère 2.1.3	<b>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés au questionnement éthique.</b>  <i>Commentaire :</i> - Commun - Les professionnels expliquent l'accompagnement des psychologues internes dans l'éclairage des situations – les fiches de suivi de l'enfant par corps de métiers – les instances collectives de travail qui permettent une analyse croisée. La recommandation des bonnes pratiques est maîtrisée. Ils bénéficient de sensibilisations régulières.	4
Critère 2.1.4	<b>L'ESSMS organise le questionnement éthique en associant l'ensemble des acteurs (personne accompagnée, professionnels, partenaires) et participe à des instances de réflexion éthique sur le territoire.</b>  <i>Commentaire :</i> - Commun - L'ESSMS associe tous les acteurs (personne, famille, professionnels, partenaires et experts mobilisés) aux questionnements éthiques liés à l'accompagnement de la personne. Il présente la traçabilité des instances collectives de travail – l'application de la loi et les actions mises en place à l'issue du questionnement partagé et validé par la personne. L'ESSMS explique son niveau d'implication au sein de la communauté 360 (membre - pilote de groupes de travail / inclusion scolaire – accompagnement des problématiques complexes – capacités réelles). L'instance « regroupement des psychologues du pôle » s'organise de la manière suivante : présentation de la situation – apports théoriques. - Suite éléments de preuve - SESSAD Ferney Voltaire : - Projet de service 2024-26 : Groupe de travail le 28/10/24 – Partenaires p.24 - Partenaires : Education nationale – Maison départementale des personnes handicapées - Professions libérales (neuropsychologue, orthoptiste, ergothérapeute, neuropédiatre) - Centres médico psychologiques - Planning Familial – Hôpitaux – Centre spécialisé ECLAT - Handisport Montjura – CPTS Centre regroupement de santé territoire de Gex - Convention école (Ex : 10/9/24) - Conventions orthophonistes (Ex : 11/10/24 - 12/7/24 - 23/9/24) - Conventions kinésithérapeutes (Ex : 1/4/25 - 14/1/25 - 20/1/25) – Conventions Ergothérapeutes (Ex : 25/1/24 - 29/1/24)... - Projets personnalisés – Ex : 14/12/23 - 17/12/24 – 20/2/25 – 4/4/24 - Comptes-rendus synthèse « parents-enfant » - Ex : 12/12/24 - Séances analyse de la pratique – Ex : 20/3/25 - 14/11/24 - 16/1/25 - 20/2/25 - 19/9/24 - 26/9/24 - 10/10/24 - 17/10/24 -24/10/24 - Traçabilité échange partenaire / orientation – Ex : 27/3/25	4
Thématique	Droits de la personne accompagnée	4
Objectif 2.2	Les professionnels favorisent l'exercice des droits fondamentaux et des libertés individuelles de la personne accompagnée.	4
	<b>Les professionnels respectent la dignité et l'intégrité de la personne accompagnée.</b>  <i>Commentaire :</i>	4

Critère 2.2.2 (Impératif)	- Commun - Les professionnels citent des exemples de préconisations (ex : culottes adaptées, odeurs gênantes) et d'actions valorisantes (projet balnéothérapie, groupe de danse, photo calendrier des pompiers).	
Critère 2.2.3 (Impératif)	<b>Les professionnels respectent la vie privée et l'intimité de la personne accompagnée.</b>  <i>Commentaire :</i> - Commun - Les professionnels citent des exemples pour illustrer leurs pratiques : « Etiquette ne pas déranger – vidéo de la marche sans identification du visage – mise en place d'aides à domicile – temps de consultation seule avec le médecin ».	4
Critère 2.2.4 (Impératif)	<b>Les professionnels respectent la liberté d'opinion, les croyances et la vie spirituelle de la personne accompagnée.</b>  <i>Commentaire :</i> - Commun - Les professionnels sont sensibilisés. Ils évoquent l'attention portée notamment en période de Ramadan pour la prise des rendez-vous et visites à domicile. Ils disposent de supports et ont participé à un groupe de travail.	4
Critère 2.2.5 (Impératif)	<b>Les professionnels respectent le droit à l'image de la personne accompagnée.</b>  <i>Commentaire :</i> - Commun - Les professionnels sollicitent des autorisations au droit à l'image annuelles et lors des événements exceptionnels.	4
Critère 2.2.6 (Impératif)	<b>L'ESSMS favorise l'exercice des droits et libertés de la personne accompagnée.</b>  <i>Commentaire :</i> - Commun - L'ESSMS organise et structure les pratiques. Les outils de la Loi 2002-2 sont déployés. Le formulaire du droit à l'image précise le droit de rectification, de suppression, la durée de conservation et les coordonnées du délégué à la protection des données. Le livret Mémo « Liberté d'aller et venir – Respect de la dignité et de l'intégrité – Respect de la vie privée et de l'intimité – Respect des opinions, croyances et vie spirituelle – Respect du droit à l'image » émane de groupes de travail.	4
Critère 2.2.7 (Impératif)	<b>L'ESSMS garantit la confidentialité et la protection des informations et données relatives à la personne accompagnée.</b>  <i>Commentaire :</i> - Commun - L'ESSMS organise et structure les pratiques. Le logiciel est paramétré par corps de métiers (droits d'accès). Il sensibilise et dote les professionnels des outils nécessaires au respect de la confidentialité et à la protection des données. Le règlement de fonctionnement précise : « Tout échange d'informations ou de concertations avec un partenaire concernant l'enfant se fait avec l'accord et dans le respect de la réglementation ». Le DIPC précise la confidentialité et la mention « Traitement informatisé dans les conditions fixées par le Règlement Général sur la Protection de données du 27/4/16 applicable depuis le 25/5/18 ».	4
Thématique	Expression et participation de la personne accompagnée	4

Objectif 2.3	Les professionnels favorisent la participation sociale de la personne accompagnée.	4
Critère 2.3.1	<p><b>Les professionnels favorisent la préservation et le développement des relations sociales et affectives de la personne accompagnée.</b></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i>  - Commun -  Les professionnels complètent les éléments de preuve par les actions suivantes : « Projet théâtre – Activités de groupes tous les 15 jours aux bains de CRESSY – Groupe « corps et mots » tous les 15 jours à raison d'1h30.</p>	4
Critère 2.3.2	<p><b>Les professionnels soutiennent et/ou orientent la personne accompagnée pour accéder aux services et dispositifs de droit commun.</b></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i>  - Commun -  Les professionnels présentent la traçabilité des démarches de soutien et d'accompagnement réalisées.</p>	4
Thématique	Coconstruction et personnalisation du projet d'accompagnement	3,95
Objectif 2.4	Les professionnels adaptent avec la personne son projet d'accompagnement au regard des risques auxquels elle est confrontée.	3,95
Critère 2.4.2	<p><b>Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques liés aux addictions et conduites à risques auxquels la personne est confrontée.</b></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i>  L'évaluation des risques fait appel à plusieurs documents communs (projet personnalisé pour l'enfant, procédures, compte rendus médicaux et/ou paramédicaux, grille de repérage : changements de comportements, discours, activités sur les réseaux, habitudes quotidiennes). La pluridisciplinarité permet un repérage pertinent. Les professionnels soulignent des méthodes différentes de par les profils accueillis sur chaque service et la sectorisation. Le cadre légal est en référence à l'article L312-1 du code de l'action sociale et des familles (garantir la sécurité des personnes accueillies).  Service de Bourg en Bresse : les professionnels nomment un exemple d'addiction aux écrans. Ils illustrent leur propos et le documente (évaluation ergothérapeutique, consultations médicales, projet personnalisé avec "reprise du contrôle parental, mise en place d'un emploi du temps aménagé".  Service Ferney Voltaire : plusieurs exemples sont cités (addiction aux écrans (bilan éducatif), substances psychoactives (projet personnalisé), addiction aux écrans (projet personnalisé) et démontrés.</p>	4

<p>Critère 2.4.3</p>	<p><b>Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques liés aux chutes auxquels la personne est confrontée.</b> <span style="float: right;"><b>4</b></span></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Les professionnels mettent en avant des moyens de repérages liés aux chutes (consultations, évaluations réalisées de façon pluridisciplinaires, grilles et tests). Ces outils permettent aux professionnels la mise en place de suivis et/ou d'interventions adaptées en lien avec les partenaires et le projet personnalisé coconstruit avec la personne. Le cadre légal est en référence à l'article L312-1 du code de l'action sociale et des familles (garantir la sécurité des personnes accueillies).</p> <p>Bourg en Bresse : les professionnels évoquent différents exemples sur le risque de chute. Ils en démontrent l'évaluation, les échanges en équipe pluridisciplinaire et la collaboration partenariale. Ils illustrent leur propos et les documentent (consultation pédiatrique (tremblement), document de prise en charge pluridisciplinaire (orthopédie + kiné + appareillage), bilans et interventions).</p> <p>Rajout de preuves : Grande salle de prise en charge : 2 psychomotriciens – éclairage adaptable - Salle orthophonie - Ergothérapie : Salles - Atelier – Espace de stockage – Troubles des fonctions motrices – Salle kinésithérapie -</p> <p>Ferney Voltaire : les professionnels évoquent les moyens et outils utilisés dans leur pratique. Ils étayent leur propos par des exemples qu'ils illustrent en les démontrant. L'évaluation est effective via des grilles de repérage. Des concertations pluridisciplinaires permettent la mobilisation des partenaires et de l'interne, participant ainsi à la co-construction du projet de la personne et répondant aux besoins notifiés.</p>
<p>Critère 2.4.4</p>	<p><b>Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques de dénutrition, malnutrition et/ou des troubles de la déglutition auxquels la personne est confrontée.</b> <span style="float: right;"><b>4</b></span></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Commun aux deux services : les professionnels identifient les partenaires pouvant intervenir dans l'évaluation des risques (médecin traitant, neuropédiatre, orthophoniste).</p> <p>Les professionnels explicitent les interventions pluridisciplinaires auprès des personnes en termes d'évaluation (entretiens, grille de repérage des risques + fiche). L'accompagnement est démontré via le projet personnalisé et la mobilisations des partenaires est démontrée.</p> <p>Bourg en Bresse : les professionnels évoquent les bilans réalisés (ergothérapeutes, kinésithérapeutes, médecins et l'orthophoniste). Des exemples sont cités en termes de dénutrition et troubles alimentaires. Les professionnels illustrent leurs propos en démontrant les actions mises en place dans le cadre du suivi de la personne de son projet personnalisé (évaluation via les bilans, les coordinations pluridisciplinaires internes et les orientations prévues );</p> <p>Ferney Voltaire : les professionnels précisent qu'il n'y a pas d'orthophoniste au sein du service. Ils font appel en externe. Des documents comme les PAI (projets d'accueils individualisés) sont mis en place en lien avec les problématiques ainsi que diverses séances, dans le cadre de l'accompagnement. La co-construction des projets personnalisés est démontrés (pluridisciplinarité, questionnaire de co-construction, avenants et signatures) Des exemples sont cités et illustrés (projet personnalisé avec mise en place ergothérapie / orthophoniste/ kinésithérapeute,</p>

Critère 2.4.5	<p><b>Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques liés à la sexualité auxquels la personne est confrontée.</b> <span style="float: right;"><b>4</b></span></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Les professionnels évoquent différents documents comme moyens de repérage (bilan médicaux, entretiens, grille de repérage des risques + fiche ). Les projets personnalisés sont élaborés en équipe pluridisciplinaire et avec la personne et ses représentants légaux. Les partenaires sont communs comme le centre hospitalier, les médecins généralistes et spécialistes.</p> <p>Bourg en Bresse : des exemples viennent illustrés les propos des professionnels. Les professionnels démontrent les moyens utilisés (bilans, Guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation Geva'sco) et l'adaptation du projet personnalisé (lien avec l'intimité, rendez vous avec planning familial). Des outils adaptés aux situations sont utilisés pendant les séances (livres, questionnaires, tests).</p> <p>Ferney Voltaire : un exemple est cité par les professionnels (comportement sexualisé). Ils démontrent le déroulement de l'évaluation et la mise en place d'actions venant illustrer leurs propos en lien avec le projet de la personne. Les moyens mobilisés sont effectifs. Des outils sont nommés quant à leur utilisation lors des séances avec les professionnels.</p>
Critère 2.4.6	<p><b>Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques de harcèlement ou d'abus de faiblesse auxquels la personne est confrontée.</b> <span style="float: right;"><b>3,67</b></span></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Les professionnels font part de moyens communs en termes d'évaluation en lien avec les établissements scolaires, les familles et l'interne. Certains outils sont similaires (fiche navette, bilans, compte rendus, entretiens) en termes d'échanges professionnels et d'accompagnement de la personne dans son parcours.</p> <p>Bourg en Bresse : les professionnels évoquent un exemple dans le milieu scolaire (vulnérabilité de l'enfant). Leurs propos sont illustrés (compte rendus, coordinations, bilan) et documentés (co-construction famille, kinésithérapeute, psychologue et l'enfant).</p> <p>Ferney Voltaire : les professionnels évoquent un exemple de harcèlement scolaire. Ils illustrent leur propos et le documente. L'évènement n'a fait part d'aucune alerte en termes d'évènement indésirable sur le service.</p> <p>Axe de progrès : les éléments de déclaration d'évènement indésirable ne sont pas tracés concernant l'exemple de Ferney Voltaire.</p>
Critère 2.4.7	<p><b>Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques de radicalisation et/ou de prosélytisme auxquels la personne est confrontée.</b> <span style="float: right;"><b>4</b></span></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Les professionnels indiquent les procédures (grille de repérages, procédure d'alertes) permettant l'évaluation des risques ainsi que la mobilisations des moyens. Ces procédures sont communes aux deux services. Les professionnels de chaque service cite un exemple et l'illustre.</p> <p>Bourg en Bresse : les professionnels nomment des documents de prise en charge adaptés. Ils indiquent qu'à date, aucune situation de radicalisation et/ou de prosélytisme ne s'est présentée sur le service. Pour autant, ils ont connaissance des démarches à suivre et peuvent évoqués les différents documents inhérents à ces dernières.</p> <p>Ferney Voltaire : les professionnels évoquent des documents de prise en charge spécifiques au respect des religions. Ils précisent, qu'à date, aucune situation de radicalisation ou de prosélytisme n'est connue. Les documents associés aux évaluations, alertes et mobilisations des partenaires sont connues des professionnels.</p>
Thématique	Accompagnement à l'autonomie <span style="float: right;"><b>4</b></span>

Objectif 2.5	Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement pour favoriser l'autonomie de la personne.	4
Critère 2.5.1	<p><b>Les professionnels soutiennent et accompagnent la personne dans le suivi de son parcours scolaire, en étroite collaboration avec les établissements scolaires.</b></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i>  Les professionnels évoquent les rencontres avec les établissements scolaires, spécialisés ou non, en début d'année. L'accompagnement est réalisé via des actions mises en place (points ponctuels avec les enseignants, les équipes de scolarité, les notifications avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées MDPH et le lien avec les familles). Des outils sont mis en place dans le cadre de l'accompagnement de la personne. Des exemples sont cités par chacun des services.  Bourg en Bresse : des points particuliers avec les orthophonistes et ergothérapeutes pour l'adaptation des postes sont nommés. Ce qui permet la collaboration et le suivi de l'accompagnement des personnes. Des outils sont utilisés pour l'évaluation des besoins.  Ferney Voltaire : certains professionnels (ergothérapeutes, éducatrices..) se déplacent en classe pour réaliser des observations et vont à la rencontre des enseignants et des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH). Des échanges ont lieu avec les personnes intervenants dans le projet de la personne.</p>	4
Critère 2.5.2	<p><b>Les professionnels soutiennent et accompagnent la personne dans le suivi de son parcours professionnel en lien avec les partenaires.</b></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i>  Les professionnels évoquent les liens avec les différents établissements (lycée, Maison familiales et Rurales, lycées professionnels, Centres de Formations des Apprentis). Ils illustrent leurs propos dans le cadre des suivis et accompagnements de la personne (conventions, projets personnalisés, mails, entretiens). Les propos sont documentés.  Bourg en Bresse : des exemples sont cités, illustrés et documentés sur l'organisation de stages, de rentrées scolaires et d'orientation (comptes rendus éducatifs, mails).  Ferney Voltaire : les professionnels nomment des situations pour lesquelles un suivi et un accompagnement ont été dispensés en lien avec le projet personnalisé.</p>	4
Critère 2.5.3	<p><b>Les professionnels soutiennent et accompagnent la personne dans le développement de ses compétences, la stimulation, le maintien et la valorisation de ses acquis/acquisitions (capacités, compétences).</b></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i>  Axe optimisé : En s'appuyant sur des supports spécifiques, à l'interne et hors les murs, les professionnels assurent, soutiennent et développent les compétences, la valorisation des acquis et la stimulation des personnes accompagnées. Les partenaires sont mobilisés.  Bourg en Bresse : des projets et actions collectives et individuelles sont mis en place (groupe autonomie [(ergothérapie (mobilisation de compétences, éducatif (favoriser la cohésion de groupe..), groupe balnéo, sport au collège (gym et basket), groupe ouverture (communication, appréhension de nouvelles situations..), groupe jeux et sorties (esprit d'équipe, concentration, adresse, expressions orale..), groupe habilités sociales (respecter les règles sociales, ajuster sa posture, auto-contrôle..), groupe 5 sens (développer le vivre ensemble). Des outils ont déployés. Un livret est en cours de validation pour « les futures étapes » (préparation à la sortie).  Ferney voltaire : les professionnels font part des différentes actions mises en place et projets (groupe corps et émotions (yoga, travail émotionnel), groupe affirmation de soi (ados et enfants tous les 15 jours), groupe danse, partenariat avec le théâtre de Bordeaux (tous les 15 jours), groupe habilités parentales "Barkley"« mieux comprendre et gérer le comportement de votre</p>	4

	<p>enfant TDA/H au quotidien » sur 15 jours, 10 ateliers de 1h30. 3 groupes de 10 parents + enfants</p> <p>Suite éléments de preuve Ferney voltaire : Observations du 04/04/25 : Classeur autonomie - Jeux sensoriels ( balle, dalles, toupie..) - salle de motricité équipée -comment faire une demande (affiche) - livret adolescent "conversation" - Classeur habilités sociales : Fiches : choisir ses Vacances / la bibliothèque / communiquer /guide pour maintenir une conversation/ l'autisme. Questionnaires et tests : SCARED-R-51 (peurs) - HoNOSCA adolescent (comportements) - j'explore mon profil sensoriel (questionnaire observation de soi V2 dec 23) - VINELAND II (échelle des comportement)</p>	
Thématique	Accompagnement à la santé	4
Objectif 2.6	Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement en santé mentale de la personne.	4
	<p><b>Les professionnels repèrent et/ou évaluent régulièrement et tracent les besoins d'accompagnement en santé mentale de la personne, selon des modalités adaptées.</b></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Les professionnels évoquent les entretiens d'admissions, ceux réalisés en cours de parcours, les bilans et les projets personnalisés comme supports de repérage et d'évaluation des besoins. Ils en assurent la traçabilité au travers du dossier individuel de la personne et des différents écrits professionnels (bilan, notes). Les professionnels illustrent leurs propos et les démontre.</p> <p>Bourg en Bresse : le projet de service est nommé comme cadre de référence. Divers éléments d'évaluations sont cités ( comptes rendus, tests psychologiques). Ils sont illustrés et démontrés.</p> <p>Ferney voltaire : des réunions pluridisciplinaires sont organisées ( cellules de veille, bilans, entretiens). Les admissions sont nommées avec présence de l'adjointe de direction, le référent éducatif et la psychologue. Les professionnels indiquent des outils de traçabilités (pré-projets, écrits professionnels, bilans, projets personnalisés..). Ils illustrent et démontrent leur propos.</p>	4
Critère 2.6.1		
	<p><b>Les professionnels coconstruisent le projet d'accompagnement en santé mentale avec la personne et le réévaluent régulièrement.</b></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Les professionnels des deux services démontrent le travail en équipe pluridisciplinaire favorisant ainsi la co-construction du projet. Ils indiquent les différentes parties du projet (santé, relation et comportement) contribuant à son élaboration. Les projets personnalisés sont réévalués, à minima tous les ans. Les professionnels font part de différents exemples sur leur service respectif. Les partenaires intervenants dans l'élaboration des projets sont nommés par les professionnels (médecins spécialistes, ergothérapeute, psychomotriciens, psychologues, éducateurs spécialisés..). Les éléments décrits sont démontrés.</p>	4
Critère 2.6.2		
	<p><b>Les professionnels alertent et/ou mobilisent tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement en santé mentale de la personne.</b></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Les professionnels font état des différents moyens d'alertes (fiche alerte, procédure d'alerte, procédure d'urgence) existants au sein du pôle. Ils développent individuellement leurs actions à travers des exemples (mise en place de suivis, compte rendus médicaux, consultations, orientations via les projets personnalisés). Les illustrations sont documentées.</p>	4
Critère 2.6.3		
Objectif 2.7	Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement de fin de vie et du deuil de la personne.	4

	<b>Les professionnels échangent en équipe pour adapter l'accompagnement au deuil vécu par la personne.</b>	<b>4</b>
Critère 2.7.3	<i>Commentaire :</i> Les professionnels évoquent les entretiens d'admissions (recueil de données) et les projets personnalisés (partie comportement et relation) comme repères et supports d'échanges professionnels. La pluridisciplinarité permet de croiser les données.	
	<b>Les professionnels mettent en œuvre l'accompagnement de la fin de vie et/ou du deuil de la personne.</b>	<b>4</b>
Critère 2.7.4	<i>Commentaire :</i> L'accompagnement est assuré par les professionnels au travers de différents moyens et outils. Bourg en Bresse : les professionnels nomment différents exemples et les illustrent par des moyens utilisés dans la mise en place de l'accompagnement. Ferney Voltaire : différents moyens et outils sont déployés par les professionnels. Ils les illustrent avec des exemples et en démontrent les éléments.	
Thématique	Continuité et fluidité des parcours	4
Objectif 2.8	Les professionnels favorisent la continuité de l'accompagnement dans l'ESSMS.	4
	<b>Les professionnels anticipent les situations de crise ou de rupture dans l'accompagnement ou le parcours de la personne et l'alertent des risques engendrés, le cas échéant.</b>	<b>4</b>
Critère 2.8.1	<i>Commentaire :</i> Les outils de repérages sont identifiés par les professionnels (Projet d'accueil personnalisé, projet personnalisé de l'enfant, document de prise en charge). Les professionnels évoquent les procédures applicables sur les services. Les partenaires sont identifiés. Les exemples sont illustrés et documentés. Bourg en Bresse : les professionnels font part de différents exemples qu'ils illustrent et documentent. Les fins de prise en charge sont accompagnées (bilan de fin de prises en charges). Des outils sont mis en place afin de favoriser la sortie et l'accompagnement de la personne. Les personnes intervenantes auprès de la personne sont informées. Ferney Voltaire : les professionnels évoquent un exemple en lien avec l'Aide sociale de l'enfance (maintien des liens familiaux) et un changement de SESSAD (Service éducation spécialisée et soin à domicile) suite au placement. Les propos sont étayés et illustrés.	
	<b>Les professionnels accompagnent les interruptions et les ruptures d'accompagnement de la personne.</b>	<b>4</b>
Critère 2.8.2	<i>Commentaire :</i> Des procédures communes permettent aux professionnels la connaissance des conduites à tenir en situation de rupture de parcours (procédure d'alerte, conduite à tenir en cas de fugue ou disparition inquiétante, grille de repérage des risques). Les différents exemples évoqués présentent l'adaptation du suivi ainsi que les alternatives proposées (notification maison départementale des personnes handicapées, document de fin de prise en charge, lien avec les partenaires). Le cadre réglementaire sur le suivi des trois ans à l'issue de la prise en charge est nommé. Bourg en Bresse : les professionnels évoquent plusieurs situations de fin de prise en charge avec orientation. Le document de fin de prise en charge retrace le parcours de la personne (scolaire, médical et éducatif) et les différents entretiens/séances mis en place (psychologue, ergothérapeute, psychomotricienne, éducatif). La pluridisciplinarité lors des échanges permet une	

	<p>vision globale de la situation selon les professionnels.</p> <p>Ferney Voltaire : des exemples de fin de prises sont nommées, illustrées et démontrées par les professionnels au travers de différents documents (projet personnalisés, document de fin de pris en charge, mails).</p>	
Critère 2.8.3	<p><b>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés au repérage, à la prévention et à la gestion des risques de rupture de parcours de la personne accompagnée.</b></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Les professionnels évoquent les analyses de la pratiques et autres sensibilisations et formations en lien avec la thématique. Des documents d'informations sont nommés. Les sensibilisations et formations sont démontrées.</p>	4
Objectif 2.9	<p>Les professionnels facilitent la fluidité du parcours de la personne accompagnée, en coordination avec les partenaires.</p>	4
Critère 2.9.1	<p><b>Les professionnels se coordonnent avec les partenaires du territoire impliqués dans le parcours de la personne accompagnée et partagent les informations nécessaires.</b></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Les différents partenaires sont identifiés sur chaque service. La coordination et le partage d'information sont effectives. Chaque service le démontre par le biais d'exemples. Suite des éléments de preuves Ferney voltaire : mail au coordonnateur ULIS (Unité localisée pour l'inclusion scolaire) 01/04/25 - réponses pour rencontre 01/04/25 - rencontre le 8/04/25 -Mail rencontre orthophoniste 19/03/25 - Rencontre le 24/03/25 - Groupe danse avec théâtre Bordeau (2025 - 8 dates) - Mail conseillère conjugale 01/04/25 (intervention) - Groupe thérapie dans l'eau 2024 (suisse bain de Cressy) -</p>	4
Critère 2.9.2	<p><b>Les professionnels informent la personne accompagnée, et son entourage, des alternatives pour la continuité de son parcours.</b></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Les professionnels des services évoquent les différentes alternatives à la continuité des parcours (orientations vers nouveaux établissement, nouvelle orientation scolaire, fin de prise en charge avec aménagements). La co-construction avec la personne et la collaboration partenariales sont démontrées au travers divers exemples. Les propos sont illustrés et démontrés de façon pluridisciplinaires.</p>	4
Critère 2.9.3	<p><b>Les professionnels transmettent toute information nécessaire à la continuité de l'accompagnement de la personne aux professionnels qui prennent le relais et à l'entourage.</b></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Les professionnels transmettent le document de fin de pris en charge aux parents et à la MDPH. Les dossiers peuvent être transmis à la famille. Des moyens sont nommés par les services (visites établissements, mails, rencontres) afin d'accompagner la continuité du parcours de la personne.</p>	4
Objectif 2.10	<p>Les professionnels partagent entre eux les informations nécessaires à la continuité de l'accompagnement de la personne.</p>	4
	<p><b>Les professionnels partagent entre eux les informations nécessaires à l'accompagnement de la personne.</b></p> <hr/>	4

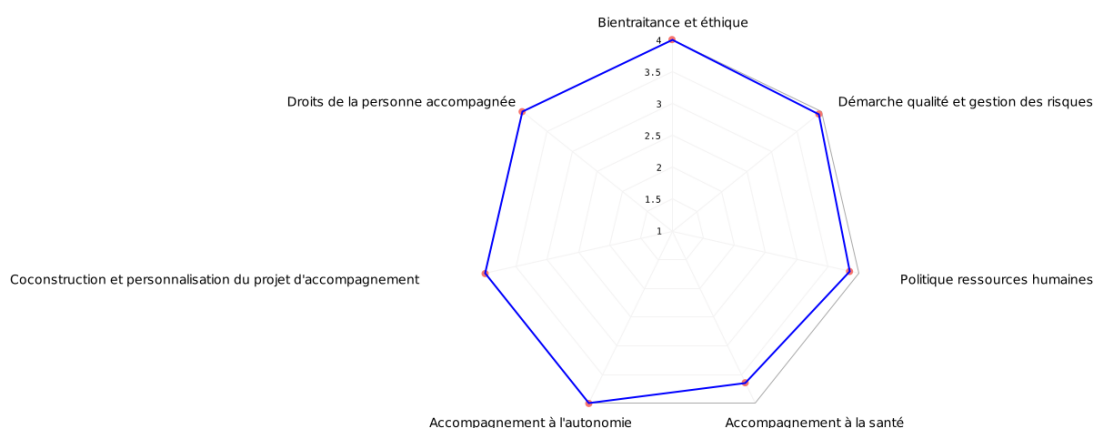
Critère 2.10.1	<p><i>Commentaire :</i></p> <p>Bourg en Bresse : des temps de coordination sont évoqués avec 4 situations vues à chaque point (points tous les jeudis matins, suivi de projet à 6 mois). Les analyses de la pratiques sont évoquées. Afin de partager les informations concernant le suivi de la personne (réunion, consultation, transmissions) l'utilisation du logiciel Easysuite est nommé, ainsi qu'une fiche de suivi par enfant dans le dossier de la personne sur le serveur et un planning annuel des situations par référent avec consultations médicales - prépa projet - réunions filiales -suivi projet - divers.</p> <p>Ferney voltaire : les professionnels indiquent les points enfants toutes les semaines ainsi qu'un point après chaque groupe thérapeutique. La traçabilité est effectuée sur Easysuite. Les analyses de la pratique sont nommées.</p>
Critère 2.10.2	<p><b>Les professionnels respectent les règles de sécurisation des données, des dossiers et des accès.</b> <span style="float: right;"><b>4</b></span></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Les professionnels évoquent des outils communs sur la sécurisation des données. Cette pratique est encadrée par des chartes et des procédures. Les documents sont avérés. Les professionnels indiquent que les bureaux sont fermés à clés et que les accès au serveur sont personnalisés. Les règles sont connues et appliquées.</p>

### **Axes de progrès**

(reprise des critères standards ayant une cotation inférieure à 3 et des critères impératifs ayant une cotation inférieure à 4).

Aucun axe de progrès n'a été identifié.

## Chapitre 3 - L'ESSMS



### Axes forts

(reprise des critères standards ayant une cotation supérieure ou égale à 3 ainsi que les critères impératifs cotés 4 et « \* »)

		Cotation
Thématique	Bienveillance et éthique	4
Objectif 3.1	L'ESSMS définit et déploie sa stratégie en matière de bienveillance.	4
Critère 3.1.1	<p><b>L'ESSMS définit sa stratégie en matière de bienveillance et en partage une définition commune avec l'ensemble des acteurs.</b></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Commun -</li> </ul> <p>L'ESSMS transmet et met à disposition ses projets de service et sa charte bienveillance. Les projets de service ont été élaborés en co-construction avec les professionnels, des personnes accompagnées et des familles.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- SESSAD Bourg-En-Bresse –</li> </ul> <p>L'ESSMS ajoute les éléments suivants : « transmission de questionnaires, la trame support utilisée dans le cadre de l'admission, le recueil des attentes, le mode de communication préféré ».</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- SESSAD Ferney Voltaire -</li> </ul> <p>L'ESSMS complète les éléments de preuve par les points suivants : « L'individualisation - L'écoute – L'envoi de questionnaires dans le cadre de l'auto-évaluation – La co-construction systématique des projets personnalisés – Le choix de prestataires de qualité, partageant la même définition de la bienveillance ».</p>	4
	Critère 3.1.2	<p><b>L'ESSMS définit l'organisation et les modalités de déploiement de sa démarche de bienveillance et met à disposition les outils adaptés.</b></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Commun -</li> </ul> <p>L'ESSMS présente le partage d'une définition commune, des espaces de partage – d'analyse et des auto-évaluations des pratiques professionnelles. Il évoque la présence de l'Aide Médico Psychologique du SESSAD au sein des établissements scolaires à temps plein.</p>
	<b>L'ESSMS organise des actions de sensibilisation à la bienveillance pour tout nouvel intervenant (partenaire, bénévole,...)</b>	4

Critère 3.1.3	<p><i>Commentaire :</i></p> <p>- Commun -</p> <p>L'ESSMS annexe sa charte Bientraitance aux conventions. Les stagiaires sont destinataires de la charte et du projet de service. Il complète les éléments de preuve par les arguments suivants : « Valeurs et savoir être questionnés lors du process de recrutement » - Participation équipe plénière MDPH « Enfant sujet, bientraitance, rôle d'évaluation ».</p>	
Critère 3.1.4	<p><b>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la bientraitance.</b></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>- Commun -</p> <p>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés.</p>	<b>4</b>
Thématique	Droits de la personne accompagnée	★
Objectif 3.2	L'ESSMS veille à ce que la personne accompagnée dispose d'un cadre de vie adapté et respectueux de ses droits fondamentaux.	★
Critère 3.2.1	<p><b>L'ESSMS accompagne les personnes pour qu'elles puissent vivre dans des conditions matérielles et un cadre de vie respectueux de leurs droits fondamentaux.</b></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>- Commun –</p> <p>L'ESSMS explique le fonctionnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les visites à domicile, les évaluations et bilans, l'accompagnement dans les démarches, la mobilisation des partenaires visant des conditions matérielles et un cadre de vie respectueux.</li> <li>- Le prêt de matériel (famille – écoles) – Ex : règle crocodile – stylo vibrant – manchons – tapis anti-dérapant – couverts – coussins – pieds de chaise – assises adaptées.</li> </ul> <p>Il met à disposition la balnéothérapie de l'Institut d'Education Motrice.</p> <p>Les résultats produits sont remarquables.</p> <p>Suite éléments de preuve</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- SESSAD Bourg-En-Bresse -</li> <li>Observation : Bâtiment neuf – Ascenseur - Salle entretien RDC – Toilettes PMR - Salle activités - Grande salle (éclairage adaptable – salle neutre / troubles autistiques) - Salle orthophonie (lavabo intégré armoire / stimulations - gestes oraux) - Ergothérapie : Salles, Atelier - Salle kinésithérapie - Salle d'activités (2) – Cuisine PMR (rideau / interactions) - Local médecin : Lève-personne, Pesée fauteuil, Large table</li> <li>Conventions kinésithérapeutes 3/9/24, 13/9/24 - Mails partenaires matériels 18/3/25 - 27/3/25</li> <li>Dossiers personnes accompagnées :</li> <li>- Compte-rendu visite à domicile : Evaluation Prestation de Compensation Handicap avec MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) : 12/2/25</li> <li>- Exposé situation : Financement aide technique : 10/1/25</li> <li>- Accompagnement dossier MDPH (rdv famille) : 6/2/25</li> <li>- Demande logement social adapté (bailleur) : 31/12/24</li> <li>- Information vacances adaptées (rdv famille) : 18/3/25</li> <li>- Accompagnement - dossier Rubis Plus : 20/6/24</li> <li>- Transport scolaire adapté : 18/10/24</li> <li>- Convention de prêt : 9/1/25 - « guidon de transfert » (Lycée – stage)</li> <li>- Projet personnalisé : 1/7/24 - Travaux : novembre 2024</li> <li>- Projets personnalisés : 20/6/23, 17/12/24 – Aménagement du domicile, novembre 2024 :</li> </ul>	★

	<p>ascenseur, douche...</p> <p>- Compte-rendu Ergothérapeute (Novembre 2024) – Achat fauteuil électrique – Traçabilité sorties réalisées : 13/11/24 – 20/11/24 – 24/2/24</p>	
Thématique	Coconstruction et personnalisation du projet d'accompagnement	4
Objectif 3.4	L'ESSMS coconstruit sa stratégie d'accompagnement et son inscription dans le territoire, dans une approche inclusive.	4
Critère 3.4.1	<p><b>L'ESSMS met en œuvre une approche inclusive des accompagnements proposés.</b></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>- Commun -</p> <p>Membre de la communauté 360, l'ESSMS travaille en partenariat avec les professionnels de santé, de l'éducation et du social.</p>	4
Critère 3.4.2	<p><b>L'ESSMS s'inscrit dans des partenariats pour enrichir son offre d'accompagnement au bénéfice des personnes.</b></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>- Commun -</p> <p>L'ESSMS précise :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- « Les interventions dans l'établissement scolaire ont lieu après signature d'une convention de coopération ».</li> <li>- La Mairie nous met à disposition des créneaux gymnase (escalade) et piscine (eau surchauffée)</li> <li>- Les Pompiers ont accueilli une personne accompagnée (l'action s'est soldée par une photo très valorisante pour la personne accompagnée).</li> </ul>	4
Critère 3.4.3	<p><b>L'ESSMS s'inscrit dans des projets communs avec les partenaires du territoire pour renforcer l'offre d'accompagnement.</b></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>- Commun -</p> <p>L'ESSMS est membre de la communauté 360 : « un projet collaboratif qui regroupe divers acteurs du territoire avec pour objectif d'offrir un accompagnement intégré et multidimensionnel aux familles et aux enfants ».</p>	4
Critère 3.4.4	<p><b>L'ESSMS est force de proposition et d'innovation pour améliorer la qualité des accompagnements et les modalités d'intervention.</b></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>- Commun -</p> <p>L'ESSMS organise des accompagnements personnalisés avec des interventions massives à domicile et au sein des établissements scolaires (environ 2.7/semaine - sport). Il organise des temps collectifs – Ex : Camp de 3 jours - 7 groupes (30 enfants) - 5 sens - habilités sociales – ouverture extérieure... En matière de continuité et fluidité de parcours, il vise une transformation de l'offre de services en développant un fonctionnement en plateforme de services.</p>	4
Critère 3.4.5	<p><b>L'ESSMS développe des actions d'ouverture à et sur son environnement pour favoriser les interactions et partenariats.</b></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>- Commun -</p> <p>L'ESSMS complète les éléments de preuve par un projet de convention en cours avec "Pomme de</p>	4

	Rainette". Il s'inscrit comme lieu ressources (expertise : troubles des fonctions motrices).	
Thématique	Accompagnement à l'autonomie	4
Objectif 3.5	L'ESSMS définit et déploie sa stratégie de préservation de l'autonomie et de prévention du risque d'isolement de la personne accompagnée.	4
Critère 3.5.1	<p><b>L'ESSMS définit sa stratégie de préservation de l'autonomie et de prévention du risque d'isolement des personnes accompagnées et s'assure de sa mise en œuvre.</b></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i>  La gouvernance se base sur le projet associatif, les missions de l'association et les axes stratégiques déclinés sur chaque projet de service. La déclinaison se réalise au travers de divers actions et outils mis en place sur le pôle (Document individuel de prise en charge, projet pour l'enfant, comptes rendus médicaux, paramédicaux, formations, Classeur autonomie avec des fiches actions en pictogrammes pour du soutien gestuel réalisés par une logopédiste...). La gouvernance documente ses propos et cite des exemples comme des actions sportives et des conventions réalisées avec des partenaires territoriaux, La participation des équipes professionnelles est largement nommée via la création d'un groupe autonomie : 6 places dédiées pour la recherche de stage et l'insertion professionnelle ou encore le "verbatim" (participation et expression des parents et enfants). L'orientation des familles vers la délégation territoriale APF (sensibilisation sur le milieu scolaire) est valorisée. Les projets sont réactualisés et des formations sont évoquées.</p>	4
Critère 3.5.2	<p><b>Les professionnels mettent en œuvre les actions de préservation de l'autonomie et de prévention du risque d'isolement des personnes accompagnées.</b></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i>  Axe fort : les moyens mis à disposition des personnes accueillies et leurs déploiements répondent besoins identifiés.  Les partenaires communs sont identifiés. Le cadre d'évaluation et de repérage est identique aux deux SESSAD au travers des admissions, des bilans médicaux et paramédicaux réalisés. Les professionnels illustrent leurs propos. Les ressources sont plus spécifiques de part la situation géographique et le public accueilli.  Bourg : des outils spécifiques sont évoqués, comme les grilles utilisées par les ergothérapeutes, une "valise psychomotricité" pour aller aux domiciles, différents tests, etc... Des groupes favorisant l'autonomie sont identifiés et valorisés (5 sens, habilités sociales, autonomie, jeux, ouverture). Des actions sont déployées (balnéo, handisport...)  Ferney voltaire : Les professionnels évoquent les différents bilans réalisés ainsi que les outils. La pluridisciplinarité permet, selon eux, une multiple prise en charge. Ils démontrent leurs actions en illustrant leur propos.  Suite des éléments de preuves : Grille de repérage des situations à risques (critères : changement de comportement (ex isolement social) + discours (ex discours haineux) + Activités et réseaux + Habitudes quotidienne + autres (ex influences extérieures) / indicateurs pour chaque rubriques (ex rupture soudaine avec famille) /date / observations /fréquence (occasionnel, constant) / actions requise (ex : sensibilisation..) - Groupe émotion et corps du 8/10:24 au 9/04/25 (tous les 15 jours) - Observations du 04/02/25. Questionnaires et évaluations : Détecter les signes d'un développement inhabituel chez les enfants de - de 7 ans - ADHD Child Evaluation (diagnostique pour les Troubles du déficit de l'Attention avec ou sans Hyperactivité) - HoNOSCA adolescent (comportements) - J'explore mon profil sensoriel (questionnaire observation de soi V2 décembre 23) - VINELAND II (échelle des comportement) - Échelle dépistage trouble du sommeil chez</p>	4

	l'enfant de 4 à 14 ans -	
Critère 3.5.3	<p><b>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la préservation de l'autonomie et à la prévention du risque d'isolement des personnes accompagnées.</b></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Les professionnels sont sensibilisés et formés au travers de différentes sensibilisations, les outils communs (supports, questionnaires, échelles d'évaluation, jeux).</p>	4
Thématique	Accompagnement à la santé	3,64
Objectif 3.6	L'ESSMS définit et déploie sa stratégie de gestion du risque médicamenteux.	3,6
Critère 3.6.1	<p><b>L'ESSMS définit sa stratégie de gestion du risque médicamenteux et s'assure de sa mise en œuvre.</b></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> L'ESSMS précise que les traitements médicamenteux sont prescrits par les médecins traitants ou les spécialistes internes ou externes aux services. Il n'agit pas de manière active à la gestion des médicaments. Pour autant, l'ESSMS a formalisé une "procédure d'urgence" en lien avec le Code d'action sociale et des familles (art L312-1), les services n'étant pas soumis à la réglementation du code d'action sociale et des familles (art L313-26). La pratique est ainsi encadrée. Elle a été déployée auprès des professionnels et des familles. Cette procédure précise la présence des parents ou des responsables légaux est obligatoire afin d'assurer la gestion du traitement lors d'une sortie. L'ESSMS précise que les PAI (projets d'accueils individualisés) ainsi que le Projet Personnalisé de l'Enfant (PPE - volet santé) viennent en complémentarité de la procédure. Les projets de services et les règlements de fonctionnement formalisent la prise en charge des soins. La réévaluation est effective.</p>	4
Critère 3.6.2 (Impératif)	<p><b>Les professionnels respectent la sécurisation du circuit du médicament.</b></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Les professionnels des deux SESSAD (Services d'éducatons spécialisée et de soins à domicile) ne sont pas soumis à la réglementation du circuit du médicament telle que la prévoit l'article L313-26 code de l'action sociale et des familles et l'article R4312-38 du code de la santé publique. Pour autant la "procédure d'urgence" encadre leur pratique. Les professionnels nomment les PAI qui encadrent les traitements et la gestion de crises. Les traitements peuvent être prescrits par les médecins du SESSAD. L'aide à la prise de médicament est encadrée par la prescription médicale.</p>	4
Critère 3.6.3	<p><b>Les professionnels accompagnent les personnes dans la continuité de leur prise en charge médicamenteuse.</b></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Les professionnels ont identifiés les situations (via les compte rendus médicaux, les échanges entre professionnels et les projets personnalisés) et les échanges avec les familles (courrier "d'Information concernant la prise en charge des enfants présentant une pathologie nécessitant une gestion particulière"). Leur pratique est encadrée par la procédure d'urgence. Ils mentionnent aussi les difficultés sur le territoire liées à l'absence de médecins traitants.</p>	4
	<p><b>Les professionnels alertent en cas de risque lié à la prise en charge médicamenteuse, dont la iatrogénie.</b></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p>	4

Critère 3.6.4	Les professionnels indiquent une référence à la procédure d'urgence nommant : "qu'en l'absence de protocole pour l'enfant, la présence d'un parent ou représentant légal dans les locaux du service est obligatoire. Cette mesure vise à garantir la sécurité de l'enfant et à répondre de manière adéquate à toute situation d'urgence". Ainsi que le courrier aux familles "d'Information concernant la prise en charge des enfants présentant une pathologie nécessitant une gestion particulière". Ils font part de différents comptes rendus des professionnels du soin permettant d'évoquer des changements de traitements ou des attitudes changeantes.	
Objectif 3.7	L'ESSMS définit et déploie sa stratégie de prévention et de maîtrise du risque infectieux.	3,67
Critère 3.7.1	<b>L'ESSMS définit sa stratégie de prévention et de maîtrise du risque infectieux et s'assure de sa mise en œuvre.</b>  <i>Commentaire :</i> La gouvernance a mis en place les procédures et les a déployées. Elles ont été transmises aux autorités compétentes. La stratégie est organisée, documentée et réévaluée.	4
Critère 3.7.2	<b>Les professionnels mettent en œuvre les actions de prévention et de gestion du risque infectieux.</b>  <i>Commentaire :</i> Les professionnels ont connaissance des procédures des risques infectieux. Elles sont documentées et organisées via le logiciel BLEUEMEDI commun au pôle enfance. Elles sont mises en œuvre sur les services par les professionnels. Des EPI (équipements de protection individuelle) sont mis à disposition sur chaque service dans les situations où cela s'avérerait indispensable.	4
Critère 3.7.3	<b>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la prévention et à la maîtrise du risque infectieux.</b>  <i>Commentaire :</i> Les professionnels nomment une sensibilisation et information. La régularité n'est pas constatée. Axe de progrès : absence de régularité dans la sensibilisation et formation.	3
Thématique	Politique ressources humaines	3,86
Objectif 3.8	L'ESSMS définit et déploie une politique ressources humaines au service de sa stratégie et de la qualité de l'accompagnement.	3,83
Critère 3.8.1	<b>L'ESSMS définit et déploie sa politique ressources humaines et met en œuvre une démarche de prévention des risques professionnels.</b>  <i>Commentaire :</i> - Commun - L'ESSMS met à jour son document unique d'évaluation des risques avec les professionnels (identification des risques – mesures, actions). Le règlement intérieur est mis à jour. - SESSAD Ferney Voltaire – L'ESSMS explique un turn over de personnel lié au territoire (proximité Suisse), les contraintes de temps de trajet, les conditions météo en matière de risques (neige).  Suite éléments de preuve - SESSAD Bourg en Bresse – Projet de service 2023-27 : p.43 à 45 – Groupes de travail – Accompagnement Cabinet – Traçabilité co-constructions 31/3/22 - 14/4 – 2/6 – Parents 30/3/22 – Doodle parents (ex réponse :	4

	<p>22/2/22)</p> <p>Observation / Ergonomie : Fauteuil roulettes – Double écrans (luminosité) – Matériel de transport (roulettes), sacs à dos – Marche pieds accès armoires - Lève personne</p> <p>- SESSAD Ferney Voltaire -</p> <p>Projet de service 2024-26 : p.15 à 17 (co-construction)</p> <p>Rapport ergonome : 18/11/24 - Facture du 17/12/24 : réhausseur ordinateur, pointeur, matériel de transport à roulettes</p>	
Critère 3.8.2	<p><b>L'ESSMS met en œuvre un processus d'accueil et d'intégration des nouveaux professionnels et intervenants.</b></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>- Commun -</p> <p>L'ESSMS présente son processus administratif d'intégration des salariés et des stagiaires et la liste des documents remis (outils Loi 2002-2, identifiants accès logiciels, procédures, trombinoscope...). Il informe de l'arrivée d'un nouveau collaborateur (professionnels – partenaires – enfants, famille) et organise une présentation en réunion. Le trombinoscope est complété. Il met en place un tutorat et réalise un entretien à 1 mois. Un rapport d'étonnement est sollicité. La période d'essai est de 2 mois.</p>	4
Critère 3.8.3	<p><b>L'ESSMS adapte sa gestion des emplois et des parcours professionnels aux évolutions du secteur et de sa stratégie.</b></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>- Commun –</p> <p>L'ESSMS (plus de 300 salariés) présente un accord GEPP. Il a réalisé une auto-évaluation et identifié les attendus de la Haute Autorité de Santé en matière de sensibilisations régulières. Il explique : « l'intégration régulière de stagiaires – Ex : ergothérapeute, partenariat école » - « Des offres de mobilité interne et un accord entreprise ouvrant une aide financière au déménagement » - « Le co-financement d'une formation CAFERIUS par le maintien de salaire lors des absences ».</p> <p>- SESSAD Bourg en Bresse –</p> <p>L'ESSMS accueille 3 stagiaires en moyenne par an – Ex : kinésithérapeute, orthophoniste, psychologue, psychomotricien.</p> <p>- SESSAD Ferney Voltaire -</p> <p>L'ESSMS explique : « Les difficultés du territoire (proximité Suisse) quant à l'intégration de stagiaires – l'embauche d'un moniteur éducateur accompagné dans le cadre d'une valorisation des acquis et de l'expérience (VAE).</p> <p>Axe de progrès : Carence en matière de sensibilisations (attendus HAS)</p> <p>Suite éléments de preuve :</p> <p>- Commun -</p> <p>Mieux comprendre et gérer le comportement de votre enfant TDA-H au quotidien</p> <p>Groupes habiletés parentales – Méthode Bar</p> <p>- SESSAD Ferney Voltaire -</p> <p>Projet de service 2024-26 p.16-17 - 26</p> <p>Dossiers salariés : Traçabilité entretiens professionnels – Ex : 8/1/25, 27/10/22 – 8/1/25, 25/11/20 – 9/1/25, 12/12/22 – Fiche référent éthique</p> <p>Plan de développement de compétences 2025 :</p> <p>Enfant cérébrolésé : octobre 2025</p> <p>Colloque paralysie cérébrale (2 participants)</p> <p>Sensibilisations (feuilles émargement – attestations - certificats)</p> <p>- Bienveillance (supports) : 4/2/25</p> <p>- Charte des droits et libertés - Exercice des droits et libertés - Dignité, droits, droit à l'image,</p>	4

	<p>croyances : 9/1/24 - 25/1/25 - 25/2/25</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maltraitance : 4/2/25</li> <li>- Evaluations qualité : 12/9/24 - 21/1/25</li> <li>- Plan Bleu : 27 /3/25</li> <li>- Bonne gestion des outils numériques, cybersécurité : (attestations) : 11/3/25</li> <li>- Sexualité (supports - RBPP) : 25/2/25</li> <li>- Plaintes et réclamations : 25/2/25</li> <li>- Repérage situations à risques : 25/2/25</li> </ul>	
Critère 3.8.4	<p><b>L'ESSMS met au service des accompagnements une équipe de professionnels formés et qualifiés.</b></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> L'ESSMS s'assure de la qualification des professionnels qu'il recrute. Il présente l'échantillonnage des entretiens professionnels demandé – son plan de développement de compétences, les formations et sensibilisations réalisées, à date.</p>	<b>4</b>
Critère 3.8.5	<p><b>L'ESSMS définit des modalités de travail adaptées pour garantir la sécurité, la continuité et la qualité de l'accompagnement des personnes.</b></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Commun -</li> </ul> <p>L'ESSMS explique que le temps de travail est annualisé avec une fréquence de 36h hebdomadaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- SESSAD Bourg en Bresse –</li> </ul> <p>L'ESSMS cite l'exemple de la mise en place d'un atelier cuisine partagé en réunion institutionnelle. Il cite des exemples de groupes de travail « adolescents, accompagnement / orientation, préparation sorties / santé, droits communs, journée citoyenne ».</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- SESSAD Ferney Voltaire –</li> </ul> <p>L'ESSMS convie les partenaires lors de la réunion de rentrée (Ex : enseignants référents, psychologues scolaires – MDPH... - évaluation qualité). Il explique : « les points traités au sein des instances (Ex : actualités, informations institutionnelles, révision de véhicules... en réunion de service) » - « Des temps de synthèses à 15 jours suivis des consultations médicales » – « Des réunions thématiques (Ex : Projet tripartite théâtre local, Séraphin..., demi-journée bilan (juillet) – temps prospectives (août – septembre – Ex : gestion des émotions, notion de groupe) – Equipe ressource en attente de diagnostic maladie rare : présentation de la technicité (accompagnement à la carte) – septembre 2024 ...».</p>	<b>4</b>
Critère 3.8.6	<p><b>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés aux RBPP, procédures et références spécifiques à leur cadre d'intervention.</b></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Commun -</li> </ul> <p>Les professionnels bénéficient de sensibilisations élaborées sur la base des recommandations des bonnes pratiques.</p> <p>Axe de progrès : Les recommandations des bonnes pratiques afférentes au champ ne sont pas toutes animées.</p>	<b>3</b>
Objectif 3.9	L'ESSMS met en œuvre une politique de qualité de vie au travail.	3,89
	<p><b>L'ESSMS promeut une politique favorisant la qualité de vie au travail.</b></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> L'ESSMS présente les objectifs APF. Il réalise une enquête QVCT annuelle (ex : communication</p>	<b>3,67</b>

Critère 3.9.1	des résultats en juin 2024). Axe de progrès : La politique QVCT n'est pas déclinée dans le Projet d'établissement – Formalisation partielle du plan d'action.	
Critère 3.9.2	<b>L'ESSMS favorise la qualité de l'environnement de travail des professionnels.</b>  <i>Commentaire :</i> - Commun - L'ESSMS présente sa stratégie. Il évoque la dernière semaine Qualité de Vie et Conditions de Travail organisée - Thématiques : « confiance en soi – équilibre travail – addictions – épreuves de la vie ».	<b>4</b>
Critère 3.9.3	<b>L'ESSMS organise des espaces de discussion et de partage pour les professionnels et des temps de soutien psychologique et/ou éthique.</b>  <i>Commentaire :</i> - Commun - L'ESSMS présente ses instances collectives de travail, l'outil d'analyse des pratiques mis en place et la ligne écoute existante pour un besoin de soutien d'ordre professionnel ou personnel.	<b>4</b>
Thématique	Démarche qualité et gestion des risques	3,94
Objectif 3.10	L'ESSMS définit et déploie sa démarche d'amélioration continue de la qualité et gestion des risques.	4
Critère 3.10.1	<b>L'ESSMS définit sa politique qualité et gestion des risques.</b>  <i>Commentaire :</i> L'ESSMS formalise et met à jour sa politique d'amélioration continue de la qualité et gestion des risques. Il présente la traçabilité de la mobilisation des parties prenantes - les axes prioritaires de son plan d'action. Il s'est doté d'un poste de responsable qualité qui accompagne les professionnels au quotidien.	<b>4</b>
Critère 3.10.2	<b>L'ESSMS met en œuvre sa démarche qualité et gestion des risques.</b>  <i>Commentaire :</i> L'ESSMS organise des réunions de pilotage trimestrielles (COPIL). Le plan d'action émane d'un questionnaire de satisfaction et d'une auto-évaluation avec une représentation de l'ensemble des parties prenantes.	<b>4</b>
Objectif 3.11	L'ESSMS définit et déploie son plan de prévention des risques de maltraitance et de violence.	4
Critère 3.11.1 (Impératif)	<b>L'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et de violence au bénéfice des personnes accompagnées.</b>  <i>Commentaire :</i> L'ESSMS sensibilise ses professionnels (définition – formes – repérages), structure les pratiques (ex : fiche "alerte" : Décision de rédaction d'une Information Préoccupante avant cellule de veille). Il présente son Mémo : « Démarche en cas d'inquiétude ou de maltraitance d'une personne accompagnée – Ex : Que dois-je faire et dans quel délai ? - Ce qu'il faut savoir – Notre rôle - Qui appeler – où trouver la procédure complète – Déclaration de l'événement indésirable ». Le règlement de fonctionnement précise : "Le service est engagée dans une politique de prévention des situations de maltraitance conformément à son projet de service. Les situations de maltraitance sur autrui entraînent des procédures administratives et judiciaires conformément aux	<b>4</b>

	dispositions législatives et réglementaires".	
Critère 3.11.2 (Impératif)	<p><b>L'ESSMS traite les signalements de faits de maltraitance et de violence, et met en place des actions correctives.</b></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> L'ESSMS présente la traçabilité des mesures prises (fiche alerte), concertations internes, demande d'éclairage auprès des services de la CRIP (Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes) et signalements réalisés.</p>	4
Critère 3.11.3	<p><b>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la détection et au signalement de faits de maltraitance et de violence.</b></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Les professionnels sont régulièrement sensibilisés. - SESSAD Bourg-en-Bresse - Les professionnels citent des exemples de situations auxquels ils ont été confrontés et pour lesquels ils sont intervenus : « intervention au sein de l'enceinte scolaire pour une personne accompagnée contrainte de manger un ver de terre sur la demande de certains de ses pairs » - « Une personne accompagnée nous a déclaré des faits de violence de la part de son père. L'alerte a été donnée – nous intervenons de manière très soutenue à domicile (propos disproportionnés de la part de l'enfant) – Observations et partage avec le corps enseignant ». Ils précisent que les éléments d'inquiétudes sont systématiquement présentés et partagés en équipe - SESSAD Ferney Voltaire - Les professionnels illustrent leurs pratiques. Ils citent l'exemple d'un enfant présentant des signes d'addiction aux écrans. En séance, ils déclarent ne pas avoir le droit de parler. Nous accentuons les visites à domicile (psychologue – psychomotricien). Le parent a un discours très lissé (constat de jeux non adaptés). Nous interpellons notre partenaire mandaté dans le cadre d'une mesure d'assistance éducative pour la personne. Nous déclenchons la cellule de veille interne. Nous réalisons un point de suivi tous les jeudis matin. La fiche alerte est alimentée par date.</p>	4
Objectif 3.12	L'ESSMS assure le recueil et le traitement des plaintes et des réclamations.	4
Critère 3.12.1 (Impératif)	<p><b>L'ESSMS organise le recueil et le traitement des plaintes et des réclamations.</b></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> L'ESSMS présente son recueil et son tableau de suivi des plaintes et réclamations. Il questionne parallèlement et régulièrement les personnes accompagnées et les familles (traçabilité).</p>	4
Critère 3.12.2 (Impératif)	<p><b>L'ESSMS communique sur le traitement des plaintes et des réclamations aux parties prenantes.</b></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> L'ESSMS présente la traçabilité des réponses apportées aux déclarants et du fonctionnement en matière de concertation avec les professionnels (équipe de suivi).</p>	4
Critère 3.12.3 (Impératif)	<p><b>Les professionnels analysent en équipe les plaintes et les réclamations et mettent en place des actions correctives.</b></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Les professionnels confirment « les plaintes et réclamations sont partagées et analysées en réunion d'équipe ».</p>	4
Objectif 3.13	L'ESSMS assure le recueil et le traitement des événements indésirables.	4
	<b>L'ESSMS organise le recueil et le traitement des événements indésirables.</b>	4

Critère 3.13.1 (Impératif)	<i>Commentaire :</i> L'ESSMS explique le fonctionnement : « Les professionnels réalisent les déclarations d'événements indésirables sur le logiciel BlueMedi. Le directeur de pôle, son adjoint et la responsable qualité reçoivent une alerte événement indésirable ».	
Critère 3.13.2 (Impératif)	<b>L'ESSMS communique sur le traitement des événements indésirables auprès des parties prenantes.</b>	<b>4</b>
	<i>Commentaire :</i> L'ESSMS sensibilise les professionnels, organise les pratiques - répond à ses obligations en matière de déclaration et de communication aux parties prenantes.	
Critère 3.13.3 (Impératif)	<b>Les professionnels déclarent et analysent en équipe les événements indésirables et mettent en place des actions correctives.</b>	<b>4</b>
	<i>Commentaire :</i> Les professionnels présentent la traçabilité d'événements indésirables déclarés par leurs soins. Ils confirment le partage et l'analyse des événements indésirables en réunion d'équipe hebdomadaire.	
Critère 3.13.4	<b>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la gestion des événements indésirables.</b>	<b>4</b>
	<i>Commentaire :</i> Les professionnels bénéficient de sensibilisations régulières.	
Objectif 3.14	L'ESSMS est doté d'un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité.	3,63
Critère 3.14.1 (Impératif)	<b>L'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité et le réactualise régulièrement.</b>	<b>4</b>
	<i>Commentaire :</i> L'ESSMS présente un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité mis à jour et partagé.	
Critère 3.14.2 (Impératif)	<b>L'ESSMS communique son plan de gestion de crise en interne et en externe.</b>	<b>4</b>
	<i>Commentaire :</i> L'ESSMS présente la traçabilité des communications réalisées en interne et en externe. Le règlement de fonctionnement précise la gestion des situations exceptionnelles - Ex : crise sanitaire, canicule, incendie...	
Critère 3.14.4	<b>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la gestion de crise.</b>	<b>4</b>
	<i>Commentaire :</i> Les professionnels bénéficient de sensibilisations et de rappels.	
Objectif 3.15	L'ESSMS s'inscrit dans une dynamique d'innovation et d'évolution sociétale.	4

Critère 3.15.1	<p><b>L'ESSMS définit et met en oeuvre sa stratégie d'optimisation des achats et de développement durable.</b></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> L'ESSMS évoque la mutualisation des achats – l'achat réalisé de bornes électriques (plan d'action 2025-27 : politique investissement en matière d'achat de véhicule électrique) – les réunions en visio – le télétravail. Dans les orientations stratégiques, objectifs et succès sont inscrits : « Tableau suivi fournisseurs – Audits énergétiques – Diversification flotte automobile - Accord cadre et plan d'action « véhicules et mobilités douces » (covoiturage, vélo, train...) - Economies : encre, communication via intranet, mobilité Achats responsables : Contrat 100% électricité verte – Charte APF entreprises – Politique nationale restauration (loi EGALIM) - Immobilier : 1.7 millions d'euros d'économies via les CEE (Certificats d'Economie d'Energie) - Lutte contre le gaspillage : démarche écocestes ».</p>	4
Critère 3.15.2	<p><b>L'ESSMS définit et déploie sa stratégie numérique.</b></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> L'ESSMS présente un logiciel paramétré par corps de métiers. Les données sont sécurisées. Il dispose de l'expertise des fonctions support APF. Il précise le changement régulier de mots de passe – l'envoi de mails du Directeur des Systèmes d'information pour vérification de l'ouverture de mails non sécurisés.</p>	4
Critère 3.15.3	<p><b>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés aux outils numériques.</b></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Les professionnels sont régulièrement sensibilisés.</p>	4

### Axes de progrès

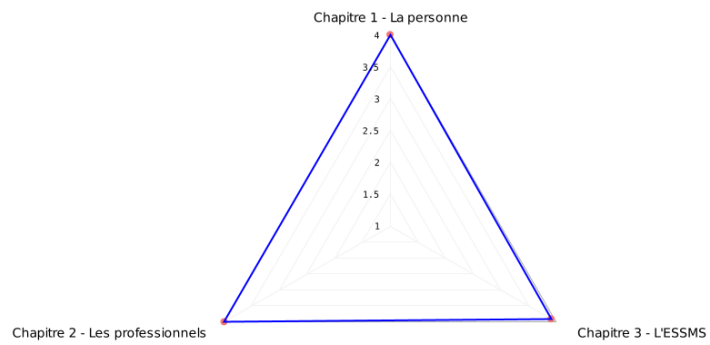
(reprise des critères standards ayant une cotation inférieure à 3 et des critères impératifs ayant une cotation inférieure à 4).

		Cotation
Thématique	Accompagnement à la santé	3,64
Objectif 3.6	L'ESSMS définit et déploie sa stratégie de gestion du risque médicamenteux.	3,6
Critère 3.6.5	<p><b>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la prévention et à la gestion du risque médicamenteux.</b></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Ferney Voltaire : Les professionnels indiquent l'arrivée d'un temps partiel d'infirmière. Les professionnels évoquent la sensibilisation au Plan Bleu ainsi que la démarche qualité. Le logiciel BlueMedi permet un accès à la documentation "médicale" du pôle. Axe de progrès : absence de régularité constatée.</p>	2
Thématique	Démarche qualité et gestion des risques	3,94
Objectif 3.14	L'ESSMS est doté d'un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité.	3,63

Critère 3.14.3	<p><b>Les professionnels participent aux exercices et aux retours d'expérience partagés, organisés par l'ESSMS.</b></p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i>  Les professionnels connaissent le plan bleu et présentent les feuilles d'émargement des sensibilisations dont ils ont bénéficié.  Axe de progrès : Carence en matière d'exercices de simulation (exercice évacuation – Vigilance attentat) et de RETEX.</p>	<b>2,5</b>
----------------	--	------------

## Niveau global atteint par les ESSMS

Présentation de la synthèse de la cotation des trois chapitres.



## Appréciation générale

L'évaluation de la démarche qualité s'est déroulée conformément au prévisionnel. L'échantillonnage des accompagnés traceurs et les corps de métiers rencontrés ont été représentatifs de l'activité.

Les personnes accompagnées rencontrées et les familles ont exprimé leur haut niveau de satisfaction (visites à domicile – visites au sein de l'enceinte scolaire – qualité de l'écoute – conseils – effets de l'accompagnement – résultats).

L'ESSMS est en ligne avec les critères impératifs.

Points forts :

Chapitre 2 :

- Continuité et fluidité de parcours
- Accompagnement à la santé
- Accompagnement à l'autonomie
- Expression et participation
- Droits de la personne accompagnée
- Bientraitance et éthique

Chapitre 3 :

- Accompagnement à l'autonomie
- Co-construction et personnalisation
- Droits de la personne accompagnée
- Bientraitance et éthique

Points remarquables :

- Soutien – accompagnement par la stimulation et la valorisation
- Moyens mobilisés pour préserver l'autonomie et prévenir le risque d'isolement
- Accompagnement réalisé au regard des conditions matérielles nécessaires visant un cadre de vie respectueux des droits fondamentaux

Les axes de progrès identifiés sont les suivants :

- Carence en matière de sensibilisations : prévention, éducation santé – approche non médicamenteuse – prévention, maîtrise du risque infectieux
- Sensibilisation partielle des recommandations des bonnes pratiques afférentes au champ (attendus HAS)
- Politique QVCT non déclinée dans le Projet d'établissement, Formalisation partielle du plan d'action
- Carence en matière d'exercices de simulation (évacuation – vigilance attentat) – RETEX.

La gouvernance complète son plan d'action qualité des axes de progrès identifiés

## Observations des ESSMS

<b>Chapitre 1</b>	Particularité du public : trouble de la fonction motrice
<b>Chapitre 2</b>	Aucune observation apportée par l'ESSMS.
<b>Chapitre 3</b>	Aucune observation apportée par l'ESSMS.
<b>Observation générale</b>	Aucune observation apportée par l'ESSMS.

# Annexes

## Annexe 1 : Formulaire(s) critère(s) impératif(s)

Tous les critères impératifs sont satisfaits par la structure.

## **Annexe 2 : Evolutions apportées au rapport suite aux observations faites par les ESSMS**

Aucune évolution n'a été apportée au rapport suite aux observations faites par les ESSMS.

